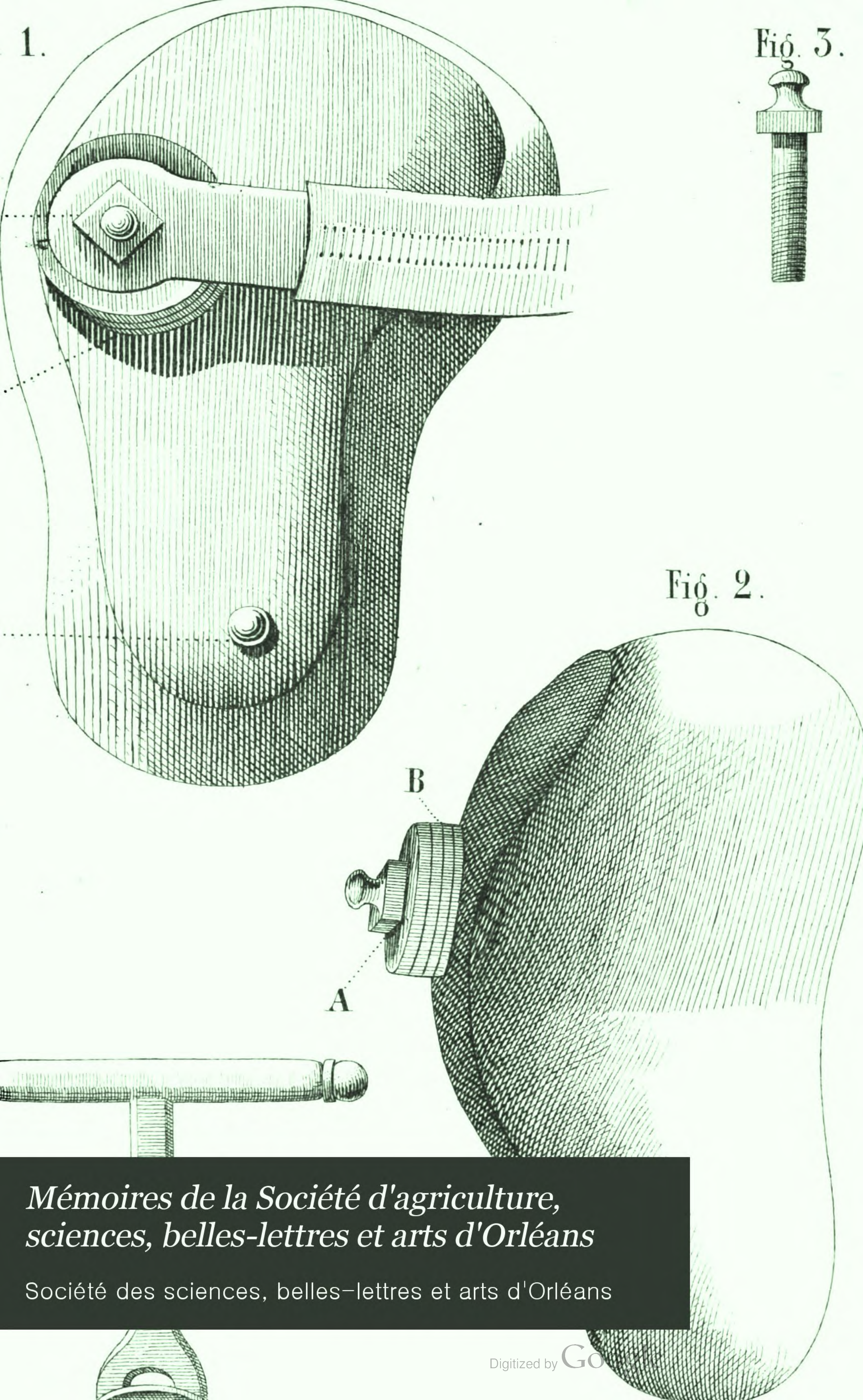
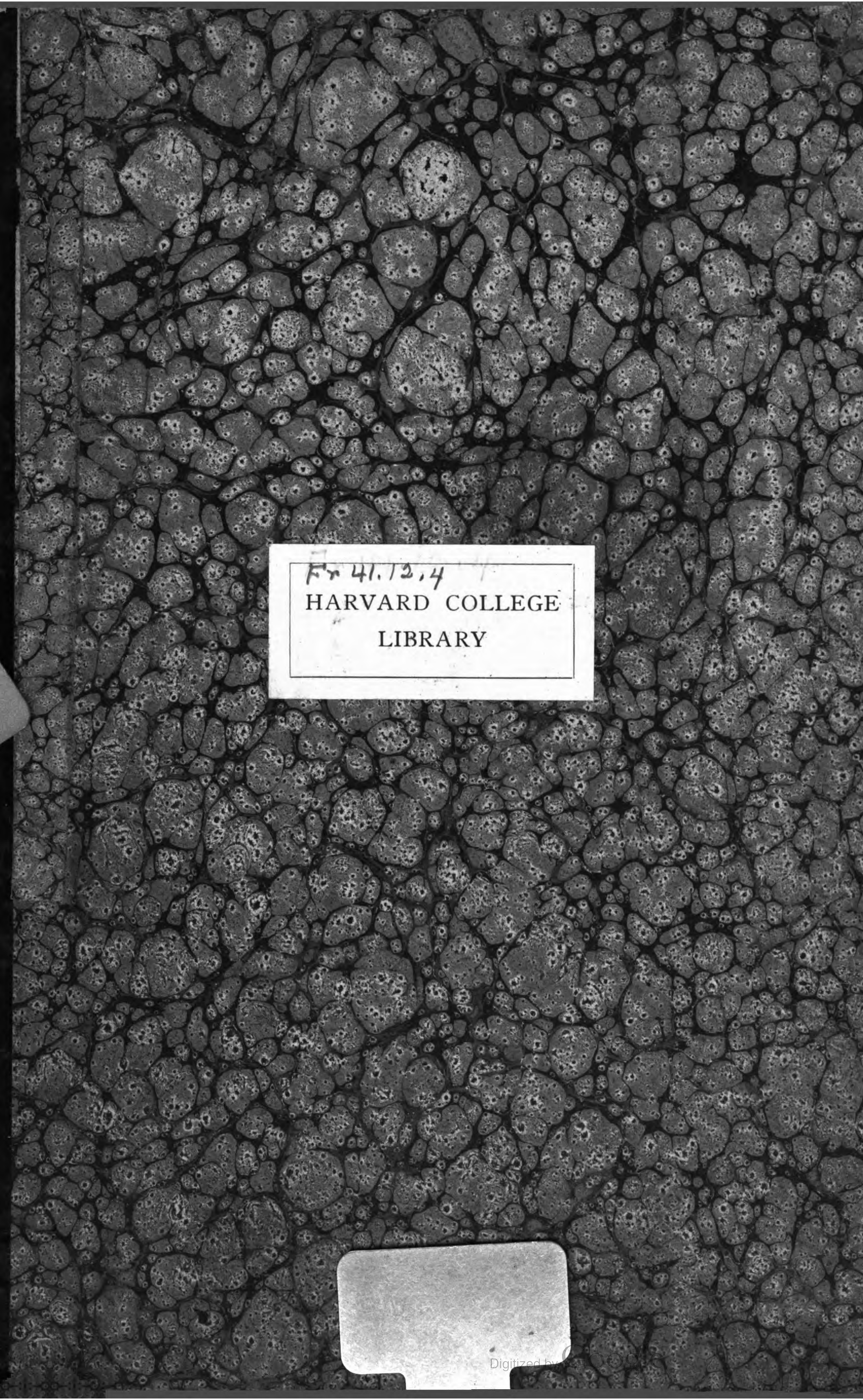
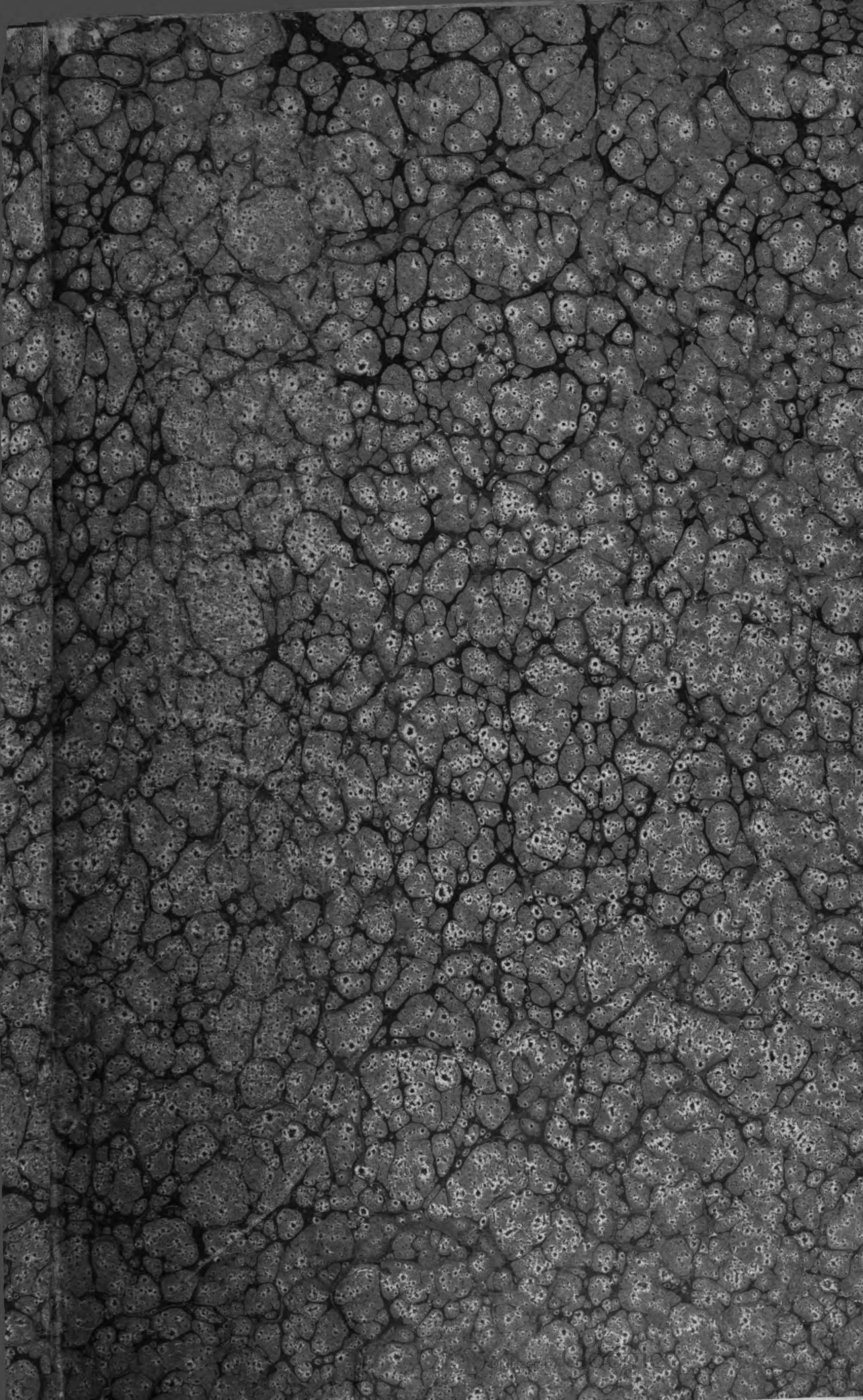
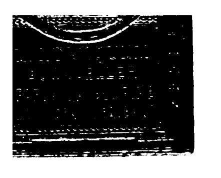

1.
Fig. 3.
Fig. 2.
B
A


Fr 41.12.4
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
Digitized by Google





f10

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

Ce numéro est le premier d'une nouvelle série de ses travaux que la Société en décidant qu'elle modifierait son titre et qu'elle changerait le format de son recueil, ne pouvait se dispenser d'ouvrir.

La première, sous le titre de BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, etc., renferme tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événemens politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Dans la seconde, dont le premier volume a pour titre ANNALES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS, et dont le second et les suivans portent celui de ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE, etc., sont contenus tous les travaux qu'elle a adoptés depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837 inclusivement.

La troisième, intitulée MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE, etc., et à partir du tome VIII, MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, etc., s'étend jusqu'à la fin de 1852.

Le BULLETIN, qu'on ne trouve plus en librairie depuis 1815, et dont les exemplaires complets sont rares, se compose de sept volumes formés de 43 numéros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend six cahiers. Le seul tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre des pages à 364. La pagination du tome VI recommence pour les deux derniers numéros. Cette seconde partie, avec répétition du titre du volume et la table des deux parties, contient 108 pages; la première en a 184.

Les ANNALES forment 14 volumes composés chacun de six numéros dont le premier a paru en juillet 1818.

Le premier et le troisième volume ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une. Le titre du premier volume qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte par erreur la date de 1819 ; c'est 1818 qu'il faut lire.

Les MÉMOIRES (1re partie) qui ont paru aussi par livraison, comprennent dix volumes ; le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième dix-sept.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

TOME PREMIER.

ORLÉANS,

IMPRIMERIE DE PAGNERRE.

1853.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

NOTE

SUR LA CULTURE ET LES AVANTAGES DU MÉLILOT BLANC OU MÉLILOT DE SIBÉRIE ;

Par M. BAILLY, de Châteaurenard, correspondant de la Société.

Séance du 2 avril 1852.

LE mélilot blanc, nommé aussi mélilot de Sibérie, est le plus productif et le plus abondant de tous les fourrages cultivés en France ; il atteint, dans les bonnes terres, la hauteur de deux mètres et peut donner 7 à 8,000 kil. de fourrage sec par hectare en une seule coupe. Il produit donc un tiers de plus que la meilleure luzerne. Il est peu difficile sur la qualité et la nature du sol et s'accommode assez bien de ceux qui sont médiocres. Son odeur, très-fortement aromatique, déplaît aux bêtes à cornes, qui le refusent ou s'en dégoûtent facilement. Les bêtes à laine au contraire le mangent avec avidité, soit en vert, soit en sec. Depuis plusieurs années j'en donne à mon troupeau l'été et l'hiver, et j'ai tout lieu d'en être satisfait. Cette saveur aro-

matique, qui déplaît aux vaches, convient parfaitement au tempérament lymphatique du mouton, et depuis que j'en donne à mon troupeau, la maladie de la pourriture (cachexie aqueuse), qui faisait de fréquens ravages, a entièrement disparu chez moi; j'ai donc lieu de penser que l'emploi de ce fourrage n'est pas étranger à l'extinction de cette affection si dangereuse. Le mélilot étant très-nutritif et stimulant a besoin d'être associé à une nourriture rafraîchissante, telle que le son, l'orge ou les racines. Sa culture est extrêmement simple et facile; elle est entièrement semblable à celle du trèfle. On sème la graine au printemps, sur une céréale d'automne ou de printemps, à raison de 15 à 18 kilog. par hectare, et si la graine n'a pas été dépouillée de son enveloppe, elle n'a pas besoin d'être enterrée. L'année suivante on plâtre le mélilot au commencement du mois d'avril, puis on fauche fin de juin ou commencement de juillet, quand la moitié des fleurs est épanouie. Le fanage se fait comme pour la luzerne, quoiqu'un peu plus difficilement; les pluies lui font moins de mal et j'ai récolté de très-bon mélilot qui avait reçu de fréquentes averses et était resté long-temps en javelle.

Dans les années humides le mélilot donne une seconde coupe; mais dans celles qui sont sèches, il fournit au mois d'août un très-bon pâturage pour les moutons.

Les fleurs du mélilot contiennent beaucoup de miel, aussi les abeilles viennent en foule y butiner, et dans les pays où on élève ces insectes, le mélilot blanc pourrait être cultivé avec avantage rien que pour les nourrir et leur fournir leur provision d'hiver.

La luxuriante végétation du mélilot m'a fait naître la pensée de l'employer comme engrais végétal, et je m'en suis servi pendant plusieurs années pour cet usage. Je ne connais pas de plantes qui fournissent une aussi grande masse d'engrais. J'ai abandonné ce moyen de fertilisation depuis que l'expérience m'a appris que je pouvais tirer un meilleur parti de cette plante en la donnant pour nourriture à mon troupeau.

Dans les bonnes terres, le mélilot atteignant plus de deux

mètres de hauteur, ses tiges principales sont trop fortes et trop ligneuses pour être mangées par les moutons. J'avais l'habitude de les répandre dans les cours pour les réduire en fumier. Mais j'ai remarqué qu'après avoir été brisées par les pieds des bestiaux, ces tiges mettaient à nu des fibres corticales très-tenaces qui s'entrelaçaient et formaient une espèce de feutre. L'idée me vint alors d'en faire rouir quelques poignées. Mon inexpérience a nui à l'opération ; le rouissage ne fut pas suffisamment prolongé. Cependant j'ai pu faire teiller quelques tiges et j'ai obtenu la filasse, le fil et la ficelle dont j'ai l'honneur de soumettre un échantillon à la Société.

J'ai l'intention de recommencer cette expérience ; j'espère mieux réussir et parvenir à utiliser le mélilot comme plante textile pour la fabrication de la toile, ou, au moins, de la corderie. Si j'arrive au but de mes désirs, ma découverte aura l'avantage de produire à très-bon marché une matière première qui est d'une utilité générale et d'un usage indispensable.

Le lin et le chanvre, les deux seules plantes textiles cultivées en France, exigent une très-bonne terre, d'abondans engrais, de nombreux labours et une main-d'œuvre dispendieuse. La filasse de ces plantes doit donc supporter le haut prix de location d'une terre de première qualité et les autres frais considérables de labour et de main-d'œuvre. Aussi revient-elle fort chère au producteur. En employant le mélilot, presque tous ces frais disparaissent. Il n'y a plus besoin de terre d'élite ; une médiocre suffit ; les frais de labour sont nuls ; la récolte, qui se fait à la faux, coûte fort peu et se trouve grandement payée par la nourriture qu'elle procure aux moutons. Enfin on fait la filasse de mélilot avec une substance ayant une valeur moitié moindre que celle de la paille. Les seules dépenses consistent donc dans les frais de rouissage, de broyage ou teillage. Il faut aussi considérer que le produit du mélilot est double de celui du chanvre et du lin.

La tenacité des fibres du mélilot est très-considérable : une ficelle ayant 2 millimètres 1/2 de grosseur a pu supporter sans

se rompre un poids de 45 kil. et ne s'est rompue qu'après y avoir ajouté 5 kil. de plus. Cette ficelle était cependant faite avec une filasse très-mal préparée et n'ayant pas par conséquent toute la résistance dont elle est susceptible.

Quoique mon expérience n'ait pas complètement réussi, elle me donne l'espoir que le mélilot pourra être cultivé avec avantage comme plante textile et fournir à très-bon marché à nos fabriques la matière première qui leur est indispensable.

Les avantages du mélilot peuvent donc se résumer ainsi :

1° Fourrage excessivement abondant ;

2° Nourriture excellente pour les bêtes à laine ;

3° Engrais végétal très-abondant et excellent ;

4° Très-bonne et abondante nourriture pour les abeilles ;

5° Fibres corticales fournissant une filasse très-solide.

Si quelques membres de la Société ou quelques cultivateurs désiraient répéter l'expérience que j'ai commencée, je pourrais leur fournir la graine de mélilot qu'ils auraient peut-être de la peine à se procurer dans le commerce.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA NOTE CI-DESSUS ;

Par M. A. de Morogues.

Séance du 1er avril 1853.

Notre honorable correspondant, M. Bailly, de Châteaurenard, esprit observateur, fort judicieux, toujours à la recherche de ce qui peut être utile à l'agriculture, a fait dans ces derniers temps divers essais pour tirer parti des matières ligneuses du mélilot blanc appelé mélilot de Sibérie.

Cet habile agronome, après avoir cultivé cette plante fourragère pendant plusieurs années, a constaté qu'elle produit :

1° Un fourrage excessivement abondant ;

2° Une nourriture excellente pour les bêtes à laine ;

3° Un engrais végétal très-abondant et excellent ;

4° Une très-bonne et abondante nourriture pour les abeilles;

5° Des fibres corticales fournissant une filasse solide ;

6° Enfin, qu'elle prospère même dans les terrains médiocres.

Ces avantages méritent d'appeler l'attention des agriculteurs. La plupart ont très-probablement été reconnus par tous ceux qui ont essayé la culture de cette plante; mais la découverte de la propriété textile de l'enveloppe corticale du mélilot semble appartenir à M. Bailly. Ayant fait étendre dans ses cours les tiges trop ligneuses pour être mangées par les moutons et destinées à être converties en engrais, il remarqua, lorsqu'elles furent brisées par les pieds des bestiaux, que des fibres corticales étaient mises à nu et s'entrelaçaient de manière à former une espèce de feutre qui lui parut très-résistant. Cette observation lui suggéra de faire rouir quelques poignées de ces tiges. Il parvint à en extraire une filasse d'une grande tenacité qu'il a fait convertir en ficelle. C'est cette ficelle dont il vous a adressé un échantillon, après en avoir expérimenté ledegré de force ou résistance.

Cette expérience, Messieurs, a été contrôlée par un des membres de votre section. Il a reconnu aussi qu'une ficelle de 3 millimètres de diamètre pouvait supporter un poids de 45 kil.; sa rupture a exigé 5 kil. de plus.

Il serait donc important de propager la culture d'une plante qui, outre des avantages déjà connus, peut fournir, à peu de frais, à la corderie, une matière abondante de bonne qualité.

MÉMOIRE

SUR UNE CRYPTE DÉCOUVERTE EN DÉCEMBRE 1852 DANS LE JARDIN DU SÉMINAIRE D'ORLÉANS, RUE DE L'ÉVÊCHÉ ;

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 21 *janvier* 1853.

La découverte récente d'une église souterraine dans la partie sud-est du jardin du séminaire, où l'on projette de construire un nouveau bâtiment en prolongement de ceux qui existent, a éveillé à juste titre la curiosité publique, a donné lieu à plusieurs articles de journaux et a provoqué les investigations des archéologues (1).

La Société académique d'Orléans ne peut pas, ce nous semble, rester étrangère aux recherches que ces fouilles ont donné lieu de faire, et nous venons lui communiquer les renseignemens que nous possédions déjà et ceux que nous avons réunis depuis peu de temps sur cet ancien et très-intéressant monument.

Plusieurs solitaires du nom d'Avit (*Avitus*, *Advitus* et même *Adjutus*) ont existé, selon les agiographes, et notamment un saint Avy qui, sous l'épiscopat d'Antonin, évêque d'Orléans, aurait été abbé de Saint-Mesmin-de-Mici, qui se serait ensuite rendu dans une forêt du Perche, non loin de Châteaudun, et qui enfin, rappelé ou revenu à Saint-Mesmin, y serait mort. Des miracles, dont nous laissons la responsabilité à Grégoire de Tours, Symphorien Guyon et autres historiens, auraient été opérés à Châteaudun et à Orléans, où sa mémoire était en grande vénération.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un abbé du nom d'Avitus

(1) Lors que notre mémoire fut offert à la Société académique dans sa séance du 21 janvier 1853, nous n'avions connaissance d'aucun des écrits déjà publiés ni de ceux qui ont paru depuis cette époque sur la crypte de St-Avit, ils n'ont point changé notre opinion à cet égard.

(Avit, Avi, Avy) fut nommé abbé de Saint-Mesmin-de-Mixi en 527; que le déréglement des moines, qui le traitaient d'homme dur, farouche, intraitable (1), l'obligèrent de quitter le monastère deux ans après son élection, qui, contre la règle, aurait été faite par l'évêque d'Orléans malgré les moines. Vers 530, il se réfugia dans le Perche avec un seul frère servant et y mourut vers 535, ou bien il revint à l'abbaye et y décéda de 535 à 540.

Ce qui reste de plus assuré, c'est qu'il a existé de 527 à 535 un abbé de Mici du nom d'Avitus; qu'il vécut ensuite en solitaire; qu'il mourut à Mici, ou probablement dans son ermitage de Saint-Péravy, le 7 juin 535, et enfin, que très-vénéré en raison de sa piété et de ses austérités, ses dépouilles mortelles furent disputées à main armée par les habitans de Châteaudun et par ceux d'Orléans auxquels ils restèrent, et furent portées par eux dans une petite chapelle dédiée à saint Georges, tout auprès des murs d'enceinte, au nord d'Orléans, et non loin du tombeau de saint Euverte, alors déposé dans l'église de Sainte Marie-du-Mont, qui prit plus tard son nom.

Le culte de ce nouveau saint était dans toute sa ferveur, lorsque le roi de France, Childebert, passa à Orléans, vers 537, pour aller combattre les Espagnols. Il visita le tombeau de saint Avit, invoqua son intercession pour le succès de ses armes, et fit vœu de lui ériger une église collégiale à son retour après la victoire, ce qu'il exécuta de 542 à 543, probablement avant sa défaite sous les murs de Saragosse (2).

(1) Voir les manuscrits de M. Hubert et mon mémoire sur l'abbaye de St-Mesmin, publié en 1842.

Les moines de St-Mesmin ont assuré qu'il avait existé à St-Mesmin même, deux saints du même nom d'Avit, l'un né à Verdun, devenu célérier de l'abbaye, et lié étroitement avec saint Lié; qu'il quitta Mici, se confina en Sologne, revint au couvent, en fut abbé, le quitta de nouveau, vécut en solitaire dans le Perche, vers St-Père ou St-Péravy, selon Grégoire de Tours.

L'autre saint Avit, né en Auvergne ou dans le Berri, dont l'histoire serait semblable à celle du premier, en mettant St-Calès à la place de St-Lié et en le laissant simple célérier de l'abbaye.

(2) L'époque de la construction de cette crypte ne saurait être douteuse, car outre les écrits et les traditions qui la fixent d'une manière certaine,

Cette église fut érigée tout auprès de la chapelle St-Georges, qui resta dans sa dépendance, et occupa un terrain qui fait aujourd'hui partie du jardin du séminaire d'Orléans, ainsi que le constatent divers documens et les anciens plans de la ville. Elle était orientée, suivant l'usage, de l'est à l'ouest, de la rue du Hurepoix actuelle à la rue Serpente. La rue de St-Georges, indiquée sur notre plan d'Orléans de 1829, le cloître Saint-Georges et la chapelle étaient presque en face au nord-ouest (1.)

En 855, au mois d'avril, les Normands s'étant emparés d'Orléans, spolièrent l'église de Saint-Avit, mais ne la détruisirent point. Le 14 septembre 1428, à l'approche des Anglais, le gouverneur d'Orléans, Raoul de Gaucourt, autorisé par un ordre antérieur du Dauphin, devenu le roi Charles VII, la fit raser pour la sûreté de la ville; la chapelle de Saint-Georges eut le même sort.

Les deux églises furent réédifiées vers 1540 et subsistèrent en leur entier jusqu'en 1562, époque à laquelle les religionnaires les ruinèrent, crevèrent les voûtes des caveaux, violèrent les sépultures et brûlèrent les châsses et les reliques dans le Grand-Cimetière.

L'église de Saint-Avit, réparée après les troubles religieux, se vit privée, ainsi que la chapelle Saint-Georges, de ses paroissiens réunis à ceux de Saint-Michel-de-l'Étape, par décret du 12 novembre 1632 de M. de Netz, évêque d'Orléans. Mais Saint-Avit resta collégiale avec un doyen, un chevecier, dix chanoines et quatre chapelains à la collation de l'évêque.

Plus tard, le 16 juillet 1668, l'évêque, M. de Coislin, supprima totalement la collégiale de Saint-Avit et donna 150 livres de rente viagère à chacun de ses prébendés. Enfin le même évê-

sa structure et l'appareil de ses matériaux, viennent à l'appui de la date qui nous a été transmise par les anciens historiens d'Orléans.

(1) C'est à tort, au moins nous le pensons, que des historiens modernes ont confondu la chapelle de St-Georges avec St-Avit; cette chapelle a été jointe plus tard au Grand-Cimetière, et ce qui a donné lieu probablement à cette confusion, c'est la réunion de ses paroissiens et de ceux de St-Avit à la paroisse de St-Michel-de-l'Etape.

que, qui avait déjà établi un séminaire en face de son palais épiscopal dès 1670, voulut lui donner plus d'étendue. Il fit démolir Saint-Avit qui tombait en ruine et en joignit le terrain au séminaire. Il obtint ensuite, le 18 mars 1682, du duc d'Orléans Philippe II, d'y joindre encore une partie de la petite rue de Saint-Georges, ce qui, avec le terrain de Saint-Avit et celui de quelques maisons adjacentes au nord, forma le jardin actuel du séminaire.

Un inventaire du mobilier de Saint-Avit fut dressé lors de sa suppression, mais il ne nous apprend rien sur la structure de l'église, dont la configuration telle quelle, n'existe que sur d'anciens plans d'Orléans où les anciens monumens sont figurés en élévation (1). Nous allons tâcher de compléter cette lacune par des renseignemens recueillis à diverses sources (2).

Cette petite église, de la grandeur de Saint-Sulpice et de Saint-Pierre-le-Puellier, avait une nef principale et deux petites basses nefs à l'extrémité desquelles, et derrière deux petits autels, l'un dédié à saint Georges, l'autre à saint Avit, se trouvaient deux escaliers descendant très-anciennement dans des caveaux dont les voûtes avaient été *effondrées par les huguenots*. Il y avait de beaux vitraux à ses croisées, son extérieur et sa porte, du côté du palais épiscopal, étaient fort *rustiques;* son entrée principale était plus large, et il y avait eu au-dessus un porche. On a donné ses ornemens et son ostensoir à Saint-Michel (3).

(1) Voir les plans de Inselin, 1713, celui dédié à M. de Coislin sur une plus grande échelle, etc.

(2) Manuscrits de M. Hubert, historien d'Orléans, de M. Pierre Recullé, de Jargeau, qui dit avoir vu les restes de St-Avit et disparaître le jardin du séminaire; manuscrits de M. Pataud et M. l'abbé Dubois, etc. Nous ne savons pas trop si M. Hubert particulièrement parle de l'église telle qu'elle était avant 1562 ou depuis sa reconstruction. Quant à nous, nous l'avons décrite ici suivant l'idée que ces divers renseignemens ont pu nous en donner. Au surplus, la seule partie intéressante est la crypte, peu importe le reste.

(3) Cet ostensoir qui, à ce qu'il paraît, était remarquable, a été fondu en 1792.



En rapprochant ces données de la découverte qui vient d'être faite, il est de toute évidence que la crypte déblayée en ce moment est celle de l'église collégiale de Saint-Avit échappée à toutes les dévastations, destructions, reconstructions de cette église. Elle a probablement été préservée heureusement d'une démolition totale par les ravages même des protestans, qui en crevant une partie de ses voûtes et la remplissant des décombres de l'église supérieure, ont contribué, bien involontairement, à nous conserver cet édifice remarquable.

Cette crypte, évidemment de l'origine de l'église, remontant à 542 ou 543, et qui, au premier abord et dans son état actuel, pourrait paraître *rustiquement bâtie*, pour nous servir d'une expression des chroniqueurs anciens, est cependant bien loin d'être indigne de la visite des hommes de l'art et mérite un examen sérieux.

Elle est divisée en deux parties ou cénacles dont l'architecture romano-bysantine est bien étudiée, bien exécutée, et rappelle à dessein le souvenir du temple de Jérusalem. Ainsi le cénacle à l'est, dont les voûtes retombaient sur quatre colonnes carrées à arêtes abattues, à chapiteaux et à bases très-simples et sur six autres colonnes engagées dans les murailles de son pourtour, forme le *martyrium* (1), le lieu où l'on déposait les

(1) On baptisait très anciennement dans les *martyrium* et l'on en cachait les entrées autant que possible. Nous croyons devoir donner quelque étendue à cette note relativement aux cryptes primitives et principalement aux églises souterraines d'Orléans.

Les cryptes (lieux cachés, secrets) ont reçu cette dénomination en mémoire des rochers et cavernes où les premiers chrétiens se cachaient pour célébrer les saints mystères. Presque tous ces souterrains étaient pratiqués de l'ouest à l'est et l'autel s'y trouvait à l'extrémité est. Les cryptes ont été appelées généralement *titulus*, *confessio*, *memoria* et surtout *martyrium*; mais ces divers noms s'appliquaient plutôt à des parties de cryptes qu'à leur ensemble, surtout depuis l'usage pratiqué de réserver des églises souterraines sous les édifices religieux.

Les églises d'Orient furent constamment bâties de l'ouest à l'est, leur chœur, leur abside ont toujours été disposés à *l'orient de l'équinoxe*, et les autels, les châsses, les objets de vénération et d'adoration étaient ainsi placés relativement aux fidèles. Au principe, un simple caveau avec un seul autel sur le tombeau du saint patron ou sur ses reliques et corres-

saintes reliques (*sanctus sanctorum*), et ici c'était sûrement la place où se trouvait déposée la châsse de saint Avit.

pondant au maître-autel de l'église supérieure, était creusé et voûté. Les cryptes plus étendues et enfin les églises souterraines et leurs accessoires succédèrent aux simples caveaux avec la même orientation et le même placement d'autel.

Dans les églises où il n'y avait point de nef et de chapelle derrière, l'autel principal, comme à St-Avit, le rond-point de la crypte correspondait à l'abside de l'église ; le tombeau du saint patron sur lequel même on célébrait quelquefois l'office, correspondait aussi parfaitement au maître-autel de l'église supérieure et il était appliqué au rond-point de l'abside.

A la vérité, dans les églises à nef tournant derrière le chœur, la crypte s'étendait quelquefois sous cette nef et sous ses chapelles, mais alors le tombeau du saint, ses restes, sa châsse se trouvaient placés sous l'autel de la chapelle qui occupait le rond-point de l'édifice, et qui, le plus souvent, était dédié à la Sainte Vierge. Cette partie orientale de la crypte était le *martyrium*, proprement dit.

La crypte était souvent un peu éclairée dans la partie du *martyrium* ou de l'autel par des soupiraux, quoique ses entrées ou son entrée fussent masquées comme souvenir des cavernes primitives. Il en était autrement de caveaux obscurs disposés latéralement ou en avant à l'occident du *martyrium* qui servaient aux sépultures des simples confesseurs et des dignitaires et qui ne dépassaient jamais en étendue le chœur de l'église.

Le cénacle occidental de la crypte de St-Avit a dû avoir cette destination, mais jamais, et dans aucun cas, le tombeau ou la châsse du saint n'ont été placés à l'occident du rond-point des cryptes, ce qui eût obligé les fidèles *laïcs* à tourner le dos soit au saint lors de la célébration de la messe à l'autel, soit à l'autel lors de la fête du saint, et à cet égard, on était plus scrupuleux qu'aujourd'hui.

Seulement, lorsque le corps n'était point placé soit sous l'autel de la crypte, soit dans un caveau voûté ou dans un carré disposé dans l'autel même, comme on le voit encore dans quelques églises d'Auvergne, et ainsi que l'ont fait tout récemment les frères des écoles à Orléans, il se trouvait déposé à côté de l'autel, ce qui pourtant ne se pratiquait que lorsqu'il y avait deux châsses. Alors le saint le plus ancien ou le plus vénéré occupait la droite en mémoire de la plaie au côté de Jésus-Christ. Plusieurs des anciens autels de cryptes ou d'églises en forme de sarcophages nous ont été conservés ; un des plus remarquables est celui de St-Denis dont M. Gailhabau, dans sa *Bibliothèque archéologique*, et d'autres auteurs, ont publié les dessins. Ces autels ou sarcophages ont donné naissance, comme on sait, à nos autels modernes, dits en tombeaux.

Tels sont les détails disséminés dans les auteurs anciens, reproduits par M. de Caumont et d'autres archéologues, et très-judicieusement résumés, quoique sans développemens suffisans, par M. l'abbé Bourassé dans son *Archéologie chrétienne*.

Sans sortir de notre localité, les entrées des cryptes y étaient sinon tout-

Un mur de refend en forme de fondation construit depuis bien peu de temps et qu'on doit enlever, n'a été établi que comme fondation du nouveau bâtiment alors qu'on ignorait l'existence de la crypte découverte à cette occasion. Il la partage de l'est à l'ouest inégalement et la défigure complètement.

Ce cénacle est en forme de chœur ou abside d'église. On y

à-fait cachées, au moins dissimulées. C'est ainsi que lors de la démolition, en 1795, de St-Sulpice, dont nous étions voisin, on trouva l'entrée de sa petite crypte au côté de la chapelle latérale de St-Samson et à son rond-point un reste de son autel ou support de châsse de saint Sulpice que les protestans avaient brûlé. En avant, était un caveau où se trouvaient des cercueils en pierre, et qui faisait partie en dernier lieu des caves des maisons construites par M. Pélisson et démolies pour le percement de la rue Jeanne-d'Arc. Lors de la démolition regrettable, à bien des égards, de St-Pierre-Empont, en 1833, sa crypte, dont les entrées avaient été bouchées par un pavage fait depuis les dévastations de 1562, fut mise à découvert, et la place de son autel en tombeau, au rond-point, était incontestable. Il en était de même de St-Benoît qui avait deux entrées de sa crypte disposées à peu près comme à St-Avit et à St-Aignan d'Orléans, dont les deux entrées de la crypte se trouvaient derrière des piliers attenant à sa grosse tour et emmarchés, ainsi qu'on l'a vu, pour l'entrée du nord lors de la démolition encore récente de cette tour que nous avons vu détruire.

La crypte de St-Aignan, telle que Charlemagne avait dû la construire, a été défigurée depuis à diverses fois. Mais l'extrémité orientale de la crypte primitive est encore facile à reconnaître, et l'on y voit une très-ancienne niche contre-arquée dans le bas plus largement que dans le haut. Là devait être l'autel. En agrandissant l'église, le roi Robert étendit davantage la crypte à l'orient, et enfin, lors de la disposition des chapelles du rond-point, on l'étendit encore, et l'on y voit aujourd'hui ce dernier caveau voûté où se trouvait encore un autel correspondant à celui de la chapelle de la Sainte Vierge, lorsque en 1802 ou 1804 on encombra ce caveau et les portes adjacentes avec les terres de l'abaissement de la rue de l'Abside, jetées par un soupirail, ce que nous avons vu faire. Les entrées primitives de la crypte avaient été obstruées par les protestans depuis 1562. Les chanoines avaient fait disposer une large pierre sous l'ancien jubé, au sud, pour y descendre les corps des dignitaires et les enterrer, non point dans la partie *orientale* de la crypte dont ils avaient réminiscence comme ayant été le *martyrium*, mais seulement, ainsi qu'on le remarque maintenant, dans la partie *occidentale*, le *memoria*, le *confessio*, où l'on trouve des épitaphes de chanoines, tandis que la partie orientale n'en offre aucune. Le temps n'est point encore si éloigné de nous (1789) où la châsse de saint Laurent était placée au rond point de la crypte de son église, tandis qu'on enterrait les curés dans la partie occidentale et que les entrées de sa crypte, aujourd'hui en évidence, étaient dissimulées.

trouve encore deux niches en plein cintre, dont l'une, au nord, a pour appui une pierre percée d'un trou rond en cul-de-lampe (sans doute un bénitier), et l'autre un trou en entonnoir (destiné probablement aux saintes huiles, car on voit à sa partie supérieure un gond en fer qui servait à le clore par un volet à plat). Ce cénacle, où l'on arrivait par deux escaliers à droite et à gauche (nord et sud), descendait des petites nefs de l'église, ils étaient masqués par des autels et donnaient accès dans un second cénacle.

Cètte partie était éclairée par deux soupiraux au sud et au nord, pratiqués vers le milieu de ses flancs, et les escaliers étaient aussi éclairés à leur palier inférieur par deux soupiraux. Il paraît même qu'il y avait au fond du rond-point un soupirail ou une crèche que masque le mur moderne de refend dont nous avons parlé, au bas duquel soupirail ou devant laquelle niche on devait déposer, suivant l'usage, le corps du saint à l'est des fidèles.

La seconde partie de la crypte est séparée de la première par un mur épais percé de baies; sa forme est un carré long dont les voûtes bien conservées et encore très-solides donnent l'idée de ce que devaient être celles du premier cénacle. Elles sont en plein cintre et en retombées sur deux colonnes rondes à chapiteaux et bases analogues à celles de l'autre partie et sur des pilastres ou avancemens de murailles des parois, on y remarque deux niches au nord et deux au midi, et au fond, à l'ouest, deux petites niches et une plus grande au centre. C'est bien un *atrium* souterrain, un vestibule si l'on veut, destiné à rappeler l'endroit où se trouvaient les fidèles pendant le saintoffice. Mais on ne doit point le considérer comme un lieu fermé et le seul où les laïcs pénétraient; car encore bien que ce lieu soit séparé du cénacle précédent par un mur épais percé de deux larges portes ou baies au nord et au sud et de deux autres baies en forme de croisées laissant entre elles un trumeau et ornées de deux petites colonnes à l'est; néanmoins aucune trace de feuillure ni de scellement n'existant à ces quatre baies, il est évident qu'elles n'ont point été closes.

Cette conjecture serait d'ailleurs détruite par la position des deux escaliers qui forçaient à passer dans le *martyrium* pour arriver dans l'*atrium*, à moins de supposer qu'on y arrivait par les niches du fond, ce qui n'est pas possible, les piliers n'ayant aucun revêtement extérieur et toute la crypte ne comprenant, suivant l'usage, que le chœur de l'église primitive.

Les voûtes de ces deux cénacles, leurs baies et leurs crèches sont toutes en plein cintre et tout-à-fait de construction romane. Cette crypte, et particulièrement les voûtes, ont été bâties avec les débris d'autres édifices. Les pierres en sont simplement aplaties et appareillées au marteau en moellons pendans noyés dans un mortier abondant. Quelques-unes de ces pierres portent des traces de sculptures barbares et de larges briques romaines de la même dimension que celles de l'enceinte romaine de la rue de l'Ecu-Vert, servent de clé à la voûte en quelques parties.

Le carrelis de ces cénacles était plus moderne que leur construction; ses restes étant en carreaux de terre rouge du pays et au niveau de la partie inférieure des bases des colonnes, il n'y a nul espoir de trouver un autre passage au-dessous du sol actuel, ce qui du reste est confirmé par des sondages.

Comme on se propose de construire sur ce lieu un bâtiment en prolongement de celui qui existe, il serait bien à désirer que tout en enlevant le mur de refend du premier cénacle on en refît les voûtes, qu'on consolidât le tout en le réparant *scrupuleusement* comme il a dû être construit. On le conserverait en cet état sous le nouveau bâtiment, et ce serait assurément une des cryptes les plus intéressantes de France.

Cette disposition des lieux ajouterait à l'intérêt qu'on trouve à visiter le séminaire, si riche déjà des belles boiseries sculptées par les Dugoullon père et fils pour la chapelle de Versailles, dont on a à tort, nous ne pouvons nous empêcher de le répéter, dépouillé la cathédrale pour en revêtir les murs de la chapelle du séminaire. Il existe en outre dans le jardin, exposées aux intempéries, déjà mutilées et fort endommagées par les injures du temps, de très-belles statues provenant d'un édifice de la

ville, représentant de saints évêques, et signées, la 1re, à l'ouest, de Pilon, 1777; la 2e, au nord, des initiales bien connues J. F. le Breton; et enfin, la 3e, à l'ouest, des initiales aussi connues W. H.

Ces statues, de 1 mètre 80 centimètres de hauteur et en pierre d'Apremont, ont besoin d'être placées dans des niches élevées et pourraient être utilisées et sauvées de la destruction qui les menace, soit dans la cathédrale, si dépourvue d'objets d'art, soit provisoirement abritées dans les vastes salles si nues du séminaire, soit au musée qu'assurément elles ne dépareraient point.

EXPLICATIONS DES PLANCHES COORDONNÉES AVEC LE MÉMOIRE.

La 1re représente le second cénacle de la crypte, et le personnage qui s'y trouve regarde la partie sud-ouest. Cette planche porte en bas le plan par terre de toute la crypte avec ses dimensions et ses renvois aux planches.

Ce second cénacle a dans sa longueur, du nord au sud, 5 mètres.
Sa largeur est de 4 mètres.
Ses deux colonnes isolées ont chacune 1 m. 50 c. de fût.
Les bases et les chapiteaux ont chacun 25 c. de haut.

La 2e représente le même cénacle, et le personnage est placé à la partie ouest. De ce point on aperçoit le premier cénacle et les ouvertures qui y donnent accès.

La 3e représente le premier cénacle et le personnage regarde le point sud-est.

Sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, est de 5 mètres dans œuvre.
Sa largeur est de 5 m. 50 c.
Ses colonnes ont 1 m. 75 c. de fût, leur épaisseur est de 33 c, et les bases et chapiteaux ont 16 c. de hauteur.

La 4e représente le même premier cénacle vu du point sud-ouest.

On y voit l'arrivée et le palier de l'escalier du sud-ouest. Sa largeur, avant le palier, dans la descente, est de 1 m. 15 c. L'escalier nord-ouest a les mêmes dimensions.

On remarque dans ce dessin les colonnes, les niches, les soupiraux et les escaliers de la première partie de la crypte.

NOTE

SUR LA DESTINATION DES DEUX COMPARTIMENS DE LA CRYPTE DE SAINT-AVIT ;

Par M. de Buzonnière.

Séance du 18 *février* 1853.

Chargée de vous rendre compte du travail de M. Vergnaud, votre section des arts vous l'a signalé dans votre dernière séance, par l'organe de M. Jacob, son rapporteur, comme un document du plus haut intérêt pour l'histoire des antiquités de notre ville. Ainsi que M. Vergnaud, elle pense que la crypte de cette église remonte au VIe siècle. Seulement elle voit le *martyrium* dans le compartiment qu'il croit avoir été spécialement destiné aux fidèles, et regarde comme un *atrium*, une chapelle, celui qu'il considère comme le *martyrium*.

C'est cette opinion de votre section, qui est aussi la mienne, que, sur son invitation, j'ai essayé de résumer dans la note que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

A partir du IIe siècle, on voit un grand nombre de cryptes, ou, pour mieux dire, d'églises souterraines formées d'un sanctuaire et de chapelles rayonnantes ; mais avant cette époque les cryptes à plusieurs compartimens étaient tellement rares qu'aucun auteur, à ma connaissance, ne s'en est spécialement occupé. Bien plus, jusqu'à ses derniers temps, les mots crypte, *martyrium*, *confessio* ont été souvent employés comme synonymes, si ce n'est que le premier a toujours plus spécialement présenté à l'esprit l'idée matérielle du souterrain et les deux autres celle de sa destination. Je reconnaîtrai donc avec M. Vergnaud l'autorité des traités archéologiques, quant à la position de l'ensemble des cryptes ; mais je soutiens qu'on ne peut en tirer aucun argument relativement à la destination respective

de chacun des deux compartimens d'une crypte double du VIe siècle.

Ici la théorie est à créer; elle ne pourra se formuler que lorsqu'un grand nombre de faits auront été constatés. Il ne s'agit donc, quant à présent, que de reconnaître un fait.

Dans la crypte de St-Avit je trouve deux compartimens : l'un est situé à la partie orientale, muni d'un autel, orné de pilastres, spacieux, éclairé, accessible à tous, à l'aide de deux escaliers qui y débouchent sans intermédiaire ; c'est là que je place la chapelle, l'*atrium*, le lieu où se tenaient les fidèles, tandis que M. Vergnaud y voit le *sanctus sanctorum* renfermant les reliques du saint ; l'autre est étroit, complètement obscur, dénué à l'intérieur de tout ornement, n'ayant d'accès qu'en passant par le premier ; M. Vergnaud, sans tenir compte de cette dernière particularité, le présente comme un vestibule, j'y vois au contraire le *martyrium*, la châsse renfermant le corps saint, retirée, mystérieuse, obscure, puisque le peuple ne devait pas y pénétrer, et qu'elle ne devait être éclairée que de la lueur des flambeaux, sans ornement intérieur, par la même raison, mais décorée à l'extérieur, c'est-à-dire du côté de la chapelle par où se présentaient les fidèles.

M. Vergnaud avance à l'appui de son opinion que les deux compartimens ont toujours communiqué ensemble comme on le voit aujourd'hui. Il pose ainsi en principe ce qu'il faudrait prouver et ce que je crois pouvoir nier avec plus de raison. Si ces deux parties devaient être toujours et complètement en communication, pourquoi le mur de refend qui les sépare? Les voûtes que ce mur supporte pouvaient, comme les autres, être soutenues sur des piliers, ou si en cet endroit une construction plus solide était nécessaire, l'architecte pouvait ouvrir quatre arcades au lieu de deux ; mais il ne l'a pas fait, car ce mur était une véritable cloison, et les deux arcades avaient même des portes, ainsi que le prouve le reste d'un gond que M. Vergnaud n'a pas remarqué dans l'un des tableaux de celle qui s'ouvre du côté du midi. Quant aux jours pratiqués entre les arcades, leur ébrasement en retour d'équerre du côté

de la chapelle, les ornemens qu'on remarque sur cette face seulement, leurs proportions, leur hauteur, tout prouve que c'étaient de véritables *jugula* devant lesquels les fidèles arrivant par la chapelle se présentaient pour contempler les reliques.

La disposition que je viens d'indiquer n'est pas sans exemple; elle se retrouve évidemment dans la crypte de Saint-Aignan d'Orléans. Là aussi le *martyrium* est un compartiment oblong, dont l'axe se présente d'équerre avec celui de la chapelle ; il est beaucoup moindre que celle-ci et situé à l'occident non-seulement de l'ensemble des constructions, mais même du lieu où M. Vergnaud suppose que devait se trouver l'autel élevé par Charlemagne. On y remarque des *jugula* beaucoup plus étroits que ceux de St-Avit, mais présentant la même disposition ; enfin son entrée ouvre dans la chapelle et son intérieur ne présente, comme à St-Avit, que des paremens nus, mais le mur de refend est extérieurement orné d'arcatures et de colonnes appliquées.

M. Vergnaud, loin de se rendre aux conséquences de cette analogie, cherche à tirer avantage du fait en donnant à entendre que le petit compartiment de la crypte de St-Aignan n'est pas le *martyrium*, mais un simple caveau destiné à la sépulture des chanoines.

Ceci doit être clairement expliqué. Oui, comme il l'avance, les chanoines n'ont pas dû être enterrés dans la partie orientale, au rond-point de la crypte, mais ils l'ont été dans le compartiment oriental, dans ce qui, suivant l'auteur, eût été, à St-Avit et à Saint-Aignan, le *martyrium*, dans ce que j'affirme être la chapelle ; la place que leurs épitaphes occupent encore en fait foi.

Quant au compartiment occidental, qui est à mes yeux le véritable *martyrium*, il ne s'y trouve ni épitaphe ni traces quelconques de sépulture. Il est donc certain que les restes des chanoines n'y ont jamais pénétré. Seulement on désirait les rapprocher le plus possible des reliques du saint, et voilà précisément pourquoi on les déposait à l'occident de la chapelle, auprès du mur de refend qui la séparait du *martyrium* et sur lequel on voit leurs épitaphes. Au surplus, quant à la destina-

tion primitive du lieu, il pourrait me suffire d'opposer à l'avis de M. Vergnaud l'opinion généralement adoptée.

M. Vergnaud, dans plusieurs passages de son mémoire, et notamment dans la note 1[re], pages 14 et 15, présente, contre l'opinion de la section, plusieurs observations qui me semblent pouvoir se résumer ainsi :

Si le corps du saint eût été déposé dans le compartiment occidental, il y eût eu un autel en cet endroit; donc 1° les fidèles placés dans le grand compartiment pour assister au service divin eussent tourné le dos à l'orient, ce qui n'est pas admissible ; 2° l'autel de l'église supérieure n'eût pas été placé au-dessus des reliques du saint.

J'admets qu'un autel ait pu être placé sur le tombeau du saint ou que ce tombeau même ait servi d'autel ; mais dans cette hypothèse voici ma réponse :

On trouve beaucoup d'églises contre-orientées, surtout parmi les basiliques construites dans les premiers siècles. L'Italie en offre une foule d'exemples. En outre, et ceci a plus spécialement trait à la question, les églises à double orientation ne sont pas rares. La cathédrale de Nevers, celle de Trèves et plusieurs autres présentent à chaque extrémité de leur nef principale un abside avec un autel ; la grande crypte de la cathédrale de Toulouse a un de ses compartimens contre-orienté, et renfermant le corps d'un saint opposé à l'autel principal ; le plan de l'abbaye de St-Gall, récemment publié par M. Lenoir dans son traité de l'*Architecture monastique*, nous montre trois autels, outre celui du rond-point, établis en arrière l'un de l'autre dans l'axe de la nef ; enfin, dans nos églises modernes, nous plaçons journellement plusieurs autels tellement disposés que l'on ne peut faire face à l'un sans tourner le dos à l'autre.

Quant à la position de l'autel du *martyrium*, par rapport à l'autel supérieur, je ferai d'abord observer que dans beaucoup d'églises des premiers siècles le clergé occupait le rond-point de l'abside en avant duquel s'élevait l'autel. Si telle était la disposition du chœur de St-Avit, et rien ne prouve le contraire, l'autel supérieur devait précisément se trouver à l'aplomb de

celui qui aurait occupé le centre de ce que je nomme le *martyrium*. La crypte de l'église de St-Sabas, celle de Ste-Sabine (1), Rome, sont précisément dans ce cas; mais j'ajoute que, quoique le plan de la crypte ait toujours été compris dans celui de l'édifice supérieur, l'autel principal de l'église fut souvent placé ailleurs qu'à l'aplomb des reliques du saint. Je citerai encore à cet égard l'ouvrage de M. Lenoir qui doit faire autorité, puisqu'il fait partie des documens publiés par les soins du ministère de l'Instruction publique. On peut y remarquer qu'à Saint-Prisque de Rome (2) l'autel supérieur est appliqué au chevet, tandis que celui de la crypte est sous la grande nef, fort en arrière vers l'occident; au contraire, dans la basilique de Torcello, près Venise (3), l'autel de la crypte est placé sous le chevet et l'autel supérieur en avant du rond-point. Il est à remarquer que les exemples que je viens de citer sont tirés d'un ensemble de huit plans seulement présentés par M. Lenoir. On voit donc qu'il n'y a pas eu de règle à cet égard, ou, ce qui revient au même, que s'il y avait règle, les exceptions étaient aussi nombreuses que les applications.

RÉPONSE A LA NOTE CI-DESSUS;

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 4 mars 1853.

Nous n'avons constamment parlé dans notre mémoire sur la crypte de St-Avit que de cryptes d'églises et de châsses se rapprochant du ve et vi^e siècle de l'ère chrétienne, époque évidente de la construction primitive de St-Avit, et nous avons constam-

(1) *Architecture monastique*, par Albert Lenoir, p. 175 et 211.

(2) *Ibid.*, p. 215.

(3) *Ibid.*, p. 167.

ment raisonné par analogie et par comparaison en nous aidant des documens épars dans les anciens auteurs et de ceux répandus çà et là dans les écrits modernes.

Nous savions parfaitement bien ce qui est dit dans la note précitée relativement aux églises du IIe siècle et subséquemment, nous n'ignorions pas non plus que déjà avant saint Louis des châsses étaient en évidence dans plusieurs églises et placées différemment que dans les premiers siècles chrétiens. Nous savons aussi que ce roi avait fait exposer à la vénération publique, dans la Sainte-Chapelle de Paris, tout ce qu'il avait pu se procurer de reliques, soit avant, soit pendant ses funestes croisades (1). De cet exemple royal est né rapidement l'usage général de ne plus placer les reliques dans les églises souterraines, mais dans tel ou tel lieu des églises supérieures (2). Tous ces renseignemens de 900 à 1100 et au-delà sont tout-à-fait étrangers à la question.

Il existait assurément au Ve et VIe siècle des cryptes à plusieurs divisions, car nos vieux chroniqueurs disent *expressément* que

(1) Voir Fleury Longueval, Baillet, etc., etc.

(2) Tant d'auteurs s'expliquent clairement à l'égard du placement primitif des reliques dans les cryptes *au-dessous* des églises que cela ne peut pas faire question, et parmi ces écrivains, Grégoire de Tours, livre II, page 14, dit expressément, en parlant de saint Martin, que *Perpetuus « cum virtutes assiduas ad sepulcrum ejus* (*Martinus*) *fieri cerneret cellulam quæ super eum fabricata fuerat videns parvulam... qua submota magnam ibi basilicam quæ husque hodie permaneret fabricavit.* » Et plus loin, livre X, page 30 : « *Sextus ordinatur Perpetuus... hic sub mota basilica quam prius Briccius episcop, ædificaverat supersanctum martinum ædificavit altam ampliorem miro opere, in cujus* Absida *beatum corpus ipsius venerabilis sancti transtulit.* » Saint Brice vivait en 433 et avait bâti la chapelle sur le tombeau ou crypte primitive de Saint-Martin. Saint Perpet vivait en 469 et fit reconstruire l'église supérieure qui était peu digne du saint et il plaça le corps de saint Martin dans l'abside *ἁψὶς* en grec ou *Apsès* en latin. Cette expression était généralement employée alors pour désigner la partie voûtée des cryptes ou des églises, le sanctuaire ; elle exprimait aussi le trône des évêques et les châsses des saints *placées au fond, à l'orient, comme d'ordinaire.* (Ducange, Fleury, Spelman, Longueval, etc., etc.)...

... **Il est probable que Grégoire de Tours a voulu parler de l'abside de**

les cryptes étaient souvent accompagnées de caveaux destinés aux sépultures, soit sur les côtés, soit en avant, à l'*occident*, *bien entendu*.

Quant au mot *martyrium* appliqué par nous à la partie orientale de la crypte de Saint-Avit, nous citerons textuellement le passage suivant d'un auteur moderne que certainement on ne récusera pas (1) : « On avait coutume primitivement de déposer « les reliques du saint dans un caveau creusé immédiatement « sous l'autel. Ce caveau fut nommé *confessio* et le plus géné- « ralement MARTYRIUM. On y descendait par un double rang de « marches placées derrière l'autel ou à ses côtés. »

Rien de complet n'a été écrit sur les cryptes, et la *théorie*, dit-on, *est à créer*. C'est généralement pour cela que loin d'adopter *un bien petit nombre d'erreurs commises* à cet égard, nous avons cherché à débrouiller le chaos et à apprécier rationnellement les noms généraux à telle ou telle partie distincte à l'aide des écrits anciens et modernes. Que le corps de saint Avit fût au fond oriental du *martyrium* (nous maintenons plus que jamais cette expression propre) ou qu'il fût à son milieu (2),

la crypte agrandie avec l'église, car il en a toujours existé une à Saint-Martin. Au surplus, peu importe dans la question, l'abside haute ou basse étant à l'orient, le corps du saint y était aussi évidemment.

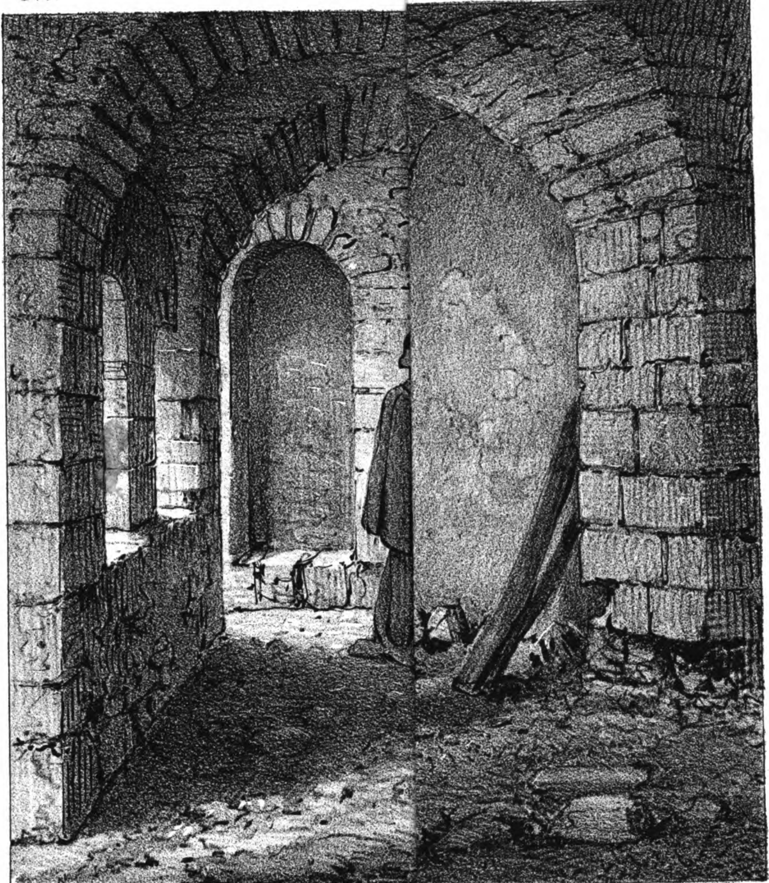
(1) *Archéologie chrétienne* de M. l'abbé Bourassé. Ce passage est un résumé des renseignemens que nous ont laissés les anciens écrivains. En voici le complément :

« Au-dessous de l'autel est pratiquée une petite case voûtée ouverte « dans le sens de la nef, c'est le MARTYRIUM ou la confession destinée à « contenir les reliques du martyr. Ce lieu est décoré avec beaucoup de « luxe et prend quelquefois un développement tel qu'on y descend par un « grand nombre de marches disposées en avant ou sur les côtés de l'autel. « Il devient alors une *crypte* destinée à rappeler les souterrains des cata- « combes. Le moyen-âge donna au MARTYRIUM assez d'étendue pour en « faire une église souterraine presque aussi vaste que l'église qui s'élevait « au-dessus du sol. Les cryptes primitives se présentent sous des dimen- « sions restreintes, etc.... » (Cahiers d'instruction sur l'*Arch.*, *la Sc. des meubles*, etc., publiés par le *Comité historique des Arts et monumens*, page 62, art. *Autels*.

(2) La petite dimension du *martyrium* de St-Avit exclut toute idée que l'autel (tombeau du saint) pût être placé au centre entre les quatre colonnes

T. I.

Soc. d'Agr. des Sc. et Arts d'Orléans. PL. I.



C. Pensée del.

Imp. Lemercier, Paris.

an.

Crypte de l'Eglise de
découverte dans le jardin du Gd.
d'Orléans, en Novembre

Echelle du Plan

10 mètres.

Bâtiments
du Gd Séminaire

peu importe. Nous nous sommes du reste servi du mot *atrium* en parlant du cénacle occidental, tout en sachant bien que l'expression n'était point rigoureusement applicable et seulement pour nous faire mieux comprendre.

Si nous avons dit que les deux parties de la crypte ne nous paraissaient point avoir été séparées par des portes ou baies et des volets aux croisées du mur qui les sépare, c'est parce que la trace d'un seul scellement isolé ne nous a pas paru suffisant pour motiver tous ceux nécessaires et dont il ne reste aucun vestige. Au surplus, s'il en a été ainsi, cette fermeture corrobore notre opinion que le cénacle occidental obscur était destiné aux sépultures, car les caveaux sépulcraux étaient fermés avec soin dans les usages de nos ancêtres, tandis que les *martyrium* proprement dits, étaient accessibles aux fidèles pour la vénération constante du saint, et là comme ailleurs, on pouvait tenir ce caveau sépulcral sous la clé et la chapelle, le *martyrium* ouvert à tous les fidèles pour l'adoration.

En vérité, nous avons peine à concevoir l'idée de placer les laïcs dans un lieu obscur éclairé par des flambeaux, et de leur faire traverser une chapelle éclairée pour les faire assister à un office célébré dans le lieu éclairé par le jour.

Nous avons dit et nous répétons que dans la primitive église les *clercs* et les *laïcs* même évitaient avec soin de tourner le dos au maître-autel (1) des cryptes et des églises; les plus vieux des canons de l'Eglise le défendent expressément.

Nous avons parlé de la crypte de St-Aignan d'Orléans, parce

et le clergé disposé autour de cet autel et les deux niches indiquent victorieusement son placement au rond-point *oriental* (voir note 1re, page 31). Quant aux cénacles obscurs, l'autel ne pouvait être ni dans la grande niche occidentale, où il n'en reste aucune trace, ni entre les deux colonnes, ni entre les deux petites croisées du mur de séparation. Les niches disposées autour de ce cénacle obscur ont pu être destinées à des sépultures, et nous le penserions volontiers sans pourtant l'affirmer.

(1) Dans les premiers siècles de l'Eglise, il n'y avait qu'un seul autel à l'orient dans chaque église et cet usage s'est conservé long-temps en France. Saint Grégoire-le-Grand, à la fin du VIe siècle, nous apprend le premier, et comme une chose peu commune, qu'il y avait des églises d'Italie où on en comptait douze et quinze.

que justement nous avions l'intention de détruire une opinion erronée précédemment émise sur cette crypte (1), dont nous ne dirons plus que ce peu de mots qui militent en notre faveur. Existe-t-il à l'orient de la crypte, dans la partie de Charlemagne, dans celle ajoutée par Dagobert et dans celle surajoutée par Louis XII, toujours à l'orient, une seule pierre tumulaire, une seule épitaphe?... Non; elles sont toutes appliquées au mur dans la partie occidentale, c'est incontestable et bien facile à vérifier. L'autel était à l'orient nécessairement, et l'usage s'est conservé d'enterrer à l'occident. Que pouvions-nous dire de plus concluant?

On nous oppose l'opinion *généralement reçue;* mais l'opinion de qui, s'il vous plaît, et émise par quelle *généralité de savans?* Il fallait au moins le dire, car nous ne trouvons écrite nulle part, si ce n'est là où nous l'avons signalée, une opinion contraire à la nôtre, et en conscience nous ne pouvions point admettre l'opinion émise sur la crypte de Saint-Aignan et encore moins la regarder comme générale.

Mais eût-elle été unanime jusqu'ici, si elle était erronée, il faudrait encore la combattre et la détruire (2).

En serrant ici la question dans ses strictes limites, on verra clairement de quel côté doit pencher la balance.

Ce que nous appelons le martyrium dans la crypte de Saint-

(1) *Hist. arch. de la ville d'Orléans*, par M. de Buzonnière, tome I, page 305. C'est là seulement que nous avons trouvé énoncée une opinion contraire à la nôtre. Si c'est pour appuyer une erreur commise en 1847 qu'on la répète en 1853... soit... mais il ne faut pas alors dire que nous heurtons de front une opinion générale, mais seulement une opinion particulière.

A cette occasion nous dirons que, dans divers écrits d'auteurs étrangers à M. de Buzonnière, à la Société et à la question présente, on a donné à tort comme faits positifs ce que nous n'avons dit en divers lieux que comme très-problématique. Combattre nos conjectures était de bonne guerre, les citer comme faits certains, était de mauvaise foi.

(2) C'est ainsi que nous avons démontré que l'opinion unanime sur la construction de Chambord, par le Primatice, était incontestablement fausse et depuis on s'est rangé à notre avis généralement et sans réplique. C'est ainsi encore que nous avons fait remarquer que la mort de Léonard de Vinci, à Fontainebleau, dans les bras de François Ier, était une phrase de roman. Qu'il habitait, ce qu'on ignorait, le petit castel de Clou, à Amboise, où il avait un atelier, des élèves et où il expira, etc.

Avit était une chapelle... on le concède... Cette chapelle avait un autel... on est forcé d'en convenir... Cet autel était le tombeau du saint... il faut bien le reconnaître... Eh bien ! puisque les cryptes ont eu nécessairement leur unique ou principal autel à l'orient comme nous le démontrerons ; ainsi, à Saint-Avit, l'autel, le tombeau du saint se trouvaient à l'orient de la crypte, à son rond-point, dès lors la partie orientale était bien le *martyrium,* le cénacle où était le martyr, le saint solitaire. La partie occidentale était tout ce qu'on voudra, si elle n'était point un caveau sépulcral, mais elle ne pouvait pas être le martyrium dans l'acception propre du mot (1).

Nous arrivons à l'orientation pourtant si connue des églises primitives. Ici la difficulté nous semble complètement résolue par tous les auteurs anciens et récens (2).

(1) Les chambres ou *cubicula* sont, sans contredit, la partie la plus curieuse des catacombes chrétiennes de Rome. « Ce fut constamment sur le « tombeau du martyr (du saint patron) que s'offrait l'auguste sacrifice. Ce « tombeau, recouvert d'une table de marbre, quelquefois d'une simple « dalle de pierre, était placé au centre (mais rarement) et se nommait « *memoria*, *martyrium*, *titulus*, *confessio*, nom conservé à quelques au- « tels d'Italie, qu'on appelle encore *confessio* au lieu d'autel. Les ministres « sacrés étaient rangés tout autour, tandis que la foule remplissait la « salle. »

Nous citons ce passage, un peu étranger à la crypte de St-Avit, parce qu'on y voit que les fidèles occupaient dès l'origine le même lieu que les prêtres. « Quelquefois, mais rarement, le tombeau d'un martyr était un « sarcophage semblable aux cercueils antiques... C'est ce sarcophage des « martyrs qui a servi de type aux autels (en tombeau) qu'on voit dans nos « églises... C'était sur la pierre, où coulait pour ainsi dire le sang des « martyrs, que se célébraient les saints mystères. » (*Arch. chrét.* de l'abbé Bourassé, pages 63, 64.) « C'est de là qu'est venu l'usage constant de placer « une pierre sur les autels où elle recouvre ou est censé recouvrir des « reliques. »

Comme on le voit, ces détails intéressans, rapprochés de l'orientation primitive, appuient fortement notre opinion.

En-dehors des observations que nous combattons ici, il nous a été demandé si l'autel de la crypte de St-Avit n'aurait pas pu être placé dans le premier cénacle le long du mur de séparation entre les deux croisées, il nous paraîtrait impossible d'admettre cette conjecture. L'espace est trop petit, les escaliers y tombent directement, et cela même n'empêcherait pas que ce premier cénacle ne fût le *martyrium* proprement dit, puisque l'autel (tombeau du saint) s'y serait toujours trouvé.

(2) « C'est une erreur pernicieuse de ne vouloir admettre que ce qui est

Assurément, en Italie et en France même, il y a eu des exceptions sur le placement du chevet des églises à l'orient depuis les v[e] et vi[e] siècles et modernement surtout. Mais avant, aucune exception ou d'extrêmement rares en Orient et surtout en France. Ce qu'a dit à cet égard M. Le Noir de St-Prisque, de Rome, n'est nullement applicable à la question présente, et, pour le dire en passant, les opinions de cet archéologue érudit n'ont ni perdu ni acquis de l'autorité pour avoir été publiées par le ministère des Travaux publics.

Si l'on nous demande la raison de cette persistance d'orientation, nous la démontrerons ainsi, à l'aide des anciens et des modernes écrivains. C'était par un reste de culte du soleil, selon les uns; c'était pour éclairer les églises dès le point du jour, selon les autres; enfin c'était en mémoire de ce que le christianisme était né en Orient et de ce que les chrétiens priaient la face tournée vers la contrée d'où était venu le Christ (1); parce que le Juste était arrivé d'Orient (2); enfin parce que Jésus-Chrit était le soleil levant de justice; parce qu'il était venu nous visiter d'en haut (3); et parce que la première adoration de Jésus enfant était venue des Mages arrivés de l'Orient par rapport à la Judée.

L'unique autel ou le maître-autel des cryptes et le tombeau du saint qui en servait, nous le répétons à dessein, était immédiatement dans l'origine au-dessous de celui de l'église supérieure; cela est dit et répété jusqu'à satiété par les anciens historiens religieux.

« contenu dans l'Ecriture, puisqu'il est certain que Jésus-Christ instruisant ses apôtres leur a déclaré bien des choses qui ne sont pas écrites et « qu'il faut toutefois croire fermement, puisqu'il est constant par la doc« trine de l'apôtre saint Paul que les fidèles doivent conserver les tradi« tions qu'ils ont reçues, soit par écrit, soit de vive voix. On peut citer « pour exemple de ces traditions non écrites *l'usage de prier vers l'o« rient*, etc. » (*Hist. de l'Eglise gallicane*, Longueval et Berthier, livre LII, page 107.)

(1) Voilà pourquoi on était très-scrupuleux, comme je l'ai dit, au v[e] et vi[e] siècle sur la position convenable pour adorer Dieu.

(2) *Qui suscitavit ab oriente justum is.* 41. 2.

(3) *Visitavit nos oriens ex alto.* (Luc, 1. 78.)

L'église de St-Avit et sa crypte étaient toutes deux de trop petite dimension pour pouvoir supposer que leur maître-autel ne fût point rigoureusement adossé à leur rond-point oriental (1) et qu'il fût isolé à *la romaine*, usage plus récent en France que les ve et vi^e siècles, ce qui du reste importe peu dans la question.

Nous avons dû, bien entendu, puisque notre opinion était controversée, nous éclairer des lumières de savans étrangers; leurs réponses ont été jusqu'ici unanimes en faveur de notre opinion; quelques-uns même nous ont envoyé des descriptions et des dessins de cryptes fort intéressantes, et nous leur devons de grands remercîmens de leur extrême obligeance et de leur célérité. Parmi ces documens, trop nombreux et trop étendus pour pouvoir trouver place dans notre réponse déjà si longue (2), nous citerons de préférence ce qui nous a été transmis sur la crypte de la cathédrale de Bourges où le rond-point oriental était anciennement occupé par un autel et où l'on est encore dans l'usage d'inhumer le corps des évêques dans un caveau fermé et attenant à l'église souterraine à l'occident. Là se trouve encore en ce moment le cercueil de l'avant-dernier titulaire exposé jusqu'au moment du décès du titulaire actuel.

(1) On voit en outre parce que, dit saint Sidoine dans l'inscription qu'il fit pour l'église bâtie par saint Patient à Lyon, qu'elle était tournée à l'orient de l'équinoxe, le point où le soleil se lève lorsqu'il est dans l'équateur, quand il entre en *Aries* ou en *Libra*, selon la coutume « observée « dans presque toutes les anciennes églises des chrétiens; cependant on re- « marque un usage différent chez les chrétiens d'Antioche qui les tournent « à l'occident. » (Longueval, t. II, p. 138, Fleury, etc.)... *Kedem*, levant en hébreu, se disait de la Judée entière, *Magis ab oriente venerunt*. (Math., 2. 1.) Les Mages vinrent de l'Arabie ou de la Chaldée, qui est à l'orient de la Judée.

(2) Cryptes de St-Denis, de St-Gervais, de Rouen; de la Trinité, de Caen, de la cathédrale de Bourges, de l'église d'Ypres où est le tombeau de Jansénius. Cette description et les renseignemens que nous recevrons successivement nous engageront très-probablement à publier tôt ou tard un traité général et descriptif des cryptes connues, ce qui pourrait rendre quelque service à l'étude de ces monumens en particulier, dont on s'est trop peu occupé jusqu'à ce jour.

SUR LE VIGNOBLE ET LES VINS DE L'ORLÉANAIS;

Par M. de Beauregard.

Séance du 11 *février* 1853.

La proximité de Paris, les facilités des communications avec ce grand centre de consommation, assurent depuis long-temps un débouché aux vins de l'Orléanais.

La plupart des cabaretiers et des restaurateurs de la banlieue de Paris s'adressent directement aux marchands de l'Orléanais pour avoir des vins qu'on leur livre tels qu'ils se consomment dans leurs établissemens. Si on reporte l'octroi de Paris jusqu'à l'enceinte fortifiée, ainsi qu'on en a le projet, cet important débouché échappera en grande partie aux vignerons de l'arrondissement d'Orléans, s'ils n'apportent de grands changemens dans leur manière de cultiver la vigne et de faire le vin.

Les droits d'octroi sont très-élevés à Paris et les mêmes pour toutes les espèces de vins; il en résulte que les marchands préfèrent les vins colorés et capiteux qui leur permettent d'ajouter une plus grande quantité d'eau. Les vins de l'Orléanais sont généralement peu colorés et peu capiteux.

Les frais de transport des marchandises étant à peu près les mêmes, quelles que soient les distances parcourues, les marchands, assurés que les vins ne peuvent être frélatés, tant à cause de la promptitude avec laquelle les transports s'effectuent que de la surveillance exercée par les employés des chemins de fer, tiendront moins à se fournir dans l'Orléanais. Les vins de l'arrondissement d'Orléans, tels qu'ils sont aujourd'hui, ne peuvent soutenir la concurrence avec ceux plus capiteux de la Touraine et de l'Anjou et les vins noirs des bords du Cher. Pour conserver le débouché de Paris, il faut donner à nos vins ce qui leur manque : de la force et de la couleur.

La culture de la vigne et l'art de faire le vin sont plus arriérés dans l'Orléanais que la culture des céréales. Cela peut tenir à ce que les expériences sur les vignes doivent être faites avec beaucoup plus de circonspection que celles sur les terres arables. Le laboureur voit dès la première année s'il s'est trompé ; il n'en est pas de même du vigneron.

Il est incontestable qu'il y a des terrains qui rapportent beaucoup plus en vigne qu'autrement. Ces sortes de terrains sont nombreux dans l'arrondissement d'Orléans, surtout dans les cantons riverains de la Loire ; je n'en veux d'autre preuve que le prix auquel se vendent et se louent les terres favorables à la culture de la vigne.

Permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir de quelques améliorations utiles à introduire.

Le vin blanc était jadis d'un usage presque général à tous les repas ; depuis quelques années on cesse d'en boire même au déjeûner ; l'ouvrier ne boit plus que de l'eau-de-vie le matin.

Les vins blancs à boire qu'on envoie à Paris ne servent presque généralement qu'à faire des vins rouges. Pourquoi alors cultiver les vignes qui les produisent? Elles ne rapportent pas plus que les vignes rouges et le vin se vend moins cher.

Les vins blancs à vinaigre de notre département ne suffisent pas à beaucoup près pour alimenter les fabriques d'Orléans. Les vinaigriers en vont chercher une assez grande quantité dans le Blaisois et le pays nantais. Il serait donc avantageux d'étendre la culture des cépages connus dans notre vignoble sous les noms de Meslier et de St-François; mais s'ils rapportent beaucoup, ils sont très-sensibles à la gelée, surtout dans les terrains bas ou humides.

Les espèces de vignes rouges que l'on cultive le plus dans l'Orléanais sont le gascon, l'auvernat, le gros-noir.

Le vin fait avec le raisin de gascon est dur et peu coloré. Celui de l'auvernat est plus agréable au goût, est assez coloré pour la table et même pour le cabaret, mais pas assez pour les marchands de vins de Paris.

Le vin de gros-noir est très-coloré et dur, qualité recherchée

par les marchands pour donner de la couleur et une apparence de force aux vins faibles et peu colorés.

Quoique la maturité du raisin ait une grande influence sur la qualité dn vin, on vendange généralement beaucoup trop tôt. Les bans de vendange, qui remontent à une haute antiquité, sont un sûr moyen d'empêcher les vendanges prématurées.

Delamare, dans son *Traité de la Police*, cite des lois romaines qui parlent des bans de vendanges; ils étaient recommandés, ajoute-t-il, dans les instructions données aux proconsuls qui partaient pour leurs provinces. Le duc de Bourgogne les a ordonnées en 1232. Il en est fait mention dans les ordonnances de 1351 et 1356. L'édit de 1535 indique de quelle manière ils doivent être faits. Bien qu'il n'y ait que quelques coutumes qui en parlent, ils étaient d'usage dans toute la France avant 1790, « non-seulement, disent les auteurs, pour empêcher le ma-« raudage, mais aussi pour conserver la réputation des vins. »

En 1791, époque où l'on a fait tant de lois pour ôter les entraves qui gênaient l'exercice du droit de propriété, les bans de vendanges ont été respectés, ordonnés même par des lois nouvelles; le Code pénal punit ceux qui y contreviennent. Vers 1820, le préfet du Loiret a pris un arrêté qui ordonne l'exécution de ces lois; peu d'années ont suffi pour faire tomber cet arrêté en désuétude dans la plupart des communes du département.

Je reconnais que les bans de vendages sont une gêne, qu'ils peuvent nuire à quelques intérêts privés, mais pas plus aujourd'hui que depuis des siècles. Pour éviter qu'il y ait des intérêts trop froissés, on peut permettre des exceptions. Combien n'y a-t-il pas de lois qui blessent les intérêts privés? L'intérêt privé doit céder à l'intérêt général.

Comment peut-on contester l'utilité des bans de vendanges, lorsque cette utilité est reconnue depuis plus de deux mille ans; qu'elle l'a été même en 1791. « Si ce droit n'existait pas, dit « Merlin dans son *Répertoire de jurisprudence*, comme il « existe dans presque tous les pays vignobles, l'avantage public « semblerait devoir l'introduire. Il a pour objet d'empêcher que « les raisins soient enlevés avant leur maturité et qu'il ne

« résulte pas de maladie ou de vin de mauvaise qualité. »

On ne doit vendanger que lorsque le raisin a atteint toute la maturité que l'on peut espérer obtenir. Pour le vin blanc, on ne doit pas craindre que le raisin pourrisse, et il y a peu d'inconvénient pour le raisin rouge tant qu'il n'y en a de pourri qu'une petite quantité. Il y a de l'avantage à attendre. Si quelques raisins se perdent par excès de maturité, d'autres mûrissent; la partie charnue des grains qui sont encore à demi verts se change en jus, ce qui est acide en partie sucrée; les pellicules deviennent plus colorées.

On se borne généralement à fouler le raisin blanc, à le pressurer, à recevoir le moût dans un vaisseau appelé anchau dans l'Orléanais. Le moût entraîne en coulant beaucoup de grains et de pépins; pour les ôter, on fait usage, dans les environs d'Orléans, d'un panier en osier que l'on met sur l'anchau, sous la couloire. Ce panier ne retient qu'une partie des grains et des pépins, ce qui est insuffisant, et c'est cependant le seul moyen généralement employé; il en résulte que beaucoup de grains et de pépins sont mis dans le poinçon, ce qui n'est pas sans inconvénient pour la qualité et la conservation du vin.

Quelques vignerons clouent au-dessus de la douille de l'entonnoir un grillage en fil-de-fer ou une pomme en fer-blanc percée d'un grand nombre de trous. Ces grillages et pommes en fer-blanc s'obstruent facilement; l'entonnoir s'engorge, ce qui occasionne une perte de temps. J'ai pensé qu'un double fond en toile métallique, adapté à l'entonnoir, serait préférable. J'en ai fait faire un en 1852; il se compose d'un cercle en bois de 7 à 8 centimètres de largeur sur 3 centimètres d'épaisseur; un cercle en fer ou en forte tôle y est cloué en-dedans pour empêcher le bois de se contourner. Une toile métallique est clouée dessus; deux poignées en fer placées aux deux bouts servent à l'enlever; ce second fond se place à volonté sur le premier, la toile en-dessus. Lorsque les trous de la toile se bouchent, ce qui arrive rarement, on se sert d'un petit balai pour mettre sur les bords les grains et les pépins qui obstruent; on n'a pas besoin d'ôter le fond toutes les fois que le moût ne coule

pas. On porte ordinairement le vin avec des hottes. Lorsqu'on le jette sans précaution dans l'entonnoir, il jaillit par-dessus les bords; on n'a pas cela à craindre avec les entonnoirs à double fond.

Il y a environ trente ans, M. Mauviel, régisseur de Beauregard, a commencé à faire le vin blanc d'une manière inusitée dans le département de Maine-et-Loire.

Il ne vendange que lorsque le raisin est arrivé à un excès de maturité; que la pellicule des grains est en partie décomposée; il le pressure sans le fouler, afin de n'écraser ni les pépins, ni les rafles, ni les raisins encore verts. Son anchau est en pierre, assez grand pour contenir ce qu'on peut vendanger dans un jour, environ 36 hectolitres. Après avoir laissé déposer le moût pendant sept à huit heures, il le tire avec une pompe aspirante. Il reste au fond de l'anchau un dépôt qui est mis à part et qui produit un vin d'un goût désagréable. Cette manière de faire le vin est maintenant suivie par les grands propriétaires de vignes des environs de Saumur.

L'espèce de cépage cultivée en Anjou n'est pas la même que celle des environs d'Orléans.

Les raisins ne mûrissent pas assez dans l'Orléanais, pour que l'on puisse les pressurer sans les fouler, mais on pourrait laisser déposer le moût en ayant des anchaux assez grands.

Les vins à vinaigre se vendent habituellement à si bas prix, qu'on doit éviter de les mettre dans des poinçons. Comme le vin rouge est ordinairement fait lorsque la vendange des raisins blancs commence, beaucoup de vignerons mettent leur vin blanc dans les cuves et le vendent à des marchands qui fournissent les poinçons.

On couvre les cuves avec des couvercles en bois, on bouche les jours avec de la terre glaise, et l'on met sur les couvercles une couche de sable ou de plâtre; on ne laisse qu'une ouverture de la grandeur d'un trou de bonde que l'on bouche lorsque la fermentation est terminée. Le vin se conserve très-bien dans les cuves pendant l'hiver; il faut le tirer avant la fermentation qui a lieu vers le mois de mars; à cette époque le vin tourne faci-

lement à l'aigre lorsqu'il n'est pas dans des vaisseaux parfaitement clos.

Les poinçons doivent être lavés avec soin à l'eau bouillante, surtout s'ils sont neufs. Le bois de chêne donne un mauvais goût. L'eau bouillante sert encore à faire voir les défauts des poinçons ; elle fait tomber le mastic que mettent les tonneliers, mastic qui se détacherait plus tard si les poinçons éprouvaient un choc. Il est d'usage que les tonneliers reprennent à l'époque des vendanges les poinçons défectueux qu'ils ont vendus ; plus tard ils peuvent s'y refuser.

Une fermentation bien dirigée et complète donne de la qualité au vin. La forme des cuves y contribue pour beaucoup.

Les cuves hautes sont préférables à celles qui sont basses ; elles offrent moins de surface au contact de l'air.

Il est reconnu que le marc doit baigner dans le vin. Pour l'y maintenir, j'ai établi un second fond à mes cuves, à une distance suffisante du haut, pour que le moût gonflé par la fermentation ne passe pas par-dessus les bords. Ce fond, percé d'un grand nombre de trous, me sert de fouloire; il est soutenu par deux barres de bois, dont les deux bouts portent sur des tasseaux attachés aux douves; deux autres barres en bois, retenues des deux bouts par des tasseaux cloués à la cuve, empêchent le fond de remonter. Ces quatre barres doivent avoir au moins un décimètre d'épaisseur, afin de pouvoir porter la vendange et le fouleur et résister à la force de la fermentation.

Le second fond se compose de trois pièces, l'une de la moitié de la grandeur du fond, une autre de même grandeur, à 30 ou 40 centimètres près, le tiers de la grandeur de l'ouverture laissée pour jeter dans la cuve la vendange écrasée.

Je couvre ma cuve avec un couvercle en planches.

Je me sers de cannelles en cuivre vissées à des écroux cloués en-dedans de la cuve ou que l'on met à volonté.

J'ai suivi en grande partie, pour la confection de mes cuves, la méthode dite à la Chaptal; je m'en éloigne particulièrement en ce que le couvercle ne ferme pas hermétiquement la cuve, ce que recommande cet habile chimiste.

Il n'est pas d'usage dans l'Orléanais d'égrapper les raisins ;j ne pense pas que cela soit nécessaire ; je le crois d'autant moins que les marchands préfèrent les vins faits sans égrappage.

La fermentation ne s'établit que lorsqu'il y a une suffisante quantité de liquide ; plus il y a de moût, plus tôt elle commence, plus tôt elle est terminée et plus elle est complète ; de là l'utilité de bien écraser les raisins; les grains qui ne le sont pas ne fermentent pas aussitôt que le moût et leur fermentation n'est pas terminée quand on fait le vin.

La vendange est mise sur le second fond de la cuve ; le fouleur, qui a beaucoup plus d'espace que dans les fouloires d'usage dans l'Orléanais, laisse moins de grains sans être écrasés. Le jus tombe dans la cuve par les trous du second fond et le marc y est jeté par l'ouverture que doit boucher la troisième pièce de ce fond. Lorsque la cuve est jugée assez pleine, on met le troisième morceau du fond que l'on maintient avec les barres de dessus, on couvre la cuve et l'on n'a plus à s'en occuper jusqu'au moment de faire le vin. Il n'en est pas de même, comme vous savez, Messieurs, lorsque le marc n'est pas maintenu au milieu du vin ; on est obligé de le renfoncer tous les jours, non-seulement pour qu'il donne de la couleur au vin, mais surtout pour l'empêcher de s'aigrir. En enfonçant le marc, on refroidit le vin, ce qui ralentit la fermentation.

J'ai dit plus haut que, contrairement à l'opinion de Chaptal, je pensais que les cuves ne devaient pas être closes hermétiquement. Pour m'en convaincre, j'ai fait remplir un poinçon de moût; je l'ai bien bondé, j'ai fait dans la bonde un trou dans lequel j'ai mis un tube en fer-blanc recourbé et terminé par un petit entonnoir dont le haut était plus bas que la première courbure du tube ; j'ai rempli l'entonnoir d'eau ; je l'ai trouvé vide le lendemain. Je l'ai fait remplir plusieurs fois, et chaque fois il s'est vidé presqu'ausitôt, jusqu'au moment où la fermentation a commencé ; pendant la fermentation l'eau est restée dans l'entonnoir et le gaz s'est dégagé en traversant l'eau; celle-ci n'a pu s'introduire dans le poinçon que parce que l'air intérieur avait été absorbé par le moût, que le vide s'était fait et que l'air extérieur avait poussé l'eau.

Il y a environ vingt-cinq ans, une demoiselle Gervais a inventé une machine pour faire le vin rouge, qui a eu une grande vogue pendant deux ou trois ans. Cette machine consistait en un vase en fer-blanc muni d'un réfrigérant et d'un tuyau destiné au dégagement du gaz, qui aboutissait dans un vase plein d'eau, afin d'empêcher l'air extérieur de pénétrer dans la cuve; on adaptait la machine à un couvercle qui fermait hermétiquement la cuve. La plus grande partie du gaz produit par la fermentation était condensée par le réfrigérant et tombait dans la cuve; le surplus du gaz trouvait une issue par le tuyau.

J'ai expérimenté cette machine la première année qu'elle a paru dans le département, je l'ai mise sur une cuve contenant vingt hectolitres; j'avais à côté une cuve de comparaison de même grandeur. Dans la cuve d'expérience, la fermentation a commencé plus tard, a duré plus long-temps; la décomposition des parties sucrées et colorantes a été moins complète; le liquide provenant du gaz condensé, recueilli avec soin, a produit à peine deux litres d'un petit vin qui contenait peu d'alcool et qui avait un goût désagréable qu'on pourrait comparer au phlegme qui passe le premier quand on distille le vin. Ces expériences m'ont prouvé que les couvercles ne devaient pas fermer hermétiquement les cuves; que le dégagement du gaz était sans inconvénient; que les couvercles ne devaient servir qu'à empêcher le contact de l'air qui peut refroidir la cuve, et ralentir la fermentation.

Le moût s'échauffe d'autant plus vite que son volume est plus considérable; la chaleur va en augmentant à mesure que la fermentation acquiert de la force; quand elle approche de sa fin, le vin se refroidit. Plus il fait froid, plus la fermentation est long-temps à s'établir. J'ai vu des cuves rester huit jours sans bouillir; l'abbé Rosier parle de vingt-cinq jours.

Lorsque la température est au-dessous de cinq degrés, il est bon de faire chauffer du vin jusqu'à l'ébullition et de le mettre dans la cuve pendant qu'on la remplit. On peut en mettre tant que le moût de la cuve n'atteint pas dix degrés. Une plus

grande chaleur pourrait produire une trop forte fermentation, ce qui pourrait détruire l'arôme.

Pendant que les cuves sont en fermentation, on doit maintenir, autant que possible, le même degré de chaleur dans le cénacle qui les renferme et éviter tout courant d'air qui pourrait les refroidir.

On ne doit tirer le vin que lorsque la fermentation est terminée; on ne peut en déterminer la durée; elle varie suivant la température et la maturité du raisin. On reconnaît que le vin est bon à faire lorsqu'il est froid, lorsqu'en le goûtant on ne sent plus de douceur.

Le vin que l'on tire par la cannelle est le plus fait et le plus clair; il faut mettre le pressurage à part; celui qui sort le premier de dessous le pressoir est trouble; celui qui vient à la dernière façon provient en grande partie des grains qui n'ont pas été écrasés et dont la fermentation n'est pas terminée; il bout souvent dans les poinçons.

Quelques jours après que le vin est entonné, il faut mettre sur le trou de la bonde une feuille de vigne, la maintenir par un morceau de tuile ou d'ardoise et bonder trois semaines après. Le vin doit être soutiré un peu avant la fermentation, qui a lieu au printemps. Il faut le soutirer une seconde fois vers la fin de juillet. Le vin doit être méché avec des mèches soufrées. Elles doivent être moitié moins grandes la seconde fois que la première.

Tous les ans je fais soutirer mon vin rouge deux fois aux époques que je viens d'indiquer. La troisième année et les suivantes, je fais ajouter une dizaine de litres de vin nouveau au soutirage du printemps. En procédant ainsi, j'ai conservé du vin pendant plus de six ans dans les poinçons. J'en ai en bouteilles de 1842, qui est très-bon.

Il serait à désirer que par des prix et récompenses les comices déterminassent les vignerons à renoncer à leurs vieilles routines en faveur des nouvelles méthodes consacrées par l'expérience, et que M. le Préfet exigeât des maires qu'ils fissent exécuter les lois sur les bans de vendanges.

RAPPORT AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par J. de Mainville.

Séance du 1er avril 1853.

Quoique l'écrit dont nous avons à vous rendre compte renferme beaucoup de judicieuses réflexions, des vues utiles, de sages conseils, beaucoup, en un mot, de bonnes et très-bonnes choses, nous ne saurions cependant, Messieurs, vous le présenter comme un travail complet sur notre culture de la vigne, sur nos cépages et sur nos vins, c'est tout au plus un simple aperçu, un léger coup-d'œil sur cette matière qui pourtant nous intéresse à un haut degré.

M. de Beauregard, qui a laissé courir sa plume, a rendu notre tâche assez difficile. Nous aurions désiré que d'adord il eût examiné la situation actuelle de notre vignoble; que dans une seconde division il se fût étendu sur les améliorations à introduire dans la culture de nos vignes; qu'ensuite il fût entré dans tous les détails de la fabrication de nos vins et qu'il eût enfin terminé sa notice par le résumé clair et précis de son opinion sur tous les points qu'il aurait méthodiquement abordés. Forcés de le suivre sur le terrain qu'il a préféré, nous ne pourrons aussi que disséminer nos observations sur ce qui nous a paru contestable dans ses différentes assertions.

Notre collègue s'est beaucoup moins occupé de nos vignes que de la fabrication de nos vins. C'est sur elle qu'il a principalement fixé son attention. Ce qu'il dit de notre vignoble se réduit même à presque rien.

Menacés que nous sommes, d'après lui, de perdre notre principal débouché, celui de Paris, nous ne saurions trop nous hâter de changer notre manière de cultiver la vigne et de faire notre vin, et pour conserver ce débouché, il nous suffirait,

dit-il, de donner à nos vins plus de force et de couleur. Mais que devons-nous faire pour atteindre ce double but? M. de Beauregard a oublié de nous le dire.

Nous sommes loin de penser que notre culture soit aussi arriérée qu'il le croit. Nous pensons même le contraire ; car dans tous les cantons que nous connaissons elle s'exécute, selon nous, avec intelligence et dans de bonnes conditions. Les façons y sont toujours données en temps utile, surtout par les vignerons propriétaires ; les fumures y sont abondantes, en excès même pour la qualité du vin ; les échalas distribués convenablement et jusqu'à profusion, du moins dans certaines communes, comme à Olivet que j'habite, Cléry, St-Mesmin, etc. La viticulture nous paraît donc plutôt perfectionnée qu'arriérée dans notre arrondissement. Nous pouvons même affirmer que les habitans d'Olivet, vignoble considérable et qui nous est parfaitement connu, sont très-actifs et très-soigneux de leurs vignes. Qu'il y ait quelques localités où la vigne est mal cultivée, nous ne le nions pas, puisque M. de Beauregard l'assure, mais nous croyons que, dans la plupart, cette culture ne laisse rien ou presque rien à désirer.

L'auteur propose d'abandonner la vigne blanche, attendu qu'elle ne produit pas plus que la rouge ; que le vin blanc se vend moins cher que le rouge ; qu'on y a renoncé dans les ménages ; qu'il ne s'en consomme presque plus dans les cabarets ; que pour la fabrication du vinaigre nous ne saurions avec nos vins blancs soutenir la concurrence que nous font ceux de la Basse-Loire et même ceux du Blaisois, et que si nous voulons y résister, nous devons nécessairement changer nos cépages et les remplacer par le Saint-François, le Gros-Meslier, etc., qui rapportent infiniment plus.

Nous croyons que sur ce point notre collègue est encore dans l'erreur. L'usage du vin blanc n'est pas à beaucoup près aussi abandonné qu'il le pense. Il prend, nous le croyons, l'exception pour la règle. L'ouvrier consomme sans doute beaucoup plus d'eau-de-vie aujourd'hui qu'autrefois ; mais il n'en boit pas moins le vin blanc le matin. Cette boisson est restée

aussi dans les habitudes bourgeoises pour le déjeûner, et partout on l'y préfère au vin rouge lorsqu'il est de bonne qualité.

Quant à remplacer nos cépages par ceux du pays nantais, nous nous garderons d'en donner le conseil. Ces derniers sont beaucoup trop gelifs pour notre département. S'ils supportent très-bien les hivers de la basse Loire, ils résistent généralement assez mal aux nôtres. Continuons donc ou cherchons à faire du bon vin blanc à boire et ne songeons pas à faire du vin à vinaigre.

C'est par erreur aussi que l'auteur en indiquant les cépages rouges les plus répandus dans l'Orléanais (il n'en cite que trois), le gascon, l'auvernat et le gros-noir, dit que le vin du premier est peu coloré ; il est dur sans doute ainsi que celui du gros-noir, mais certainement il est bien coloré.

Voici au surplus les cépages qui sont le plus habituellement cultivés dans notre département :

En blanc : l'auvernat blanc, le petit-blanc, le Petit-Meslier et le genetin ou petit-muscat.

En rouge : le gris ou meunier appelé quelquefois et improprement auvernat-meunier ; l'auvernat rouge ou franc, ou pineau noir de la Bourgogne, ou le noble de la Touraine ; le samoreau tendre ; le samoreau dur ou noir-dur ; le gros-noir et le gamet.

Les cépages qu'il importerait le plus de cultiver pour relever la qualité de nos vins sont en blanc : l'auvernat, le genetin et le Petit-Meslier, et en rouge : l'auvernat franc. Ce dernier, que les vignerons et beaucoup de propriétaires ont abandonné parce qu'il produit, disent-ils, moins que les autres cépages, est cependant plus productif qu'on ne le pense; c'est sur lui que s'est établie l'ancienne réputation de nos vins des côtes de St-Jean-de-Braye, St-Ay, Meung, Beaugency, d'où il a malheureusement disparu presqu'entièrement depuis long-temps. Je sais pourtant quelques propriétaires qui y sont revenus et qui s'en applaudissent. Le gamet produit beaucoup, mais son vin est mou et peu coloré. Le genetin, qui faisait autrefois la base

du bon vin blanc de St-Mesmin, lequel avait un certain renom, est aussi très-peu cultivé maintenant.

Enfin nous croyons, d'après l'essai qu'en ont fait quelques propriétaires qui s'en trouvent bien et s'en félicitent, qu'il y aurait de l'avantage à introduire dans notre vignoble le raisin de Co ou de Cahors. Son vin coloré et qui a beaucoup de corps, comblerait probablement les vœux de notre collègue, qui se plaint si fort au point de vue commercial du peu de force et du peu de couleur de nos vins et qui n'a pas pensé à nous indiquer le moyen de leur en donner. Mais ce cépage ne réussirait pas partout. Il faudrait avoir égard au terrain et à l'exposition.

Au reste, et quoi qu'on fasse, on n'obtiendra jamais chez nous du Bordeaux avec notre raisin gascon, ni du Pomard avec notre auvernat; mais nos bons vins pourraient être régénérés.

On a dit, et nous avons du plaisir à le croire, que les vins de l'Orléanais, les bons s'entend, n'étaient pas dédaignés sur la table de nos rois. S'il en est autrement aujourd'hui, il faut nécessairement ou que nos vins aient perdu de leur mérite ou que le palais de nos souverains soit devenu plus délicat, suppositions qui l'une et l'autre sont peut-être également vraies. Pourtant, il faut le reconnaître :

Quelques clos ont encor le vermeil auvernat,
Et des murs sont dorés d'excellent *chasselas.*

Nous avons dit que M. de Beauregard s'était plus particulièrement occupé de la fabrication de nos vins, nous devons ajouter que les détails pratiques dans lesquels il est entré à ce sujet méritent une certaine attention. Nous ferons pourtant remarquer que ce qu'il propose est connu en grande partie depuis long-temps et d'un usage, sinon général, du moins assez répandu, car pour ne parler que de nous, il y a près de quarante ans que nous faisons comme lui notre vin à la Chaptal, méthode qui a pour but principal de renfermer le marc dans le moût au moyen d'un double fond assujetti avec des coins en bois entrés avec force autour de la cuve. Ce fond est percé au milieu d'un trou de 25 centimètres, qui pendant la fermenta-

tion permet au liquide de monter en emprisonnant le marc, ce qui exige qu'on emplisse un peu moins les cuves en laissant, suivant leurs dimensions, de 30 à 35 centimètres de vide.

Le double fond que nous employons nous semble préférable, pour le dire en passant, à celui que recommande M. de Beauregard. Ce dernier, qui sert en même temps de fouloire, étant pour cette raison percé d'un grand nombre de trous de petite dimension doit nécessairement s'engorger. Enfin, pour empêcher l'évaporation pendant la fermentation, nous faisons placer aussi sur la cuve un second couvercle qui doit s'y adapter le plus exactement possible, mais librement et sans être enté. Si la méthode à la Chaptal n'est pas aussi généralement en usage dans notre vignoble qu'elle mériterait l'être, il faut l'attribuer, chez les propriétaires non vignerons, à la routine, et de plus, pour les vignerons-propriétaires, d'une part à la dépense qu'elle exige, et de l'autre à ce que vendangeant par eux-mêmes et à leur temps, ils mettent plusieurs jours à remplir leurs cuves.

Pour combattre la routine et favoriser l'adoption des bonnes méthodes, nous partageons entièrement l'avis de M. de Beauregard. Les Comices agricoles, sentinelles avancées des progrès de l'agriculture, peuvent beaucoup pour leur propagation. Celui d'Orléans l'a déjà senti en décidant dernièrement en principe que des primes seraient accordées pour les perfectionnemens apportés à la fabrication du vin.

Comme nous n'avons pas sous les yeux l'ouvrage de Chaptal, nous ignorons jusqu'à quel point M. de Beauregard a pu se tromper quand il a avancé que ce savant recommandait de fermer hermétiquement les cuves. Très-probablement Chaptal ne s'exprime pas d'une manière aussi absolue. Il y a là quelque chose d'incomplet, quelque correctif de moins, car bien certainement la cuve la plus solide ne résisterait pas à l'action du gaz acide carbonique, produit inévitable de la fermentation vineuse. Elle éclaterait immanquablement si on avait la prétention de le tenir emprisonné. C'est Bertholon, si nous avons bonne mémoire, qui a conseillé la fermeture hermétique des cuves. Aussi tout le monde connaît l'histoire de ce propriétaire

du Languedoc, qui pour maintenir en place le couvercle de sa cuve, qu'il avait rendue aussi close que possible, eut l'idée d'enserrer une forte pièce de bois entre son double fond et la ferme de son cellier dont la toiture fut soulevée et presque renversée.

A Bordeaux, la fabrication du vin présente quelques différences, celle du moins des vins fins. On trie les raisins à la vigne ; on égrappe avec soin ; on ne renferme pas le marc dans le moût ; on le laisse former ce qu'on appelle le chapeau ; on ne le pressure pas ; il sert à faire du petit vin ou de la boisson. Ce n'est que dans les petits crûs qu'on le pressure et qu'on mêle le vin qu'il fournit à celui de la cuve. Chez nous au contraire on pressure toujours et toujours aussi on répartit le plus également possible dans les poinçons le vin obtenu à chaque façon de pressurage. Je ne sais si ce mélange est, comme on l'assure, nécessaire à la conservation de nos vins ; mais il est certain qu'il donne plus de couleur. M. de Beauregard voudrait qu'on mît le pressurage à part. Les raisons sur lesquelles il appuie ce conseil ne feront pas, je crois, changer l'usage.

Peut-être serons-nous plus heureux que lui en engageant ceux qui ne font pas leur vin à la Chaptal d'enlever au moins le dessus du chapeau avant de tirer leur vin;ce dessus du chapeau ou n'en contient plus ou a converti en vinaigre celui qu'il contenait. Cette mauvaise pratique nous paraît une des causes de la prompte altération de nos vins qui fréquemment tournent, comme on le dit vulgairement, au bésaigre.

A plus forte raison ne doit-on pas enfoncer le marc dans la cuve plusieurs fois pendant la fermentation pour empêcher le dessus d'aigrir ; il vaut beaucoup mieux enlever, comme nous venons de le dire, au moment du décuvage la portion du chapeau acidifiée. Cet enfoncement du marc est en opposition avec les principes de la saine œnologie et n'a pour résultat que de troubler et interrompre la fermentation.

Dix degrés centigrades de température sont aussi le minimum de celle qu'il convient d'entretenir dans le cellier pendant toute la durée de la fermentation.

Au-dessous de cinq degrés il convient aussi dans les années froides de faire chauffer, mais non pas jusqu'à l'ébullition, une suffisante quantité de moût et non pas de vin et de la répandre dans la cuve, le plus près possible de son fond, pour hâter et activer la fermentation. On peut encore atteindre avantageusement ce but par l'emploi du sucre brut ou du glucose.

Nous regrettons qu'entre autres petits détails dans lesquels il est entré, notre collègue n'ait pas recommandé avant de faire le vin blanc de laver avec soin au balai avec de l'eau dans laquelle on a délayé un peu de chaux éteinte et d'éponger ensuite l'aire du pressoir sur laquelle on a fait le vin rouge.

Nous regrettons aussi qu'il n'ait point parlé du gleucœnomètre, instrument qu'on trouve chez tous les opticiens et dont le zéro indique le moment du décuvage d'une manière précise.

Le vin, à zéro, est à la fin de sa première fermentation appelée fermentation vive. C'est dans les tonneaux que s'opère ensuite la seconde fermentation, dite fermentation lente et qui n'est complète que plusieurs mois après.

Cet instrument si simple et si indispensable sert aussi à apprécier la quantité de sucre contenue dans le moût avant la fermentation. Notre collègue, s'il en eût fait usage, aurait pu consigner dans son mémoire des observations utiles et en tirer des inductions précises. Le zéro du gleucœnomètre est le terme moyen du décuvage ; au-dessous le vin serait plus tendre ; au-dessus il est plus ferme. Chacun peut donc le faire comme il le désire. Cet instrument ayant l'avantage de coter le degré de matière saccharine contenue dans le moût, donne par cela même le moyen de connaître la qualité qu'aura le vin, et par conséquent la quantité de sucre ou de glucose qu'il serait utile d'ajouter au moût dans certaines années.

Dans les premiers jours de la fermentation le vin perd beauboup de degrés en très-peu de temps. Il lui en faut beaucoup au contraire et quatre à cinq fois plus pour perdre les trois ou quatre derniers, c'est-à-dire pour arriver à zéro, terme moyen du décuvage et commencement de la fermentation lente, et cela parce que dans les derniers jours de la fermentation la

plus grande partie de la matière sucrée a déjà été convertie en alcool.

Nous n'approuvons pas, comme règle générale, le méchage des vins rouges, comme le conseille M. de Beauregard. On ne doit mécher que les vins blancs et ils doivent l'être avec discernement; des cas exceptionnels, comme la maladie de certains vins rouges, peuvent seuls exiger le méchage.

Quant au ban de vendanges, nous en reconnaissons l'utilité et même l'importance ; mais chaque vignoble doit avoir le sien, la différence des cépages et des terrains ne permettant pas d'ouvrir la vendange à jour fixe dans toutes les communes du département. Il existe à cet égard à Olivet un usage qu'on pourrait suivre ailleurs. Ce ban est remplacé par la nomination de gardes-champêtres temporaires et honoraires au moment de la vendange, et même avant pour la garde de tous les fruits et récoltes. On les appelle *messiers*.

Des mesures analogues ou un ban de vendanges pourraient être autorisés dans chaque commune par l'administration supérieure sur la demande des habitans ou des conseils municipaux.

Il nous reste à nous excuser, Messieurs, de vous avoir entretenus aussi longuement des observations œnologiques et viticoles que vous avez renvoyées à notre examen. Les questions de cette nature intéressent tellement notre pays qu'il est difficile de résister à leur entraînement. Il existe sur la culture de la vigne et sur la fabrication du vin beaucoup d'ouvrages très-étendus, très-importans, et s'il nous fallait indiquer les plus remarquables, nous devrions certainement citer avec distinction celui dont nous sommes redevables à un des plus anciens membres de cette société. Mais cette matière est en quelque sorte inépuisable, aussi sommes-nous persuadés que pendant long-temps encore, malgré les judicieuses réflexions de M. de Beauregard, il y aura beaucoup à dire sur la viticulture et l'œnologie.

SUR LA RACINE DE GUIMAUVE CONTRE LE SANG DE RATE (1).

Séance du 18 *février* 1853.

J'ai l'honneur de donner connaissance à la Société d'un nouveau moyen dont l'utilité en agriculture me paraît incontestable ; je veux parler de l'emploi de la racine de guimauve dans le régime alimentaire des vaches et des moutons.

D'abord, et j'en ai la certitude, ces animaux ne la repoussent point. La plupart la mangent même avec plaisir. C'est à Milly (Seine-et-Oise), chez le sieur Dovergne, qui fait le commerce de cette racine, que je m'en suis convaincu.

Ce cultivateur, qui a trois vaches, les nourrit en partie de ses débris quand il la fouille et la prépare pour la vente. Non-seulement elles s'en arrangent parfaitement, mais elle ne les incommode point, lors même qu'elles en prennent avec excès, ce qui est arrivé à l'une d'elles qui en est très-friande. Les moutons la recherchent aussi.

Quelques animaux cependant ne paraissent pas la manger avec autant de plaisir que les autres, mais ils ne tardent pas à s'y habituer.

Quant aux vaches du sieur Dovergne, elles se portent habituellement très-bien, et jamais pourtant elles n'ont présenté aucun symptôme de la redoutable maladie connue sous le nom de sang ou de sang de rate.

Ces détails, que je tiens de ce cultivateur lui-même, furent pour moi comme un trait de lumière. Je compris aussitôt tout ce que cette racine offrirait de ressources, s'il était possible, comme je le crois, de l'admettre dans la grande culture.

Ses propriétés médicinales ne sont douteuses en effet pour

(1) Extrait analytique d'une notice adressée à la Société par M. Puissant, vétérinaire à Malesherbes.



personne. Il n'est pas un homme de l'art qui ne sache qu'elle est une des meilleures substances qu'on puisse faire entrer dans la médication antiphlogistique. Il y a long-temps que j'exerce, et toujours je me suis trouvé on ne peut mieux de son emploi, tant comme moyen curatif que comme préservatif des maladies inflammatoires.

Serait-elle sans aucun avantage contre l'entérite aiguë ou inflammation de la membrane muqueuse digestive désignée sous le nom de maladie de sang ou de sang de rate?

Les données de ma pratique ne me permettent pas de le penser. Il est d'ailleurs évident que si cette affection ne peut être combattue avec quelque chance de succès que par les moyens antiphlogistiques, une décoction de racine de guimauve édulcorée avec le sucre ou le miel, mais administrée à son début, et je dis tout-à-fait à son début, parce que sa marche est très-rapide, ne peut être que fort utile et doit favoriser sa guérison.

Mais c'est surtout comme préservatif, j'en suis très-persuadé, qu'on obtiendra beaucoup de cette substance.

S'il est vrai, ainsi qu'on l'a dit et comme je le crois, que pour diminuer les ravages du sang de rate et pour triompher enfin de ce fléau, il est indispensable de modifier par un changement de régime l'organisme des animaux qu'il atteint, on ne saurait mieux faire assurément, surtout pendant l'été, que d'introduire la guimauve dans leur alimentation. Par ses propriétés émollientes, adoucissantes, cette racine mucilagineuse ne peut en effet qu'exercer une influence avantageuse sur l'état morbide du sang. Son contact avec la membrane muqueuse du tube digestif doit aussi en prévenir l'inflammation.

Les cultivateurs ont donc un grand intérêt à s'assurer, par de nombreux essais, de la valeur de ce moyen, soit comme curatif, soit et surtout comme préservatif, et tous le peuvent, car il n'est pas un d'eux qui n'ait chez lui une portion de terre plus ou moins propre à la culture de la guimauve.

Quoique cette plante qu'on sème au premier printemps, qui se multiplie ensuite par les éclats de sa souche qu'on enterre à

la bêche à sept décimètres environ de distance en automne et au printemps afin d'en avoir toujours sous la main, réussisse presque partout, elle préfère cependant un terrain frais et profond, elle l'exige même, et on doit la fumer fortement si on la cultive comme objet de commerce, car la profondeur, la fraîcheur, la qualité du sol et les engrais ont beaucoup d'action sur sa racine, qui, sous leur influence, acquiert un développement, une qualité très-remarquables. La récolte, dans ce cas, s'en fait en automne.

On peut aussi, pour l'alimentation des bestiaux, la fouiller à la fin de la belle saison ; mais il n'y a pas nécessité. Peut-être même y a-t-il quelqu'avantage à la laisser en place, à ne l'arracher que par partie ou au fur et à mesure qu'on en a besoin. Au reste elle se conserve bien sous couche et peut s'y conserver long-temps.

Au point de vue commercial, sa culture est assez lucrative. Aussi a-t-elle pris de l'extension à Milly, où il y a une douzaine d'années à peu près qu'elle a été introduite. La terre s'y loue de 75 c. à 1 fr. la perche. La fleur est d'une défaite aussi facile que la racine. Celle-ci se vend, suivant ses diverses qualités, depuis 12 jusqu'à 40 francs les 50 kilogrammes.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA NOTICE CI-DESSUS ;

Par M. PERROT.

Séance du 18 *mars* 1853.

La section a lu avec intérêt la notice de M. Puissant, vétérinaire à Malesherbes, déjà connu de vous par un mémoire sur le sang de rate, qui lui a valu une mention honorable lors du concours ouvert sur les moyens de prévenir et de guérir cette fatale maladie, maladie qui, chaque année, enlève au-delà du

dixième des bêtes ovines de toute la Beauce et fait périr aussi un grand nombre de bêtes bovines et de chevaux.

Dans cette notice, la guimauve est considérée comme plante commerciale et médicinale et surtout comme pouvant être par sa nature mucilagineuse et antiphlogistique un préservatif contre le sang de rate.

M. Puissant constate en fait que cette maladie ne sévit pas à Milly, la seule commune qu'il signale comme se livrant à la culture de la guimauve et depuis douze années seulement; mais il ne sait pas si elle y sévissait avant l'introduction de cette culture, et il ne nous dit pas si la constitution géologique de cette commune est pareille à celle de la Beauce. Il continue ses recherches, et il s'empressera de vous en faire connaître les résultats.

Ce qu'il a voulu d'abord, ça été de vous communiquer une idée neuve qui, pour lui, est devenue comme une théorie nouvelle sur les moyens de prévenir le sang de rate, de vous confier le soin de la répandre, de la faire fructifier, si elle peut avoir à vos yeux, comme aux siens, une utilité réelle.

Nous sommes arrivés au temps où cette racine, se reproduisant par éclats, doit être enfouie dans un sol profond et bien fumé, et il n'y a pas un jour à perdre pour exciter utilement les agriculteurs qui ont à souffrir du sang de rate, à se mettre immédiatement en mesure d'en essayer dès ce printemps la culture; elle leur permettrait, aussitôt après la récolte prochaine, d'expérimenter si l'on doit en obtenir les effets salutaires que M. Puissant regarde à l'avance comme certains.

Le mal auquel il s'agit de porter remède est si grave, les moyens proposés jusqu'à ce jour ont été si peu efficaces ou si vains, que c'est presqu'un devoir pour notre Société, qui se préoccupe constamment de cette question, d'encourager toutes les études sur ce sujet, et de tenir, en quelque sorte, la lice toujours ouverte. Votre section d'agriculture ne désespère pas d'ailleurs qu'on ne puisse obtenir de bons résultats de la racine de guimauve, si l'on parvenait à la faire entrer économiquement dans l'hygiène du bétail là où sévissent le sang de rate et les

maladies inflammatoires. Mais il est douteux qu'on puisse jamais la donner entière ; elle pourrait plutôt être administrée en poudre comme la gentiane et mêlée à d'autres alimens ou en décoction dans les breuvages ordinaires. Si la vertu de la guimauve était reconnue, et qu'elle dût être attribuée surtout à sa nature mucilagineuse, on pourrait la remplacer avec avantage par d'autres plantes de la famille des malvacées ayant des racines plus développées, des tiges plus élevées, des fleurs plus abondantes. Un premier progrès accompli en appellerait un second dans l'hygiène du bétail.

Votre section d'agriculture vous propose donc 1° de remercier M. Puissant de la communication intéressante qu'il vous a faite ;

2° De faire insérer par extrait sa notice dans le plus prochain numéro de vos *Mémoires ;*

3° De permettre qu'elle tombe dès ce jour dans le domaine de la publicité.

RAPPORT AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES SUR LES POÉSIES DE M. LUDOVIC DE VAUZELLES ;

Par M. WATSON.

Séance du 4 mars 1853.

Un volume de poésies, et de poésies orléanaises, est une bonne fortune beaucoup trop rare pour que nos concitoyens ne croient pas devoir s'en féliciter, et, malgré toute la difficulté qu'on éprouve généralement à saluer du nom de poète celui qui a parcouru à nos côtés la pénible carrière des thèmes et des versions, et qui ne compte peut-être pas comme tant d'autres, dans ses honneurs académiques, des succès d'*excellence*, nous ne doutons pas que notre jeune compatriote ne reçoive au milieu de nous, même sous ce terrible règne de l'in-

différence ou des préoccupations positives, l'accueil bienveillant que des étrangers s'empresseraient de lui accorder.

Les Orléanais, nous en sommes persuadés, tiendront à démentir le proverbe.

Les vers de M. L. de Vauzelles ont, à nos yeux, une véritable valeur, et nous nous étendrions longuement sur la source du plaisir que nous avons goûté en les lisant, si nous ne craignions de paraître trop sûr de la pureté de notre goût et de la justesse de nos appréciations.

Il y a dans plusieurs de ces compositions un sentiment poétique qu'on ne puise pas dans l'étude, et qui, à lui seul, suffit pour consacrer le talent. Il n'est pas donné à tout le monde d'épier la nature dans ses créations les plus modestes, de trouver une pensée dans les milliers d'objets muets qui nous entourent, et de savoir s'entretenir avec soi-même des sensations multipliées que ces objets font naître. M. L. de Vauzelles a la vraie religion de l'initié, la foi sincère du poète, et ses vers, nous en sommes convaincu, auront du charme pour ceux qui ne refusent pas de se laisser aller à tout ce qu'il y a de plus doux dans les affections humaines, pour ceux qui n'ignorent pas que la sensibilité, la candeur et la simplicité du cœur, compagnes presque inséparables du génie, appartiennent toujours aux natures d'élite.

La poésie, il ne faut pas l'oublier, a surtout besoin de convictions. Ce qu'elle renferme de plus vrai, de plus puissant, est entièrement d'instinct. La cause de son action échappe aux procédés les plus délicats de l'analyse : la critique s'efforce en vain de la deviner. L'esthétique, après tout, n'est que la perception du beau.

Pour nous, qui croyons voir dans les vers de M. L. de Vauzelles ce caractère intime de beauté qu'on ne saurait définir, ce ton de douce émotion qu'il n'est pas possible de contrefaire, ce quelque chose d'insaisissable qui fait que tel homme est poète, et que tel autre ne l'est pas, nous avouons sans peine que le rôle de censeur ici ne nous irait pas, et nous sommes tout disposé à devenir pour notre jeune poète ce critique que Sterne

aurait été chercher au bout du monde, qui se livre avec abandon à son auteur, admire avec bonhomie ce qu'il dit, et jouit sans trop savoir pourquoi.

Mais en insistant sur la vérité des inspirations de M. L. de Vauzelles, qualité qui ne manquera pas de lui conquérir les sympathies de ses lecteurs, nous sommes loin d'insinuer que ce soit là son seul titre à leur faveur. Il est facile de reconnaître dans ses œuvres une correction de style, une élégance de forme que n'atteignent pas souvent les coups d'essai des jeunes auteurs. La musique du rhythme lui est familière, et qu'il soit redevable de son succès à un travail opiniâtre ou à une organisation heureuse, il sait très-bien profiter des ressources que lui offre cet élément vivifiant de la versification.

Citons de suite, à l'appui de notre opinion à cet égard, et pour justifier tout ce que nous pensons des facultés de M. L. de Vauzelles, le petit poëme intitulé *il Pensiero*.

Il est là, là toujours, à tout jamais assis
Sur le tombeau d'un Médicis.
Nul mouvement! Son œil de pierre
Est fixé vers la terre.

— Soldat, que fais-tu donc ainsi?
Diras-tu, mon maître est ici?
Ton maître! il n'est plus que poussière;
Et depuis trois siècles, soldat,
Jeune encore, mais sans éclat,
Il a terminé sa carrière.

Jusques à quand, pauvre insensé,
Resteras-tu sur ce tombeau glacé?
— Toujours, ô destinée amère!
Quoi! toujours ce marbre vivant
Demeurera navré, sans mouvement,
Au faîte de ce monument!

Quoi! toujours et sans espérance,
Il faudra qu'il souffre et qu'il pense!
Nul ami, s'armant d'un marteau,
Ne le fera crouler du haut de ce tombeau!

Pauvre marbre! pauvre statue!
Rien qu'à te voir, j'ai l'âme toute émue.
Encor si le sculpteur

Avait de quelque espoir mélangé ta douleur!
Si des pleurs mouillaient ta paupière!
Si ton œil n'était pas de pierre!

Mais non, rien, il est là toujours, toujours assis
Sur le tombeau du Médicis!
Et depuis trois cents ans qu'il est à cette place,
L'immobile chagrin de ce marbre penseur
Fait tressaillir le spectateur.

Il dure, et cependant autour de lui tout passe!
Que l'on ne cherche plus dans l'enfer seulement
L'éternité du châtiment!
Le génie a cette puissance
De river pour toujours un marbre à la souffrance.

Michel-Ange qui t'a sculpté,
T'a condamné, soldat, à l'immortalité.
Mais soudain, regrettant la douleur éternelle
Qu'il avait mise en toi,
Michel-Ange, glacé d'effroi,
N'a pu des Médicis achever la chapelle!

Ou nous nous trompons beaucoup, ou c'est là de la bonne poésie, qui, pour ne rien devoir aux souvenirs de l'antiquité, n'en est pas moins digne d'être admirée. La pensée profonde qui en fait l'âme est présentée d'une manière singulièrement saisissante, et produit d'autant plus d'effet que le langage dont elle est revêtue est simple et nerveux. M. L. de Vauzelles, à notre avis, ne risquerait rien à baser ses prétentions de poète sur ces quelques lignes énergiques, et à ceux qui seraient tentés de confondre les inspirations de sa muse avec certains feux follets qui ne paraissent que pour disparaître, nous ne croirions pas pouvoir mieux répondre qu'en leur rappelant le malheureux soldat de marbre :

.... Toujours assis,
Sur le tombeau du Médicis.

Les Fées est un très-heureux échantillon de ce gracieux rhythme auquel les poètes de la pléiade, et surtout Rémi Belleau, dans son joli *Mois d'avril*, ont donné tant de vogue.

Le *Pêcheur de Procida* est un charmant morceau que nous avons déjà eu occasion d'admirer. En voici deux strophes

qui coulent avec la facilité d'une improvisation et qui se gravent dans la mémoire sans effort :

Ah ! Monsieur, les roses fleurissent
En cette île plus tôt qu'ailleurs ;
Les orangers vite y mûrissent
Et les fruits d'or y sont meilleurs.
Les myrtes blancs et les grenades
L'embellissent comme un jardin ;
La vigne y forme des arcades,
Et la grappe y donne un doux vin.

Tout est grec sur ce beau rivage,
Et des Grecs furent nos aïeux ;
Nous avons parlé leur langage,
Nous avons leur danse et leurs jeux,
Mais sur cette terre étrangère,
Fils ingrats, nous avons perdu
La liberté qui leur fut chère,
Leur douce langue et leur vertu.

Nous avons été vivement touché du pieux souvenir donné à l'infortuné Hégésippe Moreau, car il y a plus que de la poésie dans cette simple fleur jetée avec tant d'âme sur la tombe du génie.

Qui est-ce qui pense aujourd'hui à cet être d'un autre monde qui eut de la peine à respirer pendant quelques courtes années notre atmosphère épaisse ; à ce pauvre voyageur qui s'égara dans le désert de la vie sans jamais trouver d'oasis ; à cet enfant si richement doué que nous appellerions Chatterton, si les excès et les instincts vicieux de l'auteur des poëmes de Rowley ne nous défendaient une pareille profanation ?

Mais, lui, n'ayant trouvé sous nos cieux que misère,
Il a cherché son grain bien loin de cette terre,
Pauvre oiseau voyageur que pas un n'a compris !
Réuni désormais aux célestes phalanges,
Dans leurs rangs, voyez-vous, il est, comme les anges,
Chantre du paradis.

La Moisson nous offre une scène champêtre qui a toute la vigueur et tout le naturel d'un tableau hollandais. Les vers sont d'une allure aussi franche et d'une santé aussi robuste que

les quinze gaillards qu'on y voit boire en chantant autour de la table du père Guillaume.

Sous le toit du père Guillaume,
Toit, non d'ardoises, mais de chaume,
Quinze gaillards, au teint hâlé,
Boivent, en chantant à la ronde,
Le jus de la vigne féconde
Autour d'une gerbe de blé.

La mère Guillaume et ses filles
Aiguisent le fer des faucilles
Sur de grandes pierres de grès;
Au-dehors, les chevaux hennissent,
Les fouets claquent, les bœufs mugissent
Et les lourds chariots sont prêts.

Le fermier élevant son verre
Boit à la terre nourricière,
A la terre qui porte le grain :
Ce grain écrasé sous la pierre
Pour Guillaume et la fermière,
Noir ou blanc, ce sera du pain.

Le poëme de *Héro et Léandre* est l'œuvre d'un talent exercé. Il s'y trouve des détails d'une grande beauté, des passages dont plus d'un auteur connu se dirait volontiers l'auteur. Toute cette pièce respire un goût pur, une haute culture d'esprit et une intelligence raisonnée des beautés de la poésie classique. Nous aimons, cependant, mieux que M. L. de Vauzelles soit de son temps, et sans prétendre le moins du monde nous élever contre une école que tant de monumens ont illustrée ; nous n'hésitons pas à lui conseiller de laisser là un genre où on lutte aujourd'hui avec trop de désavantage, et où surtout l'imitation dégénère si facilement en faiblesse. Inutile d'ajouter que ce conseil n'implique nullement une critique : il a sa source dans une préférence que nous croyons fondée.

La poésie, si bizarrement ou si malicieusement nommée romantique, il ne nous en coûte pas d'en faire l'aveu, est notre poésie de prédilection, et nous trouvons dans Goëthe, dans Wordsworth et dans Lamartine un charme profond, une magie mystérieuse dont ni les Grecs, ni les Romains n'ont jamais

connu le secret. Dans la poésie moderne, telle que nous la comprenons, M. L. de Vauzelles nous paraît être sur son terrain. C'est un champ qu'il est de force à cultiver avec fruit. Il a commencé sous d'heureux auspices, il peut continuer sans crainte.

Nous lui dirons donc, avec sincérité et avec confiance : *macte virtute.*

DE LA CONTENTION
DES HERNIES RÉDUCTIBLES EN GÉNÉRAL ET DE LA HERNIE INGUINALE EN PARTICULIER (1) ;

Par M. le docteur DENYS.

Séance du 18 *mars* 1853.

PREMIÈRE PARTIE. — 21 janvier 1853.

A considérer le temps depuis lequel les chirurgiens s'occupent des hernies, il semble étonnant que chaque jour ramène sur leur histoire des questions encore neuves.

C'est que, depuis la renaissance de la chirurgie en France jusqu'aux premières années du XIXe siècle, les progrès de cette branche de l'art consistèrent principalement dans le perfectionnement des procédés opératoires. Il n'y a guère qu'une trentaine d'années qu'on s'est attaché à soustraire à l'instrument tranchant une foule de malades qui, jusque là, y eussent été voués presque nécessairement, et que l'attention s'est tournée, pour la cure des hernies, vers les procédés de réduction et de contention ; en sorte

(1) Ce mémoire peut être regardé comme une réponse à la 11e question médicale proposée par la commission d'organisation de la 18e session du Congrès scientifique de France, tenue à Orléans en septembre 1851. Cette question était conçue en ces termes :

« Les moyens le plus généralement employés pour la contention des her-« nies réductibles sont-ils suffisans? Dans le cas contraire, rechercher ceux « qui pourraient le plus sûrement remplir toutes les indications conve-« nables. »



que la chirurgie moderne a dû s'enrichir sur ces deux points long-temps négligés. Elle a été encombrée d'appareils destinés par leurs auteurs à cet usage, de bandages de toute forme, de toute nature, de toute dimension. Malheureusement la plupart des inventeurs semblent plutôt avoir voulu attacher leur nom à une modification nouvelle que remplir des indications précises. De là l'incertitude et la difficulté du choix ; de là peut-être aussi l'arrêt de réprobation jeté sur la plupart de ces instrumens par des hommes dont le nom fait autorité. Dans ce conflit, nous serons heureux d'avoir à signaler, comme capables d'éclairer la matière, les moyens à l'aide desquels nous avons obtenu la contention des hernies volumineuses et anciennes, tirant ces moyens de l'expérience même qui précise les applications.

Il existe en effet des hernies graves qui condamnent les malades au repos et leur font courir des dangers quand ils travaillent. M. Malgaigne (dans ses excellentes leçons sur les hernies), l'un des premiers qui ait traité d'une manière scientifique et raisonnée la partie expérimentale de la mécanique herniaire, a établi qu'il meurt neuf fois plus de vieillards hernieux que d'autres, et que la population hernieuse disparaît près de quatre fois plus vite que la population ordinaire.

« Découverte effrayante, ajoute-t-il, statistique du plus haut intérêt pous les hygiénistes et les praticiens ; car les hernies produisent des accidens fâcheux pour la nutrition et l'entretien de la vie, surtout parce qu'elles sont mal contenues ; et si l'on songe qu'il existe, en moyenne, seize cent mille hernieux en France, on voit combien il est urgent de chercher à perfectionner le traitement palliatif de manière à leur donner des chances de vie égales à celles des autres citoyens. »

Simplifier le matériel et le mécanisme des moyens contentifs, rattacher tous les points à des principes clairs, à des règles précises et d'une application facile, tel est le but de nos efforts, telle est la loi de nos formules. Comme il est utile de déblayer le terrain avant d'édifier, passons en revue les inconvéniens et les vices de certains bandages.

En chirurgie herniaire, un principe lumineux est celui de M. Mayor: qu'en fait d'appareils, les meilleurs sont ceux qui imitent le mieux l'action de la main. On conçoit, en effet, la facilité qu'on éprouve à contenir une hernie très-exactement avec le seul bout du doigt; ici, la précision jointe à la direction la plus favorable de l'élément dynamique, nous révèle pourquoi un corps compressif aussi peu développé produit cependant un effet aussi sûr.

Or, puisque le doigt formule si justement le meilleur bandage, l'agent qui reproduira le plus fidèlement dans un brayer la forme et l'action de ce même doigt, sera le meilleur.

Il sera facile d'adopter un bandage à toutes les exigences du bassin et de la hernie; de régler sur l'un le point d'appui, et sur l'autre la résistance à vaincre. Ceci veut dire que l'exacte application sur un canal herniaire d'un bandage suppose trois élémens essentiels prédominans : 1° l'élément dynamique ou puissance de compression; 2° le corps (la pelote) pour transmettre cette dernière sur le lieu d'élection; 3° les accessoires propres à fixer la pelote, à faciliter et à rendre supportable l'action des deux premiers élémens.

C'est donc sur la compression continue, déterminée méthodiquement par un bon instrument, que les modernes fondent l'espoir de la guérison, sans avoir égard à la vertu particulière de diverses substances irritantes qu'on a voulu appliquer sur la peau, soit avec les pelotes compressives, soit indépendamment de ces agens.

Si nous n'osons pas envisager la compression comme méthode de cure radicale, au moins espérons-nous accroître le nombre des succès. Il est à craindre que les cas de guérison positive et confirmée, dus à l'emploi des bandages, restent toujours en petit nombre.

La compression ne peut agir que de deux manières, quand elle guérit : ou bien elle oblitère le collet du sac herniaire, ou bien, le sac ayant été réduit avec la hernie, elle maintient assez long-temps accolées les parois du canal inguinal pour qu'il se rétrécisse et s'oppose désormais à l'issue de l'intestin. Or, la

compression agit rarement de la première manière, parce que la distance du point d'appui en arrière empêche l'accolement exact des parois du canal et du sac, parce que le sac contient le plus souvent de la sérosité qui est un obstacle à l'adhérence de ses parois, et qu'il est difficile d'y produire une inflammation adhésive. La paroi antérieure du canal et l'anneau externe sont efficacement comprimés, mais supposé même l'oblitération de l'anneau, la hernie peut subsister dans le canal. Pour la guérison, il faut la réduction complète du sac long-temps et exactement maintenue, la compression méthodique de tout le canal et des deux anneaux. L'expérience des faits atteste qu'exercée suivant ces principes, elle réussit quelquefois même à un âge avancé.

On est en droit de le supposer en appliquant à la hernie une loi de pathologie générale, en voyant toutes les cavités se rétrécir aussitôt qu'elles cessent d'exercer leur fonction. Ainsi l'atrophie de l'œil entraîne la diminution de l'orbite correspondante ; l'atrophie ou la paralysie du nerf acoustique, le rétrécissement de l'oreille interne et du conduit auditif externe ; on observe l'effacement de l'alvéole après l'extraction d'une dent, l'oblitération des canaux artériels et veineux et des artères et des veines ombilicales après la naissance, la diminution du thorax du côté malade après l'atrophie du poumon, celle de la cavité d'un os long après l'extraction d'un séquestre, la diminution d'une cavité articulaire après une luxation. Pourquoi les anneaux ne se rétréciraient-ils pas après la soustraction de la cause dilatante et n'obtiendrait-on pas ainsi la cure radicale ? Toutefois, quand les machines guérissent, il nous semble moins rationnel d'attribuer la guérison au rétrécissement de l'anneau qu'au rétrécissement du collet du sac qui finit même par s'oblitérer. Les ouvertures naturelles des anneaux semblent de formes et de dimensions invariables, on comprend difficilement que l'anneau externe surtout, formé d'un tissu aponévrotique, puisse se rétrécir ; le plus souvent il reste aussi large, et des sujets qu'on croyait guéris sont atteints de récidive au moindre effort.

Il est presque inutile de démontrer l'insuffisance des moyens généraux de traitemens employés isolément sans le secours de la compression par le bandage ; on sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la valeur des toniques, des résolutifs, des astringens préconisés avec pompe, sous forme de lotions, de cataplasmes, d'emplâtres ou de poudres renfermés dans des sachets. On sait qu'indépendamment de leur incommodité pour les malades, ces applications bornent leurs effets irritans à la peau et aux tissus superficiels, mais qu'elles restent sans action sur les parties profondes, le tissu cellulaire, la fibre musculaire et aponévrotique, loin de concourir à la rétraction des orifices herniaires.

Qnelques faits semblent prouver la possibilité de guérison par la position horizontale et le repos prolongés, par les changemens matériels qui se produisent en vertu seulement de la force tonique des tissus ; mais encore faut-il que les forces physiologiques du sujet aient une énergie suffisante, et dans ce sens les vieillards ne supporteraient pas long-temps le décubitus horizontal, et les hernies par excès de force, de toutes les plus curables, seraient seules accessibles à cette méthode : de là la division si importante des hernies par faiblesse ou bien par excès de force.

On appréciera la valeur de cette méthode dans la pratique, comme moyen principal de guérison, ou seulement à titre d'auxiliaire, si l'on réfléchit à l'influence physiologique du repos prolongé des viscères et du tronc, au nombre d'individus herniés qui, forcés de garder le lit pour une maladie accidentelle, ont guéri de leur hernie ; en sorte que bien souvent on a attribué l'honneur de la cure radicale à une foule de remèdes, quand le repos seul avait produit ce résultat.

Ainsi s'explique la cure radicale chez l'enfant par le progrès de l'organisation naturelle et du développement du canal inguinal qui éloigne l'ouverture abdominale de l'anneau vers le flanc, et rend la hernie plus difficile. On sait que chez l'enfant l'anneau inguinal ne constitue qu'une sorte de virole aboutissant presque directement et immédiatement à l'abdomen, tandis

que chez l'adulte cette ouverture se continue avec le canal du même nom.

De même les douches d'eau froide pourraient concourir à la cure des hernies ; mais ce moyen isolé serait insuffisant et inutile avec l'emploi simultané du bandage. Tous les organes, dit Bichat, en vertu de l'élasticité de la fibre, tendent à revenir sur eux-mêmes, s'il n'y a pas d'obstacle mécanique. Le trait frappant raconté par Jean-Louis Petit d'une femme qui, voyant son enfant sur le point d'être opéré, lui jette brusquement entre les cuisses et sur le scrotum un seau d'eau froide qui détermina aussitôt la rentrée de la hernie, devait mettre sur la voie du traitement par les douches obliques d'eau froide sur les anneaux et le trajet du canal, préconisé dans tous ses détails par M. Verdier.

Encore faudrait-il seconder, par l'emploi d'un bandage méthodique, l'action excitante de la colonne de liquide pour disposer les tissus à l'inflammation adhésive et obtenir l'oblitération du sac.

Si ces méthodes employées isolément sont le plus souvent inefficaces, du moins elles sont innocentes et méritent encore à ce titre un examen impartial.

Mais comment comprendre que les modernes aient voulu remettre en vigueur, pour la cure radicale, des procédés raisonnés sans doute, mais aussi dangereux et inhumains que certains moyens opératoires qu'on frémit de lire dans les auteurs anciens ! Heureusement l'oubli a bientôt fait justice de ces tentatives périlleuses, et les méthodes de MM. Belmas et Gerdy n'ont pas plus trouvé d'imitateurs que la ligature du sac, réhabilitée par Desault, pour les hernies ombilicales chez les enfans.

C'est qu'aujourd'hui toute opération sanglante, appliquée à la cure radicale d'une hernie simple et réductible, doit être frappée de réprobation comme inutile et dangereuse.

Examen des diverses espèces de bandages.

On composerait un volume entier avec la description de toutes les variétés de machines imaginées pour maintenir les hernies. Combien d'essais infructueux pour rendre les pelotes mobiles, les ressorts élastiques et leur degré de pression supportable et efficace? Malgré les améliorations apportées dans la confection des différentes pièces herniaires, on entend chaque jour les malades se plaindre de la mauvaise direction et de la courbure gênante du ressort, de sa pression douloureuse sur le bassin. Leurs plaintes sont encore plus vives et plus fondées s'il s'agit des pelotes : les unes, trop dures, contondent les tégumens ; les autres, mal assujetties, abandonnent les orifices herniaires dans les mouvemens du corps et exposent les malades au danger d'un étranglement.

Il serait fastidieux de passer en revue tous les bandages. Nous bornerons cet examen aux plus remarquables.

Ils peuvent être classés en deux séries. La première, consacrée aux bandages anciens, comprend ceux de Lequin, Bleygny, Juvile ; la seconde comprend les inventions modernes, le bandage anglais ou à pelote mobile de Salmon, le rénixigrade du docteur Lafont, le bandage de M. Burat, ceux à pelote médicamenteuse, à pelotes en caoutchouc, saillantes, pleines, creuses et à air, mobiles ; enfin les modifications ajoutées à ces instrumens dont l'application journalière continue suivant de vieux erremens.

N'a-t-on pas lieu de s'étonner, dit M. Malgaigne, que les progrès de l'anatomie du canal inguinal, si complètement étudié dans ces derniers temps, soient restés sans profit pour l'art d'appliquer les bandages?

Et qu'y a-t-il pourtant de plus simple que l'observation de ce principe dans la contention des hernies : fermer la porte du dedans et du dehors et le trajet qui les sépare, en comprimant tout le trajet herniaire depuis son origine jusqu'à sa terminaison, et, faute de la connaissance de ce principe, on n'a vu pendant des siècles qu'erreurs et tâtonnemens !

Examinons avec toute la sévérité nécessaire les appareils destinés à faire tout seuls le traitement palliatif ou curatif de cette infirmité si commune ; et s'il est beaucoup de circonstances où ils sont nuisibles et insuffisans, sachons en réserver l'emploi pour les cas exceptionnels où ils peuvent convenir.

Faut-il blâmer les ressorts qui n'auraient pas, suivant le précepte de Camper, les 10/12[es] de la circonférence, et le peu de guérisons radicales obtenues par la compression dépendrait-il de ce défaut dans la longueur du ressort ? Il faudrait plutôt attribuer cet insuccès à la mauvaise direction de la pelote qui, trop large et trop courte, ne porte ni sur l'anneau interne ni sur le canal, ni assez en haut et en dehors de l'anneau ; d'où résulte une compression incomplète, puisqu'elle ne s'exerce que sur l'anneau externe et l'impossibilité que la portion de sac contenue dans le canal s'oblitère entre l'anneau interne et l'anneau externe, et conséquemment la persistance de la hernie dans le canal ; tandis que la compression doit porter sur l'anneau interne et tout le trajet du canal et vers le flanc.

Le bandage circulaire de Camper, qui entoure les 5/6[es] de la circonférence du bassin, c'est-à-dire depuis l'anneau d'un côté jusqu'à la partie supérieure du muscle *fascia lata* du côté opposé, ne peut être admis à l'exclusion des autres. La longueur d'un ressort doit être subordonnée au degré de force nécessaire pour contenir la hernie ; celui-ci semble produire beaucoup de force et se dérange moins que les autres ; mais par le poids de la ceinture longue, par la pression trop puissante, il ne convient qu'aux sujets habitués à de rudes travaux et porteurs de hernies volumineuses.

En prolongeant, dit-on, le ressort jusqu'au-delà de la hanche du côté sain, et formant ainsi de cet instrument un cercle entier au lieu d'un demi-cercle, on doit attendre les meilleurs effets d'une modification par laquelle le point d'appui est éloigné. Pourtant c'est une nouvelle puissance qui, faiblement étendue à tous les points d'un cercle plus flexible qu'élastique, se confond et s'épuise avec les points d'appui et de compression ; de

sorte que la machine n'est réellement qu'une corde métallique et n'a de stabilité que par la courroie qui ferme le cercle de la hanche du côté sain jusqu'à l'écusson incliné et serré plus ou moins fortement contre la hernie.

L'insertion vicieuse du ressort rivé le long du bord supérieur et au sommet de la pelote permet à la hernie de s'échapper en bas.

M. Jalade-Lafont a modifié sans avantage le bandage de Camper en augmentant la longueur du ressort jusqu'aux 31/32es de la circonférence du corps, et en inclinant en bas l'extrémité antérieure, parce que l'anneau inguinal externe se trouve plus bas en avant que le point d'appui en arrière.

La modification la plus sensible d'où vient le nom de rénixigrade consiste dans la présence de deux ressorts supplémentaires adaptés à la surface externe du ressort fondamental, d'inégale épaisseur dans les divers points de leur longueur et pouvant glisser l'un sur l'autre, de manière à mettre la partie la plus épaisse du bandage en rapport avec l'endroit où celui-ci a le plus besoin de résistance ; mais cet appareil est lourd et gênant. Il cesse d'ailleurs d'être un levier du troisième genre par l'addition de ressorts supplémentaires de diverses longueurs.

Le bandage anglais, qui embrasse le côté du corps opposé à la hernie avec pelote mobile et sans sous-cuisse, a toute la force désirable ; cette innovation ingénieuse de Salmon, importée en France par Wickam, consiste en un ressort principal ayant plusieurs trous et en deux plaques maintenues au bout de ce ressort par le moyen de vis : la plaque de devant, placée obliquement sur l'ouverture herniaire et toujours dans le sens du pli de la cuisse, est de forme ovale pour contenir la hernie. La plaque de derrière, placée au bas de la colonne, très-près du sacrum est ronde pour former le point d'appui.

Le ressort n'exerce de pression que par les deux plaques et laisse les hanches libres.

Ordinairement il n'y a pas de demi-ceinture au bandage. Si l'on juge à propos d'y recourir, celle-ci passera autour de la

hanche, du côté de la hernie, pour s'attacher à la vis qui fixe la plaque de devant.

Dans les cas de hernie volumineuse, on peut graduer la pression en supprimant ou en ajoutant des ressorts appelés additionnels au ressort principal, le tout contenu et libre dans un fourreau de peau, jusqu'à ce qu'on ait d'un à quatre kilos de pression sur l'anneau, sans que les hanches soient surchargées.

Enfin, on peut facilement allonger ou raccourcir ces bandages en avançant ou en reculant les plaques au moyen des vis qui les réunissent au ressort.

Le moyen est ingénieux. Si nous lui trouvons le défaut de tout mécanisme compliqué et des pelotes mobiles insuffisantes dans les hernies volumineuses avec élargissement de l'anneau, on ne saurait méconnaître les avantages, dans les cas de hernies faciles à contenir, d'un ressort qui se prête à l'exigence du bassin et à la force de la hernie par la dimension et le degré de pression, sans occasionner plus de gêne, il n'y a pas de perte de force; la pression antérieure est opposée à la pression postérieure; mais la pelote ne descend pas assez bas sur l'anneau et chez tous les sujets à ventre plat, le bandage remonte et n'est pas applicable.

Autres inconvéniens : il ne porte que par ses extrémités, en arrière au point d'appui, sur la colonne, en avant au point de résistance, sur les anneaux; et le cercle libre dans son fourreau n'est pas en contact avec la peau, ne presse pas sur le bassin. Toute la force se concentre aux extrémités. C'est à merveille. Mais ne voyez-vous pas que, par sa mobilité même, le centre du ressort va entraîner le déplacement des extrémités? Et pour cette raison il ne conviendra pas chez les très-jeunes enfans auxquels le bandage français réussit. De plus, il aura encore le tort très-grave, dans les fortes hernies, de ne pas comprimer dans le sens oblique du canal et d'être fragile malgré la qualité de l'acier dont il est formé.

M. Valérius, le premier, l'a modifié en courbant en sens opposé les deux bouts du ressort.

Ensuite M. Burat a brisé le ressort à deux pouces environ de l'extrémité antérieure. Le vice de cette modification, c'est l'inclinaison en avant qui relève la pelote au lieu de la tenir abaissée au niveau de l'anneau et rapproche le ressort du trochanter. La pelote remontant avec le bout antérieur du ressort, la hernie s'échappe, comme s'échapperait un corps quelconque mal saisi par une pincette dont les bouts ne se répondraient pas, dont l'un passerait par-dessus l'autre.

Il faut réserver l'emploi de cet instrument pour les cas les plus favorables à son efficacité.

Devrons-nous nous déclarer pour les bandages à pelotes élastiques en caoutchouc remplies d'air? Les pelotes en bois et en ivoire à bon marché sont insupportables et nuisibles à la peau. Les pelotes à plaque de bois ou de métal, rembourrées de laine ou de crin et recouvertes en chamois, se tassent, deviennent dures et compactes à l'usage et s'altèrent, par la sueur qui les pénètre, au point de ne plus presser sur la tumeur comme un coussin élastique qui se moule sur les parties molles sans les blesser. Les pelotes en caoutchouc sont vantées comme exerçant une pression à la fois douce, uniforme, constante et graduée. De quelle importance ne sera pas la forme et la matière de l'instrument, que la pelote soit pleine et tout en gomme élastique, ou qu'elle contienne de l'air dans une cavité? Il y a là une nouvelle élasticité ajoutée à l'élasticité du ressort d'acier, qui formera un bourrelet circulaire favorable à la contention. Voilà ce que dira la théorie et même l'application pendant quelques mois ; mais plus tard, par suite de la perméabilité du caoutchouc, l'air contenu s'échappera, encore bien qu'il soit renfermé dans trois sortes d'enveloppes superposées, et la pelote s'aplatissant livrera passage à la hernie. Si la pelote contient peu d'air, elle n'offrira pas assez de résistance ; si elle est fortement insufflée, elle sera par sa trop grande élasticité sujette à se déplacer ; elle n'aura d'ailleurs pas assez de poids pour comprimer suffisamment, surtout dans les grands efforts d'expiration, dans l'action de soulever un fardeau : on ne peut en attendre qu'un effet palliatif, tandis que la cure radicale

sera souvent le résultat des pelotes ordinaires et de celles que nous conseillons. Les pelotes à air ne seront pas applicables non plus aux hernies indirectes qui exigent une pression forte et uniforme sur les anneaux et le trajet du canal inguinal.

Mais à la condition d'être souvent renouvelées, elles serviront aux sujets maigres et doués d'une grande sensibilité, affectés de hernies directes peu volumineuses et principalement de hernies de la tunique vaginale, dans lesquels les bandages ordinaires sont trop durs pour être supportés.

Quand la hernie testiculaire est retenue sans accident dans le canal ou à l'anneau inguinal, on laisse agir la nature. Dans le cas contraire, l'indication à suivre est d'appliquer sur cette région un léger bandage à pelote creuse qui protége le testicule et lui permette de descendre. Le diagnostic est facile. Il importe seulement de s'assurer de sa présence dans les bourses, afin d'éviter des méprises qui seraient suivies de l'atrophie ou de la dégénérescence de cet organe, si, croyant avoir affaire à une simple hernie, on appliquait le bandage contentif ordinaire. Quand le testicule est sorti du canal et de l'anneau externe, l'application d'une pelote à air et en caoutchouc semble d'un bon usage pour l'empêcher de remonter dans le canal ou de heurter l'anneau externe.

De même chez les sujets maigres et délicats dont l'épine du pubis est saillante.

Quant aux pelotes en caoutchouc compact, il est à craindre que par leur élasticité elles ne contiennent pas plus fidèlement la hernie que les pelotes à air, et la facilité avec laquelle elles se ramollissent inspire des doutes sur leur efficacité.

Les pelotes élastiques ordinaires sont moins chères et offrent autant d'avantages.

Pour conclure, les inconvéniens des pelotes en caoutchouc remplies d'air sont, indépendamment de l'élévation du prix, de ne pouvoir être variées, quant à la forme, suivant la diversité des hernies, l'âge, l'état des aponévroses ; de perdre leur élasticité, leur tension au bout de quelques mois, par suite de rupture et de déformation. Enfin, leur vice capital résulte de

leur légèreté que nous avons dit rendre la compression incomplète.

Maintenant dans la hernie la plus rebelle, celle qui devient directe par la disparition du canal et l'élargissement des deux anneaux et qui est rangée dans la catégorie des hernies par faiblesse, faut-il recommander les pelotes à saillie, en champignon destinées, suivant le précepte des chirurgiens qui ont tenté la cure radicale, à remplacer le bouchon formé par la peau et la pression déterminée par le doigt?

Ne sent-on pas tout d'abord le danger de cette méthode qui substitue une hernie du dehors à une hernie du dedans, qui, en agrandissant l'anneau, rend la contention plus difficile.

Je pense que (régle générale), il ne faut jamais donner une saillie ou éminence à la pelote suivant la théorie d'Ulhoorn, car plus la surface de la pelote est égale et unie, mieux elle retient l'intestin. Pendant la marche ou d'autres mouvemens, elle ne cesse pas d'appuyer sur le canal et les anneaux; mais quand elle forme une saillie, la moindre action du corps la déplace.

Les personnes maigres surtout doivent porter une pelote longue, plate et triangulaire. Dans les hernies directes même, il faut encore, sinon rejeter complètement, du moins restreindre beaucoup l'application des bandages à pelote qui offre une saillie quelconque au-dessus de son niveau.

Sans doute en entrant comme une sorte de clou dans l'ouverture herniaire, en s'engageant de l'extérieur à l'intérieur, la saillie de la pelote fait l'office du doigt qu'elle simule, et s'oppose par là aux glissemens que l'extrémité antérieure du bandage est sujette à éprouver; et c'est déjà quelque chose pour la contention, puisque les glissemens sont les principaux vices de tous les brayers connus.

Un bandage à pelote saillante remédiera aux exomphales des adultes et des enfans.

Mais encore si les pelotes à saillie contiennent mieux dans ces cas, combien elles s'opposent, par une fâcheuse compen-

sation, au rétrécissement de l'orifice herniaire! Cette observation s'appliquerait aux pelotes à champignon employées et conseillées par M. Malgaigne dans les hernies directes avec élargissement de l'anneau, si l'inventeur l'eût proposée d'une manière générale ; mais il ne les conseille que dans des cas spéciaux et exceptionnels comme ceux dans lesquels il y recourut avec succès.

L'on peut dire de ces pelotes saillantes qu'en traversant l'anneau en sens opposé à celui que suit la hernie, elles se substituent à celle-ci et lui gardent fidèlement la place pour la lui rendre à la première occasion. C'est, suivant l'expression de M. Meynier, une hernie retournée ; et le problème qui, en fait de hernies, offre deux inconnues à dégager, la contention d'abord, puis la guérison, est loin d'être résolu.

Si la première intention est remplie, il y a obstacle matériel à la seconde ; et les plus graves inconvéniens seraient pour les adultes et les enfans surtout, chez lesquels il faut favoriser la tendance des ouvertures accidentelles à l'oblitération spontanée.

On réservera donc les bandages ainsi construits aux vieillards surtout, et pour les cas exceptionnels où tout espoir est de contenir.

On a vu que les bandages à pelote mobile ne conviennent que dans les hernies simples, lorsqu'il suffit d'une pression médiocre chez les sujets délicats dont le ventre et le sacrum font saillie, alors ils sont légers et facilement supportés ; mais ces avantages compensent-ils les inconvéniens signalés d'obéir à tous les mouvemens ?

En resumé, chaque espèce de hernie exige une pelote spéciale, suivant l'état du sujet, et la question qui se rattache à la forme, à la consistance de la pelote, est de la plus haute importance dans l'application.

Elle sera fixe, triangulaire, couvrant tout le canal, appuyant sur les anneaux, toutes les fois qu'il s'agira d'une hernie difficile à maintenir.

Les hernies directes volumineuses exigent l'instrument que nous allons présenter, et qui s'adapte parfaitement à toutes les hernies inguinales, sauf quelques modifications.

Dans certaines conformations du bassin, il faudra des formes spéciales du ressort et même de la garniture qui sera plus épaisse en bas qu'en haut pour retenir le bandage, quand l'étroitesse des hanches facilite sa chute et qu'il devrait être soutenu par des bretelles.

La pelote sera creuse, si une portion de la hernie n'est pas réductible ou s'il y a complication de la sortie du testicule. Enfin, on variera les essais dans tous les cas difficiles.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les instrumens de certains bandagistes renommés de la capitale, pour compléter notre analyse, nous signalerons ceux que M. Girault, d'Orléans, confectionne avec succès. La plupart nous ont semblé remplir les indications, soit pour la force et la courbure du ressort, soit pour l'union de celui-ci avec la pelote, la forme, la direction, l'élasticité de cette dernière ; et nous devons à l'examen raisonné de quelques-uns de ces bandages, certaines modifications proposées dans la seconde partie de ce mémoire.

SECONDE PARTIE. — 18 mars 1853.

Ces principes établis, jetez un coup d'œil sur la première des deux planches qui terminent ce mémoire, et vous verrez, Messieurs, que ce bandage, représenté (*pl.* 5, *fig.* 1) demi-grandeur, se compose de deux parties ; la ceinture et la pelote unies au moyen d'une vis (*pl.* 6, *fig.* 1) *.

La ceinture, formée de cuir, de peau et de laine, renferme le ressort métallique bien supérieur, par la résistance et l'élasticité, à ceux qu'on rencontre dans le commerce.

Toute ceinture molle sans ressort est défectueuse, à peine conviendrait-elle chez l'enfant en bas-âge et pour contenir des

* Ce modèle (*pl.* 6., *fig.* 1), fabriqué pour une hernie directe des plus volumineuses, variera, quant à la force du ressort et au volume de la pelote, de manière à être réduit, suivant les circonstances, à des proportions moitié et même trois fois moindres.

hernies intersticielles ou très-légères ; elle est toujours dangereuse par la fausse sécurité qu'elle inspire et doit être proscrite.

Le bandage de futaine que les femmes appliquent aux enfans en bas âge est insuffisant, à moins que la hernie ne soit peu volumineuse et la ceinture fortement serrée, d'où il résulte que la ceinture molle, qui exige plus de constriction, ne met pas plus à l'abri des excoriations que la ceinture métallique.

Le ressort varie quant à la dimension, la direction, la forme et la trempe. Il est simple ou double, suivant que la hernie a l'un ou l'autre caractère. (Le perfectionnement le plus capital des bandages doubles dont il ne sera pas ici question, consiste à fixer chaque pelote sur un ressort à part.) Il a plus de la moitié de la circonférence du bassin et forme un levier du troisième genre dont les deux parties opposées tendent à se rapprocher l'une de l'autre, à la manière d'une pince largement ouverte.

Sa puissance se trouve au milieu du segment elliptique qui repose sur la hanche du côté malade; sa résistance, à l'extrémité de la branche antérieure terminée par la pelote ; le point d'appui, à l'extrémité du ressort, à deux ou trois travers de doigt de la colonne vertébrale du côté sain.

Sa force peut égaler l'action d'un poid de 500 à 1,000, 2,000 grammes et plus pour les plus forts. Ces évaluations varient d'après le degré de trempe du ressort, la quantité de l'acier et la manière dont il a été martelé, le degré d'écartement qui sépare le ressort de la pelote.

Quand la force est insuffisante, on rive un second ressort sur le premier; on pourrait moins solidement les réunir au moyen d'un bord de fil ou de coton large d'un travers de doigt jusqu'à l'extrémité des deux ressorts. Ce bandage, ainsi formé de deux lames superposées, est moins cassant que s'il n'était fait que d'une seule, moins sujet à s'affaiblir ainsi que les sous-pentes des carrossiers.

La garniture qui compose la ceinture destinée à protéger le ressort se termine par une courroie qui vient se fixer par un chef à la pelote, en un ou deux points, sur la vis au point de jonction, quand la courroie est simple ; quand elle est bifur-

quée, le second chef s'insère au-dessous. Cette partie, que n'occupe point le ressort, ne doit pas s'appliquer trop immédiatement à la peau, la courroie n'est qu'un auxiliaire pour les grands mouvemens ; elle ne doit pas être serrée si le ressort est bon.

Par sa courbure, ce ressort s'adapte exactement à la configuration du bassin, s'applique immédiatement sur la peau sans être serré et agit toujours perpendiculairement à raison de sa fixité même. Il s'insère à la pelote suivant la saillie du pli de l'aine et sous un angle plus ou moins ouvert, au lieu de former l'angle droit, suivant la recommandation de Camper ; et malgré une légère inclinaison en bas, lorsqu'il a la force et la longueur désignée, il est peu sujet à se déplacer. Il ne subit pas ce mouvement de bascule justement reproché au brayer d'une seule pièce, mouvement sur la partie centrale du ressort qui remonte et s'abaisse tour-à-tour pour abaisser et relever la pelote.

Cette insertion oblique suivant le pli de l'aine est bien préférable, dans certaine conformation de cette région, à l'insertion, sous l'angle droit, douloureuse par la pression exercée sur l'os des isles.

De la pelote.

Voyons la forme et la dimension de la pelote avant d'étudier l'effet qui résulte de sa direction par son mode de jonction avec le ressort. D'abord, si le ressort doit être proportionné au volume, à l'ancienneté de la hernie, la pelote doit être elle-même en juste proportion avec le ressort, triangulaire ou même ovale, selon la forme et l'étendue de l'orifice herniaire et dirigée dans un sens opposé à la hernie, c'est-à-dire qu'au lieu d'être verticale, elle doit être inclinée sous un angle semblable à celui que la partie inférieure du ventre forme avec le pubis.

On remarque déjà le défaut du brayer ordinaire, dont la pelote continue par une soudure avec le ressort et non vissée a toujours la même direction.

Le but important de cette pièce métallique garnie consiste, en effet, bien moins dans son action de refoulement, d'avant en arrière, que dans la direction de la pelote qui la termine, et l'exactitude avec laquelle elle est fixée sur les anneaux. C'est à cette fixité de la pelote, plutôt qu'au degré et au mode de pression exercée par le ressort, que sont dus les bons effets des bandages élastiques.

Tous les ressorts pourraient, au besoin, être employés sans égard à la tumeur herniaire ; mais la pelote doit être assortie à chaque espèce de hernie ; c'est la meilleure garantie de son efficacité. L'exactitude de la contention dépendra donc de son tissu, de sa consistance, de sa forme, de sa direction par rapport au ressort avec lequel elle s'articule.

Celle qui est représentée ici, sans être trop molle, offre un degré d'élasticité convenable ; elle est formée à l'intérieur de bourre et de laine, assujettie à une plaque métallique qui occupe le centre et recouverte d'une peau de chamois, garantie ordinairement par un morceau de cuir piqué à la face antérieure.

Le rebord est constitué uniquement par la laine recouverte de peau chamoisée. Ce qui met les tégumens à l'abri d'excoriations.

Elle forme sur la tumeur un coussin élastique qui, par sa face légèrement concave, se moule sur les parties molles sans les contondre.

La plaque métallique, qui en est la base, porte au tiers inférieur une espèce de charnière dont le mouvement est borné par la garniture et qui ajoute à la souplesse. C'est la pelote à bec de corbin, à l'exception qu'elle est moins dure, plus élastique, plus souple par l'effet de cette charnière, qui donne à la partie inférieure une très-légère mobilité ; de sorte que le sujet étant assis ou à cheval, l'extrémité inférieure serait plus courbée encore et emboîterait plus exactement le pubis pour revenir à la ligne droite, toute pression cessant. A raison de la mobilité ou souplesse en ce point, c'est donc une sorte de bourrelet qui encadre exactement la hernie et l'empêche surtout de

s'échapper en bas. Or les pelotes droites ordinaires n'offrent pas cet avantage; et, de plus, tandis qu'il faut, en général, assortir les pelotes à l'âge des sujets, à la forme des hernies, à l'état des aponévroses, cette forme pourra être adaptée à presque toutes les espèces; il suffira d'en varier seulement le volume.

Supposons trois cas : 1° une hernie qui, après avoir traversé l'anneau abdominal, reste dans le canal dont elle écarte les parois ; 2° une hernie qui ait franchi l'anneau inguinal externe, et 3° soit descendue dans le scrotum.

Eh bien cette même forme de pelote molle et bien garnie sera applicable aux trois degrés de cette affection.

Elle sera suffisamment large pour comprimer toute l'étendue du canal depuis un travers de doigt au-dessus de l'anneau interne jusqu'à égale distance au-dessous de l'anneau externe.

Par sa forme triangulaire, elle se loge facilement dans l'espace de la région inguinale, le bord externe du triangle, parallèle au pli oblique de l'aine et légèrement creusé en gouttière vers son milieu, n'appuiera pas sur les muscles de la cuisse. Déjà Ambroise Paré, qui ne se servait que de bandages souples, sans la force et l'élasticité convenables, voulait que la pelote fût de forme triangulaire.

Par sa surface rembourrée, élastique, elle maintient rapprochées les parois du canal et lutte victorieusement contre l'effort du muscle grand oblique qui tend à la soulever, et aussi contre les contractions violentes des muscles petit oblique et transverse qui, chez les sujets très-musclés, tendent à ouvrir passage à la hernie par l'écartement des parois du canal.

Enfin, sans être d'une largeur démesurée, elle est assez large pour prendre un point d'appui sur les parties latérales et au-dessus de l'anneau interne, assez longue pour s'appuyer sur presque toute la hauteur du pubis.

Les dimensions en hauteur et en largeur et la convexité de la pelote en avant, comme la force et les dimensions du ressort, varieront suivant que le canal et les anneaux seront plus ou moins dilatés, le tissu musculaire et aponévrotique plus ou

moins résistant, c'est-à-dire suivant le volume de la hernie et l'âge du sujet. Une pelote très-large convient dans les cas d'affaiblissement extrême de la paroi abdominale.

Si elle était plate, elle ne résisterait pas à la contraction du muscle grand oblique.

Suffisamment convexe et plus épaisse en haut qu'en bas, elle maintient en contact les parois du canal par une pression convenable ; trop convexe et bombée, chez les vieillards, quand il y a mollesse des tégumens, faiblesse des aponévroses, elle distendrait ceux-ci, éraillerait celles-là. Il suffit qu'elle ait assez d'étendue, de largeur et de surface pour couvrir et dépasser de deux à trois lignes le canal et les deux anneaux.

Nous n'admettons pas, avec M. Mayor, que le cône renversé et tronqué , connu sous le nom de pelote , doive être d'autant plus élevé et large à son sommet pour contenir une hernie, que l'action de la ceinture circulaire sera moins parfaite. Sans rejeter ce principe que la largeur et la hauteur du corps comprimant seront en raison inverse de la puissance, mieux vaut qu'il y ait un juste rapport entre la force du ressort et les dimensions de la pelote.

La plaque du bandage doit être dirigée en travers de l'anneau et la pelote ne doit pas être trop arrondie ; car la plaque étant une augmentation de largeur donnée à l'une des extrémités du bandage afin de présenter plus de surface à l'orifice herniaire, cette espèce de cloison doit être ajustée en travers des piliers de l'anneau qui s'ouvre parallèlement dans un sens opposé. Il est donc contraire à tout bon principe de donner à la pelote une forme oblongue dans la même direction que l'anneau inguinal, et une surface trop arrondie capable d'entretenir l'écartement des piliers. Par cette forme vicieuse, la pelote porte sans nécessité contre l'os pubis, et les malades sont obligés de tenir leur bandage plus lâche, sans sécurité.

Les pelotes (*pl.* 6, *fig.* 1 *et* 2) du genre dont nous offrons le modèle, de face et de profil, sont plus particulièrement applicables à la hernie la plus rebelle, celle qui devient directe par suite de la disposition du canal et de l'élargissement des an-

neaux, la hernie par faiblesse, quand le canal inguinal est court et que les deux anneaux sont presque confondus par suite d'une dilatation lente(1), elles remplacent avec avantage les pelotes à bec de corbin très-usitées autrefois, abandonnées aujourd'hui, on ne sait pour quelle raison. Cette modification heureuse de la pelote à bec de corbin remplit à merveille l'office du doigt.

Triangulaire, à base en haut, à sommet en bas et disposée de manière à embrasser exactement, par sa légère concavité, la convexité du pubis et des os du bassin dans toute leur hauteur, elle semble, par cette disposition même, plus apte à maintenir la hernie ; car lorsque celle-ci fera effort en haut, la pelote trouvera un point d'appui en bas ; ce qui n'aurait pas lieu avec une pelote ronde.

Du mode d'union du ressort et de la pelote.

Sur la planche ci-jointe, le ressort aboutit vers la partie moyenne de la pelote, près du côté ou bord interne, au point où s'exerce la plus forte pression. L'observation de ce mécanisme démontre que la pression par ce mode d'insertion s'exécute en dedans et de bas en haut, d'où résulte la contention exacte des hernies les plus communes et les plus difficiles à maintenir, celles qui tendent à s'échapper en bas et en dedans.

Une pelote ronde et elliptique, uniformément convexe, produit son effet quand la pression a lieu au point central, mais c'est vers la partie la plus saillante et le bord interne, quand la pelote est comme celle-ci graduellement plus épaisse de haut en bas.

La question du mode d'union du ressort avec la pelote et de

(1) C'est surtout pour la contention des hernies de ce genre que nous écrivons ce mémoire et pour signaler les abus du brayer toujours insuffisant contre les hernies difficiles à contenir. Quant à ce qui concerne les hernies peu volumineuses, indirectes et par excès de force, il se peut que le plus simple bandage généralement usité les contienne ; mais pour celles-là encore, il y aura plus de sécurité à recourir à des instrumens confectionnés suivant les principes que nous prescrivons.



la forme de celle-ci est donc féconde en inductions pratiques et en applications ; et l'on a lieu de s'étonner, à l'examen de ces différens appareils, qu'il y ait si peu d'accord sur le point d'insertion.

Ici la pelote est fixe avec toute l'élasticité et la souplesse possibles dans les grands mouvemens.

Il fallait encore donner à la pelote la solidité, la fixité jointe à un certain degré d'élasticité. Le ressort s'y adapte par une vis (*pl.* 6, *fig.* 3) proportionnée à la force de l'un et de l'autre, et qui s'engage dans un pas de vis creusé dans l'épaisseur de la pelote, est serrée ou desserrée à volonté avec une clef (*pl.* 6, *fig.* 4) ou un tournevis; ce qui assure au ressort, ainsi réuni à la pelote, la même solidité qu'il aurait, si on le formait d'une seule pièce en le rivant avec la plaque du support, et permet d'adapter tel ressort à telle forme de pelote convenable, sous l'angle le mieux en rapport avec le pli de l'aine, c'est-à-dire de manière à ce que « le bord externe de la pelote soit parallèle au pli de l'aine sans « appuyer sur les muscles de la cuisse. »

Voilà un bon moyen de contention, quand il s'agit de hernies volumineuses et compliquées. Notez encore que le bandage le mieux construit peut se déplacer dans les accès de toux violentes et certains efforts, comme ceux de la défécation et l'action de porter un fardeau.

Pour soutenir l'impulsion des viscères et maintenir la pelote, il devient indispensable d'appuyer la main dessus.

Dans les hernies simples, lorsqu'il suffit d'une pression légère sur le canal, chez les sujets délicats, en serrant médiocrement la vis qui fait varier l'angle formé par la pelote et en fixant une petite bride en cuir au-dessus et au-dessous du ressort près du point d'insertion, on permettrait au ressort un degré limité de mouvement et réciproquement à la pelote, sans qu'elle quittât l'anneau. Ce serait alors une modification plus sûre du bandage anglais à pelote mobile, si mal accueilli en France, quoiqu'il rende des services chez les sujets faibles atteints de hernie légère, et chez tous les hernieux pourvus d'embonpoint et qui ne font pas de grands mouvemens.

Mais dans les cas les moins compliqués, on doit encore craindre la mobilité; si un bandage à pelote fixe se déplace, combien le bandage mobile est dangereux en obéissant aux mouvemens chez les sujets dont l'épine du pubis et la région inguinale sont saillantes, et préférons toujours la fixité absolue à la demi-fixité chez les sujets maigres et dans tous les cas de hernies inguinales doubles (1).

Pour que la pelote jouisse de toute sa force, nous savons que le ressort doit tomber perpendiculairement sur cette pièce, qui pressera à son tour, de toute sa surface, la région inguinale; mais le plus souvent par l'effet de l'embonpoint ou de la maigreur, dans la station, la pelote appuie obliquement sur la région inguinale, et l'on est forcé de donner cette obliquité au ressort aux dépens de sa puissance.

Pour conformer l'inclinaison du ressort à l'obliquité de la pelote et faire qu'il appuie toujours en plein sur celle-ci, quelques hommes de l'art donnent à la partie inférieure de la pelote plus d'épaisseur et comblent ainsi l'inclinaison formée par la saillie du ventre.

Pour empêcher le ressort de glisser sur la pelote, et dans le but d'augmenter la saillie ou l'épaisseur de la pelote, suivan ce principe, « qu'il doit toujours y avoir un notable intervalle entre la face interne de celle-ci et le bout du ressort, » nous mettons quelques disques de cuir (*pl.* 6, *fig.* 4 *et* 5, B) entre la pelote et le ressort, et celui-ci transmet sa pression directement à celle-là, sans froisser les tégumens et l'os iliaque.

En tenant ainsi la pelote à distance du ressort, on accroît l'écartement de celui-ci et conséquemment sa force relative; d'où il suit qu'un ressort plus faible et plus léger produit le même effet, à écartement double, qu'un ressort plus fort et plus lourd à écartement de moitié moindre.

Quelle doit être l'inclinaison de la pelote fixe sur le ressort?

(1) Dans celles-ci, ce ressort est encore préférable, mais il doit être formé de deux pièces embrassant chacune le côté correspondant à la hernie et maintenues en avant par une courroie.

L'inclinaison de cette pelote varie, de l'angle obtus à l'angle droit, selon le pli de l'aine, au moyen de la clef qui meut la vis à tête carrée. La pelote molle, élastique, légèrement flexible sans quitter l'anneau, par l'effet de la charnière établie inférieurement, embrasse exactement la hernie et l'empêche surtout de glisser en bas ; ce qui est l'accident le plus commun et le plus difficile à combattre dans la hernie inguinale directe.

Ce mode d'union du ressort avec la pelote permet encore de varier à volonté l'inclinaison de celle-ci, toujours suivant la saillie du ventre et de façon à ce que la pression se fasse le plus favorablement possible, n'importe la forme de la pelote et le lieu du point de jonction.

Remarquons que pour obvier à tout inconvénient, chez les sujets chargés de graisse, cette pelote est parfaitement adaptée à la saillie du ventre et de la région inguinale, et que l'angle inférieur du triangle est porté plus en arrière que la base. Ce degré d'inclinaison est maintenu le plus ordinairement sans le secours des sous-cuisses indispensables dans le brayer usité, et dont le moindre inconvénient est de gêner les mouvemens de la cuisse et de flexion sur les jambes. Ce bandage ne se dérange pas même dans les grands mouvemens d'abduction de la cuisse. La ceinture et les sous-cuisses ne doivent avoir d'autre destination que celle de compléter la solide application de l'instrument et jamais de suppléer à son action. Plus les bandages sont imparfaits, plus les sous-cuisses deviennent nécessaires. Ils contiennent le ressort en s'opposant au mouvement de bascule que peut lui imprimer la ceinture trop inclinée vers la pelote ; ils affermissent aussi le point de compression et le point d'appui, et ils remédient à l'inconvénient qui procède du trop peu d'espace compris entre les deux plans auxquels correspond chaque extrémité du ressort ou demi-cercle obliquement posée ; alors toute la machine tend continuellement à remonter, et la pelote, en se portant au-dessus de l'anneau, laisserait filer la hernie, si elle n'était retenue par le sous-cuisse assujetti au point opposé (*pl.* 6, *fig.* 4, C.) Mais avec cette pelote à forme de bec de corbin, l'une des plus favorables, ces in-

convéniens disparaissent. Les sous-cuisses sont inutiles dans la plupart des cas ; il importait de les supprimer, et c'est le but que nous avons essayé de remplir.

Pour empêcher la pelote de remonter, il convient de donner à la garniture de derrière un peu plus de largeur qu'au reste du demi-cercle, afin d'étendre et de raffermir d'autant le point d'appui ; et quand il aura tendance à glisser par son poids, comme chez les sujets dont les hanches sont trop étroites, les fesses plates et le sacrum peu relevé en arrière, il faut rembourrer la moitié inférieure plus que la moitié supérieure, de manière à ce que la pression soit oblique.

Les sous-cuisses, dans ce cas, sont certainement nuisibles. En maintenant en bas l'extrémité de la pelote, ils attirent en bas la partie postérieure du ressort ; ils ne sont guère rendus nécessaires que par une conformation défavorable, l'aplatissement du ventre et la saillie en avant du pubis qui font remonter la pelote. Force est alors de contrebalancer l'action des sous-cuisses et de maintenir le bandage par des bretelles.

C'est ici le lieu de démontrer le vice du brayer généralement répandu (*pl.* 5, *fig.* 2 *et* 3), de l'ancien bandage de Launay, qui ne saurait convenir que dans les cas de hernie superficielle et peu volumineuse. Mais les causes sans nombre qui nous courbent sous le joug de la routine, et surtout la médiocrité du prix, rendent cet instrument le plus usité et pour ainsi dire vulgaire. Le ressort est soudé à l'angle supérieur et externe de la plaque, en sorte que ces deux pièces sont continues et n'en forment pour ainsi dire qu'une seule.

Il ne comprime pas avec assez de force et de précision. La pelote oblongue, comme celle qu'on applique dans la hernie crurale, ne remplit pas l'indication première qui consiste à « comprimer toute l'étendue du canal inguinal et les deux anneaux. » Rien de plus vicieux. Essayez ce bandage, vous verrez qu'il produit un effet opposé à celui que vous voulez obtenir. La pression s'exécute en dehors et en haut, et entraîne dans ce sens le point central de la pelote, l'angle inférieur et le côté interne. La pelote tenant au ressort par un collet très-étroit

et n'ayant pas de fixité, la hernie s'échappe en bas et en dedans où elle trouve moins de résistance. Il est d'ailleurs facile de voir que cet instrument, formé d'une seule pièce, ne remplit pas du tout les indications de l'application du doigt ; qu'au lieu d'appuyer à plat et fixément sur la hernie par toute la surface convexe de la pelote, il n'appuie que par l'un de ses bords, c'est pourquoi le sous-cuisse devient indispensable.

Une autre inconvénient, c'est que, pour l'adapter au pli de l'aine et à l'orifice externe du canal, on fait varier à volonté l'inclinaison de la pelote, en imprimant à l'extrémité antérieure au collet du ressort, un mouvement en sens nécessaire. Or, comment une partie, assez faible pour céder ainsi aux efforts de la main, résistera-t-elle aux efforts musculaires de la paroi abdominale et de la hernie? donnera-t-on plus de force à la partie extérieure du ressort? Mais alors le bandage sera trop lourd et la pression trop énergique en haut.

Il faut donc rejeter ou restreindre aux cas de hernies superficielles et peu volumineuses le brayer ordinaire et tous les autres construits sur ce modèle, qui, par la mauvaise direction et la courbure gênante du ressort surtout, l'insuffisance de la pression, abandonnent les orifices herniaires dans les mouvemens du corps et exposent les malades au danger d'un étranglement (1).

De la garniture du ressort et de la pelote.

De toutes les pièces qui composent les garnitures, savoir : la ceinture, la courroie, la bourre, l'étoffe et la peau ; les unes servent à masquer certaines irrégularités, à remplir les vides que laisse le fer autour du bassin, à étendre les surfaces et à corriger des contacts trop durs ; les autres achèvent le cercle du bandage

(1) Cette critique du brayer trouvait naturement sa place, dans la première partie du Mémoire, avec l'examen comparatif des divers bandages ; mais nous avons espéré faire mieux ressortir les vices de cet instrument en le mettant en parallèle avec celui que nous proposons.

et l'assujettissent. Il y a de l'adresse à bien compasser tout cet appareil.

La garniture étant ainsi un moyen de protection pour la peau et pour le ressort lui-même, il faut en conformer la résistance ou la mollesse à l'état de la peau suivant l'âge, le sexe, les professions. La face interne du ressort est garnie d'une bande de lisière et de laine, puis recouverte d'une peau de chamois bien douce; les bords de cette garniture dépassent ceux du ressort pour garantir les tégumens et renfermer celui-ci comme dans un fourreau.

En général, les bandages ont un inconvénient, surtout en été, ils causent des excoriations principalement aux personnes qui ont de l'embonpoint. Le maroquin, le chamois et toutes les espèces de peaux attirent l'humidité; elles se collent à l'épiderme et deviennent incommodes. La sueur pénètre très-promptement l'ivoire; sa polissure se perd et il devient plus incommode qu'une pelote couverte de peau ou de futaine.

Hunter faisait recouvrir les brayers de peau de lièvre brun, le poil en dehors. Il prétendait que c'est le meilleur moyen d'épargner les excoriations aux personnes à peau délicate; et Camper affirme s'en être servi avec succès. Ce serait un fait digne de remarque que la sueur ne fît pas tomber le poil d'une peau de lièvre brun, comme d'un lièvre blanc.

Toujours est-il que ce fourreau en peau de lièvre semble très-convenable durant la saison d'hiver. Pendant la chaleur, on conserverait la garniture du bandage à l'abri de la sueur en l'entourant d'une chemise de coutil.

Corollaires.

Comme un bandage se compose de deux parties, le ressort et la pelote, il faut que l'un et l'autre soient confectionnés dans un juste rapport de force, et que l'appareil joigne la simplicité et la légèreté à la solidité.

Chaque sujet, et sur le même sujet chaque hernie exige une

pelote spéciale comme un ressort spécial, et la perfection de l'instrument dépend du choix du ressort et de la pelote.

Quand la pression antérieure répond exactement à la pression postérieure, il n'y a ni décomposition, ni perte de force, tout est employé utilement, et l'on obtient les plus grands effets avec une moindre dépense.

Tout bandage inguinal, pour remplir les conditions du doigt, exercera une pression d'avant en arrière, de dedans en dehors, de bas en haut. Pour contenir la hernie inguinale oblique ou indirecte, la compression se fera sur tout le canal, mais principalement sur l'anneau interne, à l'inverse des bandages imaginés jusqu'à ce jour, qui, fondés sur un principe vicieux, exercent la compression principale sur l'anneau externe.

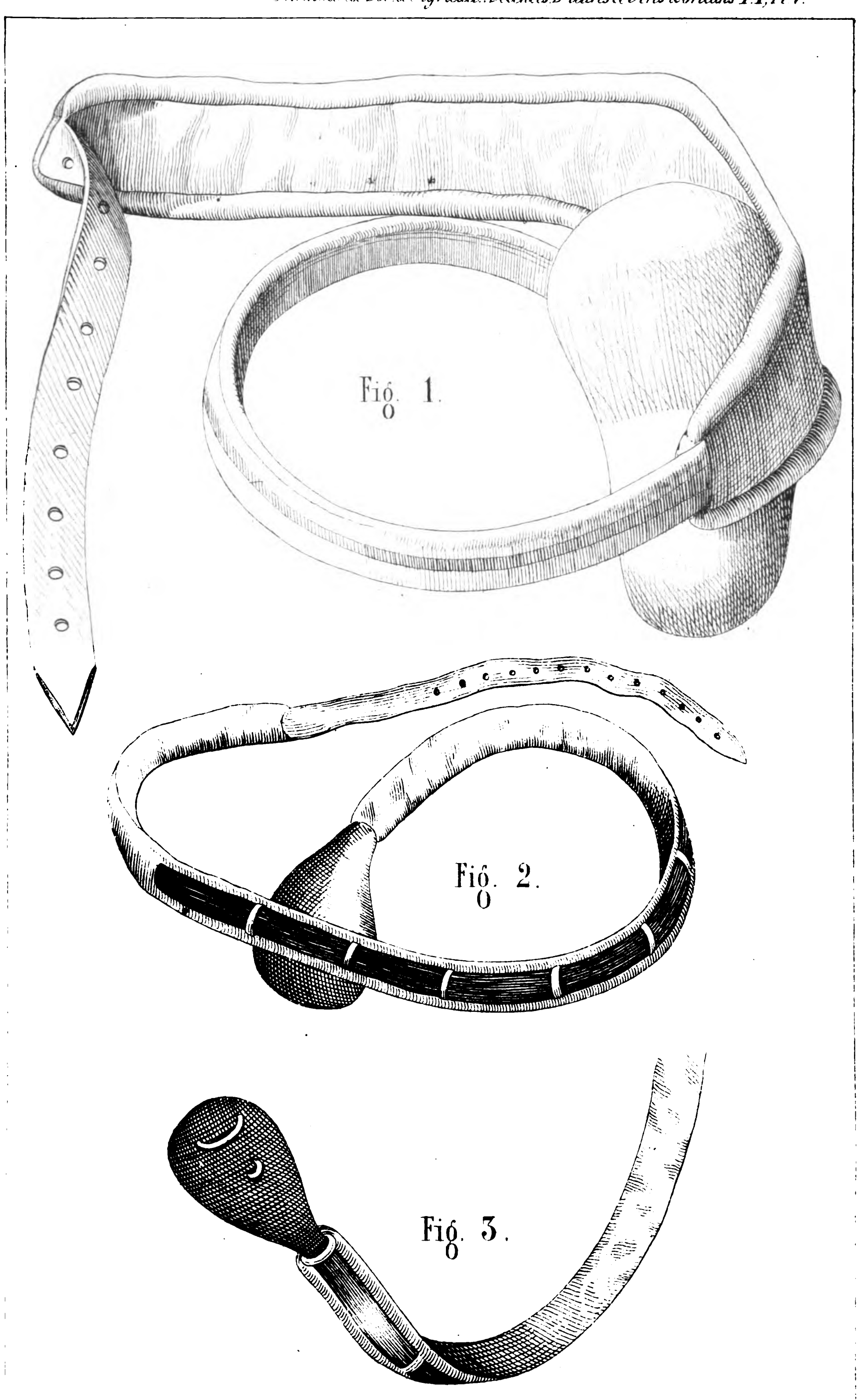
Le danger de la méthode qui ferme seulement l'anneau externe est de laisser séjourner la hernie dans le canal, et de la transformer en une hernie intersticielle, d'appuyer sur le pubis lorsqu'il faut beaucoup de force, comme dans les hernies directes anciennes, et de déterminer l'engorgement du cordon spermatique et du testicule.

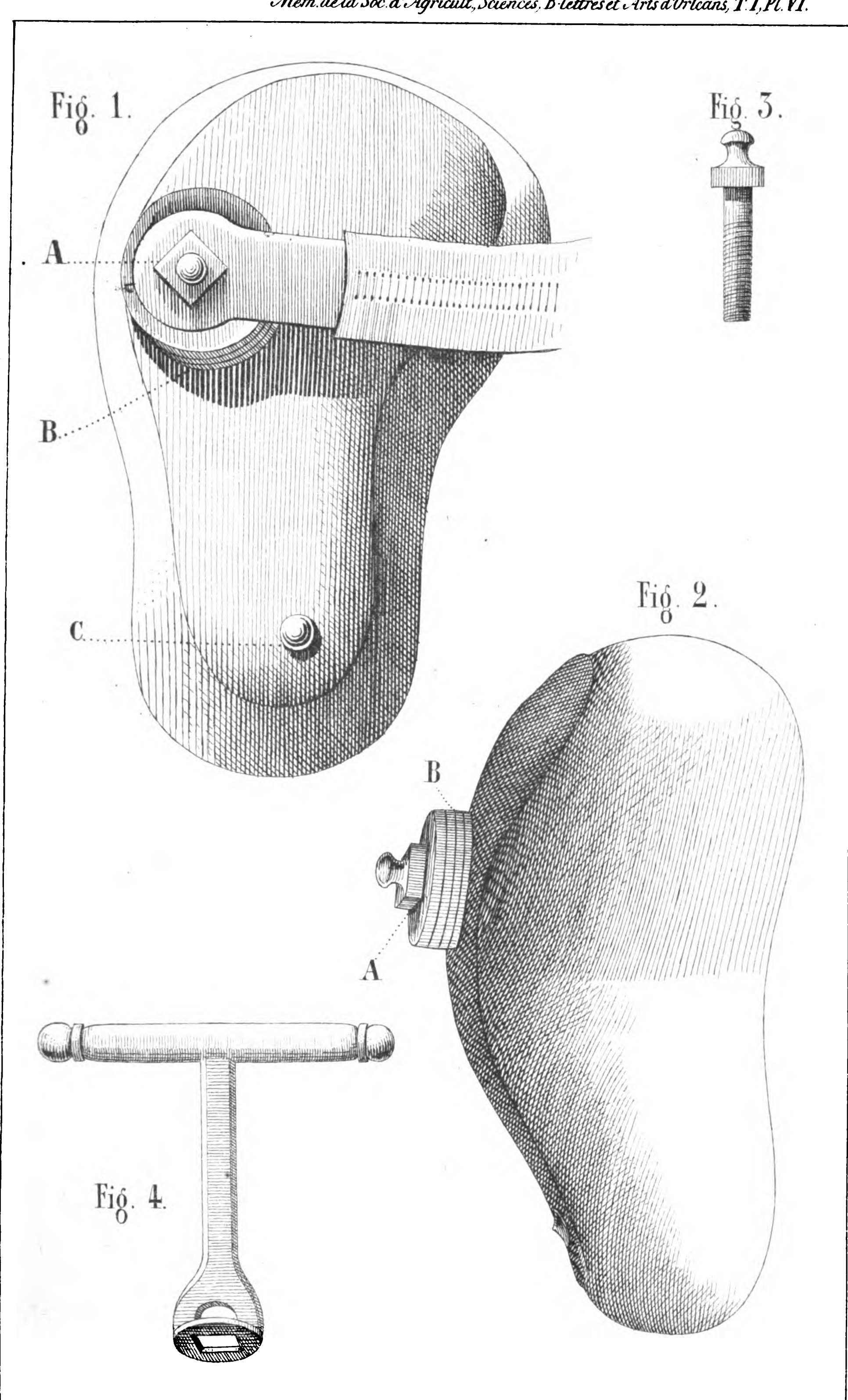
C'est une erreur de croire qu'il existe un rapport direct entre la force de constriction et la compression méthodique, quand la pelote est suffisamment appuyée par la réunion des deux bouts de la ceinture et des sous-cuisses. L'efficacité de la compression dépend de la précision avec laquelle la pelote appuie sur un point limité.

Que la critique jette un regard sévère sur ce travail, elle n'y trouvera pas de subtiles suppositions pour base. Les théories se trouvent jugées naturellement par la simple exposition des faits.

Espérons que des moyens encore mieux entendus, et des secours plus faciles et plus puissans opèreront une réforme salutaire.

Déjà Paris, qui donne l'initiative des améliorations, délivre aux indigens des appareils tout aussi complets que ceux dont la classe aisée fait usage; les autres villes ne resteront sans doute pas en retard dans l'accomplissement d'une mesure aussi nécessaire.


Fig. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.


Fig. 1.
A
B
C
Fig. 3.
Fig. 2.
B
A
Fig. 4.

Je ne sais d'ailleurs si la cherté ou l'augmentation de prix, qui assurerait la qualité, n'aurait pas un résultat économique; car la plupart des ressorts se brisent, si la trempe est en excès, ou, dans le cas contraire, fléchissent au point de ne plus remplir leur but; en sorte que l'on voit rarement le même bandage durer plus d'une année dans la classe ouvrière.

Il nous reste à traiter, au même point de vue, la question relativement à la hernie crurale et à la hernie ombilicale; mais déjà l'examen auquel nous venons de nous livrer sur la hernie inguinale nous a entraîné au-delà des limites que nous nous étions prescrites. Il est donc prudent de nous abstenir. Les modifications que nous avons à proposer seront le résultat d'un travail ultérieur.

ERRATA DU TEXTE.

Page 81, ligne 24, *au lieu de* fig. 4 et 5, *lisez* : fig. 1 et 2.
— 82, ligne avant-dernière, *au lieu de* fig. 4, *lisez* : fig. 1.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche 5, Fig. 1. — Nouveau bandage inguinal du côté gauche, vu en-dedans, demi-grandeur environ du bandage destiné aux plus fortes hernies.
— **2.** — Brayer ordinaire, ancien bandage de de Launay (*Mém. de l'académie de chirurgie*, t. I, p. 697) vu en-dedans.
— **3.** — Partie antérieure de ce bandage vue en-dehors.

Planche 6, — **1.** — Pelote du nouveau bandage applicable aux hernies directes les plus volumineuses, de grandeur naturelle et vue par face antérieure.
— **2.** — La même pelote vue de profil par son bord et son côté externes.
— **3.** — Vis qui unit le ressort et la pelote.
— **4.** — Clef pour tourner la vis.
— **1 et 2, A.** — Vue de la vis et du ressort en place.
B. — Rondelles de cuir entre le ressort et la pelote.
— **1, C.** — Clou rivé pour l'insertion d'un sous-cuisse au besoin.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS ;

Par M. le docteur LHUILLIER.

Séance du 20 *mai* 1853.

Le mémoire de M. le docteur Denys est divisé en deux parties. En commençant, l'auteur pose en principe, avec beaucoup de raison, selon nous, que la compression continue, appliquée méthodiquement dans les hernies réductibles peut seule guérir *quelquefois*, et s'opposer *toujours* efficacement aux récidives si *souvent* fatales. C'est en vain qu'on aura recours aux toniques, aux résolutifs, aux astringens les plus énergiques, on n'obtiendra rien si la compression ne vient en aide aux applications médicamenteuses. Que peuvent, en effet, tous ces topiques extérieurs sur les tissus fibreux et aponévrotiques qui forment le canal inguinal et qui sont, comme on sait, privés de toute contractilité. Mais en admettant même, ce qui n'est pas, que ces médicamens pussent avoir quelque action sur l'anneau extérieur, cette action ne s'étendant pas au-delà ne remédierait qu'incomplètement à la maladie. Pour qu'il y ait guérison, il faut l'effacement complet du sac dans toute son étendue, fermer la porte du dedans et celle du dehors, rapprocher les parois du conduit qui les sépare. Tel est le but qu'on doit se proposer, et qu'on n'obtiendra pas plus avec les applications locales qu'avec le repos horizontal ou les douches d'eau froide conseillées par des praticiens.

Notre collègue n'aurait sans doute pas parlé ici des moyens opératoires préconisés par les anciens, si quelques médecins modernes n'avaient essayé de les tirer de l'oubli où ils étaient si heureusement tombés. Toute opération sanglante, dit-il, appliquée à la cure radicale des hernies simples et réductibles,

doit être aujourd'hui frappée de réprobation comme inutile et dangereuse.

En fait d'appareils pour la contention des hernies, a dit Mayor, les meilleurs sont ceux qui imitent le mieux l'action de la main. Partant de ce principe, M. Denys se livre à l'examen critique des diverses espèces de bandages. Il a eu le bon esprit de nous faire grâce de ces milliers d'appareils herniaires qui composent l'arsenal des bandagistes, dont la plupart sont inutiles et dont beaucoup sont mal appropriés aux besoins pour lesquels ils sont faits. Il a borné son examen à ceux dont l'emploi est le plus répandu, et qui semblent avoir pour eux le temps et l'expérience.

Nous ne suivrons pas l'auteur du mémoire dans l'examen détaillé de tous ces moyens contentifs. Qu'il nous suffise de dire que rien n'échappe à sa juste et sévère appréciation, et qu'en soumettant ainsi à l'analyse la largeur, la direction, le mécanisme et l'action des ressorts et des pelotes, il prouve que si l'expérience et l'observation sont les seuls bons juges en toute matière, elles deviennent les seuls guides à suivre dans une étude qui a pour objet l'action d'un moyen mécanique sur nos organes.

Aux défauts qu'il signale dans tous les bandages en usage, il faut en ajouter un, le plus grand de tous, peut-être, sur lequel je suis heureux de me trouver d'accord avec lui, je veux parler de l'incurie et de l'inattention que l'on apporte généralement au choix d'un bandage. On sait que cette partie de la mécanique chirurgale est exercée, surtout en province, par des hommes étrangers pour la plupart à la médecine. Pour le commun des bandagistes, la hernie consiste uniquement dans la sortie d'une portion de l'intestin par une ouverture naturelle; et ne tenant aucun compte des différences de nature, de cause, de complication, ils ne voient qu'un seul but à remplir, celui de mettre un obstacle devant cette ouverture, absolument comme s'ils agissaient sur des corps inertes. Qu'une courroie ne soit ni trop longue ni trop courte, que le sous-cuisse ne gêne pas, pour eux c'est assez. Mais cela ne suffit pas pour l'homme de

l'art à qui des connaissances anatomiques permettent de régler le mode d'action des appareils sur la conformation des parties. Peut-être ici pourrait-on reprocher aux médecins, en général, de ne pas assez guider les malades dans le choix et l'application d'un bandage. Pourquoi abandonner ainsi à l'inexpérience d'un bandagiste ce que la science du praticien ferait beaucoup mieux.

M. Denys est tellement convaincu de cette nécessité qu'il termine la première partie de son mémoire en disant : Il est démontré que chaque sujet, et sur le même sujet, chaque hernie exige une pelote spéciale comme un ressort spécial. Or, je vous le demande, qui donc autre qu'un homme de l'art pourrait remplir des indications si formelles et si précises ? En avançant un tel principe, faut-il s'étonner que notre confrère ait cherché un légitime succès là où l'ignorance et la routine ont été impuissantes ?

Un maréchal de France demandait à M. Percy un bon bandage. Un *bon* bandage, lui répondit l'inspecteur général des armées de l'empire en appuyant sur l'épithète, cet heureux phénix est encore à trouver.

Voyons, Messieurs, si notre confrère a fait cette heureuse découverte.

Le bandage que propose M. le docteur Denys, et dont la description et les indications composent la seconde partie de son mémoire, est formé d'une ceinture et d'une pelote unies au moyen d'une vis. La ceinture faite de cuir et de peau renferme une lame métallique dont la résistance et l'élasticité doivent être en rapport avec la hernie à contenir. Les deux extrémités du ressort prennent leurs points d'appui, l'une en arrière sur la colonne vertébrale, l'autre en avant sur la pelote ; à celle-ci vient s'attacher la courroie qui termine et assujettit le bandage. Jusqu'ici rien de nouveau, les avantages d'une mobilité graduée se retrouvent dans certains bandages brisés du commerce. Mais ce qui donne au bandage de notre confrère une grande supériorité sur tous les autres, c'est la forme de la pelote, le mode et le lieu d'articulation de celle-ci avec le ressort.

La plaque métallique qui forme la pelote est brisée, elle porte au tiers inférieur une espèce de charnière qui permet à sa partie sous-pubienne une mobilité légère et bornée encore par la garniture ; de sorte que, quand ces deux parties agissent soit ensemble, soit séparément, suivant les mouvemens imprimés au corps, la portion intestinale qui cherche à sortir par l'anneau se trouve circonscrite, contenue par l'espèce de bourrelet que forme dans toute sa circonférence une pelote molle et élastique : avantage immense que n'ont pas les autres bandages, surtout les brayers ôrdinaires, qui se déplacent par un mouvement de totalité, et laissent soit en haut, soit en bas, des intervalles béants par où glisse la hernie.

M. Denys donne à sa pelote une forme triangulaire ou plutôt à bec-de-corbin pour se loger plus facilement dans la région inguinale sans comprimer les muscles de la cuisse.

Le lieu d'articulation du ressort sur la pelote n'est pas non plus chose indifférente.

Sachant que les hernies les plus volumineuses et les plus difficiles à contenir tendent toujours à s'échapper en bas et en dedans, il pensa que l'action du bandage, pour imiter l'action de la main, ce levier de l'intelligence, comme le veut Mayor, devait être portée en sens contraire, c'est-à-dire de dedans en dehors et de bas en haut. Pour obtenir ce résultat, il articula le ressort à la partie interne et moyenne de la pelote, corrigeant ainsi le sens vicieux de la contention et de la pression des autres bandages.

Ce changement de point d'appui, cette nouvelle forme de la pelote me paraissent deux heureux perfectionnemens dont on doit attendre de bons résultats.

Je ne peux, Messieurs, vous faire connaître ici que les dispositions générales et principales du bandage modifié par notre honorable collègue, c'est dans le mémoire même qu'il faut lire les précautions et les soins minutieux qu'il exige dans la confection de cet appareil. Aux détails nombreux qu'il donne sur les qualités matérielles d'élasticité, de force, de dureté, de mollesse et de dimension de la pelote et des ressorts, on voit que

notre confrère ne consentira jamais à laisser sans contrôle, à des mains inhabiles, le choix et l'application d'un bandage. Il est persuadé, comme on l'a dit avec raison, que la précision est l'âme des machines.

Les avantages que présente le bandage proposé par M. Denys nous paraissent incontestables; mais il nous serait difficile de fixer *à priori* la mesure du bien qu'on doit en attendre. Nous croyons pouvoir assurer que le temps et l'expérience viendront confirmer nos prévisions.

Le mémoire que nous venons d'examiner, Messieurs, est l'œuvre d'un praticien expérimenté qui a fait de l'histoire des hernies une étude sérieuse. Il renferme de sages préceptes et, s'il est vrai de dire que les détails font la science, le travail de notre confrère ne laisse rien à désirer.

MÉMOIRE SUR LES FAUSSES JEANNE D'ARC;

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 1er avril 1853.

Après le supplice de Jeanne d'Arc (1), le 30 mai 1431, le bruit se répandit en France, et surtout en Lorraine, vers le lieu de sa naissance, qu'elle n'avait point été brûlée vive, et qu'une autre femme avait été conduite au bûcher à sa place. La mître ridicule sous laquelle l'infâme évêque de Beauvais et l'inique inquisiteur l'avaient défigurée et la précaution même prise par les Anglais d'écarter les cendres du bûcher pour démontrer qu'elle avait été *arse*, suivant l'expression du temps (comme si ces restes incinérés pouvaient être reconnus), enfin le dire même du bourreau qu'il n'avait pu réduire son cœur en cendres, tous ces faits, loin de convaincre ses compatriotes, alimentèrent leur crédulité et accréditèrent les apparitions de fausses Jeanne d'Arc.

Les mêmes erreurs se sont reproduites assez souvent. N'a-t-on pas vu un faux Démétrius usurper impunément et long-temps ce nom célèbre; de nos jours même, combien d'intrigans n'ont-ils pas pris le nom d'un malheureux jeune prince français, victime innocente de nos dissensions politiques, et sous nos yeux, à Orléans même, n'avons-nous pas vu dans un rang moins élevé une misérable femme aidée de conseils intéressés et soutenue par des avocats indignes d'une aussi honorable profession, exploiter la crédulité publique et soutenir devant plusieurs tribunaux qu'elle était Mad. de Douhault et qu'une bûche avait été enterrée à sa place?

Il est certain qu'il a existé trois fausses Jeanne d'Arc, et il est de toute évidence que plusieurs femmes hardies et qui avaient de la ressemblance avec Jeanne d'Arc ont joué ce rôle plus ou moins long-temps et avec plus ou moins de succès.

C'est précisément les manœuvres adroites de ces faussaires qui ont donné lieu de les confondre entre elles et de mettre sur le compte d'une seule intrigante les duperies exercées par toutes les trois, la mauvaise conduite de deux, les combats, vrais ou faux, soutenus par l'une d'elles.

Mais, chose inouïe pour la fausse Jeanne d'Arc la plus connue sous le nom de dame des Harmoises, des Hermoises ou des Armoises, et ce dont on ne voit guère d'exemple, c'est la reconnaissance de cette femme par sa mère (2), par ses frères, dont un, Pierre d'Arc ou Dulis, ne l'avait point quittée pendant tous ses exploits, qui avait accompagné sa sœur la vraie Jeanne d'Arc à Chinon, à Orléans, à Reims et qui était à Compiègne lorsqu'elle fut prise par les ennemis. Les habitans d'Orléans, dont un grand nombre existait encore en 1439, lorsqu'elle eut la hardiesse de venir en cette ville, dix ans après la mort de Jeanne d'Arc et qui étaient au nombre des notables et des combattans à ses côtés; le trésorier même Bouchier, chez lequel elle avait logé à Orléans, sa femme, sa fille dont elle avait partagé la couche, personne enfin n'éleva la voix pour démasquer son imposture. Au contraire on s'empressa de l'inviter à venir à Orléans, on l'accueillit, on la fêta, on lui fit

des présens considérables pour le temps, et le conseil de ville, dont plusieurs procureurs étaient encore en charge, ou parmi les notables, crurent tellement à la réapparition de la vraie Jeanne d'Arc qu'ils firent supprimer le service funèbre qui se faisait à St-Samson en son honneur (3). Si ces faits n'étaient point appuyés par des documens authentiques, si nous n'avions point sous les yeux les comptes de la ville d'Orléans, ce serait à n'y pas croire. Ces fausses Jeanne d'Arc, et toutes ces chimères dont le peuple a toujours aimé à charmer ses loisirs et à repaître son imagination, étaient depuis long-temps oubliées, et la mort de Jeanne d'Arc regardée généralement comme avérée, lorsque tout-à-coup il parut, au mois de novembre 1683, dans le *Mercure galant*, une lettre adressée à M. de Grammont, dans laquelle l'auteur avançait que Jeanne d'Arc n'avait pas été brûlée à Rouen. M. Polluche, si connu par ses recherches historiques sur l'Orléanais, publia, quelque temps après, sous le titre de *Problème historique sur la Pucelle d'Orléans*, un mémoire où il réunit des documens sur les fausses Jeanne d'Arc, où il démontre, le premier, qu'il en a existé plusieurs et assurément trois, et enfin où il signale, le premier encore, ce qui, dans les comptes de la ville, avait rapport à la dame des Armoises et à la crédulité inexplicable et peut-être impardonnable des frères de Jeanne d'Arc, à celle des habitans d'Orléans ; mais sans émettre une opinion claire et positive sur le supplice de la Pucelle ou sur son évasion des prisons anglaises de Rouen (4).

M. Quicherat, dans le ve volume de son utile *Recueil sur le procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, a inséré, page 319, un chapitre intitulé : *Documens sur la fausse Jeanne d'Arc qui parut de 1436 à 1440*. C'est ce chapitre récent (1849) qui a donné lieu aux divers articles de journaux et aux écrits relatifs aux fausses Jeanne d'Arc, et à attribuer à une seule femme impudente les faits coupables de plusieurs intrigantes dont nous reconnaissons, avec M. Polluche, l'existence au nombre de trois au moins bien avérées.

Notre intention étant de distribuer, autant que possible, à

chacune de ces misérables femmes la part d'ignominie qu'elles méritent, en rectifiant les erreurs et les faits plus ou moins altérés reproduits à cette occasion, nous mettrons d'abord sous les yeux tout ce qui est connu sur les pseudo-Jeanne d'Arc pour attribuer ensuite à chacune la part qui lui revient de ses méfaits et de ces erreurs générales.

No 1. L'an MCCCCXXXVI fut, sire Phelepin Marcoulz, maistre eschevin de Metz (5), icelle année, le xxe jour de may, voir la PucelleJehanne qui avait été en France à la Grange-aux-Hormes, près de Saint-Privay (6); et y fut amoinnée pour parler à aucuns seigneurs de Metz; et se faisoit appeller Claude, et le propre jour y vinrent ses deux frères, dont l'un étoit chevalier et s'appeloit messire Pierre, et l'autre Petit-Jehan, escuyer, et cuidaient qu'elle fût ars; et tantôt qu'ils la virent, ils la cogneurent, et aussi fit-elle eux, et le lundi XXIe jour dudit mois, ils l'anmoinont lor suer avecq eulx à Bacquillon, et ly donnast le sire Nicolle Lowe, chevalier, ung roussin du prix de XXX francs, et une paire de houzelz, et seigneur Aubert-Boulay ung chaperon, et sire Nicole Groinguat une espée, et ladite Pucelle saillit sur ledit cheval très-habillement, et dict plusieurs choses au sire Nicolle Lowe, dont il entendit bien que c'estoit celle qui avoit été en France; et fut recongneu par plusieurs enseignes pour la Pucelle Jehanne de France qui amoinnat sacrer le roi Charles à Reims; et voulent dire plusieurs qu'elle avoit esté arse à Rouen en Normandie; et parloit le plus de ses paroles par paraboles, et ne disoit ne Fuer ne ars (ni le dehors ni le dedans) de son intention, et disoit qu'elle n'avoit point de puissance devant la Sainct-Jean-Baptiste. Mais quand ses frères l'en orent moinnée, elle revint tantôt en la fête de la Penthecoste en la ville de Mareville, en chieu Jehan-Quemart; et se tint là jusques environ trois sepmaines; et puis se partit pour aller en Nostre-Dame-de-Liance, ly troisième; et quand elle volt partir, plusieurs de Metz l'allont veoir à ladite Mareville, et l'y donnont plusieurs juelz, et la recognurent-ils que c'estoit proprement Jehanne la Pucelle de France et adoncq ly

donnât Joffroy Dex ung cheval, et puis s'en alloit à Arrelon, une ville qui est en la duché de Lucembourg.

Item. Quant elle fut à Arelon, elle estoit toujours de costé Madame de Lucembourg (Elisabeth de Gorlitz, nièce du duc de Bourgogne), et y fut grant piece jusques à tant le fils le comte de Warnonbourg l'emmoinoit à Coullongne, et l'aymoit ledit comte très-fort; et tant que, quant elle en volt venir, il ly fait faire une très-belle curesse pour elle armer, et puis s'en vint à ladite Arelon; et là fut faict le mariage de messire Robert des Hermoises avec sa femme la Pucelle, demourer en Metz, en la maison ledit sire Robert qu'il avoit devant Sainte-Ségoleine; et se tinrent là jusques tant qu'il leur plaisit.

N° 2. Messire Philipe Marcoulz, par an MCCCCXXXVI (7). En celte année vint une jeune fille, laquelle se disoit la Pucelle de France, et juant tellement son personnage que plusieurs en furent abusez, et par espécial tous les plus grantz. Et fut à la Grange-à-l'Horme, et là furent les seigneurs de Metz, tels comme les seigneurs Nicole Lowe; et luy donnèrent un cheval en prix de trente francs, et une paire de houzel; et ly seigneur Albert Boulay, un chaperon; ly seigneur Nicole Grongnat une espée, et estoit vestue en habit d'homme; et deux de ses frères l'amenont. Et tantost en ces festes de Penthecoste après, elle revint en la ville de Mairville, et là se tint environ trois sepmaines en chés un bon homme appellé Jehan Cugnot, et y allèrent vaioire plusieurs gens de Metz et ly donnèrent plusieurs jugal; et le sire Geoffroy Dex ly donnit un cheval; et se déportit et en allit en Nostre-Dame-de-Liesse, et après à Arelon. Et se tenoit toujours lay de lez Madame de Lucembourg, et là fut-elle mariée au seigneur Robert des Armoises, chevalier, et vinrent demourer en Metz en haut de la porte de Muzele.

N° 3. En celle meisme année (1436) avint une nouvelleté d'ungue qui le veust contrefaire pour une aultre (8); car en ce temps, le 22e jour du mois de mai, une fille appellée Claude,

estant en habit de femme, fut magnifestée pour Jehanne la Pucelle........ mais depuis on cognust la vérité.

N° 4. Nous (9), Robert des Harmoises (10), chevalier, seigneur de Thiehiemont, et Jehanne du Lys, la Pucelle de France, dame dudit Thiehiemont, ma femme licenciée et autorisée de moy Robert dessus nommé, pour faire agréer et accorder tout ce entièrement qui s'ensuit : sçavoir faisans et cognoissant à tous ceux que ces présentes verront et seront, que nous conjointement ensemble, d'un commun accord et chacun de nous par luy et pour le tout, avons vendu, cédé et transporté, et par ces présentes vendons, cédons et transportons à honorable personne Collard de Failly, escuyer, demeurant à Marville, et à Poinsette, sa femme, achetant pour yceulx, toute la quarte partie entièrement que nous avons, devons et pouvons avoir, et que à nous doit et peut appartenir, en quelle cause, tiltre ou raison que ce soit ou puisse être, tant à cause de gagière comme autrement, en toute la ville, ban, finaige et confinaige de Haraucourt....... En témoing de vérité et afin que toutes les choses dessus dites soient fermes et estables, nous, Robert des Harmoises et Jehanne du Lys, la Pucelle de France, notre femme dessus nommée, avons mis et appendu nos propres scels en ces présentes lettres ; et avec ce avons prié et requis à nostre tres-chier et grand ami Jehan de Thonneletil, seigneur de Vilette, et Saubelet de Dun, Prevost de Marville que ilz mettre leurs scels en ces présentes avec les nostres, en cause de témoignage. Et nous, Jehan de Thonneletil et Saubelet de Dun, dessus nommez, à la prière de noz très-chiers et grans amis le dessus messire Robert et dame Jehanne, dessus nommée, avons mis et appendu nos propres scels en ces présentes lettres avec les leurs, pour cause de témoignage, qui furent faites et données l'an de grâce Notre Seigneur mil quatre cens trente-six, au mois de novembre, septième jour.

N° 5. Le P. Viguier assurait avoir vu, dans les titres de la maison des Harmoises, le contrat de mariage de Robert des Harmoises avec Jehanne du Lys, la Pucelle de France.

En 1560, MM. des Harmoises affirmaient encore qu'ils descendaient de Jeanne d'Arc (11).

N° 6. Le connétable don Alvaro de Luna, XLVI[e] chapitre de sa Chronique espagnole intitulé : *Como la Pucela estando sobre la Rochela envio a pedir socorro al Rey et de lo que el condestable fizo per ella.* Madrid, 1784 (12).

Il y a erreur évidente relativement à ce qu'il dit de la fausse Jeanne d'Arc et de sa présence à un siége de La Rochelle; mais une fausse Jeanne d'Arc paraît avoir combattu en Poitou.

N° 7. Charles, par la grâce de Dieu roy de France, sçavoir faisons à tous présens et advenir, nous avoir reçu l'umble supplication de Jehan de Siquemville (13), escuyer du pays de Gascoigne, contenant que, deux ans ou environ, feu sire de Raiz, en son vivant notre conseiller chambellan et maréchal de France, soubz lequel ledit suppliant estoit, dict à icelui suppliant qu'il vouloit aller au Mans et qu'il vouloit qu'il princt la charge et gouvernement des gens de guerre que avoit alors une appellée Jehanne, qui se disoit Pucelle, en promectant que s'il prenoit ledit Mans qu'il en seroit capitaine; lequel suppliant pour obéir et complaire audict feu sire de Raiz, son maître, duquel il estoit homme à cause de sa femme, lui accorda et print ladicte charge et se tint par certain tems entour les païs de Poictou et d'Anjou...
(Ce seigneur, accusé d'exaction, fut arrêté par le dauphin de Viennois, emprisonné au château de Montagu d'où il se sauva... demanda grâce au roi............. qui la lui accorda au mois de juin 1441).

N° 8. En ce tems (1440) estoit très-grand nouvelle de la Pucelle dont devant a été faite mention, laquelle fut arse à Rouen pour ses démérites (14); et y avoit donc maintes personnes qui estoient moult abusez d'elle qui croyoient fermement que, par sa sainteté, elle se fût échappée du feu et qu'on eût arse une autre cuidant que se feust-elle.

Item. En cestuy tems en admenèrent les gens d'armes une

laquelle fut à Orléans très-honorablement reçue, et quand elle fut près de Paris, sa grande erreur commença de croire fermement que c'estoit la Pucelle; et pour cette cause, l'Université et le Parlement la firent venir à Paris bon gré malgré, et fut monstrée au peuple au palais sur la pierre de marbre, en la grand'cour; et là fut prêchée et traitée sa vie et tout son estat; et dit qu'elle n'étoit pas pucelle, et qu'elle avoit esté mariée à un chevalier dont elle avoit eu deux fils; et avec ce disoit qu'elle avoit aucune chose dont il convint qu'elle allast au Saint-Père, comme de main mise sur son père ou mère, prestre ou clerc violentement, et que pour garder son honneur, comme elle disoit, elle avoit frappé sa mère par mésaventure, comme elle cuidoit férir une autre, et pour ce qu'elle eust bien eschevé sa mère, se n'eust été la grant ire où elle estoit (car sa mere la tenoit pour ce qu'elle vouloit battre une sienne commère); pour cette cause lui convenoit aller à Rome. Et pour ce elle y alla vestue comme un homme, et fut comme souldoyer en la guerre du Saint-Père Eugène; et fit homicide en ladicte guerre par deux fois. Et quant elle fut à Paris encore retourner en la guerre, et fut en garnison et puis s'en alla.

N° 9. Il a bien été depuis une faulsement surnommée Pucelle du Mans (15), ypocrite, ydolâtre, invocatrice, sorcière, magique, lubrique, dissolue, enchanteresse, le grand miroir de abusion, qui, selon son misérable estat, essaya à faire autant de maulx que Jehanne la Pucelle avoit fait de biens. Après sa chimérale ficte et mensongière dévotion, de Dieu et des hommes délaissée, comme vraye archipaillarde, tint lieux publics. De laquelle, pour l'honneur des bonnes et vertueuses, n'en veuille plus longuement escrire.

N° 10. Nous ne parlerons point de ce que dit d'erroné, sur Jehanne d'Arc et sur une fausse Pucelle, Jean Nider (16), dans son *Formicarium*, nom bizarre et absurde donné par lui aux ouvrages destinés à diriger les moines de son ordre dans la recherche des hérésies. Cet impitoyable inquisiteur dominicain est bien peu recommandable dans tout ce qu'il a écrit comme

presque tous les religieux de son ordre si redoutés jadis, et aujourd'hui si dignes de mépris par leurs jugemens iniques, leurs exécutions cruelles, et leur manière infâme d'entendre et d'expliquer, au profit de leurs vengeances avides, la morale si pure et si tolérante de l'Evangile.

N° 11. En oultre, dit Pierre de Sala (17), me compta ledit seigneur de Boisy que, dix ans après (1439), fut ramenée au roi une autre Pucelle affectée qui moult ressembloit à la première. Et vouloit l'en donner en faisant courir le bruit que c'estoit la première qui estoit suscitée. Le roy oyant cette nouvelle, commanda qu'elle fust amenée devant lui. Or, en ce tems, estoit le roy blessé en ung pied, et portait une bote faulve; par laquelle enseigne ceulx qui ceste traïson menoient en avoient adverti la faulce Pucelle, pour ne point faillir à le cognoistre entre ses gentilz hommes. Advint que à l'heure que le roy la manda pour venir devant lui il estoit en ung jardin soubz une grant treille. Si commanda à l'ung de ses gentilzhommes que dès qu'il verrait la Pucelle entrée, qu'il s'avançast pour la recueillir, comme s'il fust le roy, ce qu'il fist. Mais elle venue, cognoissant aux enseignes susdites que ce n'estoit-il pas, le reffusa; si vint droit au roy. Dont il fut esbahy et ne sceut que dire, si non en la saluant bien doulcement : « Pucelle ma mye, « vous soyez la très-bien revenue, ou nom de Dieu qui « sçait le secret qui est entre vous et moy. » Alors miraculeusement, après avoir ouy ce seul mot, se mit à genoulz devant le roy cette fausse Pucelle; en luy criant mercy; et sur le champ confessa la trayson, dont aucuns en furent justiciez très-aprement comme en tel cas bien appartenoit :

N° 12. On lit ce qui suit dans les comptes de la ville d'Orléans en 1436 (18) :

A Pierre Baratier et Jehan Bombachelier pour bailler à fleur de liz (héraut d'armes), le jeudi, veille de saint Lorent, 9ᵉ jour du mois d'aoust, pour don à lui fait pour ce qu'il avait apportées lettres à la ville de par Jehanne la Pucelle ; pour ce.. 48 s. p.

A Pierre Baratier et Jaquet Lesbahy, pour bailler à Jean Duliz,

frère de Jeanne la Pucelle, le mardi 21e jour d'aoust l'an 1436, pour don à lui fait la somme de 12 livres tournois pour ce que ledit frère de ladite Pucelle vint à la chambre de ladite ville requérir aux procureurs que ilz lui voullissent aidier d'aucun poy d'argent pour s'en retourner par devers sa dicte seur, disant qu'il venoit de devers le roy et que le roy lui avoit ordonné 100 francs et commandé que on les lui baillast : dont on ne fit riens; et ne lui en fut baillé que 20, dont il avoit despendu les 12 et ne lui en restoit plus que 8 francs qui estoit peu de chose pour s'en retourner, veu qu'il estoit luy cinquiesme à cheval; et pour ce lui fut ordonné en ladicte chambre de ladicte ville par lez diz procureurs, que on lui donnast 12 francs; pour ce.................................... 9 l. 12 s. p.

A Regnault-Brunne, le 25e jour dudict moys, pour faire boire ung messagier qui apportoit lettres de Jehanne la Pucelle et aloit par devers Guillaume Belier bailly de Troyes (à Blois); pour ce.................................... 2 s. 8 d. p.

A Cueur-de-Litz (héraut ou poursuivant d'armes), le 18e jour d'octobre 1436 pour ung voyage qu'il a fait pour ladicte ville par devers la Pucelle, laquelle estoit à Arlon en la duché de Lucembourg; et pour porter les lettres qu'il apporta à ladicte Jehanne la Pucelle à Loiche, par devers le roy qui là estoit; au quel voyage il a vaqué 41 jours, c'est à savoir 34 jours au voyage de la Pucelle et 7 jours à aller devers le roy. Et partit ledict Cueur-de-Litz pour aller par devers ladicte Pucelle, le mardi dernier jour de juillet, et retourné le 11e jour de septembre en suivant; pour tout ce.................................... 6 d. p.

A Jaquet Leprestre, le 11e jour de septembre, pour pain, vin, poires et cernaulx despensez en la chambre de ladicte ville, à la venue dudict Cueur-de-Litz, qui apporta lesdictes lettres de Jehanne la Pucelle et pour faire boire ledit Cueur-de-Litz leque disoit avoir grand soif; pour ce................ 2 s. 4 d. p.

N° 12. En 1439 (18), le 18 de juillet, les comptes de la ville d'Orléans contiennent ces articles;

A Jaquet Leprestre pour dix pintes et chopine de vin pré-

sentées à dame Jehanne des Armoises ; pour ce..... 14 s. p.

A lui le 19e jour de juillet pour dix pintes et chopine de vin présentées à ma dicte dame Jehanne ; pour ce...... 14 s. p.

A lui le pénultième jour de juillet pour viande achetée de Perrin Basin, présent Pierre Sévin présenter à madame Jehanne des Armoises ; pour ce.......................... 49 s. p.

A lui pour 21 pintes de vin à disner et à souper présentées à ladicte Jehanne des Armoises, ce jour ; pour ce.... 28 s. p.

A lui le 1er jour d'août pour dix pintes et chopine de vin à elle présentées à disner pour quant elle est parti de ceste ville ; pour ce.................................. 14 s. p.

A Jehanne des Armoises, pour don à elle fait le premier jour d'aoust par délibération faicte avecques le conseil de la ville et pour le bien qu'elle a fait à ladicte ville durant le siége ; pour ce.................................. 218 l. p.

Audit Jaquet, pour 8 pintes de vin dépensées à ung souper où estoient Jehan Lhuillier et Therrasson de Bourges, pour ce qu'on le cuidoit présenter à ladicte Jehanne, laquelle se partit plus tôt que ledit vin fust venu (19); pour ledit vin. 10 s. 8 d. p.

A Jehan Pichon, le 4e jour de septembre, pour six pintes et chopine de vin à 8 d. la pinte présentées à la dame Jehanne des Armoises ; pour ce......................... 4 s. 4 d. p.

Le no 1er de nos extraits, imprimé exactement par M. Quicherat, est le document qui a donné lieu à l'article du *Mercure galant* de 1683 et au problème historique de M. Polluche. Il est de toute évidence qu'il s'applique à la dame des Armoises qui eut l'audace de se dire la vraie Jeanne d'Arc échappée du bûcher ; de se faire reconnaître et appuyer par la famille de Jeanne d'Arc, notamment par Pierre du Lys (20), son prétendu frère et compagnon d'armes ; qui ne fut point méconnue de la mère de Jeanne d'Arc, et qui escroqua, tant pour elle que pour son frère, des présens de la ville d'Orléans. Mais nous ne voyons nulle part que le nom de *Claude* lui ait été donné, si ce n'est dans la Chronique de Metz et dans l'extrait no 3. Cette femme, qui figure dans l'extrait no 2; qui, dans l'extrait no 4, vend, conjointement avec son mari, le seigneur des Harmoises, une

partie de seigneurie; dont le père Viguier, suivant l'extrait n° 5, avait vu le contrat de mariage, et qui enfin vint à Orléans, en 1439, appuyée de la famille de Jeanne d'Arc et reçut des présens de la ville, ne peut pas être la même que celle désignée dans nos autres extraits ; car elle ne paraît pas avoir été présentée à Charles VII, surtout par ses prétendus frères, qui eussent été nécessairement enveloppés dans sa disgrâce et mis au nombre des intrigans punis avec elle, comme le dit Sala, d'après Boisy, dans l'extrait n° 11. Enfin, la dame des Harmoises partit d'Orléans, retourna en Lorraine et y vécut tranquillement jusqu'à sa mort en devenant la souche de la famille des Harmoises qui, en 1560, extrait n° 5, se disait encore issue de la vraie Jeanne d'Arc, ce qu'elle n'aurait point osé faire si la femme de leur ancêtre Robert eût été punie et admonestée comme le disent Sala et autres auteurs. M. de Haldat, de Nancy, se proposait de faire des recherches à l'égard des fausses Jeanne d'Arc et de jeter quelque jour sur ce fait peu éclairci jusqu'à ce moment. Sa correspondance avec nous, à cet égard, nous a convaincu qu'il y avait eu trois pseudo-Jeanne d'Arc comme nous l'avons dit ; mais que la dame des Harmoises avait usé et profité impunément de la supercherie et qu'elle était morte paisiblement à Metz dans un âge assez avancé.

Le nom de *Claude* de la Chronique de Metz, qui n'est peut-être pas bien exacte sur les faits particuliers de la dame des Harmoises, pourrait bien être celui que se donnait la fausse Pucelle de l'extrait n° 3 et n° 5, qui, selon Antoine Dufour, serait née au Mans. C'est à cette pseudo-Jeanne d'Arc ou à la troisième pseudo-Jeanne d'Arc qu'il faudrait attribuer ce que dit Jean Nider, extrait n° 10, Pierre de Sala, extrait 11, Philippe de Vigneulles, extrait n° 3 ; le commandement donné à J. de Siquemville et enlevé à la Pucelle dirigeant des gens de guerre devers le Mans, extrait n° 7. Enfin l'extrait inexact et passionné n° 8 du *Journal de Paris* sous Charles VI et Charles VII, car évidemment l'histoire de la dame des Harmoises est ici mêlée à l'histoire ou au conte d'une autre femme pécheresse ayant battu sa mère, même par inadvertance, ce que n'avait pu faire

la dame des Harmoises à Isabelle Romée, qu'elle avait le plus grand intérêt à ménager ainsi que son fils, et que d'ailleurs elle ne connaissait probablement pas avant son arrivée à Orléans. On ne voit nulle part que la dame des Harmoises ait combattu ou commandé des troupes soit vers La Rochelle (extrait n° 6 de la Chronique de Alvaro de Luna), soit vers le Mans, soit en Italie dans les troupes du pape, comme on l'a encore avancé extrait n° 8 ; toute sa carrière s'est bornée à jouer le rôle de Jeanne d'Arc échappée du bûcher, vers 1436, en Lorraine ; à venir en 1439 à Orléans ; à se marier en Lorraine en 1436, à y vendre des propriétés et y devenir la souche oubliée de la famille des Harmoises qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Ainsi les faits de virago et de conduite répréhensible et dissolue nous semblent devoir être attribués à la pseudo-Pucelle du Mans, qu'elle eût nom Claude ou autrement, ainsi qu'à la troisième fausse Jeanne d'Arc.

Quant à cette troisième fausse Jeanne d'Arc, elle est peu connue et son existence n'est guère révélée que par le *Problème historique* de M. Polluche, où on lit que, vers l'an 1473, le jeune comte de Virnembourg prétendit qu'une jeune fille, ressuscitée pour établir sur le trône archiépiscopal de Trèves Oldaric de Mandeuchect, était la Pucelle d'Orléans ; mais sa fourberie étant démontrée par l'inquisiteur de Cologne, il la fit arrêter et l'aurait fait condamner impitoyablement (au feu) si le comte n'avait trouvé le moyen de la faire évader pour lui éviter la *mort qu'elle avait méritée* par sa vie pleine d'infamie. M. Polluche croit que cette troisième fausse Jeanne d'Arc est celle dont parle J. Nider dans son *Formicarium* (extrait n° 10), et il serait bien possible qu'une partie des méfaits de la pseudo-Jeanne d'Arc du Mans pût être attribuée à cette dernière. Mais l'appréciation des faits est ici impossible en raison des diverses dates des récits, seulement aucun des reproches justement adressés à cette troisième Pucelle ne peuvent être mis sur le compte de la dame des Harmoises, assez coupable de s'être fait reconnaître pour la véritable Jeanne d'Arc.

NOTES.

—

(1) Des discussions longues et sans résultat satisfaisant ont eu lieu sur la manière d'écrire le nom de Jeanne d'Arc avec ou sans apostrophe. Pour nous, il nous paraît démontré que le père de la Pucelle se nommait Jacques Darc et que ses enfans n'ont été appelés d'Arc avec une apostrophe qu'après avoir été anoblis par Charles VII. Notre opinion est appuyée d'abord par les lettres originales d'anoblissement textuellement copiées par M. Hubert, t. II, p. 101, de ses manuscrits, où le nom Darc est répété constamment sans apostrophe (*Joannæ Darc de Dompremeio*), tandis qu'on trouve l'apostrophe dans les lettres de confirmation et de réduction de noblesse données par le même auteur et aussi copiées textuellement. Notre opinion est confirmée par les comptes du trésorier des guerres du roi Charles VII, du 1er mars 1424 au dernier jour de septembre 1433, rendus par Charles Raguier, son fils, et Louis Raguier, etc......., dont M. Quicherat ne paraît pas avoir eu connaissance, et copiées textuellement par M. Hubert, t. II, p. 103 de ses manuscrits, et imprimés dans le t. Ier des *Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans* sur notre proposition; où le nom d'Arc est écrit sans apostrophe. Enfin, notre opinion, à cet égard, était celle du vénérable médecin et secrétaire de la Société académique de Nancy, M. de Haldat du Lys, descendant de Jean d'Arc par Catherine, sa sœur puînée, dont nous déplorons la perte récente comme celle d'un vieil et savant ami et d'un médecin distingué.

M. de Haldat, en qui l'on doit avoir toute confiance, nous a laissé, dans son examen critique de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, imprimé en 1850 à Nancy, le renseignement suivant sur la famille de la Pucelle : Jacques *Darc*, père de tous les du Lys, était né à Sept-Fonds, frontière de Champagne, il vint être cultivateur à Dom-Rémy. Il se maria à Isabelle Romée dont il eut cinq enfans : Jacquemin Darc mort sans enfant; Jean, qui fut prévôt de Vaucouleurs ; Pierre, qui suivit sa sœur à l'armée de Charles VII; l'illustre Jeanne et Catherine, ses filles. Isabelle Romée, mariée, de 1410 à 1420, à Jacques Darc, était née au village de Voutons, près de Gondrecourt et de Domrémy. Elle serait restée à Domrémy, selon M. de Haldat, jusqu'à 1431, et serait ensuite venue à Orléans où elle aurait vécu dans l'aisance. Mais ici M. de Haldat aurait été mal renseigné, ainsi que nous le lui avons montré lorsqu'il vint en 1850 nous visiter et voir passer la procession dite de Jeanne d'Arc, le 8 mai. Jacques Darc était mort peu après le supplice de sa fille et du chagrin qu'il lui causa. Sa femme, Isabelle Romée, vint à Orléans avant 1431, et, loin d'être dans l'aisance, elle implora l'assistance du corps de ville qui lui faisait une modique pension, qui la logeait, qui payait tous les frais de ses maladies, et qui notamment a acquitté ceux de la dernière. Elle mourut le 14 novembre 1458, rue des Pastoureaux, et fut enterrée dans le petit cimetière de la paroisse Saint-Hilaire (aux Halles).

En août 1442, les procureurs de la ville font payer, par le receveur de la commune, à Isabelle Romée, mère de la Pucelle, 38 sous pour don qu'on lui fait par mois, depuis le 9 de septembre 1440, pour son vivre pendant le mois d'août. Ainsi la ville lui faisait une pension de 28 liv. 16 s. tournois par an, ce qui était une somme raisonnable à cette époque. On l'avait même mise en pension chez un nommé Anquetil. Nous renverrons, pour les curieux détails des secours donnés par la ville à la mère de Jeanne d'Arc, à ce que nous en avons écrit dans notre *Histoire d'Orléans*, t. II, p. 362, en note.

(2) Elle était venue, comme on l'a vue, vers 1430 à Orléans, et vivait en 1436 et 1439; elle n'était même pas trop âgée et pouvait avoir de 56 à 60 ans en 1439, puisqu'elle a vécu jusqu'en 1458, et qu'elle est morte âgée de 70 à 75 ans.

(3) Le 30 mai 1439, la ville supprima le service qui se faisait à Saint-Samson pour le repos de l'âme de Jeanne d'Arc attendu sa réapparition en Lorraine.

(4) Ce problème historique de M. Polluche a été réimprimé dans les preuves historiques de l'*Histoire de l'Orléanais*, par M. de Luchet, en 1766, p. 94, des preuves.

Nous avions personnellement résumé le roman de la dame des Armoises, dans les notes de la page 363 à 374 du t. II, de notre *Histoire d'Orléans*, 2e édition, Orléans, 1830, lorsqu'il a paru divers écrits sur les fausses Jeanne d'Arc, et tout récemment à l'occasion de la démolition, à Metz, de la maison qui avait été habitée, dit-on, par la famille des Armoises avant et depuis le mariage du chevalier de ce nom avec la fausse Jeanne d'Arc.

(5) Extrait de la Chronique du doyen de Saint-Thibaud de Metz.

(6) Il existe à Orléans un ancien castel encore appelé la Grange-aux-Ormes et qui est de la paroïsse de Saint-Pryvé. Y a-t-il eu près de Metz des lieux d'une telle conformité de nom, ou bien le chroniqueur a-t-il confondu les localités d'Orléans avec celles de Metz? c'est ce que nous n'avons pas pu vérifier. Mais cette phrase à mis dans l'erreur un des historiens du siége d'Orléans, qui a dit que la Pucelle avait été à la Grange-aux-Ormes de Saint-Pryvé pour combattre les Anglais devant Orléans. Il est vrai que les Anglais avaient lors du siége une bastille (un fort) aux champs de Saint-Pryvé, mais c'était plus près de la Loire que le castel de la Grange-aux-Ormes situé sur le chemin du château de La Fontaine; à moins de supposer que la Pucelle ne fût venue, après la prise des Tourelles, à la Grange-aux-Ormes en faisant un détour dans le val pour surprendre les Anglais; mais on ne lit rien de semblable dans le *Journal du siége*, seul document détaillé que nous possédions sur ce siége mémorable.

(7) *Chronique de Metz*, autre rédaction, vol. 630, de la collection de Pierre du Puy, à la bibliothèque de Paris.

(8) *Chronique de Philippe de Vigneulles*, écrivain messin du XVIe siècle.

(9) Extrait de la vente du quart de la seigneurie d'Haraucourt par Robert des Armoises et Jeanne du Lys, la Pucelle de France, sa femme, *Preuves de l'histoire de Lorraine*, de dom Calmet, t. III, coll. cxvc.

(10) On a généralement écrit Robert des Armoises; mais d'après cet acte il faudrait écrire le nom de cette famille, *Harmoises*; on le trouve aussi écrit *Hermoises* dans la *Chronique de Metz* et ailleurs.

(11) Voir le *Problème historique sur la Pucelle d'Orléans*, par M. Polluche, dans les *Preuves de l'Histoire de l'Orléanais*, par M. de Luchet.

(12) Edition de Miguel-Josef de Flores. — Madrid, in-4°, 1784, p. 131.

(13) Arch. du royaume, j. 176, pièce 84 : *Rémission du trésor des chartes accordée à J. de Siquemville.*

(14) *Journal de Paris*, sous Charles VI et Charles VII, au mois d'août 1440, édition de de La Barre. Autre rédaction équivalente, t. III, p. 423, de l'*Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française*, par Marcel.

(15) Le *Livre des femmes célèbres* (art. 91), *Jeanne de Vaucouleurs*, par Antoine Dufour. Il était provincial des Dominicains de France, confesseur de Louis XII et d'Anne de Bretagne, pour laquelle il aurait écrit cet ouvrage en 1504. Quoique né à Orléans, et chargé en 1501 de prononcer le discours du 8 mai sur Jeanne d'Arc, il commit dans cette notice des erreurs inconcevables, surtout pour un Dominicain orléanais.

(16) Ce Jean Nider, alsacien, théologien à Vienne, prieur des Dominicains de Nuremberg, près de Bâle, parle de Jeanne d'Arc en véritable inquisiteur ayant fait brûler quantité de prétendues sorcières; il composa son *Formicarium* vers 1439, et fut au nombre de ces cruels Dominicains dont les atrocités aidèrent puisamment Luther et Calvin à établir leur réforme.

(17) *Hardiesses des grands rois et empereurs*, par Pierre Sala, composé en 1516. Il avait été valet de Louis XI et de Charles VIII, pannetier du dauphin Orland et maître-d'hôtel de Louis XII. Il dit tenir ce récit et le secret entre la Pucelle et le roi Charles VII de M. de Boisy, chambellan de ce roi. François I[er] lui donna une retraite à Lyon où il composa cet ouvrage. (Lenglet-Dufresnoy publia le premier ce document.)

(18) Ces comptes de la ville sont en chiffres romains et le P qui suit la somme désigne, comme on sait, la monnaie parisis, qui était plus forte d'un quart que la monnaie tournois. Nous avons personnellement vérifié ces extraits lorsque le vénérable et studieux abbé Dubois, auteur de manuscrits sur le siége d'Orléans, voulait bien nous communiquer les renseignemens précieux qu'il a si péniblement recueillis et dont on a profité depuis, presque textuellement, sans lui rendre le juste et complet tribut d'éloge que son laborieux travail mérite.

(19) Rien dans ceci n'autorise l'explication donnée par M. Lottin, vol. I, p. 217, de ses *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, que le vin fut

apporté lorsque la dame des Armoises s'était *sauvée* (enfuie); car on la voit paraître encore à Orléans après ce souper. Il faut, en général, être très en garde contre les dates, les traductions et surtout les appréciations de ce copiste illettré.

(20) *Petrum*, appelé Prerelo, Prel, Pierrelot, dont nous avons fait Pierrot. Pierre du Lys. Il est appelé aussi Pierre Dalix, selon la prononciation lorraine.

Jeanne d'Arc est appelée Johannæ d'Ay dans les lettres d'anoblissement de Charles VII données par M. Quicherat; ce qui prouve que c'est une copie lorraine et non point l'original, qui portait, comme l'a copié exactement M. Hubert, Johannæ d'Arc. Cette charte originale existait, en 1510, dans les mains d'un descendant de la famille de Jeanne d'Arc qui habitait la Normandie en 1610, suivant un opuscule intitulé *De l'extraction et parenté de la Pucelle*. M. Masson, archidiacre de Bayeux, auteur d'un des meilleurs et des plus impartiaux résumés de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, l'aurait vu vers 1612, époque où il publia son *Histoire mémorable de la vie de Jeanne d'Arc, appelée la Pucelle d'Orléans*. — Paris, Pierre Chevalier, MDCXII, in-12, de 144 pages, très-rare aujourd'hui. Enfin M. Hubert avait dû la copier vers 1678, suivant d'autres renseignemens contenus dans son même ouvrage. M. de Haldat avait fait de vaines tentatives pour retrouver cette charte qui paraît n'avoir été brûlée qu'en 1792, lors de la destruction en masse des titres seigneuriaux.

Quant à Pierre du Lys, il s'est toujours montré assez avide et postulant, selon le dire d'un auteur recommandable; effectivement, c'est toujours lui qui a demandé de l'argent à la ville d'Orléans et sollicité des *aumônes* du duc d'Orléans. C'est sur sa demande que le duc d'Orléans lui donne l'Ile-aux-Bœufs, affermée par lui et Jean, son frère aîné, en 1481, dix écus d'or annuels à C. Mignon, etc.

M. Quicherat, p. 212, du Ve vol., a eu tort de taxer d'erreur M. Jollois et autres auteurs relativement à l'Ile-aux-Bœufs. M. Jollois connaissait peu l'ancienne localité, mais il a copié l'abbé Dubois qui était bien renseigné. Le cours de la Loire était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il n'y avait point d'île devant Chécy, et l'Ile-aux-Bœufs s'étendait depuis Combleux, sur la paroisse de Chécy, jusqu'à Saint-Loup; l'eau se portait du côté de Saint-Denis et formait une île du Bois-de-l'Ile et du château de l'Ile. C'était là la propriété des du Lys, Pierre et Jean; le bailly Groslot l'obtint depuis, et y bâtit le château de l'île qui existe encore en partie, mais qui ne forme plus l'Ile-aux-Bœufs, dont il a cependant conservé le nom. Nous possédons un dessin original, sans nom d'auteur, de ce château et de ses jardins fait au moment de sa splendeur primitive.

NOUVELLE NOTE SUR LA CULTURE ET LES AVANTAGES DU MÉLILOT DE SIBÉRIE ;

Par M. Bailly, de Châteaurenard, correspondant de la Société.

Séance du 18 *juin* 1853.

Déjà, dans une première note où je l'ai surtout considéré comme plante fourragère, j'ai fait connaître à la Société les résultats avantageux que j'ai obtenus du mélilot de Sibérie, espèce précieuse que Thouin a signalée avec raison à toute l'attention des agriculteurs, et qui, bien que connue depuis long-temps (1), est cependant encore aujourd'hui moins généralement cultivée que beaucoup d'autres qui pourtant ne la valent pas.

Je disais et je le répéterai, parce que j'en suis chaque année de plus en plus convaincu, s'il est possible, qu'aucune de nos plantes économiques ne lui est supérieure pour l'abondance de ses produits, et que ses frais de culture, s'ils ne peuvent pas être tout-à-fait nuls, se réduisent certainement à fort peu de chose, car sa graine n'a pas même besoin d'être recouverte, surtout si, ce qui est encore une opération de moins, on ne l'a pas dépouillée de son enveloppe. Il suffit, comme pour le trèfle et la luzerne, de le semer sur une céréale de printemps ou d'hiver. Il se récolte aussi comme eux et n'est qu'un peu plus dur à la faux.

Je répéterai aussi, parce que c'est un fait qui a de l'importance, que cette légumineuse s'accommode de toutes les espèces de terres. Un de nos honorables collègues, M. A de Morogues, qui l'a vue chez moi sur pied, a pu dire à la Société qu'il s'en fallait beaucoup que le sol qu'elle occupait fût de bonne qualité. La constitution du mélilot de Sibérie me paraît

(1) 1788. Thouin, Mém. d'agricult., trimestre d'été, p. 8.

si robuste, qu'il réussirait, j'en suis persuadé, jusque dans les sables de la Sologne.

Sans doute les bêtes à cornes le refusent, mais les moutons le broutent avec plaisir. Ses qualités aromatiques en font même, au point de vue de l'hygiène de ces animaux, une sorte d'aliment médicamenteux qui doit servir de correctif à leur tempérament lymphatique et mou.

Mais c'est principalement comme plante textile que je le soumets aujourd'hui à l'appréciation de la Société. Envisagé sous ce rapport, il est évident, d'après tout ce qui précède, qu'on ne saurait comparer ses frais de culture à ceux du chanvre et du lin. Ces espèces exigent, comme on sait, des terres de première qualité, d'abondans engrais et de fréquens labours. Certainement son prix de revient est loin d'atteindre le quart de celui de ces deux plantes.

C'est au hasard que je dois, ainsi que je l'ai dit, la connaissance de sa propriété textile que j'étais loin de soupçonner. Comme la circonstance qui me l'a révélée était désavantageuse, mes premiers produits, ceux que j'ai présentés à la Société l'an dernier, ne pouvaient être que très-imparfaits.

Elle sera plus satisfaite, j'ose l'espérer, de ceux qui, à l'exposition générale, m'ont valu les encouragemens du jury d'examen dont ils ont attiré l'attention, et que M. A. de Morogues a bien voulu se charger de lui remettre. Si la Société trouvait, comme moi, qu'ils n'ont pas un coup-d'œil aussi marchand que les produits analogues qu'on trouve dans le commerce, je la prierais de considérer que tous ont été fabriqués à la campagne par des ouvriers extrêmement peu habiles. Ils auraient eu un tout autre aspect s'ils fussent sortis d'un de ces ateliers où sont journellement mis en œuvre le chanvre et le lin.

Maintenant, sous le rapport de la solidité et de la durée, se montreront-ils inférieurs ou supérieurs à ceux dont nous faisons usage? Je l'ignore. Le temps seul pourra nous l'apprendre. Cependant, je ferai observer que dans les essais répétés que j'ai faits pour connaître la tenacité du fil du mélilot de Sibérie, le n° 8 de mes échantillons a toujours supporté, sans se rompre, un poids

de cinq kilogrammes, et que plusieurs fois il m'a fallu jusqu'à cinq cents grammes de plus pour le casser. Un fil de chanvre d'une grosseur un peu plus forte n'a pu soutenir cinq kilogrammes que pendant quelques instans. Il s'est rompu avant que j'aie eu le temps d'y ajouter une surcharge. Un fil de lin de même grosseur que ce dernier s'est trouvé encore plus faible. Je n'ai pas pu soulever avec lui un poids de cinq kilogrammes.

Les échantillons que j'ai prié M. de Morogues de présenter à la Société sont au nombre de neuf:

N° 1. Petit paquet de mélilot de Sibérie teillé en partie et indiquant que la filasse n° 2 a été réellement extraite des tiges de cette plante.

N° 3. Echantillon de ficelle faite avec l'étoupe du mélilot et qui a supporté, sans se rompre, un poids de 75 kilogrammes.

N° 4. Un morceau de corde dont la tenacité n'a pas été expérimentée.

N° 5. Fil simple, brut.

N° 6. Fil simple, lessivé; opération qui l'a affiné et blanchi.

N° 7. Fil lessivé et retordu en deux brins.

N° 8. Fil lessivé et retordu en trois brins. Il supporte, sans se rompre, un poids de cinq kilogrammes.

N° 9. Echantillon de grosse toile faite avec le fil simple lessivé. L'opération du lessivage a pour but, comme on sait, de dissoudre les parties gommeuses et extractives qui réunissent les fibres verticales et leur ôtent leur souplesse et leur force.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. FOUGERON;

Par M. A. RABOURDIN.

Séance du 18 novembre 1853.

Il est des hommes pour qui l'éclat est un besoin; leur supériorité n'est rien si elle n'est proclamée sans cesse; tel n'était

pas notre collègue, mon respectable ami Jean-Baptiste Fougeron. « Tel ne peut pas être le pharmacien praticien qui a compris les devoirs de sa profession ; sa place est marquée honorablement, sa renommée s'étend peu à peu, son influence grandit chaque jour, ses succès sont durables, car ils sont obtenus au prix d'un mérite modeste, d'une vie simple et régulière, d'une conscience et d'une probité à toute épreuve (1). »

C'est là en peu de mots l'histoire de l'homme que nous venons de perdre ; son amour du travail, ses goûts tranquilles, son caractère sérieux étaient parfaitement en rapport avec la profession qu'il avait embrassée.

Né à Orléans le 25 octobre 1787, il y fit ses études classiques et y commença sa carrière pharmaceutique ; plus tard, il suivit les cours de Vauquelin et de Fourcroy à l'époque où Guyton Morveau créa sa belle nomenclature chimique, et quand le génie immortel de Lavoisier venait de transformer la chimie en une science exacte. Les leçons de ce grand maître furent suivies avec un zèle ardent par M. Fougeron qui remporta, en l'an XIII, un second prix d'histoire naturelle; en 1806, un deuxième prix de chimie lui fut encore décerné, mais son véritable triomphe eut lieu en 1807. A la suite d'un brillant concours qui avait pour juges les professeurs de l'école de pharmacie de Paris, il remporta le premier prix de chimie, le premier prix d'histoire naturelle, le deuxième prix de pharmacie, et une médaille donnée au nom de l'Empereur par le Ministre de l'Intérieur comme prix de chimie et de pharmacie. Ces succès furent le prélude de travaux plus importans qui sont restés dans la science.

Après avoir obtenu son diplôme de pharmacien, M. Fougeron vint se fixer à Orléans et succéder à son père, qui exerçait avec honneur la double profession de chirurgien et de pharmacien. Alors commença pour lui cette vie tranquille et heureuse; on sait combien la confiance du public qui s'adresse au pharmacien est exigeante, elle n'a jamais assez de garanties ; trop

(1) SOUBEIRAN, *Eloge de Pierre Boudet.*

de précautions ne peuvent être prises, trop de prudence ne saurait être demandée à celui qui manie les agens les plus redoutables. En entrant dans la pharmacie de M. Fougeron, le client était assuré d'y trouver le chef de la maison à la figure intelligente et affable, prêt à compâtir à ses douleurs ou à l'aider de ses conseils; il n'y avait pas place pour le doute ou la défiance, aussi jamais n'eussent-ils été plus mal placés.

M. Fougeron joignait aux avantages d'une bonne éducation première une instruction scientifique profonde; toute sa vie il s'est occupé de science, et malgré cela il n'a publié qu'un petit nombre de travaux; c'est que les hautes recherches de la science sont presque incompatibles avec les devoirs de la pharmacie pratique. Pendant long-temps la chimie et la pharmacie avaient marché d'un pas égal, on était tenté de les confondre en voyant les plus belles découvertes de la science chimique sortir des laboratoires des pharmaciens, alors que les chimistes les plus renommés avaient exercé ou exerçaient encore la pharmacie. Plus tard, les admirables travaux de Lavoisier, par l'élan qu'ils imprimèrent à la chimie, la firent cultiver par les esprits les plus éminens; le pharmacien praticien descendit au second rang des chimistes, il resta ce qu'il avait toujours été, un homme d'expérience et d'observations; mais ne pouvant pas, comme les hommes qui s'occupent de science pure, consacrer tous ses momens à l'étude, arraché qu'il est sans cesse aux expériences du laboratoire par des occupations de toute nature.

Le travail le plus étendu publié par M. Fougeron est sa synonimie chimique, travail qui lui ouvrit les portes de notre Société et lui valut le titre de membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris.

La racine de Polygale de Virginie, si employée jadis comme incisive et un peu oubliée aujourd'hui, fut analysée par M. Fougeron à l'époque où elle était dans toute sa faveur. Les matières les plus importantes qu'il y découvrit furent une substance âcre particulière, une résine, de l'acide malique, etc.

Nous avons de M. Fougeron une note intéressante sur le

croup ; des observations sur les eaux potables d'Orléans, principalement sur les eaux de la fontaine de l'Etuvée, et une foule de rapports remarquables recueillis et publiés dans le bulletin de notre Société.

M. Fougeron a rendu de très-grands services à l'autorité judiciaire en l'éclairant sur un grand nombre de questions de chimie légale, et à l'autorité administrative, soit comme membre du jury médical du Loiret, soit comme membre du conseil de salubrité.

M. Fougeron n'était pas seulement connu des Orléanais, plusieurs savans étrangers étaient en correspondance avec lui ; les langues anglaise et italienne, qui lui étaient familières, le mettaient à même de suivre les progrès des sciences chez nos voisins et d'occuper les loisirs de ses dernières années d'une manière utile.

M. Fougeron a exercé la pharmacie pendant trente ans environ ; uni à une femme digne de toute sa tendresse, père de deux enfans, il a goûté pendant ce temps, et sans nuages, toutes les joies de la famille. Il avait cédé son établissement et se livrait au repos, qui lui était bien dû après une vie si active, quand un événement aussi douloureux qu'inattendu est venu jeter des élémens de deuil et de tristesse qui ont empoisonné ses dernières années. Sa fille bien-aimée, mariée à un honorable négociant d'Orléans, succombait aux atteintes d'une fièvre purpuréale !! A partir de ce moment, M. Fongeron vécut très-retiré, cherchant dans l'étude un adoucissement à ses chagrins. La mort nous l'a ravi le 10 octobre 1853, à l'âge de 66 ans.

Doué d'un cœur généreux et dévoué, M. Fougeron laissera un vide immense dans sa famille et parmi les personnes qui ont pu l'apprécier dans son intimité ; l'étendue de ses connaissances, son exactitude et son assiduité à nos séances, rendront sa place parmi nous difficile à remplir.

Puisse l'estime publique qui a entouré son cercueil, et les regrets de tous ceux qui l'ont connu, diminuer la douleur de sa veuve, si pieuse, si charitable, et de son digne fils!

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES, SUR LA TRADUCTION EN VERS DE QUELQUES ODES D'HORACE, DE M. LE BARON DOYEN;

Par M. Lecomte.

Séance du 2 décembre 1853.

M. le baron Doyen, receveur général des finances à Troyes, a sollicité, par l'intermédiaire d'un de nos honorables collègues, son parent, une place de membre correspondant au sein de notre Société.

M. Doyen appartient déjà, comme membre titulaire, à la Société académique de l'Aube, avec laquelle nous avons des rapports habituels par l'échange de nos mémoires. Il est né à Orléans, il a passé les dix-huit premières années de sa vie au milieu de nous, et il regarderait comme une bonne fortune de se rattacher à sa ville natale et à ses premiers compatriotes par un nouveau lien de confraternité.

A l'appui d'une candidature qui se recommande si favorablement à notre bienveillance, il nous a fait hommage d'une traduction, en vers français, de quelques odes d'Horace, traduction qu'il a publiée cette année en un volume in-8°, et dont la critique a rendu compte, d'une manière flatteuse pour l'auteur, dans le plus grave des journaux de Paris.

J'ai parcouru, Messieurs, le livre de M. Doyen, et je viens vous dire les impressions qui me sont restées de cette lecture. Ce n'est pas un examen approfondi de l'ouvrage que je me propose d'exposer devant vous ; ce sera, si vous le voulez bien, une simple causerie académique sur ce qu'il nous est donné de connaître des goûts littéraires de l'auteur, sur le caractère de son talent, sur la tournure de son esprit, sur ce que nous pouvons nous promettre de ses futures communications, si, comme je le désire et comme je l'espère, vous l'admettez au nombre de vos correspondans.

M. Doyen est un homme du monde, un fonctionnaire haut

placé, qui aime à se délasser du tracas et de la fatigue des affaires, en demandant aux travaux des muses un repos occupé, noble et délicat à la fois. L'épigraphe placée en tête du volume renferme en deux mots l'histoire du livre, et les prétentions de l'auteur, et le secret de sa vie littéraire :

Requiesque mihi, non fama, petita est.

Il y a, ce me semble, autant de convenance que de modestie dans ce petit avertissement au public.

M. Doyen a dédié son ouvrage à ses enfans, comme un témoignage de l'attachement le plus tendre et le mieux mérité. Cette seconde révélation de sa vie intime me paraît également digne d'être remarquée. Le père de famille souhaite que le goût des jouissances littéraires demeure, avec son livre, dans l'héritage domestique. Le conseil ne pouvait pas être donné d'une manière plus affectueuse et mieux ménagée, et nous ne doutons pas que son vœu ne soit déjà exaucé.

Il a choisi Horace pour objet spécial de ses études. Une telle prédilection n'a pas besoin d'être expliquée, surtout devant vous, Messieurs. Permettez-moi cependant de hasarder une conjecture. On a écrit récemment qu'Horace était le poète des jeunes gens, des vieillards, des amants, des philosophes, et même des receveurs généraux. Je serais tenté d'intervertir le sens de la phrase, et de dire qu'Horace est le poète de tous les hommes de goût, et surtout des hommes d'affaires, quand ils sont des hommes de goût. Il me semble, en effet, que des morceaux détachés, tels que les odes, offrant à l'amateur des lettres, ici une esquisse fine et gracieuse, là un tableau de genre touché de main de maître, partout des compostions où la fraîcheur du coloris s'unit à l'heureuse invention des idées, doivent être un sujet d'étude aussi commode qu'attrayant pour des personnes dont les heures de loisir sont rares et non continues. D'ailleurs, la plupart de ces morceaux respirent une philosophie douce et engageante, une philosophie essentiellement humaine, trop humaine peut-être, en ce sens que l'épicuréisme y domine souvent, mais par cela même très-propre

à détendre l'esprit et à le récréer après des occupations abstraites et arides.

Aussi, malgré l'antipathie qui existe en apparence entre les chiffres et la poésie, entre ce qui est éminemment positif et ce qui ne l'est pas du tout, avons-nous vu autrefois un fonctionnaire également attaché à l'administration des finances, composer sous nos yeux une traduction complète, en vers français, des poésies lyriques d'Horace ; travail consciencieux et très-estimable, qui témoigne à chaque strophe, à chaque vers, du soin laborieux et intelligent avec lequel il étudiait son modèle, et en même temps du plaisir vivement senti qu'il trouvait dans ce labeur (1).

M. Doyen ne s'est point imposé une tâche aussi étendue ; il s'est permis de choisir, même dans Horace. Son attention s'est arrêtée sur un certain nombre de pièces qui lui plaisaient plus particulièrement, et qui étaient probablement le mieux en rapport avec les habitudes de son esprit et de sa plume. Une fois qu'on a senti dans Horace ce mérite de pensée et de style qu'un ancien appelait *curiosa felicitas*, il est rare qu'on n'essaie pas de redire, en sa langue, ce que le poète latin disait si bien dans la sienne.

M. Doyen a cédé à cette séduction, à ce besoin ; et, comme beaucoup d'autres l'avaient fait avant lui, comme après lui beaucoup d'autres le feront encore, il s'est donné le plaisir d'exprimer à sa manière, dans la belle langue de Racine, ce que l'étude lui avait révélé de fin, de délicat, de français, si j'ose ainsi parler, dans son poète favori.

Envisageant lui-même en poète sa tâche de traducteur, il s'est pénétré du sens exquis et de l'esprit d'Horace ; puis, sans rien perdre de ce fond précieux, il l'a exploité suivant son goût et sa convenance, déplaçant quelques idées quand sa phrase le demandait, ayant recours à des équivalens quand l'expression latine était trop rebelle à une interprétation littérale, conservant aux traits saillans leur place obligée, et n'ou-

(1) M. Lecamus, receveur des finances à Orléans.

bliant jamais qu'il voulait écrire des vers français, véritablement français, c'est-à-dire quelque chose de ferme et de dégagé, d'harmonieux et de bien rempli, où la difficulté de la mesure et de la rime ne gêne en rien la franche allure de la pensée et du langage.

Afin de conserver autant que possible ce caractère à sa traduction, M. Doyen a adopté les vers libres à rimes mêlées, mode flexible dont le mécanisme lui est évidemment familier, et dont il connaît bien toutes les ressources.

L'homme de lettres érudit, qui a rendu compte, dans le *Moniteur universel*, du livre de M. Doyen, s'est posé cette question : N'est-ce pas se mettre trop à son aise que de rendre en vers libres une poésie strophique et rhythmée?

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me pardonner d'avance une petite digression sur ce point de doctrine, qui du reste n'est pas tout à fait étrangère à notre sujet.

A ne considérer que la poésie française, la strophe ou la stance est une phrase poétique, artistement composée, harmonieusement arrondie, dont le sens, partout solide et plein, se complète toutefois d'une manière ordinairement plus frappante à la chute de la période :

Ainsi, dans Malherbe :

... Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont rongés des vers.

Et ailleurs :

... Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Ainsi, dans Rousseau :

... Et combien de héros glorieux, magnanimes,
Ont vécu trop, d'un jour!

Je cite des exemples rebattus, et devenus célèbres jusqu'à la trivialité, parce que c'est précisément dans de tels exemples que nous devons chercher le modèle et l'idée vraie de la strophe française.

On rencontre aussi dans Horace de ces belles phrases poétiques, terminées par un trait saillant que la cadence finale fait ressortir davantage :

... Et cuncta terrarum subacta
Præter atrocem animum Catonis.
... Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Mais combièn de fois les strophes n'enjambent-elles pas, par le sens, l'une sur l'autre! Des soixante-six pièces que M. Doyen a traduites, il en est six à peine qui admettent le repos marqué par le point ou par les deux points à la fin de toutes les strophes sans exception. Les enjambemens sont si fréquens dans Horace, et si étranges en apparence, que Marmontel (*Élémens de littérature*) s'en montre presque scandalisé ; peu s'en faut qu'il n'y reconnaisse et n'y condamne une négligence, inexplicable, dit-il, chez un poète aussi attentif et aussi habile à donner à ses vers lyriques tous les charmes de l'harmonie.

Nous ne donnerons pas le mot de ce que Marmontel appelle une *énigme ;* car nous ne le savons pas. Et il y a bien d'autres mystères dans la métrique des anciens. Mais un fait si souvent répété nous autorise à distinguer dans l'ode latine deux espèces de phrases, jusqu'à un certain point indépendantes l'une de l'autre : la phrase musicale, formulée par la strophe, et la phrase poétique qui se promène au gré de l'écrivain sur le cadre de la phrase musicale, et peut la dépasser dans tous les sens.

En français, la distinction n'existe pas. Les deux espèces de phrases sont identiques ; l'une doit s'arrêter en même temps que l'autre, et toutes deux à la fin de la strophe. Des enjambemens à la façon d'Horace seraient chez nous une licence, un véritable désordre.

Il n'y a donc pas analogie complète entre les usages des deux langues ; et ceux qui, par respect pour la forme musicale, se sont imposé le devoir de traduire les odes d'Horace en strophes françaises, avec la régularité que celles-ci comportent, coupant

ou suspendant le sens à la fin de toutes les stances, ont été plus scrupuleux qu'Horace lui-même, lequel, en quelque sorte, a désavoué d'avance la marche trop solennelle que ses traducteurs français ont prêtée à sa poésie.

D'où il suit que l'emploi d'une versification plus libre ne constitue pas, de la part de M. Doyen, une témérité gratuite. Ce système mixte permet d'arrondir en forme de strophe les passages qui réclament cet appareil ; il permet en même temps au traducteur d'accompagner Horace dans ses développemens, lorsqu'il lui plaît de suivre sa pensée à travers la strophe, sans s'inquiéter de la cadence finale, et de la pousser au-delà. D'un autre côté, l'harmonie dont ce système est susceptible, à raison de ses coupes variées, de ses rimes répétées, et de mille autres artifices, peut nous dédommager, par voie d'équivalent, de la strophe latine, dont la valeur musicale n'est pas toujours bien appréciable pour nous dans Horace ; il nous donne généralement une idée plus juste du ton des odes, dont la plupart sont des poésies légères, dont quelques-unes sont de simples billets en vers lyriques. Enfin il permet au poète traducteur de conserver un peu d'aisance dans ses mouvemens au milieu des entraves de la traduction.

M. Doyen a su profiter de ces avantages. Son imitation ne sent pas l'esclavage, et les chaînes du traducteur semblent lui être légères. Sa phrase poétique est bien faite ; elle se prolonge sans effort, et s'interrompt sans brusquerie : la souplesse et le sentiment de l'harmonie n'y font jamais défaut. Il sait ménager avec art les chutes masculines ou féminines, à rimes redoublées, selon que le sujet le demande. La traduction est assez facile pour être lue comme œuvre originale, indépendamment du texte, assez fidèle pour être lue avec le texte en regard. Je ne sais si je me trompe, mais je suis porté à croire que M. Doyen s'est exercé long-temps à l'école de Ducis et de Millevoye. Il s'élève sans peine avec le poète latin dans les pièces d'un genre sévère ; mais j'estime qu'il a particulièrement réussi dans les pièces d'un genre tempéré ou badin. Il faut le dire, après tout, les vers libres à rimes mêlées portent avec eux une

acilité de style et un certain laisser-aller qui ne sont jamais mieux à leur place que quand il s'agit d'exprimer des idées familières, anacréontiques ou épicuriennes.

Tel est, Messieurs, à mon sens, et considéré dans son ensemble, l'ouvrage de M. Doyen. Je pourrais y relever quelques faiblesses, quelques expressions hasardées, quelques équivalens qui n'équivalent pas assez, quelques locutions peu sûres, et autres misères,

Quas humana parum cavit natura...

M. Doyen lui-même ne s'en étonnerait pas ; il a trop d'esprit pour croire que son œuvre soit parfaite de tout point. Mais ce n'est pas là, Messieurs, ce que vous attendez de notre rapport, et nous en avons assez dit pour vous soumettre avec confiance nos conclusions.

Un amateur des lettres aussi distingué que M. Doyen, Orléanais d'origine et de cœur, me paraît être naturellement désigné à nos suffrages comme devant devenir l'un des nôtres, et j'ai l'honneur de proposer son admission au nombre de nos honorables correspondans.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR L'EAU DE VILLAINES-SAINT-AUBIN ;

Par M. A. Rabourdin.

Séance du 16 décembre 1853.

Vous avez renvoyé à votre section de médecine une lettre de M. Limosin qui signale à votre attention une source découverte dans sa propriété et qu'il désigne sous le nom de *Source d'eau minérale, alcaline*, *albumineuse*, *iodurée de Villaines-Saint-Aubin*.

Il est difficile, Messieurs, de soumettre à un examen sérieux la valeur médicinale de l'eau dont il s'agit ; les nombreuses pro-

priétés dont les prospectus imprimés que vous avez reçus gratifient ce liquide touchent de si près au ridicule, qu'on est tenté de prendre la question par son côté plaisant et d'en rire. Mais si on examine attentivement la marche suivie par le propriétaire pour tenter d'obtenir la reconnaissance légale de son eau, les efforts qu'il fait pour en propager l'emploi, les dépôts qu'il établit peu à peu dans quelques pharmacies de Paris et des départemens; quand on voit cette prétendue panacée vantée par des annonces sous toutes les formes promettant à un public d'autant plus crédule qu'il est souffrant de le guérir d'affections graves, d'une manière simple et facile, on trouve qu'il y aurait de l'utilité à réduire à leur juste valeur toutes ces prétentions, où l'ignorance le dispute au charlatanisme.

La prétendue découverte de M. Limosin remonte à 1846. A cette époque, il fut fait des fouilles sur la propriété de Villaines-Saint-Aubin, dans le but de trouver de la marne; après avoir atteint une certaine profondeur, l'eau est venue interrompre les travaux en remplissant la cavité formée jusqu'à 50 centimètres en contrebas de la surface du sol et former une petite masse d'eau stagnante. M. Limosin s'est imaginé que cette eau avait la propriété de guérir les brûlures, les dartres, les affections syphilitiques, les fièvres intermittentes et nombre d'autres maladies. Un liquide si précieux devait être mis promptement à la disposition des personnes souffrantes! C'est ce que fit M. Limosin. Il mit son eau en bouteilles de différentes grandeurs, ayant chacune leur prix coté et fit l'offre de sa marchandise; mais il ne suffit pas de dire voici une eau minérale très-efficace comme médicament, pour que cette eau puisse être vendue au public. La loi veut, et avec beaucoup de raison, que les eaux minérales soient autorisées par l'Etat avant d'être offertes et mises en vente.

Dans le but d'obtenir cette autorisation, M. Limosin adressa à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce une demande qui, sur l'avis motivé de l'Académie de médecine, fut refusée.

Doué d'une persistance remarquable, le demandeur a soutenu qu'un avis favorable de l'Académie de médecine n'était

pas nécessaire ; que la notoriété publique et les certificats de l'autorité locale constatant que son eau possède des propriétés curatives devaient suffire. Placé sur ce nouveau terrain, M. le ministre renvoya l'affaire à M. le préfet du Loiret, pour qu'il la soumît au conseil de salubrité d'Orléans. Pour mettre le conseil à même d'élucider la question, M. le préfet invita M. Limosin à mettre à sa disposition les élémens nécessaires pour une étude complète de son eau minérale. Loin de se rendre à cette invitation, M. Limosin, se fondant (nous le laissons parler) « sur les « propriétés exceptionnelles de son eau, dont les principes « peuvent être inconnus à la science existante ; alléguant que « les Sociétés de médecine sont incompétentes à donner leur « avis dans ce cas, et que la notoriété publique, supérieure à « toute science, devait être préférée, » récuse la compétence du conseil de salubrité, et refuse de lui soumettre son eau.

Nonobstant cette opinion, et consulté par M. le Préfet, le Conseil, s'appuyant sur une analyse de cette eau faite antérieurement par l'un de ses membres, déclara que l'eau de Villaines-Saint-Aubin était sans vertu médicinale, et qu'il serait à désirer que la vente en fût interdite (1).

Nous compléterons l'historique de cette question en citant un jugement rendu en 1852 par le Tribunal de police correctionnelle de Paris, conformément aux conclusions de M. le procureur de la République Sallantin, et sous la présidence de M. Legonidec, qui condamne à 25 fr. d'amende un pharmacien de Paris chez lequel on avait saisi des eaux de Villaines-Saint Aubin non autorisées.

Cet exposé historique terminé, nous discuterons les propriétés chimiques attribuées à cette eau :

M. Limosin, qui regarde la science comme impuissante à découvrir la cause des vertus curatives de son eau, étale cependant avec un grand luxe de précautions oratoires le résultat d'analyses faites à Paris.

L'une de ces analyses indique 0 gr. 158 de bi-carbonate de

(1) *Voir* le dossier à la Préfecture du Loiret, 1re division.

soude par litre, ce qui constituerait une véritable alcanité. Mais, Messieurs, il suffit d'étudier géologiquement l'âge et la formation du terrain solonais pour affirmer que l'eau de Villaines-Saint-Aubin ne doit pas, ne peut pas renfermer de bicarbonate de soude; en effet, tous les géologues qui se sont occupés de la Sologne, et particulièrement notre savant collègue, M. Lockhart, ont établi que le terrain solonais est un terrain diluvien, superposé aux calcaires d'eau douce. Le carbonate de soude ne pourrait donc venir du terrain lui-même, son origine s'y oppose ; lavé par les eaux à l'époque de sa formation il ne peut renfermer ce sel qui est éminemment soluble.

Admettre que cette eau vient du terrain inférieur aux calcaires sur lesquels repose le terrain solonais est impossible; outre qu'elle ne serait pas froide, les couches successives d'argile plastique et de sable, dont se compose le terrain de la Sologne, offriraient un obstacle invincible au passage de l'eau. Cette eau n'est donc pas alcaline!

Est-elle albumineuse?

Pour être édifié sur la nature de la matière organique que le prospectus qualifie d'albumine, nous n'aurons qu'à lire cet imprimé où il est dit, en parlant de l'eau à la source même : « Qu'elle a une odeur légèrement sulfureuse, qu'elle attire une quantité d'insectes ailés qui s'y noient, et que sa pellicule est irisée. »

Nous n'avons pas besoin de beaucoup insister pour faire comprendre que les eaux stagnantes et croupies attirent seules les insectes ailés et à la surface desquelles il se forme une pellicule irisée; toutes ces eaux sont plus ou moins chargées de matières organiques animales provenant d'infusoires et de débris d'insectes en décomposition. La présence de l'albumine est d'ailleurs pour les eaux potables une cause d'insalubrité des plus grandes.

Dans un travail récent sur les eaux des environs de Bordeaux et du sous-sol des Landes, un de mes honorables confrères, M. Fauré, a trouvé de l'albumine dans ces eaux insalubres. La

présence de cette matière organique est attribuée aux eaux pluviales qui, en pénétrant dans la couche de tuf des landes qui est formée par une agrégation végéto-siliceuse, dissolvent un certain nombre de matières parmi lesquelles se trouve l'albumine végétale. Cette albumine en se putréfiant donne des produits azotés qui se répandent dans l'air à l'état de miasme, et contribuent puissamment, dans l'opinion de mon confrère, au développement des fièvres paludéennes si meurtrières dans quelques localités des landes de la Gironde.

Nous voyons par ce qui précède que l'eau de Villaines-Saint Aubin ne mérite pas la qualité d'eau alcaline, et que si elle est albumineuse, c'est une raison de plus pour la rejeter; il nous sera aussi facile de démontrer que c'est par un étrange abus de mots qu'elle a été appelée *Eau iodurée.*

M. Chatin, professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris, et savant distingué, a examiné de l'eau qu'on lui a remis sous le nom d'Eau de Villaines-Saint-Aubin dans le but d'y constater la présence de l'iode.

Vous savez, Messieurs, que depuis trois ou quatre ans, M. Chatin s'occupe de rechercher l'iode partout où ce corps peut exister; qu'il l'a fait avec un succès dont témoignent les savans rapports présentés à l'Académie des sciences de l'Institut sur ses travaux. M. Chatin a trouvé de l'iode d'abord dans les cendres de quelques plantes d'eau douce, puis dans les eaux qui arrosaient ces mêmes plantes; il l'a ensuite découvert dans l'eau de la Seine, dans celles du canal de l'Ourcq et dans l'eau de nos principaux fleuves; il en a trouvé dans le lait de vache, d'ânesse et de brebis; dans les œufs frais, et dans presque toutes les substances alimentaires. M. Chatin a constaté la présence de l'iode dans presque toutes les rivières de France, de Suisse et du Piémont; il en a trouvé partout excepté dans les eaux qui arrosent les pays boisés du Valais, et dans les contrées où règne le goître à l'état endémique.

Il n'est donc point étonnant que M. Chatin ait trouvé de l'iode dans l'eau dont il s'agit; il en eût trouvé dans l'eau de

toutes les fontaines et tous les ruisseaux de la Sologne. Il ne fallait pas se prévaloir des essais de M. Chatin pour décorer cette eau du titre d'eau iodurée.

Il est évident que ce serait altérer le sens des mots que de qualifier iodurée l'eau de la Loire, du Loiret et de nos puits ; cependant M. Chatin estime la proportion d'iode dans les eaux précitées à 1/200e de milligramme par litre.

Que reste-t-il donc à l'eau de Villaines-Saint-Aubin? Possède-t-elle quelques principes inconnus qui lui donnent des propriétés merveilleuses? Des cures remarquables authentiques sont-elles venues attester son efficacité? Nullement. Et si une enquête avait lieu sur cette eau, si la notoriété publique, invoquée par M. Limosin, comme une autorité de premier ordre, était consultée : depuis l'habitant notable de La Ferté-Saint-Aubin jusqu'au plus simple ouvrier, il n'y aurait qu'une voix pour proclamer que les propriétés médicinales et curatives de l'eau de Villaines-Saint-Aubin n'ont jamais été prises au sérieux.

Les personnes qui ont visité la Sologne se représenteront facilement sa nature; elles n'auront qu'à se rappeler avec quelle difficulté se construisent les caves dans cette contrée, où le plus souvent il suffit de creuser la terre à 50 ou 60 centimètres pour rencontrer des eaux folles que l'imperméabilité du sol empêche de pénétrer plus profondément ; c'est à cette disposition des lieux qu'il faut attribuer la présence de l'eau qui nous occupe. Si nous ajoutons que cette eau, analysée par moi, en 1847, ne m'a offert que du bi-carbonate de chaux, du chlorure de sodium, un peu de silice et d'alumine, plus une matière organique ; que plusieurs eaux de Sologne, notamment cellé du Cosson, m'ont offert à peu près le même résultat, on aura les élémens nécessaires pour se former un jugement.

Ce jugement, Messieurs, pour être équitable, devra être sévère : Vendre une eau insalubre est un acte blâmable, et la publicité, qui sert à propager un semblable produit, doit aussi, à défaut de la loi, en faisant connaître la vérité, faire

rentrer l'eau de Villaines-Saint-Aubin dans l'oubli dont on n'aurait pas dû la tirer.

En résumé,

L'eau dite de Villaines-Saint-Aubin est de l'eau croupie à 5 fr. le litre.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LES MEULETTES OU MOYETTES ;

Par M. DE GUERCHEVILLE.

Séance du 3 février 1854,

La Société impériale et centrale d'Agriculture vous a adressé une notice signée de M. Bella sur la confection de moyettes pour la conservation des blés, afin d'en recommander l'usage aux cultivateurs.

Les meulons ou meulettes, ou veillottes, ou moyettes, dont les différentes méthodes de construction sont enseignées d'une manière claire et précise par M. Pommier, dans son utile journal l'*Echo agricole*, réuniraient, suivant l'avis de la section de grande culture de la Société centrale, plusieurs avantages, qui consisteraient principalement à pouvoir couper le blé un peu avant sa maturation. Dans les meulettes, dit-elle, les épis n'étant pas en contact avec le sol, avec l'air libre, avec les rayons du soleil et avec l'humidité, le blé mûrit quelle que soit la température, et se conserve de la manière la plus satisfaisante.

Les objections que les cultivateurs font à cette nouvelle méthode sont que c'est un surcroît de travaux, et par conséquent de frais ; que les ouvriers sont inexpérimentés et qu'en outre il y a incertitude sur la meilleure manière de faire les meulettes ou moyettes.

Sans contester l'utilité des moyettes recommandées par la

Société impériale, nous croyons pouvoir assurer que l'usage de la Beauce, qui consiste à mettre les gerbes en trios, vaut bien la méthode des moyettes ; qu'on peut de même couper le blé un peu avant la maturation, que le grain s'y conserve bien, et que cet usage nécessite beaucoup moins de travail et de frais.

La confection des trios est très-simple, s'exécute avec célérité et n'exige qu'un seul homme.

Chaque trio se compose de dix gerbes.

On prend d'abord quatre gerbes que l'on place côte à côte, deux à droite et deux à gauche ; on les renverse les unes sur les autres, de manière que les épis des deux gerbes de droite reposent sur les épis de celles de gauche, ou réciproquement. Ces quatre gerbes ainsi disposées forment la base du trio. On prend ensuite trois autres gerbes que l'on place de travers sur les quatre de la base et qui forment le premier rang ; on en place ensuite deux autres sur les trois premières qui forment le second rang, et enfin la dixième gerbe, qui est toujours une des plus fortes, est posée sur le dessus, et forme le chapeau.

On dispose ordinairement les trios de manière que les épis des gerbes soient tournés du côté du vent de pluie, et l'eau s'égoutte sur ce toit naturel avec la plus grande facilité. Je tiens de cultivateurs dignes de foi que la pluie tombant même avec abondance pendant plusieurs jours ne traverserait pas un trio fait avec soin.

Votre section pense, Messieurs, qu'on doit engager les cultivateurs du département à essayer la confection des moyettes ; mais elle doute fort qu'après en avoir fait la comparaison avec leurs trios, ils renoncent à un usage qui a pour lui la sanction du temps et de l'expérience et n'exige presque aucun surcroît de travaux.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR DIFFÉRENTES COMMUNICATIONS DE M. THOMAS, RELATIVES A LA SYLVICULTURE ;

Par M. A. DE TRISTAN.

Séance du 27 février 1853.

Vous avez renvoyé à votre section d'agriculture l'examen d'une proposition de M. Thomas, intitulée : *Méthode pour la création de bois sans frais et avec la certitude d'un succès complet.* Votre section, par l'organe de notre regrettable collègue, M. de Mainville, vous a répondu en indiquant tout ce que ce projet avait d'incomplet, d'inexact, d'impraticable ; elle eût pu ajouter que, depuis long-temps déjà, ce que propose M. Thomas a été imaginé, exécuté et manqué en Sologne sur une assez grande échelle, bien qu'on se soit entouré de données et de soins autres encore que ceux dont parle M. Thomas. Vous avez accepté les conclusions de votre section et vous n'avez pas admis à l'insertion dans vos mémoires la note de M. Thomas, non plus que le rapport de M. de Mainville qui, tout spécial, ne s'y fût pas trouvé en face de l'objet de sa controverse. Néanmoins, depuis qu'il vous a fait l'hommage de son travail manuscrit, M. Thomas a occupé votre attention, ainsi que celle du public, par la production et l'envoi même de brochures et de documens auxquels sa prétention et sa réputation même de praticien peuvent donner quelque importance ; votre section s'est préoccupée de l'effet qui pourrait en résulter, et, sur le renvoi que vous lui avez fait de l'une de ces brochures, elle a pensé qu'il ne serait pas inutile de dire quelques mots de l'auteur aussi bien que de l'œuvre.

M. Thomas ne vous était pas étranger, Messieurs. Vous vous rappelez qu'il vous adressa, il y a quelques années, un ouvrage important, en deux volumes, sur la culture, l'exploitation et le commerce des bois ; cet ouvrage fut déposé à votre bibliothèque après un rapport favorable. On sait d'ailleurs que

M. Thomas, surtout pour l'exploitation des bois, avait écrit *ab experto*, après une longue pratique ; il n'y a donc pas lieu de repousser légèrement les renseignemens qui nous viennent de sa vieille expérience ; mais, d'un autre côté, nous voyons M. Thomas abandonner le terrain de la pratique et s'emprisonner maintenant dans les feuilles d'un journal ; au lieu d'applications faire des systèmes ; nous le voyons d'ailleurs dans son *Moniteur des eaux et forêts*, et surtout dans la brochure qui nous est renvoyée *sur les Coupes sombres et les Coupes claires*, prendre à partie l'administration forestière et l'école de Nancy avec une violence d'expressions qui nous a paru suspecte; nous n'avons pu manquer d'attribuer la rudesse de ses attaques à quelque mécompte particulier, à quelque susceptibilité blessée, et nous avons dû examiner avec réserve des systèmes qui, dans leur opposition aux méthodes adoptées par l'Etat, pourraient bien n'être pas dégagées de préventions.

En fait de sylviculture, vous le savez, Messieurs, les expériences sont de longue durée ; la bonté des méthodes ne peut être assurée qu'après des enquêtes séculaires faites sur une vaste échelle. Depuis 1832, l'administration forestière a mis en pratique de nouveaux procédés que, à cette époque déjà, elle a puisés dans les usages allemands ; à ces titres, elle a bien droit à une respectueuse attention, et, si nous sommes disposés à croire qu'elle, aussi, généralise trop ses applications, si, comme M. Thomas, nous sommes prêts à lui en indiquer de fâcheux résultats, nous regrettons que ce dernier ne l'ait pas fait avec un calme qui eût donné beaucoup plus de force à ses observations.

Le débat principal, dans la brochure que vous nous avez renvoyée, roule sur le système successif de dépressage en *coupes sombres et coupes claires* employé par l'administration pour obtenir, à deux cents ans, les meilleures futaies pleines.

La méthode de l'administration, pour arriver à ce résultat, consiste à couper à la serpe et à la cognée, par hectare de jeune bois contenant environ 10,000 pieds d'arbres, 4,200 arbres jusqu'à soixante ans en quatre coupes dites *coupes sombres ;* puis,

jusqu'à cent cinquante ans, se font quatre éclaircies, dites *coupes claires*, à la suite desquelles restent sur pied 300 arbres qui constituent la futaie pleine définitive, dont la coupe dernière se fait à deux cents ans.

M. Thomas s'élève avec force contre ce cadre rigoureux, contre les difficultés d'une opération où l'on ne voit pas bien ce que l'on fait; il redoute de plus l'arbitraire dans le choix des sujets à enlever, arbitraire qui peut se ressentir du besoin toujours présent de faire des bois le plus d'argent possible. Cette pensée surtout dirige ses attaques contre la dernière liste civile dont les résultats forestiers montrent, dit-il, des futaies pleines dans le plus complet état de dépérissement et de marasme ; il cite des parties du bois de Boulogne.

Il reproche à l'administration forestière d'appliquer à tous les sols où elle veut créer une futaie, cette méthode bonne au plus pour les fonds les plus riches. De ce jardinage en coupes sombres et claires, ajoute-t-il, résulterait en général les conséquences les plus déplorables quant à la beauté et à la nature des sujets.

En présence de ces désastreuses conséquences, M. Thomas veut qu'on revienne de la manière la plus absolue au seul genre d'exploitation logique, rationnel qu'il y ait, celui des taillis sous futaies; le choix et la conservation des baliveaux modernes, cadets et chênes, peut s'y faire successivement avec discernement et facilité; l'arbitraire n'y peut trouver place sans se condamner lui-même; les arbres, libres de concurrence, profitent mieux sous toutes leurs dimensions, sont mieux proportionnés, mieux portans, et par suite appelés à une plus grande longévité.

M. Thomas, cependant, n'exclut pas complètement la culture des futaies par gaulis ; mais avant tout il exige, pour appliquer cette méthode, un fonds riche et de première qualité ; au lieu de 4,200 arbres que, par les dépressages successifs, fait abattre l'administration forestière jusqu'à soixante ans, il en enlève 5,000 ; puis, et c'est là que nous l'approuverions, il ne veut pas, pour les divers jardinages, de l'emploi de la serpe ni de la

cognée qui ne font qu'exciter, aux dépens des arbres conservés, la végétation souterraine et concurrente des racines de ceux qu'on abat ; il exige l'extirpation complète à la pioche, ce qui a en outre l'avantage de donner une façon au sol.

Irons-nous trancher d'une manière absolue dans ce duel forestier? Nous n'en avons pas la prétention, l'expérience d'ailleurs est bien loin d'avoir émis son dernier mot ; nous dirons seulement qu'il nous paraît y avoir de l'exagération des deux côtés ; exagération du côté de l'administration voulant généraliser une méthode qui n'a d'application efficace que dans les terrains riches, nous lui citerions par exemple des parties de la forêt de Boulogne (Loir-et-Cher) ; exagération de la part de M. Thomas qui, évidemment, attaque le mode actuel systématiquement et par parti pris; nous en donnons pour preuve que, tout en condamnant le système de jardinage par coupes sombres et claires comme souverainement arbitraire et dangereux, il propose, seulement pour les sols riches, nous en convenons, un mode où l'arbitraire dans les choix trouve également sa place, quoi qu'il en dise, et dont les détails différentiels ne valent pas l'énergie qu'il met dans sa controverse; car ils consistent seulement à enlever 5,000 pieds d'arbres avant soixante ans au lieu de 4,200 par hectare que fait l'administration, et à les arracher au lieu de les couper.

Nous ferons une observation générale applicable à ces deux propositions de création de futaies pleines par jardinage ou éclaircies successives ; les deux méthodes indiquent de conserver sur pied à l'âge de soixante ans, celle de l'administration 5,800 arbres, et celle de M. Thomas 5,000 par hectare ; ces chiffres, ce dernier même, nous paraissent énormes ; nous aurions pensé qu'ils devaient être réduits de moitié au moins ; 2,500 arbres par hectare à soixante ans nous paraissent encore bien pressés pour fournir les élémens d'une belle et bonne futaie pleine, quelle que soit la richesse du sol ; nous n'acceptons pas cet aphorisme général de M. Thomas : *Tous les ligneux ne prospèrent dans leur jeunesse qu'à l'état serré.* Nous répétons qu'un arbre qui s'est étiolé par le rapprochement, ayant perdu

les bonnes conditions de proportion entre sa grosseur et sa longueur, n'est pas destiné à vivre long-temps. Nous ajouterons que, dans les deux méthodes, l'hectare de futaie ne devant contenir que 300 pieds d'arbres pendant la dernière période qui doit être de quatre-vingts ans au moins, le sol, fort découvert, surtout en vertu du mode de M. Thomas qui veut que tous les dépressages se fassent par arrachage, se trouve inutilement dépourvu d'une superficie qui aurait pu être profitable pour le présent ou pour l'avenir.

En vertu de ces deux observations, nous nous sentons naturellement ramenés au système auquel M. Thomas donne la préférence, avant tout, à l'ancien système, à la création des futaies sur taillis ; les arbres peuvent y être judicieusement choisis, élevés, conservés, cultivés même ; leur tempérament n'a pas à souffrir de leur lutte contre leurs voisins ; c'est presque toujours isolés dans les haies ou les lisières de bois que se trouvent les chênes rendus par leur âge et leur grosseur aptes aux grands services de la marine et de l'industrie ; puis le taillis y constitue un revenu permanent qui, dans l'autre cas, manque complètement à la terre pendant plus d'un quart de l'aménagement.

Nous n'avons pas fini avec M. Thomas, et, pendant que nous y sommes, nous ne pouvons nous empêcher de le relancer encore au sujet de son autre brochure intitulée : *Observations critiques adressées à M. Brongniart relativement à son rapport sur la Sologne.* Il y a vraiment dans cette brochure qui fourmille d'assertions inexactes, une prétention à la critique au point de vue de la pratique, un tort de dédain que ne justifierait pas même l'expérience de M. Thomas, l'eût-il acquise en remuant à lui seul tous les cailloux de la Sologne ; nous en donnerons pour échantillons les phrases qui terminent cette brochure : « Quant à l'honorable savant, si remarquable par « ses travaux de cabinet, c'est par hasard sans doute, et presque sans le savoir, qu'il aura traité une question de sylviculture ; on est disposé à le croire en lisant son rapport ; et « moins on y trouve de ces connaissances pratiques dont

« M. Brongniart se passe si facilement, plus on y remarque « d'imagination et de fantaisie. Il n'appartient qu'à la science « de parler avec tant d'abondance et de charme de ce qu'elle ne « sait pas. »

Voilà ce qui s'appelle du feuilleton !

A entendre parler M. Thomas, ne dirait-on pas qu'il a manipulé, pétri lui-même la Sologne ! Eh bien ! il n'en est rien ; l'a-t-il même parcourue? On peut en douter en lisant les grossières erreurs qu'il commet à son sujet, en le voyant surtout, au cours de ses observations critiques, omettre le point principal par lequel le rapport de M. Brongniart se trouve vulnérable, à savoir : la possibilité de convertir immédiatement en bois les landes et les bruyères de la Sologne. M. Brongniart, au moins, ne s'est pas donné comme praticien en traitant de la Sologne ; il est venu, non la visiter, mais en visiter les habitans, les consulter, prendre leurs renseignemens, et s'est fait le rapporteur. Quelques erreurs, au milieu de la diversité de ses investigations et de la spécialité de ses connaissances, ont pu lui échapper ; son rapport, néanmoins, reste comme un monument utile de statistique et même de synthèse. A quel titre M. Thomas vient-il, *ex cathedrâ*, mettre à l'index ce qu'il n'a point expérimenté, et prétend-il à une infaillibilité qui ne lui a pas été révélée?

Nous pensons donc devoir, jusqu'à plus ample informé, donner la préférence aux conclusions de M. Brongniart, modifiées par ce que la connaissance des lieux a appris à chacun de nous.

OBSERVATION DE TAILLE HYPOGASTRIQUE PRÉCÉDÉE DE PONCTION DE LA VESSIE A LA SUITE D'UNE RÉTENTION D'URINE AVEC FAUSSES ROUTES. — EXTRACTION DE 78 CALCULS. — RÉTABLISSEMENT DU CANAL DE L'URÈTRE PAR L'INTÉRIEUR DE LA POCHE URINAIRE;

Par M. le D[r] VALLET.

Séance du 1er mars 1854.

Il n'est pas rare de rencontrer dans la pratique de la chirurgie de ces cas insolites dont on cherche en vain dans les annales de l'art des exemples semblables et pour lesquels le praticien, dépourvu de guide, est forcé de puiser dans ses propres inspirations les moyens d'y porter remède.

L'observation que je soumets aujourd'hui au jugement de la Société confirme pleinement ce que je viens d'avancer, et j'ose espérer qu'elle l'écoutera avec attention.

M. Barras, âgé de soixante-quinze ans, d'un tempérament sanguin, présentant une grande obésité, était issu de parens sains et n'ayant jamais offert de symptômes de pierre ou de gravelle.

Il avait rendu, à diverses époques et à la suite de vives douleurs, une assez grande quantité de petits calculs de forme et de volume variés.

Dans ce nombre, on en remarquait quelques-uns formés par des fragmens dont les angles étaient arrondis et recouverts par une couche calcaire.

C'était toujours à la suite d'efforts très-grands et très-prolongés qu'il était parvenu à s'en débarrasser.

Depuis deux ans environ il avait cessé d'en expulser, quoiqu'il ressentît toujours les mêmes douleurs dans la marche et pendant l'émission des urines. Celle-ci n'avait plus lieu qu'avec une grande difficulté et se répétait très-fréquemment en s'accompagnant de contractions très-vives de la vessie ; lorsque tout-à-coup, et sans cause appréciable, il fut atteint de rétention d'urine.

Un chirurgien, pour remédier à cet accident, essaya, à diverses reprises, et vainement pendant deux jours, à pratiquer le cathétérisme.

Appelé avec mon confrère, le docteur Payen, à lui donner nos soins, voici l'état dans lequel nous trouvâmes le malade :

Besoins continuels d'uriner avec efforts infructueux ; l'urine sort à peine goutte à goutte. La vessie fortement distendue forme dans la région hypogastrique une tumeur dure, résistante et s'élevant jusqu'à l'ombilic. Altération des traits, angoisse extrême, fièvre très-vive. Le corps répand déjà une odeur urineuse caractéristique; vomissemens se répétant de temps en temps; assoupissement comateux.

Le toucher par le rectum nous fait reconnaître une hypertrophie considérable de la prostate ; ce fait pouvait expliquer l'ischurie qui s'était manifestée d'une manière si subite.

La gravité de ces symptômes commandait une prompte résolution, si de nouvelles tentatives de cathétérisme n'étaient pas suivies de plus de succès.

J'y procédai, et après bien des essais répétés avec patience et lenteur au moyen de bougies et de sondes de forme et de volume variés, aidés de l'usage de moyens généraux, nous dûmes y renoncer.

La sonde s'engageait toujours dans une fausse route existant dans les parties prostatiques de l'urètre et semblait pénétrer dans le tissu cellulaire placé entre la prostate et le rectum.

Elle présentait ainsi un obstacle insurmontable que des efforts multipliés pour rentrer dans l'urètre ne purent vaincre. Il était encore augmenté par les changemens que le volume de la glande avait dû faire éprouver à la direction du canal.

Dans une telle occurrence, la ponction de la vessie devenait la seule chance de salut qui restât au malade.

Elle fut pratiquée le 20 avril 1839, sur la ligne blanche, à deux centimètres de la symphise du pubis et avec facilité, malgré son embonpoint extrême.

Deux litres d'une urine bourbeuse et fétide furent extraits, et au moment où l'opération touchait à sa fin, je pus constater avec la canule du trois-quarts la présence de calculs.

Celle-ci fixée solidement fut laissée à demeure jusqu'au lendemain et remplacée par une sonde de gomme élastique.

Pendant plusieurs jours l'état de M. Barras nous donna de sérieuses inquiétudes, mais sa constitution vigoureuse et un traitement approprié parvinrent à faire cesser tous ces accidens, à part toutefois le rétablissement du cours normal de l'urine. Celle-ci s'écoulait presqu'en totalité par la sonde placée à l'hypogastre, qui y avait été fixée solidement à l'aide d'une ceinture abdominale à laquelle avait été adapté un mécanisme particulier.

Trois mois s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels le malade reprit ses forces et sa bonne santé habituelle. Pendant ce laps de temps, j'essayai plusieurs fois de passer des bougies ou des sondes dans l'urètre par lequel l'urine ne s'épanchait que goutte à goutte, lorsque les besoins d'uriner se faisaient sentir.

Dans ces essais fréquemment répétés, l'instrument s'engageait toujours dans cette fausse route qui, par un travail d'organisation secondaire, était devenue infranchissable.

Quoique pendant tout ce temps les douleurs dépendant de l'existence des calculs eussent cessé de se faire ressentir, nous avions néanmoins insisté souvent auprès du malade, sur la nécessité de les extraire, avec la pensée de profiter de cette occasion pour chercher à rendre au canal l'action qu'il avait perdue. Il avait toujours ajourné nos propositions. Mais une circonstance ne tarda pas à lui en faire reconnaître toute l'importance. Il voulut essayer ses forces et tenter quelques promenades à pied et en voiture. Les calculs contenus dans la vessie qui, par le repos qu'il avait gardé et par le défaut de contractions des parois de cet organe, n'avaient plus révélé leur présence, devinrent par le mouvement l'occasion de douleurs rendues plus vives encore par les spasmes qu'ils rappelaient dans la poche urinaire ; elle ne se vidait plus alors qu'avec efforts, même par la sonde ouverte.

Cet état pénible ne pouvait plus cesser que par l'extraction des calculs. Mais une opération qui se fût bornée à en débarrasser le malade sans rétablir le cours de l'urine par la voie naturelle en remédiant aux désordres du canal, eût été une opération incomplète et dont il n'eût retiré qu'un soulagement imparfait.

La taille sus-pubienne étant la seule méthode qui put être employée, je pensai que je devais mettre à profit l'accès que m'offrait l'intérieur de la vessie par l'ouverture de la paroi supérieure, pour rechercher l'orifice interne de l'urètre et essayer de faire pénétrer par cette voie une sonde de gomme élastique, en la présentant au canal par son extrémité libre, disposée de telle manière qu'elle put s'introduire avec facilité et sortir par le méat urinaire ; en un mot, d'agir en tout point en sens inverse de ce qui se fait ordinairement dans le cathétérisme. J'espérais par là maintenir le canal dilaté pendant un certain temps, déterminer l'occlusion de l'ouverture de la fausse route et favoriser le rétablissement du cours normal de l'urine.

Pour atteindre ce but, je choisis plusieurs sondes de gomme élastique des nos 7, 8 et 9, et je fis adapter à chacune un mandrin en fil de plomb d'un diamètre approprié et armé à son extrémité d'une espèce d'ambout donnant au pavillon la forme du bec de la sonde.

Ces dispositions prises et le malade étant convenablement préparé, je pratiquai l'opération le 25 juillet, assisté de M. le docteur Payen, qui continua ses soins au malade avec moi, et en présence de plusieurs de nos confrères de la ville.

Les tégumens sont incisés de l'ombilic au pubis dans l'étendue de sept centimètres sur la ligne blanche, et en comprenant dans cette direction l'orifice du trajet parcouru par la sonde laissée à demeure.

Un tissu cellulaire abondant et la ligne blanche sont successivement divisés, et, à l'aide d'une sonde cannelée introduite par l'ancienne plaie, la paroi supérieure de la vessie est incisée au-dessus et au-dessous d'elle, dans l'étendue de cinq centimètres.

La présence aussi prolongée de la sonde, l'inflammation qu'elle avait déterminée dans tout le trajet qu'elle parcourait et qui s'était étendue de proche en proche, avaient fait naître des adhérences entre la paroi supérieure de la vessie et la paroi abdominale correspondante, qui plaçaient ces parties dans les conditions que voulaient atteindre MM. Vernière et Vidal, lors-

qu'ils proposaient l'opération en deux temps exécutés à quelques jours de distance.

L'introduction du doigt dans la vessie me fit reconnaître une disposition extraordinaire dans sa cavité. Toute la moitié antérieure correspondant au bas-fond était remplie par une tumeur considérable, partagée en deux moitiés à peu près égales par un sillon qui se dirigeait par son centre d'avant en arrière. Elle était évidemment formée par les deux lobes latéraux de la prostate hypertrophiée.

En arrière, le reste de la cavité vésicale constituait une sorte de cul-de-sac profond, représentant à peine le tiers de sa capacité normale.

Des calculs en grand nombre occupaient ces deux cavités ; 78 furent extraits. Ils offraient un volume varié , depuis un pois rond jusqu'à celui d'une grosse aveline. Quelques-uns n'étaient que des fragmens de forme différente et couverts d'une couche calcaire qui en arrondissait les angles, pareils à quelques-uns de ceux que M. Barras avait rendus autrefois et avant la rétention d'urine.

Ils étaient composés d'urate et de carbonate d'ammoniaque.

Nous étions arrivés au temps le plus délicat de l'opération , la découverte de l'orifice du col de la vessie, que la déformation des parties pouvait rendre difficile.

Après quelques tâtonnemens, je rencontrai à l'extrémité antérieure du sillon une sorte d'infundibulum vers lequel je dirigeai sur l'indicateur une algalie d'argent qui pénétra avec un peu de difficulté et fut aussitôt remplacée par une sonde en caoutchouc du nº 7, présentée par son pavillon.

Celle-ci, à l'aide de son mandrin avec ambout, parcourut l'urètre avec assez de facilité et fut fixée autour du pénis.

Quoique les adhérences déjà mentionnées fussent une garantie contre l'infiltration de l'urine, une mèche de linge effilé fut placée dans la plaie vers son angle inférieur et dirigée entre les cuisses ; quelques compresses composèrent tout l'appareil.

Les urines coulèrent presque en égale quantité par la sonde et par la plaie pendant les premiers jours qui suivirent le mo-

ment de l'opération ; les suites ne furent troublées par aucun accident extraordinaire.

Vers le dixième jour, la sonde du n° 7, dont le calibre paraissait obstrué à raison de sa petitesse, dut être changée, l'émission de l'urine semblant se faire d'une manière moins complète.

Dans la crainte de ne pas retrouver l'ouverture interne de l'urètre par la plaie de l'abdomen dont les dimensions étaient déjà réduites, quoique, dans cette prévision, je me fusse abstenu de tenter la réunion par sa suture, je préférai le moyen suivant :

Le bec d'une sonde du n° 9 fut fixé au pavillon de la première et prit sa place en la repoussant dans la vessie, d'où elle fut extraite facilement à l'aide d'une pince à pansement.

Les choses se passèrent ensuite régulièrement jusqu'au vingt-cinquième jour, époque à laquelle le malade commença à ressentir des envies d'uriner, signe favorable et indiquant le retour de la contractilité de la poche urinaire.

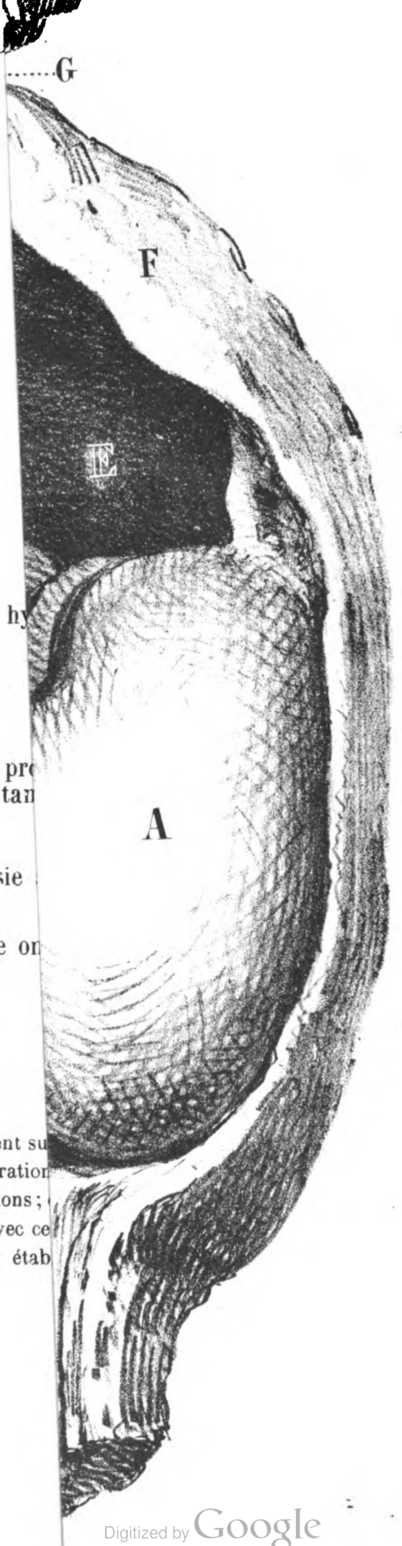
La quantité du liquide rendu par la sonde étant supérieure à celle qui s'écoulait par la plaie déjà fermée aux deux tiers, nous jugeâmes à propos de la retirer.

La cicatrisation de la plaie fut achevée le 10 septembre, et la guérison complète quarante-cinq jours après l'opération.

M. Barras reprit graduellement ses forces et ses habitudes de promenade, ne conservant d'un état aussi grave que l'obligation de rendre fréquemment des urines parfois troubles et glaireuses, accident qui reconnaissait pour cause cet engorgement si volumineux de la prostate qui n'avait pu être avantageusement modifié par l'opération, mais dont nous sommes parvenu à modérer le progrès par un traitement préventif à la faveur duquel il a pu prolonger son existence jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il est permis de croire qu'il eût pu vivre encore plus long-temps s'il n'eût été atteint d'une bronchite sur-aiguë, à laquelle il succomba rapidement.

L'examen des voies urinaires qui avaient été le siége d'accidens si complexes, était pour nous d'un bien vif intérêt, puisqu'il devait rendre complète cette observation précieuse à plus d'un titre.

Mém. de la Soc. d'Agr., Sciences B. Lettre
d'Orléans, T. I. Pl. VII.



Explication de la planche.

A A. — Lobes latéraux de la prostate hy trophiée.

B. — Lobe moyen ou pathologique.

C C. — Canal de l'urètre.

D D. — Sillon représentant la portion pr tique du canal et le vérumontan

E E E. — Cavité de la vessie.

F F. — Bords de la section de la vessie paroi antérieure.

G. — Cicatrice de l'ancienne fistule or licale.

Nota. Ce dessin ayant été fait tout récemment su pièce pathologique soumise à une longue macératior prostate a subi une réduction dans ses dimensions ; explique les différences qui doivent exister avec ce indiquées dans l'observation, et qui ont été étab après l'autopsie.

Les reins et les urétères ne présentent rien d'anormal. La prostate, par ses changemens remarquables, a dû d'abord attirer notre attention. (*Voir la Planche.*)

Cette glande a des dimensions considérables qui se trouvent consignées dans le tableau suivant :

Diamètre transversal	0,13 centimètres.
Diamètre antéro-postérieur	0,09
Diamètre vertical	0,08 cent. 1/2.
Circonférence	0,24

La portion prostatique de l'urètre traverse la glande suivant un plan très-rapproché de sa face inférieure. Ainsi il y a une épaisseur de tissu de 0,06 centimètres au-dessous du canal. Celui-ci, en outre, est allongé en quelque sorte comme la prostate elle-même ; et pour donner une idée de cet allongement, nous dirons que le vérumontanum a une longueur de 0,09 centimètres depuis sa base jusqu'à son sommet ou terminaison postérieure.

Le bord supéro-postérieur de la glande fait une saillie considérable dans la cavité de la vessie, saillie qui est encore augmentée par le développement du lobe pathologique ou moyeu, qui a le volume d'une grosse aveline et surmonte l'orifice postérieur de l'urètre. Il résulte de cette disposition que la vessie s'enfonce profondément derrière la prostate et forme là une poche tellement déprimée que l'on mesure 0,04 cent. 1/2 entre la partie inférieure et le niveau du lobe moyeu.

C'est seulement dans cette partie et dans ce sens que la vessie est développée, car au-dessus de ce cul-de-sac inférieur, elle va en se rétrécissant en avant et en haut. jusqu'au pubis où elle aboutit à la cicatrice de l'ancienne fistule. Ses dimensions totales, quand elle est distendue, sont à peine égales à celles de la prostate elle-même.

La direction de la poche urinaire a subi des changemens remarquables. Au lieu d'être légèrement oblique d'arrière en avant et de bas en haut, comme cela est ordinaire, elle monte presque verticalement vers le pubis pour atteindre le point où existait l'orifice fistulaire auquel elle adhère.

Sa cavité, comme les reins, ne contiennent, du reste, aucun

calcul. Ne doit-on pas expliquer cette circonstance favorable par l'usage du bi-carbonate de soude qui avait été fréquemment employé depuis l'opération ? Son action n'a-t-elle pas pu détruire cette espèce de diathèse calculeuse qui avait existé auparavant ?

L'urètre est large dans tout son trajet et n'offre de rétrécissement nulle part. Sur les côtés du vérumontanum on aperçoit deux déchirures en partie cicatrisées qui persistent comme trous des fausses routes déterminées par le cathétérisme.

La direction du canal est changée dans l'étendue de la portion prostatique et présente là une courbe très-marquée dont la concavité regarde non-seulement en haut, mais en avant.

La longueur totale est beaucoup augmentée, sans doute à cause de l'élongation subie par la portion prostatique. On mesure depuis le méat urinaire jusqu'à l'orifice vésical 0,30 centimètres. Mais il est vrai de dire que cette longueur a été prise sur le cadavre, et que sur le vivant, et les parties étant en place, elle devait être moindre.

Il résulte de cette disposition des parties que la prostate était considérablement augmentée de volume, et qu'au lieu d'être située horizontalement, elle se dirigeait presque verticalement en haut vers le pubis, où elle était attirée par la vessie fixée elle-même en ce point dans le tissu de cicatrice de la fistule.

On comprend alors qu'une sonde introduite par le méat urinaire, en parcourant l'urètre pour pénétrer dans la vessie, devait arc-bouter contre le milieu de la portion prostatique, et que pour lui faire franchir l'orifice vésical, il aurait fallu lui faire subir une courbure extrême ; on peut même ajouter qu'elle aurait dû avoir aussi une longueur disproportionnée à cause de l'allongement de l'urètre.

J'ai cru devoir rapporter avec détails cette observation, parce qu'elle m'a paru sous plusieurs points de vue digne de l'intérêt de la Société.

1° Elle présente d'abord un exemple de ponction de la vessie faite à l'hypogastre, exempte des accidens que certains

chirurgiens lui ont reprochés, quoique le malade se trouvât dans des conditions fâcheuses ; ponction à la suite de laquelle cependant, malgré ces circonstances défavorables, une sonde à demeure a pu être impunément conservée pendant trois mois;

2° La présence de calculs dans la vessie et l'opération pratiquée pour les extraire, coïncidant avec l'existence d'une fausse route dans l'urètre, devenue en quelque sorte infranchissable par le volume de la prostate et par le déplacement consécutif du canal, ont fourni l'occasion de mettre en pratique un procédé nouveau pour rétablir la liberté de ce conduit ; je dis nouveau, car ceux mis en usage par MM. Fins (de Genève) et Howship dans le cas de déchirure de l'urètre, n'ont avec celui-ci qu'une analogie très-éloignée ;

3° Cette observation, en ajoutant un nouveau fait à ceux publiés par MM. Crosse et Civiale, vient de mettre encore en évidence le phénomène remarquable de la fragmentation spontanée des calculs dans la vessie, signalé par les anciens, et qu'on avait presque entièrement perdu de vue dans ces derniers temps.

C'est bien à cette seule action qu'on doit, chez le malade, en attribuer la cause. Il n'avait, en effet, jamais fait usage de ces prétendus lithontriptiques, ni du carbonate de soude auquel de nos jours on s'est efforcé d'accorder une grande puissance pour produire la fracture spontanée des calculs.

Cette rupture s'explique plus raisonnablement par certaines conditions de disgrégation auxquelles s'unit la force contractile d'une vessie fortement hypertrophiée, disposition qui se présentait à un haut degré dans ce cas, lorsque l'émission de l'urine avait lieu.

4° Enfin, au point de vue de l'anatomie pathologique, l'état de la prostate offre un fait très-curieux et important à étudier par le développement extraordinaire qu'elle a atteint et par le changemens qu'elle a fait éprouver au canal de l'urètre dans sa longueur et dans sa direction, modifications qui rendent compte des difficultés que devait rencontrer le cathétérisme.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LA COMMUNICATION PRÉCÉDENTE ;

Par M. le Dr Denys.

Séance du 5 avril 1854.

Dans cette observation, il s'agit d'un homme de soixante-quinze ans affecté tout-à-coup et sans cause appréciable de rétention d'urine, après avoir rendu à plusieurs reprises et avec efforts prolongés des fragmens de pierre.

Le cathétérisme avait été tenté vainement pendant deux jours ; les besoins d'uriner étaient plus pressans ; l'urine sortait à peine goutte à goutte, et la vessie distendue s'élevait jusqu'à l'ombilic. De là le cortége des symptômes les plus alarmans de la rétention d'urine : odeur urineuse, vomissemens, assoupissement, etc.

Le cathétérisme est de nouveau essayé sans succès par M. Vallet. Les sondes variées quant à la forme et au volume s'engagent dans une fausse route qui existe à la portion prostatique de l'urètre. Le développement extraordinaire de la prostate forme un obstacle insurmontable, par suite des modifications anormales que le canal de l'urètre a subies dans sa longueur et dans sa direction.

La ponction de la vessie, pratiquée au-dessus de la symphise du pubis, donne lieu à un écoulement de deux litres d'urine épaisse et fétide, et, sur la fin de l'opération, l'on perçoit avec la canule du trois-quarts la sensation de calculs contenus dans la vessie.

Tous les accidens disparaissent après la ponction. Il reste à rétablir le cours de l'urine par la voie normale, et nous avons dit que le canal de l'urètre n'avait pu admettre ni bougie, ni sonde, ces instrumens s'engageant toujours dans la fausse route. Aussi bien fallait-il débarrasser la vessie des calculs qui rendaient la marche difficile et les mouvemens douloureux.



L'opérateur eut l'idée ingénieuse, après avoir pratiqué la taille hypogastrique, de rechercher l'orifice interne de l'urètre, par l'ouverture de la paroi supérieure de la vessie et de faire pénétrer une sonde de gomme élastique, agissant ainsi en sens inverse du mode de cathétérisme usité. Par ce moyen il évitait à coup sûr la fausse route, introduisait la sonde, maintenait le canal dilaté jusqu'à l'occlusion de la fausse route et le rétablissement du cours normal des urines.

On trouvera dans l'observation les détails qui concernent le numéro de la sonde employée et la modification du pavillon accommodé à ce nouveau genre de cathétérisme; car le pavillon devant être introduit le premier et marcher le premier, comme le bec de la sonde dans les cas ordinaires, devait en avoir la forme et le volume.

On y trouvera aussi tous les détails relatifs à l'opération de la taille sus-pubienne.

L'introduction du doigt dans l'incision de la vessie fait reconnaître que la moitié antérieure de sa cavité est remplie par une tumeur formée par les deux lobes latéraux de la prostate, et divisée en deux cavités égales occupées par 78 calculs de la grosseur d'un pois à une aveline.

Ces calculs furent extraits, et l'analyse chimique démontra qu'ils étaient composés d'urate et de carbonate d'ammoniaque. Quelques-uns semblent des fragmens de formes différentes, dont les angles sont arrondis et recouverts d'une couche calcaire.

Le quarante-cinquième jour de l'opération, la guérison est complète, le canal dilaté, la fausse route cicatrisée sans diminution du volume de la prostate.

Le malade, sept ans après, succomba à une bronchite suraiguë, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

M. Vallet complète cette observation par la description de l'autopsie, et met sous vos yeux un dessin pour l'explication. On ne rencontre aucun calcul dans les reins ni dans la vessie. L'usage du bi-carbonate de soude, depuis l'opération, n'aurait-il pas suffi pour détruire la diathèse calculeuse? L'urètre est dilaté,



et sur les côtés du vérumontanum on voit deux cicatrices des fausses routes qui rendaient le cathétérisme impossible par les procédés ordinaires.

CONCLUSIONS.

Pour tirer de cette observation les principaux corollaires qui en dérivent sous le rapport de la thérapeutique et de l'anatomie pathologique, reconnaissons avec l'auteur un exemple de ponction hypogastrique de la vessie exempte des accidens reprochés à cette méthode, malgré les circonstances défavorables dans lesquelles le malade s'est trouvé. Mais ne nous abusons pas, toutefois, sur l'innocuité de cette opération, et ne perdons pas de vue les préceptes consignés dans l'immortel ouvrage de Boyer.

Comprend-on que ce chirurgien, la vieille réputation de notre siècle, en prescrivant de se déterminer à la ponction de la vessie seulement quand les accidens de la rétention sont très-urgens et le cathétérisme absolument impossible, déclare que ce cas est extrêmement rare et qu'il ne l'a jamais rencontré... Le cathétérisme serait-il donc moins *impossible* qu'on ne le suppose communément? Et cette possibilité d'arriver dans la vessie serait-elle due exclusivement à la sonde conique que Boyer avait l'habitude d'employer (1).

Beaucoup de chirurgiens regardent encore aujourd'hui la ponction de la vessie comme une ressource extrême, à laquelle on ne se résigne qu'après avoir épuisé tous les procédés. Vous le savez, Messieurs, le docteur Mondières s'est proposé, il y a plusieurs années, de réhabiliter cette opération beaucoup trop dédaignée, et il a cité un total de 92 faits de ponction de vessie où les succès et les revers ont été répartis pour chaque procédé mis en usage. Ces résultats sont incontestablement plus favo-

(1) Nous avons vu deux fois ponctionner la vessie et nous avons eu nous-même occasion de la ponctionner une fois, le cathétérisme étant impraticable. Les trois cas furent suivis de mort.



rables que ne le faisait pressentir l'opinion publique. On ne regardera pas néanmoins la question comme jugée d'une manière irrévocable par le tableau qu'il a dressé.

La statistique a ses erreurs et ses dangers.

Les dangers de la ponction de la vessie ne seront bien connus que, lorsqu'au lieu de faits isolés, on mettra au jour les résultats de la pratique entière d'un chirurgien avec les insuccès en regard des guérisons. Une conséquence qui semble découler plus logiquement des chiffres établis, c'est la supériorité de la ponction hypogastrique sur les trois autres procédés dont nous ne discuterons pas ici la valeur. Cette opération est d'ailleurs facile, prompte et peu douloureuse. Dans les parties à traverser, il n'y a pas de nerfs ni de vaisseaux dont la lésion soit dangereuse. Le trois-quarts rencontrera sûrement la vessie. L'anatomie apprend que ce viscère, plongé dans la cavité du petit bassin, repose immédiatement derrière les muscles droits et que, lorsqu'il est distendu par l'urine, il refoule en haut et en arrière le péritoine sous lequel il se développe. Le fond de cet organe s'élève souvent jusqu'à l'ombilic, de sorte qu'il n'est guère possible de faire fausse route et de pénétrer dans la cavité du péritoine. Ce procédé, malgré l'autorité de noms recommandables, paraîtrait donc le plus rationnel, comme le plus prompt et le plus facile. Cependant à l'examen comparatif des inconvéniens et des avantages, il perd bientôt ce qu'il a de séduisant. Un principe fondamental, en chirurgie, c'est de donner issue à un fluide quelconque par l'endroit le plus déclive. Or la ponction sus-pubienne qui n'évacue pas l'urine au-dessous du trois-quarts, dans le bas fond de la vessie, déroge à ce précepte.

Le plus grave inconvénient de cette opération, quel que soit le mode opératoire adopté, c'est son insuffisance. La ponction qui suspend temporairement les accidens de la rétention ne guérit pas l'urètre. Il faudra profiter du répit que donne l'écoulement artificiel de l'urine pour en rétablir les voies normales. Il faudra donc toujours en venir à l'introduction de la sonde, et les difficultés qu'on aura rencontrées dans les premiers essais ne diminueront pas par la ponction.



On aurait paré à ces inconvéniens qui contrebalancent le bienfait momentané de la ponction, si, comme dans l'observation qui fait le sujet de ce rapport, il y avait possibilité de pratiquer le cathétérisme en arrière. Mais cette manœuvre est impraticable, sans l'incision préalable de la paroi supérieure de la vessie par le haut appareil. Elle ne peut donc être érigée en principe, elle ne saurait donc convenir que dans les cas exceptionnels, comme celui qui nous préoccupe, avec complication de fausse route et de calculs nécessitant la taille. Alors il y a lieu de préférer la ponction et la taille hypogastriques à tout autre mode de ponction et de taille.

Cette particularité accidentelle de fausse route coïncidant avec l'hypertrophie de la prostate et de nombreux calculs dans la vessie, fera justement considérer la communication de notre confrère comme un exemple d'un procédé aussi curieux que neuf pour rétablir l'urètre dans les cas de fausses routes *infranchissables* par la méthode ordinaire.

Que la vessie contienne soixante-dix-huit calculs, les annales de la chirurgie offrent des faits de ce genre qui assimileraient cette poche à une vaste carrière. Roux en a extrait cent quatre-vingt-trois. Dupuytren en a trouvé deux cents, — Ribe trois cents, — Murat six cent soixante-dix-huit; et ces faits, si notables qu'ils soient d'ailleurs, intéressent plus la curiosité que la pratique.

Aussi, fixerons-nous plus particulièrement notre attention sur le développement extraordinaire de la prostate qui, devenue verticale d'horizontale qu'elle était, avait modifié dans le même sens la direction du canal de l'urètre en augmentant sa longueur.

Les faits d'anatomie pathologique sont des enseignemens précieux pour la pratique et la science. Celui-ci restera dans la science comme exemple du danger et des difficultés que présente le cathétérisme dans les anomalies de la prostate. Il servira à démontrer en pratique, qu'à raison de l'allongement de l'urètre et de sa direction verticale, le succès du cathétérisme eût exigé une sonde très-longue et très-courbe. L'urine peut ne

pas s'écouler, quoique la sonde ait pénétré assez profondément, parce que son bec se trouve engagé dans la glande prostate ou bien une portion tuméfiée de cette glande et le col de la vessie, de sorte qu'il ne plonge pas dans l'urine. Aussi Sabatier recommandait l'emploi d'un cathéter pourvu d'un très-long bec qui serait considérablement courbé en haut.

Si maintenant nous abordons la question de la fragmentation spontanée, et si nous reconnaissons qu'elle a été signalée par les anciens, il ne sera pas moins exact d'avancer qu'elle a été étudiée dans ces derniers temps et qu'elle a fourni de nouvelles données. Les travaux de MM. Detharding, Geoffroy, Wirgt, Tulpius, Deschamps, Leroy d'Etioles, Civiale et d'autres chirurgiens qui se sont occupés et s'occupent spécialement des maladies des voies urinaires, prouvent que certains calculs peuvent se morceler dans la vessie, sans que le malade ait été placé dans des circonstances propres à rendre raison de ce phénomène. Mais l'examen des divers faits de fracture spontanée des calculs n'a pas beaucoup éclairé l'étiologie ni le mécanisme de ce morcellement. On l'observe chez des enfans, chez des adultes et surtout chez des vieillards décrépits, quelquefois chez des personnes d'ailleurs bien portantes. Toutefois il est plus commun à une époque avancée de la maladie calculeuse lorsque déjà la constitution a souffert. Dans quelques cas il s'agissait d'oxalate ou de phosphate de chaux, mais la plupart du temps les pierres fragmentées sont comme celles-ci, d'acide urique et d'urate d'ammoniaque dans des proportions diverses, fort rares dans les graviers.

Parmi les circonstances invoquées pour expliquer ce phénomène, les contractions des parois vésicales notées par beaucoup d'auteurs suffisent-elles à l'expliquer? Si on l'observe dans quelques vessies hypertrophiées, il n'est pas rare non plus dans les cas d'atonie et de paralysie vésicale. Il a même lieu dans des cellules où la pierre n'est soumise à aucun frottement, à aucune collision; et tel est l'enchaînement des idées, la filiation des principes sur les données anatomiques, que l'explication de la fragmentation spontanée par la contraction des parois de la

vessie sur une pierre de nature friable a conduit à l'étude des moyens propres à provoquer la sortie des calculs chez les enfans, sans opération. En partant du principe que les parois de la vessie sont formées par des fibres musculaires longitudinales externes et des fibres musculaires internes, croisées et obliques, d'autant plus épaisses qu'elles s'approchent davantage du col de la vessie dont elles constituent le sphincter, on a recouru à des agens qui diminuent la contractilité des muscles circulaires. Ainsi le Dr Aberle a traité par la belladone quinze à vingt enfans affectés de gravelle, qui sous l'influence de ce traitement ont rendu de petits calculs.

Dans l'appréciation des moyens lithontriptiques, il est juste de dire qu'ils ont été administrés moins pour produire la fragmentation que la dissolution ou diminution graduée des calculs, c'est-à-dire l'amoindrissement du volume de la pierre.

C'est particulièrement dans les cas de gravelle et comme prophylaxie des calculs que les indications chimiques sont d'une véritable importance et elles ressortent de la nature même des dépôts qui tendent à se former. La plupart des lithontriptiques empruntés avant les travaux des chimistes modernes à des dissolvans empyriques, sont tombés dans un discrédit mérité. En signalant la composition des calculs, la chimie actuelle a fait connaître des moyens plus rationnels de les attaquer et de les dissoudre. Déjà sur la fin du siècle dernier, c'était un fait acquis à la science que l'efficacité des bi-carbonate de potasse et de soude. Les praticiens qui conseillaient l'eau de Vichy aux calculeux, savaient que les calculs formés d'acide urique sont amoindris, ramollis par cet usage et peuvent s'échapper par l'urètre. Ces précieux effets sont dus à l'alcali *libre* des sels contenus dans ces eaux minérales. Voilà pourquoi les spécifiques préconisés dans les maladies calculeuses avaient pour base une solution concentrée de sous-carbonate de soude. La formation de l'acide urique cesse par le seul fait de l'alcalinité communiquée aux urines ; et ce phénomène ne se borne pas à une opération chimique ; car les individus débarrassés de la gravelle par des lessives alcalines restent souvent des années

entières, après la cessation du traitement, sans rendre de graviers. Il faut bien admettre que l'urine cesse d'être acide et de former de nouveaux calculs d'acide urique, non-seulement pendant le traitement, mais aussi longtemps après l'usage des alcalins, par suite de modifications produites dans l'économie et dans le système rénal.

Ainsi s'explique la vertu prophylactique des bi-carbonate de potasse et de soude. Quant à leur degré de force et de réaction, elle est toujours très-lente, même en dehors de la vitalité. L'action dissolvante porte principalement sur la matière muqueuse qui sert de moyen d'union aux molécules solides, salines ou acides; de sorte que sans nier la possibilité d'en obtenir quelquefois la dissolution complète, on peut affirmer en thèse générale que si la pierre n'est pas très-petite ou fragmentée, elle ne sera pas détruite par les réactifs pris en boisson et en bain.

Tels sont, messieurs, les principaux points de doctrine qui dérivent de cette observation.

Espérons que M. Vallet, qui vient de tirer ce fait intéressant de son portefeuille où il était enseveli depuis longtemps, continuera à prêter à nos mémoires le concours de sa pratique et de son expérience.

EXTRAIT D'UNE COMMUNICATION SUR L'INTRODUCTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC;

Par M. A. DE TRISTAN.

Séance du 24 mars 1854.

Vous avez renvoyé à votre section d'Agriculture une notice intitulée : *Introduction de l'enseignement agricole dans l'instruction publique*, qui vous a été adressée par la Société d'Agriculture de Compiègne ; cette notice vous ayant paru renfermer de très-bonnes choses qu'il pourrait être utile de reproduire

dans vos **Mémoires**, la section, qui a pensé comme vous, s'est empressée d'en faire l'extrait que nous allons avoir l'honneur de vous soumettre en son nom. Le but de la Société de Compiègne, en vous envoyant cette notice, a été certainement de répandre les idées qu'elle contient, et qui se sont produites à l'occasion de la dernière distribution des prix du cours d'agriculture qu'elle a établi, et de propager ainsi la pensée qui l'a dirigée lorsqu'elle a fondé cette institution; nous ne pouvons donc mieux commencer qu'en citant textuellement l'exposé qui précède le récit de la solennité dont il s'agit:

Long-temps avant les secousses de 1848, la Société d'agriculture de Compiègne avait reconnu que l'exubérance des vocations vers les professions urbaines était un danger social, et que l'introduction de l'agriculture dans l'instruction publique était le seul moyen de modérer une ambition générale toujours croissante et de plus en plus dangereuse. Prenant sur ce point une noble initiative, la Société d'agriculture avait créé, en janvier 1848, avec le concours du dernier Ministre de l'agriculture, sous le règne de Louis-Philippe, un cours d'agriculture destiné aux établissemens d'instruction publique de Compiègne. M. Louis Gossin, cultivateur dans les Ardennes, pénétré depuis longues années des mêmes idées que la Société d'agriculture de Compiègne, se chargea de faire le cours, qui eut immédiatement tout le succès qu'on pouvait en attendre.

Bientôt l'enseignement agricole créé à Compiègne fut demandé pour le petit séminaire de Noyon et pour l'école normale dirigée avec une rare habileté, à Beauvais, par le frère Menée, et, grâce à la rapidité des chemins de fer, M. Gossin put, à partir de 1850 et 1851, distribuer, chaque semaine, ses leçons d'agriculture dans les trois villes de Beauvais, Compiègne et Noyon. Le vénérable évêque du diocèse de Beauvais, le Recteur, le Préfet, enfin le Conseil général de l'Oise, se joignirent à la Société d'agriculture de Compiègne, pour patroner et soutenir cette œuvre naissante.

Elle a eu, le 7 août dernier, à Compiègne, sa première solennité au sujet de la distribution des récompenses aux élèves des établissemens d'instruction publique dans lesquels se distribue l'enseignement agricole. L'agriculture, ce qui était encore sans précédens, réunissait autour d'elle, ce jour-là, de nombreux jeunes gens recevant l'éducation libérale, et tout à la fois amis des champs. Ces jeunes gens appartenaient à un petit séminaire, à un collége, à trois écoles primaires supérieures, à une école normale, établis dans trois villes différentes. Compiègne les réunissait. Mais ce n'était pas

sans dépense notable et sans fatigue qu'un certain nombre s'y étaient rendus : l'amour de l'agriculture avait fait vaincre toute difficulté.

Cet exposé est suivi, dans la notice, d'un extrait du discours prononcé, à l'ouverture de la séance, par son président, M. de Tocqueville, sur la nécessité de pénétrer l'opinion publique de l'importance de l'agriculture. Mais c'est surtout au discours du professeur du cours d'agriculture que nous avons cru devoir nous arrêter : il nous a paru si remarquable que nous en transcrirons la plus grande partie.

Nous venons, a dit M. Gossin, de récompenser des hommes, ce sont maintenant des jeunes gens que l'agriculture va couronner. Ces derniers lauréats ne sont pas ceux qui ont le moins bien mérité d'elle; car ils lui ont voué l'amour plein de simplicité et d'ardeur dont le jeune âge est seul capable; amour qu'en retour de ses nombreux bienfaits, elle n'a presque jamais obtenu.

Ces jeunes gens ont ouvert les livres saints, et ils ont vu que *Dieu mit l'homme dans le jardin d'Eden afin qu'il s'appliquât à le cultiver*. Ils ont aussi remarqué que, suivant l'expression même qui émane de l'Esprit Saint : *Dieu fit sortir Adam et Eve du Paradis afin qu'ils cultivassent la terre dont ils avaient été formés.*

Ils ont compris que ces paroles sacrées font du travail des champs notre occupation naturelle, occupation que nous ne pouvons négliger sans contrevenir aux lois de la providence.

Ils ont saisi les rapports intimes qui rattachent cette profession par excellence de l'homme ici-bas avec ses fins dernières qui sont d'arriver au ciel.

Tandis que loin des champs les liens de famille tendent si souvent à se relâcher, ils ont admiré dans l'agriculture cette combinaison du travail des champs et de la surveillance intérieure qui, établissant deux directions différentes appropriées chacune à la nature de l'un des deux sexes, oblige l'homme et la femme à vivre intimement unis dans les liens sacrés de l'union conjugale et fait des vertus de famille le premier fondement de la prospérité agricole.

Ils ont vu les enfans du cultivateur concourant chacun par un travail particulier à la prospérité de l'ensemble, et ils ont compris qu'une nombreuse famille est son trésor, qu'elle fait sa joie, tandis que loin des champs, cette même famille est trop souvent considérée comme un malheur.

Ils ont remarqué que dans la ferme, le respect de l'autorité paternelle résulte de la direction nécessaire et constante du père. La

famille agricole leur a présenté en outre l'image de la grande famille sociale, et ils ont compris comment le fils du cultivateur s'habitue dès le bas âge, en obéissant à son père, à respecter toute espèce d'autorité ; comment d'enfant soumis, il devient plus tard le sujet le plus fidèle à son prince, le citoyen le plus soumis aux lois.

Ils ont aperçu une incompatibilité complète entre l'agriculture et la vanité, ce tyran des villes qui, dans l'existence urbaine, impose ses lois à l'homme le plus simple et fait si souvent sacrifier le nécessaire à des dehors menteurs.

Ils ont vu par la fatigue des champs les mauvaises passions moins ardentes; par le spectacle continuel des œuvres de Dieu, la piété la plus vive.

Ces jeunes gens ont remarqué avec surprise que des vérités aussi évidentes sont presque entièrement méconnues dans le monde; que loin de rechercher l'agriculture, comme profession, on l'abandonne; qu'excepté dans le temps des chasses le séjour de la campagne est considéré comme fastidieux ; que les personnes instruites et aisées demeurent presque toutes à la ville, et y attirent sans cesse par l'emploi de leurs revenus les populations ouvrières des campagnes. Ils ont remarqué que le cultivateur lui-même n'estimait pas son état, qu'il en détourne son fils ; que, s'il le peut, il cherche à en faire un clerc, un étudiant, un surnuméraire plutôt qu'un cultivateur. Ils ont compris que la campagne étant ainsi délaissée de ceux auxquels il appartient de la vivifier par la fortune, par l'intelligence, par l'exemple, les vertus qui émanent de l'agriculture ne peuvent que décroître; alors ils se sont expliqué pourquoi les mœurs de la ville altèrent chaque jour celles des champs, pourquoi s'affaiblissent jusque sous le toit de chaume la foi religieuse, l'antique simplicité, l'esprit de famille, le respect de l'autorité, la pureté des mœurs.

Et alors regardant la terre, ils ont vu les produits les plus nécessaires à l'homme frappés de maladies mystérieuses et effrayantes. Le mal attaque d'abord le tubercule précieux que le nouveau monde nous avait donné; ce pain tout formé dont l'abondance nous faisait croire, il y a peu d'années, que la disette n'était plus possible. Bientôt le blé est atteint d'une maladie semblable; la tige moisie à son pied perd sa solidité; la récolte verse avant la fleur et la fécondité de la terre va peut-être devenir une cause de pauvreté. La betterave cette richesse du Nord, se désorganise dans ses extrémités; ailleurs elle se décompose par taches brunes comme la pomme-de-terre; mais partout où elle est viciée, son produit est réduit d'un tiers, de moitié, des trois-quarts. Les vers à soie meu-

rent par milliers. Chaque jour ces influences délétères se répandent sur un légume, sur un fruit intacts jusqu'alors. Quant à la vigne, l'unique ressource d'une partie de la France, elle se couvre d'une véritable lèpre; les grappes pourrissent. Des récoltes entières sont anéanties ou sur le point de l'être.

A cette vue, ces jeunes gens ont reconnu le doigt de Dieu justement irrité de l'empire que nous laissons prendre au mal en négligeant l'occupation qu'il nous avait assignée lui-même, et qui devait nous rendre le bien plus facile; alors avec l'ardeur du jeune âge, ils ont résolu non-seulement d'estimer, d'aimer, de favoriser et d'exercer eux-mêmes, s'ils le pouvaient, le travail de la terre; mais ils ont encore promis à Dieu de s'unir d'efforts et de volonté pour combattre pendant toute leur vie les tendances actuelles si contraires aux vertus rurales et tout à la fois au bonheur de l'homme et aux intentions providentielles.

Quelques jours après, à l'occasion d'une autre distribution de prix qu'il présidait dans une institution secondaire de Compiègne qui avait admis l'enseignement agricole, M. Gossin disait encore :

Aujourd'hui personne ne conteste qu'il n'y ait péril social dans l'empressement des populations agricoles à venir habiter les villes. Qui les retiendra au foyer champêtre, si ce n'est l'homme riche, vertueux, éclairé? Mais celui-ci participera lui-même au mouvement général, il négligera l'agriculture, si on ne lui a rien dit dans son enfance des devoirs qu'il est tenu de remplir vis-à-vis de la terre. C'est ainsi que l'introduction de l'agriculture dans l'instruction libérale est à la hauteur de question de salut public.

L'agriculture, ajoutait M. Gossin avec raison , est en danger; généralement considérée comme une profession de second ordre, tandis qu'elle est la profession par excellence, nous voyons trop souvent les capitaux, l'instruction, la vertu s'éloigner d'elle. Comment la terre dont nous devrions aimer le travail, ne serait-elle pas désolée; et les maux qui la frappent dans ce moment, ne sont-ils pas la conséquence nécessaire de notre peu de sagesse!

Nous sommes heureux, Messieurs, de nous rendre les échos de ces paroles, dans cette ville surtout où, peut-être plus que partout ailleurs, se fait sentir la concentration des populations rurales; dans cette ville où tant de nouveaux venus des campagnes sont prêts à répondre à ceux qui les interrogent sur

les motifs de leur émigration en ville : c'est parce qu'on y est plus secouru ; dans cette ville enfin qui fait du paupérisme malgré elle, et qui sera peut-être victime de sa générosité.

Nous voudrions que les paroles prononcées à Compiègne fussent entendues au loin et en haut surtout ; c'est pourquoi nous nous y associons. Puissent nos acclamations provoquer quelques mesures salutaires qui détournent des villes ces élémens de fainéantise, de démoralisation et même de révolution qui pourraient bien causer la ruine de la société tout entière !

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT ET SUR LES ANTIQUITÉS DE LA CONTRÉE (1) ;

Par M. DE LA PYLAIE.

Séance du 11 juillet 1852.

CHAPITRE Ier.

Époque de la construction et des restaurations de l'église de l'abbaye.

MM. de Beauregard et Marchand faisant remonter à l'an 680 la construction des parties anciennes de la basilique de Saint-Benoît et les attribuant à saint Mommole, 3e abbé, j'ai dû examiner les titres historiques sur lesquels ils pouvaient baser cette opinion.

Mais dans ceux-ci, on lit seulement que saint Mommole fit agrandir le monastère vers l'an 680. Il n'y est nullement dit qu'il ait rien ajouté à la basilique ni qu'il l'ait restaurée et moins encore reconstruite.

(1) Des lithographies devaient accompagner ce Mémoire. C'est la perte que l'auteur a faite de ses dessins, perte regrettable et dont la Société a voulu douter pendant long-temps, qui a empêché de le publier plus tôt.

Comme la fondation de cette église par Léodebode ne serait alors antérieure que de cinquante-huit ans, puisqu'on la reporte à l'an 642, je ferais plus volontiers remonter à cette époque la construction du sanctuaire et des autres restes les plus anciens, parce que cet abbé devait être un homme instruit, tandis que l'épitaphe de Mommole ne nous présente ce dernier que comme un homme gai, facétieux, sans méchanceté ni colère. Et certes les religieux ses confrères n'auraient pas oublié de relater, soit dans cette inscription, soit dans quelques notes biographiques, une œuvre aussi importante que la restauration ou la reconstruction de la basilique lorsqu'ils nous ont transmis l'agrandissement du monastère par Mommole, ainsi que les restaurations de l'église par les abbés Gauslin et Barthélemy.

Voilà pour l'histoire. Examinons maintenant l'édifice sous le rapport artistique. Son examen m'empêche de croire qu'il puisse appartenir au VIIe siècle, comme l'ont pensé MM. de Beauregard et Marchand. Je n'y remarque rien en effet qui lui donne aucune analogie avec nos églises classiques de *Savenières*, près d'Angers; avec la chapelle de *Saint-André*, au bourg de Domaigné, près de Vitré, et celle de *Sainte-Agathe* au bourg de Langon, près de Redon; avec les restes de l'église de *Saint-Pierre*, de la ville du Mans, etc., qui toutes ont le petit appareil avec des cordons de briques interpositifs, comme au temps du Bas-Empire ou par réminiscence. En admettant même qu'elles soient postérieures à cette grande époque d'un ou deux siècles, on était resté tellement sous l'influence du mode des constructions romaines, que celui-ci s'est encore maintenu, comme on sait, durant cinq siècles, mais en dégénérant de plus en plus.

Alors comment ne remarquons-nous nulle part à Saint-Benoît, dans la basilique, aucune partie construite d'une manière pseudo-romaine, et surtout lorsqu'on rencontre auprès de la chapelle Saint-André, peu distante, un reste de muraille qui doit être leur ouvrage? Comment se fait-il encore qu'aucune brique du château de *Floriacum* n'ait été prise dans ses débris par les ouvriers et placée dans le parement des murailles, ainsi qu'on en voit à Rennes sur la façade au côté sud de l'église de

Saint-Melaine, près de Laval, dans les murs de Notre-Dame-de-Prise ou des Périls ; dans ceux de diverses autres églises romanes de l'Anjou, du Poitou, etc., etc.? Comme on trouvait encore quantité de ces briques, au temps de M. de Beauregard, parmi la terre adjacente à la basilique qui nous occupe, je n'ai eu par conséquent que plus de surprise de n'en pas remarquer une seule dans ses murailles. Il est donc impossible de faire remonter l'église actuelle au temps de Mommole, c'est-à-dire au milieu du VIIe siècle, d'autant plus que l'appareil des murailles vient encore s'y refuser.

Maintenant, comme nous avons tout près de St-Benoît une église d'une date authentique, celle de Germigny, fondée en 806 par Théodulphe, nous pouvons comparer la rusticité générale qui caractérise les parties anciennes de cette dernière, avec le talent de l'ouvrier qui a découpé avec tant de délicatesse les sculptures du portail nord de l'église de Saint-Benoît, ainsi que les chapiteaux des colonnes de son majestueux portique, nous reconnaîtrons aussitôt qu'il doit y avoir entre Germigny et St-Benoît au moins deux siècles de progrès, sous le double rapport de la sculpture et de l'architecture, et pour lors deux époques bien distinctes. Dans la première, c'est de l'art sortant à peine du cercueil qui le tenait comme frappé de léthargie pendant les siècles de barbarie ; dans la seconde, c'est l'art proprement dit, mais l'art avec la patience et l'adresse, moins la correction des figures, moins une sage distribution qui proscrit l'amoncellement, parce qu'on avait perdu le sentiment du beau dont la Grèce et l'Italie avaient fourni les modèles. C'est ainsi qu'en enrichissant nos édifices du Xe au XIIIe siècle d'ornemens d'un talent fort remarquable, comme œuvre de patience et de délicatesse, il y avait toujours surcharge ; et d'après l'incorrection des personnages, ne pourrait-on pas comparer les statues qui décorent le tympan des portes de nos églises à des morceaux de gomme élastique tirés par les deux bouts ! Longueur et raideur, ce sont leurs caractères sur tous ces monumens contemporains, ainsi qu'à St-Benoît.

Mais le sanctuaire de cette dernière me semble plus ancien,

et j'en reste convaincu chaque fois que je l'examine, lorsque je vois des figurines grossières sur les chapiteaux ; la forme de ceux-ci, jointe à la simplicité rustique des feuilles qui les décorent, puis à l'extérieur des modillons ou corbelets avec des têtes humaines ou d'animaux, placés comme ornement pour soutenir les corniches. Ce sanctuaire nous offre en outre, comme celui de Notre-Dame de Paris, des billettes aux corniches, ainsi qu'aux archivoltes, et même un crucifix avec une tunique *tunica interior*, qui descend jusqu'aux genoux, telle qu'à celui de l'église de Lanmeur, près de Morlaix (1). La remarque de ce crucifix tuniqué, sur un chapiteau dont le tailloir est sculpté de billettes, nous fait reconnaître dans la construction de ce sanctuaire le cachet des IXe ou Xe siècles, mais qui par rayonnement se serait prolongé jusqu'au commencement du XIe siècle, c'est-à-dire à l'an 1005 ou 1006 où l'abbé Gauslin fit des restaurations à la basilique.

Quant à ces chapiteaux restés informes et bruts que nous voyons aux colonnes qui entourent le sanctuaire, après tant de donations et de cadeaux qui ont enrichi cette abbaye, on ne doit les considérer, selon nous, que comme une ruse monacale, un prétexte pour solliciter de nouvelles aumônes en simulant une pauvreté mensongère.

Nous regardons en conséquence, d'après ces recherches et l'examen du monument, ses parties anciennes comme appartenant au XIe siècle, c'est-à-dire au temps de l'abbé Gauslin, quoiqu'elles paraissent plus anciennes ; le portique et la porte du côté nord de l'église comme l'œuvre de Guillaume Ier, lequel, selon les titres de l'abbaye, aurait même fait en 1080 *rétablir l'église*, dont quelques parties menaçaient ruine par vétusté

(1) Je ferai remarquer au sujet de ces crucifix qu'on n'en rencontre jamais sur les croix très-anciennes; ils ne paraissent que sur celles des XIIe et XIIIe siècles. Les plus anciens ont, au lieu de l'étroite serviette qui leur entoure aujourd'hui les reins, un tablier qui descend jusqu'aux genoux. J'en ai rencontré un de ce genre sur l'antique église de Lochrist ou Plouvenez-Lochrist, qui avait appartenu, dit-on, aux Templiers ; puis un second en Picardie, aux environs de Crécy; ce dernier était en cuir.

ou par suite des incendies ; mais il mourut avant d'en avoir terminé la restauration. Guillaume aurait continué les travaux ; il mourut aussi sans les achever, et l'abbé Simon les finit vers l'année 1098 : c'était la réparation du chœur de l'église. Barthélemy, 45e abbé, fit de nouvelle réparations à l'édifice en 1218. On présume que c'est lui qui fit faire la voûte de la grande nef, depuis la tour occidentale jusqu'au chœur ; et ce serait à cet abbé qu'il faudrait attribuer encore celle du mur de l'extrémité occidentale de la nef si différent de la partie qui se rend au transept.

Comme on trouve la série des abbés qui ont administré le monastère, non interrompue depuis Médon, 8e abbé, élu en 750, jusqu'à l'époque de sa suppression et destruction du couvent en 1793, et que dans ce catalogue chaque abbé se trouve inscrit avec ce qu'il a fait d'utile à l'établissement, nous sommes donc obligés, nous autres archéologues, de faire plier nos systèmes de constructions devant la puissance historique, et nous terminerons nos remarques en déclarant que la crypte doit être contemporaine du sanctuaire et rien de plus, contrairement aux opinions de quelques antiquaires.

CHAPITRE II.

Examen des diverses parties de cet édifice.

1o Tour occidentale ou portique de l'église.

Cette tour, de forme carrée, est une véritable forteresse d'où l'on pouvait défendre l'entrée de l'église et celle du monastère contre une agression ; c'est la seule encore que je connaisse dont la masse unique couvre toute la largeur d'une nef avec ses deux collatéraux et devienne elle seule le frontispice en même temps que le portique du temple. Ce portique nous offre trois entrées sur chaque face, à l'ouest, au nord et au midi, qui sont formées par trois séries de voûtes dans tous les sens, lesquelles reposent sur de fortes colonnes au nombre de douze.

Il est bien extraordinaire, dans un édifice de cette importance, que leur double alignement n'ait point cette symétrie normale qu'on observe partout ailleurs.

Toutes ces voûtes sont le *plein-cintre parfait* à vive-arête, avec *un redans;* à la façade occidentale, celle du milieu est un peu plus large que les deux latérales. La présence du redans est une preuve, selon nous, que cette construction appartient encore au style usité sous Charlemagne, ainsi que les claveaux étroits de chacune des voussures. Ce caractère concourt aussi à nous démontrer péremptoirement que cette tour remonterait à l'an 1026, où l'abbé Gauslin (1) la fit reconstruire et fit réparer en même temps les bâtimens que l'incendie de 974 avait ravagés.

Les chapiteaux de ces colonnes m'ont présenté les caractères du xe et du xie siècle. Dom Mabillon, savant bénédictin, nous le confirme à son tour en les attribuant à la restauration de l'église par l'abbé Gauslin; les plus extérieurs de ces chapiteaux, tous différens les uns des autres, battus sans cesse par les vents et la pluie, se trouvent dans un état de détérioration qui laisse parfois bien de l'incertitude sur le sujet dont ils étaient ornés.

Aux côtés nord et sud du portique, l'arcade du milieu est séparée des deux latérales par deux puissantes colonnes moitié plus grosses que celles auxquelles elles correspondent.

Il est à remarquer qu'il n'y a sous ce péristyle qu'une seule porte pour entrer dans l'église, laquelle correspond au milieu de la nef. Elle est de l'année 1648, époque où l'on changea les entrées de l'église; elle est plein-cintre, avec des pieds-droits à vive-arête, sans colonnettes ni aucun ornement. Les bas-côtés n'ont pas de portes sous ce vestibule; vis-à-vis chacun d'eux on a simulé extérieurement une arcade bi-partite par une colonnette sur le chapiteau de laquelle descendent

(1) Il était fils naturel de Hugues Capet, le 31e abbé de Saint-Benoit, et fut nommé archevêque de Bourges en 1013.

les retombées de deux petites arcades plein-cintre qui sont de chaque côté.

Cette tour avait primitivement deux étages, surmontés, suivant l'ancienne tradition, par une aiguille en pierres émaillées, qui avait plus de 170 pieds de hauteur. Comme les moines s'y étaient retranchés contre la troupe que François Ier avait envoyée afin de les forcer à accepter le chancelier Duprat pour abbé, le roi en ordonna la démolition totale ; mais l'abbé intercéda pour le monastère, et la démolition se réduisit à celle de l'aiguille et du second étage, de sorte qu'elle resta telle que nous la voyons aujourd'hui.

Ce premier étage nous offre sur chacune de ses faces extérieures trois longues baies d'égales dimensions et avec un redans, mais qui ont subi la plupart des mutilations par suite du changement qui fut fait dans la destination de la grande chambre intérieure. Trente ans après que le monastère fut érigé en *commende*, c'est-à-dire vers 1510, Etienne Poncher fit bâtir la maison abbatiale, et voulant avoir en outre sa chapelle particulière, il l'établit dans cet appartement, auquel il se rendait directement par un escalier construit à l'extérieur.

Par suite de ce changement, la fenêtre de la façade occidentale de la tour perdit son plein-cintre qui fut remplacé par une ogive, et son ouverture élargie fut divisée par un meneau en deux ogives partielles, surmontées d'une simple lunette comme c'était l'usage au XIVe siècle et encore plus tard. La fenêtre à gauche, c'est-à-dire au côté nord de celle-ci, est fort longue et munie de deux colonnettes latérales qui portent d'élégans chapiteaux ; au lieu d'être plein-cintre, sa voussure est un peu resserrée par le bas dans le genre mauresque.

L'arcade correspondante se trouve murée et ne présente plus qu'une petite fenêtre longue et étroite qui est placée à son sommet.

Le côté sud de la tour nous offre aussi trois arcades pareilles aux précédentes, mais elles ont été mutilées, à l'exception de celle qui est à gauche en regardant l'édifice. Celle-ci nous représente aux deux tiers de sa hauteur les restes d'un œil-de-

bœuf dont le diamètre égale environ le tiers de sa largeur. Les deux arcades suivantes ont été restaurées et rebouchées ; elles avaient leurs voussures en claveaux romans et d'une forme largement ogivée. C'était par l'une de celles-ci que l'abbé entrait dans sa chapelle, où l'autel se trouvait adossé, quoique ce fût contre l'usage, au côté nord de la tour.

Lorsqu'on examine la façade qui se trouve dans l'intérieur de l'église, derrière l'orgue, on y remarque encore la répétition des trois grandes arcades des autres faces, ce qui nous porterait à croire que cette tour était primitivement isolée ainsi que celles de beaucoup d'églises d'Italie. Cela nous semblerait confirmé derechef par l'interruption du style de l'architecture de l'extrémité de la nef qui s'y rattache.

C'était dans cette tour qu'étaient les cloches de l'église ; il y en avait six. Au mois d'août 1646, on les fit fondre et on en ajouta deux nouvelles. Ces huit cloches, qui pesaient en totalité 14,300 livres, furent conservées jusqu'à la suppression de l'abbaye. Lorsque la révolution de 1792 voulut les enlever, sur les réclamations de la ville, on obtint qu'on en laisserait trois, dont une médiocre pour les offices ordinaires, une seconde pour le timbre de l'horloge, et la principale de toutes qu'on appelle le *Gros-Benoît*, pour les grandes solennités ; son poids est de cinq milliers ; il faut trois personnes pour la sonner.

Ce fut en 1648, au mois de septembre, qu'on changea les entrées de cette basilique et de l'abbaye ; celle de l'église fut pratiquée sous le milieu du portique, parce qu'elle était plus commode pour les habitans, et l'on renonça par conséquent à celle du côté du nord de la nef comme étant trop voisine du chœur. Par cette réforme, le portique rentra dans les conditions assignées partout ailleurs à cette décoration d'un frontispice et il cessa d'être la... *cave* de l'abbé commendataire !!!

2° Tour du transept.

Cette tour est la partie de l'église qui attira et fixa mes regards en arrivant à Saint-Benoît, et je ne doute pas qu'il en soit

ainsi de tous les archéologues par rapport aux détails de son architecture. Elle est carrée avec quatre fenêtres sonémittes (1) sur chaque face. Ces fenêtres sont étroites, plein-cintre et flanquées d'élégantes colonnettes dont les chapiteaux sont sculptés de billettes d'un effet agréable. Leurs voussures offrent un redans bordé d'un tore qui se trouve séparé par une gorge de la moulure suivante.

Au-dessous de ces fenêtres, chaque face nous présente une série de huit arcades simples et rebouchées, sans colonnettes latérales, qui sont masquées, excepté les deux dernières près des angles de la tour, par la couverture des transepts et plus encore par celle de l'église.

La toiture de cette tour est en ardoise, carrément conique et surmontée d'une tourelle octogone avec un lanternon terminal, duquel s'élève une flèche svelte, aiguë, dont le sommet est recouvert en plomb.

En 1615, le 27 juillet, pendant un orage épouvantable, la foudre tomba sur cette flèche qui était alors recouverte en plomb en totalité et la détruisit entièrement. Les religieux s'adressèrent au duc de Sully, leur abbé commendataire, qui la fit rétablir telle que nous venons de la décrire; mais elle est moins élevée et moins belle.

Quoique d'un volume considérable, la tour qui nous occupe ne présente intérieurement ni massifs ni piliers ou colonnes pour la soutenir. Elle repose uniquement sur les quatre angles rentrans des branches du transept qui forment son centre, et sa voûte intérieure s'élève sous la forme d'une coupole parfaitement hémisphérique, mais sans aucun autre ornement que la hardiesse de sa construction jointe à sa hauteur.

Je ne laisse pas d'être surpris, je l'avoue, que la notice historique sur Saint-Benoît, publiée par M. Marchand, n'ait pas mentionné cette partie véritablement remarquable de la basi-

(1) Ces fenêtres sont pratiquées à tous les clochers au niveau des cloches pour la sortie du son. C'est de là que dérive leur nom des mots latins *sonum emittens.*

lique. C'est sous le centre de la coupole qu'on a placé le tombeau de Philippe Ier, dont nous parlerons en décrivant l'intérieur de l'église.

3° Intérieur de l'Eglise.

LA NEF ET SES BAS-CÔTÉS. — La nef, voûtée en pierres, est accompagnée de deux bas-côtés, sans *triforium* ou galerie à jour, pratiquée entre leur voûte et le bas des fenêtres ; elle est large de.... mètres, haute de vingt et bordée de sept arcades par lesquelles elle communique avec ses bas-côtés. Ces arcades sont ogivées, larges de..... mètres et munies d'un redans, elles ont leur cintre extérieur à vive-arête, tandis que le bord de l'interne est abattu par un biseau qui égale à peu près la moitié de la largeur de leur voussure.

Le tailloir des piliers sur lequel descend la retombée de celle-ci, est simple, muni sous son listel supérieur d'un tore suivi d'une rentrée arrondie en quart de cercle que borde un second et dernier listel.

Les chapiteaux, fort diversifiés, nous offrent tantôt des feuillages plus ou moins simples, dont le sommet se trouve tantôt seulement recourbé en arc, tantôt revoluté ou roulé en crosse, quelquefois terminé en pommette globuleuse, d'autres fois ils sont sculptés d'oiseaux, d'animaux divers ou de personnages plus ou moins grossiers et incorrects et souvent dans des positions bizarres.

Il est à remarquer que ces colonnes ne sont jamais accompagnées de colonnettes latérales ; elles ont.... de hauteur sur..... de diamètre.

Chaque travée des bas-côtés est éclairée par une fenêtre plein-cintre, oblongue et dont les pieds-droits sont flanqués d'une colonnette sur le chapiteau de laquelle repose la naissance de la voussure. Ce chapiteau nous annonce, par le caractère de ses ornemens en même temps que par leur variété, qu'il est une œuvre du XIe au XIIe siècle. La colonnette, presque libre, se loge dans une entaille pratiquée dans la vive-arête des pieds-droits.

Toutes ces travées ont leur voûte en pierre et celle-ci nous présente des caissons si peu marqués qu'on la croirait simplement plein-cintre.

Le bas des fenêtres supérieures descend sur un cordon horizontal, établi comme leur point d'arrêt d'un bout à l'autre des bas-côtés et se trouve au-dessus de la voussure des grandes arcades qui occupent la largeur de chaque travée. Ces arcades sont plein-cintre et sans colonnettes latérales; mais la vive-arête de leurs pieds-droits est chanfreinée comme le redans interne des arcades de la nef.

La partie supérieure de celle-ci reçoit la lumière par la fenêtre de chaque travée qui correspond à celle des bas-côtés; ces fenêtres sont assez larges, un peu ogivées et accompagnées de colonnettes latérales fort menues, placées dans une entaille fort évasée. Elles sont profilées d'une manière uniforme dans toute leur longueur aux trois premières fenêtres occidentales; mais celles des trois suivantes nous offrent au milieu de leur longueur un bourrelet circulaire non motivé, qui se trouve entre deux petits colliers peu saillans.

Avant de terminer ce qui concerne la nef, je ne dois point passer sous silence une particularité que nous présentent les travées de cette partie de l'édifice. Aux quatre premières, en allant d'occident en orient, nous voyons le bas des fenêtres supérieures descendre et arriver par un très-long glacis jusqu'au niveau de la façade de la muraille, sans qu'il y ait ni baguette ni corniche au terme de sa déclivité, tandis qu'aux trois suivantes, ce glacis, beaucoup plus court, se termine à une petite corniche dont le prolongement forme une espèce de collier autour du fût de la colonne qui limite les travées. Cette colonne isolée remonte jusqu'à la retombée des faisceaux de nervures qui bordent les caissons de la grande voûte de l'édifice.

Il résulte de cette différence de construction, si remarquable en même temps qu'extraordinaire, qu'on croirait voir ici soit une reconstruction, soit encore une prolongement ultérieur de la nef, ayant pour objet de rattacher avec la nef la grosse tour qui forme son portique ou vestibule.

Les nervures se composent, entre les travées, de deux tores séparés l'un de l'autre par une petite baguette triangulaire, tandis que celles qui se croisent entre les caissons ne nous offrent qu'un seul tore un peu anguleux antérieurement, mais accompagné de quelques moulures latérales. Ces nervures sont accompagnées à leur retombée sur le chapiteau de la longue colonne qui sépare les arcades, d'une très-petite colonnette avec un chapiteau qui porte un tore de même diamètre. Elle y est placée pour former la jonction des caissons avec le parement du haut de la muraille qui compose la voussure des fenêtres.

On attribue à Barthélemy, 45e abbé, la voûte de la nef jusqu'au chœur; en 1218 il acheva de réparer l'église.

Nous devons conclure de la présence des figures humaines, d'oiseaux et du caractère de la sculpture des feuillages sur les chapiteaux des colonnes des grandes arcades, que cette réminiscence de l'architecture carlovingienne appartient à la reconstruction de l'édifice par Guillaume Ier, vers l'an 1080. Le frère Jandot la reporte même à l'année 1078. Quant aux voûtes et aux fenêtres ogivées, on sait que ce style ne s'est généralisé que depuis le XIIIe siècle, et je suis surpris que M. de Beauregard ne nous ait rien appris au sujet de la reconstruction de ces voûtes; mais elles ne peuvent être antérieures à la dernière époque que je viens de mentionner.

On remarque dans le bas-côté nord, au-dessus de l'ancienne porte d'entrée, dans l'église, un bas-relief qui était placé primitivement au-dessus de la porte du jubé; il représente la cène de Jésus-Christ avec ses apôtres. Il est à regretter qu'il ne soit pas dépouillé de la couche de chaux dont il est couvert.

ORGUE. — La septième et dernière arcade, c'est-à-dire celle qui confine au pignon occidental, a sa fenêtre murée pour assurer davantage la conservation de l'orgue. Celui-ci est établi sur une magnifique tribune en demi-cercle qui fut élevée sous l'administration de l'abbaye par messire de la Rivière, en 1657; mais les riches sculptures dont elle est ornée ne furent termi-

nées qu'en 1704. Cette tribune est soutenue par une vaste coquille qui se déploie par-dessous en formant la voûte et mérite à juste titre l'attention des connaisseurs.

L'orgue que nous voyons maintenant dans cette église n'est plus celui de l'ex-abbaye; c'est celui de Sainte-Croix d'Orléans. M. Lebrun, qui avait acheté l'église de Saint-Benoît avec son bel orgue, fit présent de ce dernier, en 1808, à la cathédrale du diocèse, et l'Empereur confirma cette donation par un décret du 8 juillet même année. Cet orgue ne fut cependant transporté qu'en 1824 à Orléans, et Mgr. de Varicourt, alors évêque, le fit généreusement remplacer à Saint-Benoît par celui de Ste-Croix. Mais depuis qu'il a perdu son poste d'honneur, l'orgue métropolitain n'offre plus qu'une montre en papier peint, beaucoup trop économique pour une église si monumentale.

Ce fut en 1657 que l'orgue du monastère fut exécuté par Grandin, facteur à Dijon. C'est un huit pied-bouché de trente-trois jeux, à trois claviers et quatre soufflets. Le buffet, dont les ornemens sont fort riches, fut sculpté à Orléans. Le tout coûta 16,000 francs, plus 3,706 francs pour la tribune et les sculptures dont elle est décorée. On voit au côté droit le prophète David jouant de la harpe, et à gauche une sainte Cécile qui l'accompagne sur le clavecin.

CHŒUR. — Le chœur occupe les deux dernières arcades de la nef qui confinent et s'arrêtent au transept; elles se trouvent masquées inférieurement par la boiserie des stalles et dans leur partie supérieure par des tapisseries de haute-lice qui devraient représenter quelques sujets religieux plutôt que des paysages trop vulgaires.

Les stalles sont au nombre de trente-six de chaque côté du chœur, où elles forment un double rang; elles sont enrichies de sculptures bien conservées qui sont aussi remarquables par leur exécution que par la variété des sujets. La grande boiserie qui s'élève au-dessus de leur dossier est surmontée d'un entablement en saillie découpé en trèfles à jour, et dont le bord

inférieur, élégamment festonné, a perdu, par un déplorable vandalisme, le pendentif qui terminait ses petites arcades.

La frise de cet entablement nous offre la singularité d'être sculptée de figures grotesques ou bizarres du côté nord du chœur, tandis qu'au côté sud ce ne sont, pour ainsi dire, que des têtes de moines; mais nous remarquons cependant parmi celles-ci, deux têtes grimaçantes, une chimère et une tête avec des oreilles d'âne. Le chœur se termine au transept, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.

On remarque au chapiteau d'une colonne du bas-côté nord, qui se trouve derrière les stalles, trois scènes de la vie de saint Benoît. Dans la première, le saint est assis dans sa grotte, et le diable, transformé en un petit oiseau, vient voltiger autour de lui; mais le pieux solitaire fait le signe de la croix pour le faire disparaître.

Dans la seconde, le démon lui amène par la main la femme que saint Benoît avait vue à Rome et dont le souvenir ne cessait de le poursuivre.

Enfin, dans la troisième scène, saint Benoît, représenté nu, se précipite au milieu des épines et des chardons pour éteindre le feu de la concupiscence; une main, qui sort d'un nuage, semble lui indiquer ce moyen de vaincre sa passion. En effet saint Benoît avoua à ses disciples qu'il n'éprouva plus par la suite de semblables tentations (1); mais cette dernière scène se trouve masquée par la tapisserie qui est placée au-dessus des stalles.

Nous ne devons pas omettre qu'il y avait autrefois un buffet d'orgues placé sur un jubé, à l'entrée du chœur; mais les huguenots le brisèrent en 1562, lors des guerres du prince de Condé; il ne fut pas rétabli et le jubé lui-même fut démoli.

Parmi les divers sujets sculptés sur les chapiteaux des colonnes du sanctuaire, nous voyons à l'une de celles qui sont à la droite de l'autel trois scènes différentes quoiqu'elles ne soient cependant pas séparées. La première, au côté sud, nous représente

(1) *Histoire de saint Benoît*, par le pape Grégoire Ier, dit Le-Grand.

Dieu conduisant Adam dans le paradis ou jardin de délices. En exécutant ce sujet, l'artiste aurait dû se rappeler qu'Eve, qu'il fait accompagner d'Adam, ne fut créée qu'après l'entrée de celui-ci dans le paradis terrestre. Lorsqu'il s'agit de reproduire la Genèse, le sculpteur ne doit jamais se permettre le *quid libet audendi...* etc., du vieil Horace.

Dans la scène suivante, c'est la tentation d'Eve par le démon sous la forme du serpent. Le séduisant reptile est enlacé autour de l'arbre qui donne *la science du bien et du mal* et mange une pomme Eve est placée près de lui et le regarde avec attention. Adam est seul au côté opposé.

Enfin, à la dernière scène, du côté de l'autel, Dieu chasse Adam et Eve du paradis terrestre. Dans cette image, Dieu seul est vêtu, mais Adam et Eve se trouvent entièrement nus. Nous nous permettrons de faire observer encore au sculpteur, au sujet des draperies dont le Tout-Puissant est revêtu, que comme dans ces temps primitifs il n'y avait pas de manufactures, il a commis par conséquent un énorme anachronisme. Moins explicite, la Genèse ne nous apprend rien sur l'état où se trouvait le Père tout-puissant dans cette circonstance.

Nous voyons au chapiteau de la colonne suivante le sacrifice d'Abraham également divisé en trois parties. Comme il est conforme au texte de la Genèse ainsi qu'à toutes les représentations qu'on en a données, nous ne nous en occuperons pas ici.

Mais les quatre grandes colonnes qui soutiennent la voûte au-dessus du tabernacle doivent fixer particulièrement notre attention, parce que leurs chapiteaux nous offrent des sujets d'un intérêt local : ce sont différens passages de la vie de saint Benoît.

Sur le chapiteau de la première colonne, à droite, ce saint est représenté en prière devant le Mont-Cassin ; au-dessus de sa tête, une main sort d'un nuage ; derrière lui un guerrier tient une épée. M. de Beauregard pense que ce sujet serait peut-être la prédiction de la destruction du Mont-Cassin. En admettant cette conjecture, le guerrier représenterait, dit-il, les Lom-

bards et les moines seraient placés loin du monastère, comme pour annoncer qu'ils ne périraient point dans ce pillage (1).

Sur le chapiteau voisin, saint Benoît, tenant sa crosse, est debout et parle à un guerrier qui est assis et suivi de trois autres personnages. Derrière saint Benoît on voit le siége abbatial.

Le chapiteau de la colonne en face de cette dernière représente d'un côté saint Benoît commandant à Maur, son disciple, d'aller au secours de Placide qui était tombé dans un étang, et de l'autre, Maur, saisissant son condisciple par les cheveux, le retire de l'eau.

Enfin nous voyons sur le chapiteau de la quatrième colonne un saint personnage qui serait peut-être saint Benoît au moment où il bénit le verre de vin empoisonné qui lui avait été présenté par des moines. A côté, deux personnages tiennent une couronne et plus loin un autre personnage paraît seul.

Reprenons maintenant la description de la distribution du monument. Au-delà des deux prisons claustrales, nous rencontrons la dernière colonne latérale de cette dernière travée, où cette colonne se trouve à l'entrée de l'hémicyle terminal. Ce dernier, qui est voûté en cul-de-four, forme le chevet du temple. Le haut de sa muraille est occupé par la continuation des fenêtres supérieures du triforium; mais comme le retable de l'autel actuel vient les masquer, l'antiquaire regrettera qu'on n'ait pas conservé à cet édifice son caractère primitif, pour y admettre les fioritures modernes, quoique savantes et grandioses. Je dois rappeler ici que le parquet de l'autel domine le pavé de la nef d'une élévation de quatre mètres, afin que le prêtre, pendant l'office, puisse voir tous les fidèles en même temps qu'être vu de tous.

La table de l'autel est surmontée d'un magnifique tabernacle, qui s'avance pour mieux fixer nos regards. On voit au retable, par-derrière, un tableau sculpté sur bois en bas-relief fort digne de l'attention des connaisseurs; il représente Jésus-Christ se faisant reconnaître *par la fraction du pain*, lorsqu'il était à

(1) Marchand. L. c., p. 155.

table avec deux de ses disciples, au bourg d'Emmaüs; l'un d'eux s'appelait Cléophas (1).

Nos regards se fixent ensuite sur une élégante grille en fer à travers laquelle nous apercevons, mais trop difficilement, la châsse qui contient les précieuses reliques de saint Benoît; elles y sont accompagnées des titres les plus anciens, qui nous en constatent l'authenticité. Leur châsse actuelle fut faite en 1825, par M. Chatouillat, menuisier à Saint-Benoît; elle est placée sur un bloc de marbre remarquable par deux nuances fort distinctes qui semblent former deux assises. On y a réuni encore dans une même châsse les reliques de saint Placide et une portion du voile de la sainte Vierge. Deux petits escaliers, l'un à droite, l'autre à gauche, conduisent au réduit qui renferme ces objets vénérés auxquels le monastère a principalement dû sa célébrité.

Ce fut en 1661, sous l'administration de l'abbaye par messire Louis Barbier de La Rivière, abbé commendataire, que fut fait le retable de cet autel tel que nous le voyons aujourd'hui. Le luxe et le talent qui rivalisent dans sa construction donnent à son ensemble un caractère de grandeur fort remarquable; on y compte dix colonnes en marbres diversifiés, des statues d'un dessin gracieux, et quoique celles-ci soient faites en pierre blanche, le vernis dont on les a recouvertes produit si bien l'effet du marbre, que je m'y étais trompé au premier abord.

Nos regards se fixent enfin à la partie supérieure de l'autel, sur la statue de la Vierge, patronne primitive de cette basilique; elle est d'une très-belle exécution et forme en quelque sorte le couronnement de cette magnifique et savante coordination d'ornemens.

Mais avant de quitter le sanctuaire, nous devons lire l'inscription suivante, gravée sur marbre, qui fut trouvée dans les fondemens de l'abbaye; elle est appliquée au mur qui se trouve du côté de l'épître :

(2) Saint Luc, chap. xxiv, versets de 16 à 30.

« ANNO. DUI. 660. 5. IDUS. JULII. REGNANTE CLODOVÆO. DAGOBERTI.
« FILIO. CORPUS. S. BENEDICTI. PER. B. AIGULPHUM. MONACHUM.
« E. CASINENSI. MONTE. IN. HOC. FLORIACENSE. MONASTERIUM.
« TRANSLATUM. EST. ABBATE. S. MOMMOLO. »

C'est-à-dire :

« L'an de Notre Seigneur 660, le 5 des ides de juillet, sous « le règne de Clovis, fils de Dagobert, le corps de saint Benoît « a été transporté par le ministère du moine Aigulphe, du « Mont-Cassin dans ce monastère de Fleury, s. Mommole étant « abbé. »

Cette inscription est d'autant plus importante qu'elle lève tous les doutes sur l'époque de la translation de saint Benoît, que les uns font remonter à l'an 550, les autres à 650 et d'autres encore à l'année 660; ces derniers sont par conséquent d'accord avec l'inscription qui précède.

TRANSEPT. — C'est à la présence de ce transept que l'église dont nous nous occupons doit sa forme de croix; il est spacieux et serait suffisamment éclairé par ses grandes fenêtres de fond, outre lesquelles chaque branche en a encore quatre autres latérales. Toutes sont plein-cintre avec un redans peu profond à leur voussure, et quoiqu'essentiellement romanes, elles sont larges par rapport à leur longueur.

Elles sont toutes placées à une hauteur considérable, ont deux colonnettes latérales, et leur base, au lieu d'être tranchée horizontalement dans toute l'épaisseur du mur, descend par un glacis jusqu'à une corniche en baguette qui fait incomplètement le tour des branches du transept; cette baguette s'arrête après la fenêtre la plus voisine des bas-côtés.

On remarque au-dessus de la voûte de ceux-ci, près de la colonne qui porte la voussure de l'arcade antérieure des branches du transept, deux petites ouvertures plein-cintre avec un redans, qui se trouvent actuellement murées; on dirait qu'elles seraient là pour annoncer le projet d'un *triforium* le long de la

nef, mais qui n'aurait pas été exécuté ou qu'on aurait détruit lors de la reconstruction de cette partie de l'édifice.

Les deux branches de ce transept nous offrent la particularité, *encore sans exemple pour moi*, d'avoir chacune deux absidules ou cul-de-four, construites parallèlement à peu de distance l'une de l'autre ; elles sont un peu moins élevées que les colonnes placées contre les pieds-droits de leur arcade antérieure et méritent notre attention par les figurines plus ou moins bizarres qu'on voit sur leurs chapiteaux.

Un petit autel, qui occupe le fond de ces absidules, nous masque maintenant la fenêtre centrale qui les éclairait autrefois. On remarque au-dessous de leur voûte cinq corbelets en série dont je ne peux m'expliquer la destination. La plus rapprochée du sanctuaire, à la branche sud, est devenue la chapelle particulière de saint Benoît.

On voit au-dessus un tableau au bas duquel on lit : « *Asportate mea ossa vobiscum de loco isto:* Transportez mes os avec vous hors de ce lieu. » Saint Benoît s'y trouve représenté au moment de sa mort, les mains et les yeux élevés vers le ciel. Des anges apparaissent dans un nuage pour recevoir son âme. A ce spectacle, un moine placé à la droite du saint, tombe à la renverse frappé de terreur.

Le texe latin fait allusion à la translation des ossemens de saint Benoît au monastère de Fleury, après la destruction du Mont-Cassin que ce saint abbé avait prédite avant sa mort.

Dans la branche nord du transept, nous rencontrons un autre tableau qui nous intéresse parce qu'il est en partie relatif au pays ; il se trouve placé au-dessus de la chapelle de la Vierge. Ce tableau, qui représente l'enfant Jésus conduit par sa mère, a pour lointain une plaine, et au haut du sujet, ce sont deux anges qui tiennent une bandelette sur laquelle on lit : *Hæc est vallis aurea Floriacensis :* C'est ici le val d'or de Fleury. Il est évident que l'artiste a voulu perpétuer la qualification que les disciples de saint Benoît avaient donnée aux rives de la Loire de cette contrée.

Sainte Scholastique, comme sœur de saint Benoît, et d'une

piété non moins fervente, devait avoir aussi sa chapelle dans le temple que nous décrivons; elle s'y trouve en effet à la branche nord, dans l'absidule voisine de celle de la Vierge. Cette chapelle est accompagnée de deux colonnes latérales, dont celle à gauche nous offre sur son chapiteau trois personnages qui sont: un abbé assis tenant un livre ouvert; un chevalier couvert d'une armure, prosterné à ses pieds; le troisième est un esclave qui vient d'être affranchi; il a les mains levées vers le ciel et les liens de la servitude sont encore pendans à ses poignets. Plus loin on voit un cheval sellé attaché à un arbre, et à côté la lance et le bouclier du chevalier.

Voici l'explication de ce miracle que nous donne Grégoire Ier, dit Le Grand, dans la vie de saint Benoît, chapitre XXXIe :

« Un officier des Goths, nommé Galla, torturait un paysan « pour lui faire avouer où il avait caché son argent. Ce mal- « heureux, vaincu par la douleur, déclara qu'il l'avait confié à « Benoît, serviteur de Dieu. L'officier attacha les bras du « paysan avec de fortes courroies et le fit marcher devant son « cheval jusqu'au monastère. Ils trouvèrent Benoît assis et oc- « cupé à lire. Le paysan dit à l'officier voici l'homme dont je « vous ai parlé. Aussitôt, Galla croyant intimider ce religieux, « lui adressa ces paroles avec arrogance : *Debout, debout, rends* « *le dépôt que ce paysan t'a confié.* A ces mots, Benoît, restant « calme, leva les yeux, et, tout-à-coup, les liens du paysan se « rompirent plus promptement que si on les avait coupés. A « l'instant ce dernier leva ses bras avec liberté, et Galla, tout « épouvanté à la vue de ce prodige, tomba aux pieds de ce « grand serviteur de Dieu en se recommandant à ses prières. »

Le chapiteau de la colonne à droite représente une donation faite à une abbaye. D'un côté le donateur fait hommage d'un troupeau et d'une bourse à l'abbé, qui est assis, et de l'autre, deux personnages offrent des bœufs.

Cette branche du transept recèle la sépulture de plusieurs officiers claustraux, dont les pierres tombales portent la date

de leur inhumation. C'est là que se trouvait le tombeau de l'abbé Gauslin, sur lequel on lisait l'épitaphe suivante :

Gausline pater, spes inclyta, presul et abba,
Junctus Floriaco conderis ecce solo.
Lætitiæ palmâ quorum cor condecoratur,
Mæstitiæ mæstis ora rigas lacrymis.
Quò pietas, bonitas, dilectio sancta, recedis?
Quò moriens terris, splendide pastor, abis?
O dolor et luctus miseris semper renovandus,
Dùm tua non nobis se facies dederit.
Te recipit tellus octavus martis in idus,
Et tibi commissum linquis ovile solum.
Attamen orbati quo possunt pectore poscunt,
Ut careas pœnis omnibus atque malis.
Vir celebris, sapiens Gausline, dulce vocamen,
Perpes cum sanctis en requies sit tibi.

En voici la traduction par feu M. de Beauregard, évêque d'Orléans, qui nous a conservé cette belle inscription :

« Révérend père Gauslin, prélat et abbé, toi, nos plus belles « espérances ! tu descends dans la tombe, mêlant ta poussière « à la terre de Fleury. A la pensée de ton bonheur dans le ciel, « une douce joie se répand dans nos cœurs ; au souvenir de ta « perte, les larmes de la tristesse coulent sur nos joues flétries « par la douleur. Où vous retirez-vous, piété, bonté, amour « sacré ? Où vas-tu, illustre pasteur, en privant l'univers de ta « présence ? O douleur ! ô deuil ! qui vous renouvellerez sans « cesse dans nos cœurs infortunés, tant qu'il ne nous sera pas « permis, ô Gauslin, de revoir tes traits chéris ! La terre a « reçu tes restes mortels le huit des ides de mars ; et tu laisses « abandonné le troupeau qui t'était confié. Orphelins, nous « demandons de toutes les puissances de notre âme que tu sois « préservé de toutes les peines et de tous les maux. Homme « célèbre, sage Gauslin, nom si doux, repose éternellement « avec les saints. »

La pierre qui portait cette belle et touchant inscription, dit M. Marchand, et qui pendant près de huit siècles resta placée sur les dépouilles mortelles de l'illustre Gauslin, par une de ces singulières vicissitudes des choses humaines, recouvre aujourd'hui les

cendres d'une demoiselle dans le cimetière d'une commune voisine de Saint-Benoît (1).

TOMBEAU DE PHILIPPE Ier. — On voit maintenant au milieu du transept le tombeau de Philippe Ier, roi de France, qui voulut être inhumé dans le monastère de Saint-Benoît, soit par humilité, soit par l'espoir que la ferveur de ses humbles religieux, qu'il avait comblés de bienfaits, lui ferait obtenir le pardon de ses péchés. Il mourut à Melun, le 29 juillet 1108, âgé de cinquante-sept ans (2).

Le monarque est représenté couché sur la pierre tombale, qui est portée par quatre lions ayant les pieds appuyés contre un cinquième lion. Il a sa tête ceinte d'une couronne à fleurs-de-lis et de longs cheveux qui tombent de chaque côté de la figure ; il porte une barbe et des moustaches.

Son costume consiste en un manteau royal, mais sur lequel on ne voit pas de fleurs-de-lis. Quoique très-ouvert sur la poitrine, un cordon attaché à deux agrafes le maintient sur ses épaules. Il porte par-dessous une espèce de veste close, un peu plissée inférieurement et dont le haut entoure la partie inférieure du cou, comme une sorte de collier orné de pierreries.

Les manches de cette veste descendent jusqu'aux poignets où elles sont arrêtées chacune par un bracelet. Le monarque, au lieu d'avoir les mains jointes, ainsi que les décédés sur les tombeaux ordinaires, a l'avant-bras gauche redressé sur la poitrine et semble tenir une paire de gants, tandis que le bras droit descend sur le corps, où la main repose naturellement au-dessous de la poitrine.

Une tunique à pli descend depuis la partie inférieure du corps jusqu'au bas des jambes. Sa chaussure consiste en souliers pointus et sans boucles, simplement bridés sur le coude-pied.

(1) MARCHAND. L. c., p. 182.

(2) Louis VI, son fils, fit conduire sa dépouille mortelle dans l'église de St-Benoît et lui éleva, entre la balustrade du grand autel et le chœur, un mausolée en pierre d'Apremont, qui fut détruit en 1793. On l'a remplacé en 1830 par celui que nous voyons aujourd'hui.

Ce mausolée, bien modeste pour un roi, n'est entouré que d'une simple balustrade en fer; il se trouve placé sous le milieu de la coupole du transept, dont l'élévation est de soixante-quinze pieds au-dessus du niveau du sol. Comme la tour centrale de l'église, qui s'élève immédiatement au-dessus de celle-ci mérite d'être mentionnée, nous lui avons consacré un article particulier.

SANCTUAIRE. — C'est la seule partie de l'édifice où nous voyons le plein-cintre avec un *triforium* et la voûte supérieure sans nervures croisées. Mais au lieu de nous présenter le plein-cintre parfait, son arcature est un peu surbaissée, tout en continuant de conserver le degré d'élévation du reste de l'intérieur. Sa voûte est renforcée d'arcs-doubleaux qui sont plats et sans tores marginaux.

LE TRIFORIUM se compose de seize petites arcades murées, toutes uniformes, qui sont séparées par une simple colonnette, courte par rapport à sa grosseur; chacune d'elles a son chapiteau sculpté d'ornemens différens, qui consistent le plus souvent en figurines humaines extrêmement grossières, en divers animaux, etc.; on y voit même un crucifix dont le corps est couvert d'une espèce de chemise ou tuniqne qui descend jusqu'aux genoux.

Ce triforium est si élevé au-dessus des six arcades qui séparent le sanctuaire de son pourtour, qu'il touche, par l'extrados du cintre de ses ouvertures, le cordon en saillie sur lequel descend le bas des fenêtres du haut de la muraille. Celles-ci ne sont qu'au nombre de quatre de chaque côté du sanctuaire, larges en raison de leur hauteur et accompagnées d'une colonne placée dans l'angle rentrant pratiqué sur le bord de leurs pieds-droits; elles ont toutes leur voussure à vive-arête, ainsi que les inférieures.

Les chapiteaux de ces colonnes sont également tous différens, mais on doit remarquer qu'ils n'ont pas de têtes humaines.

L'archivolte des six arcades inférieures est muni d'un redans peu profond et se trouve sans ornemens; il repose sur un

tailloir épais orné de moulures variées sur sa déclivité. Les chapiteaux sont sculptés dans leur partie supérieure de feuilles larges, au-dessous desquelles on en voit une série qui sont plus étroites ; l'un d'eux ne nous présente même qu'une collerette crénelée en son bord supérieur. Mais *beaucoup de ces chapiteaux sont restés inachevés ;* on en voit trois au côté nord et quatre au midi.

Nous faisons observer qu'on a muré toutes les fenêtres inférieures de ce côté du sanctuaire pour la construction de la sacristie.

Le sanctuaire est fermé par une balustrade en bois dont les poteaux sont ciselés avec un talent remarquable ; elle est d'un très-bel effet ; il est pavé de marbres et de diverses autres pierres précieuses, par petits carreaux qui forment une vaste mosaïque dont les compartimens sont disposés avec autant de grâce que d'élégance. Outre les marbres, nous y reconnaissons des jaspes, des porphyres, des serpentines, etc., que le chancelier Duprat fit venir d'Italie à grands frais, en 1530, lorsqu'il fut investi du titre d'abbé de Saint-Benoît. Celui-ci fit construire en outre, devant le maître-autel, une arcade en pierre d'Apremont, en forme d'arc-de-triomphe, au milieu duquel il plaça ses armes. Mais lorsque le cardinal de Richelieu devint abbé comme commendataire de Saint-Benoît, il fit démolir cette arcade en 1642 par son prieur D. Pierre Lucas ; c'était à la fois faire justice de ce monument de l'orgueil et du mauvais goût de son auteur.

Nous devons faire remarquer ici que l'élévation des divers niveaux de l'intérieur de l'édifice se trouvait savamment combinée depuis celui de la nef jusqu'aux marches de l'autel. Deux marches élevaient le chœur au-dessus de celle-ci, puis cinq autres arrivaient à la plate-forme de la mosaïque ou du sanctuaire, à l'extrémité de laquelle l'autel se trouvait encore précédé d'un petit palier plus élevé de deux marches. L'architecte nous apprenait par cette disposition ingénieuse que l'homme devait s'élever au physique comme au sentiment religieux à mesure qu'il approchait du tabernacle !

Je ne connais encore aucune cathédrale si avantageusement disposée pour ajouter à la majesté des cérémonies, la mise en

vue de tout le clergé qui les célébrait. Par son élévation, le sanctuaire dominait tout l'intérieur de l'église et n'était dominé lui-même que par le prêtre à l'autel ; puis les religieux s'établissaient avec une symétrie hiérarchique sur les degrés du sanctuaire, sur sa plate-forme et enfin sur le palier supérieur qui précédait l'autel. Rien ne pouvait être plus imposant !

Sous le rapport de l'ornementation, la présence de la susdite mosaïque ajoutait encore à l'impression religieuse qu'on éprouvait en entrant dans le sanctuaire; c'est une décoration qui a été retrouvée dans l'église d'Hunaud en Anjou et dans celles que les munificences de Charlemagne ou de Louis-le-Débonnaire avaient embellies.

ABSIDE INTÉRIEURE ET PRISONS CLAUSTRALES. — Cette abside est séparée, par le pourtour du sanctuaire, de l'hémicycle extérieur dont les absidules sont converties en chapelles particulières.

On rencontre encore, outre le grand arceau qui la sépare du fond du sanctuaire et le commencement de sa courbure, une travée qui comprend quatre des petites arcades du *triforium*. Mais la continuation du système n'existe plus inférieurement, et au lieu d'y voir une suite des grandes arcades latérales du sanctuaire, on n'en rencontre plus qu'une seule, et encore est-elle d'un tiers plus élevée ; l'extrados de sa voussure se trouve contigu à la bandelette qui règne sous la base de toutes les colonnettes du triforium.

Nous remarquons de chaque côté de cette partie de l'édifice, entre la première et la seconde colonnette de ce triforium, une petite fenêtre carrée qui était celle des *prisons claustrales*. C'est par ces fenêtres que les religieux condamnés à la détention entendaient la messe et les autres offices ; elles étaient établies à l'extrémité de deux chambres qui occupent la partie supérieure des tourelles construites entre les branches du transept et l'origine de l'abside. Il y a une cheminée dans celle au nord et sans doute une pareille dans l'opposée, mais je ne l'ai pas visitée. Ces constructions, très-modernes, ne doivent remonter qu'au

temps où Richelieu assujettit les moines de Saint-Benoît aux règles de la congrégation de Saint-Maur; ce fut en 1627.

TOURELLES DES PRISONS CLAUSTRALES. — Nous ne devons point passer sous silence les deux tours ou tourelles qui se trouvent entre le transept et l'origine de l'hémicycle, lequel forme l'abside ou le chevet de l'église. En examinant leur partie inférieure, nous reconnaîtrons sur-le-champ qu'elle est contemporaine de la fondation de l'édifice; mais au-delà de dix mètres de hauteur, nous ne voyons plus qu'une reconstruction moderne qui doit remonter au plus au XVe siècle. C'est dans cette partie supérieure que furent établies les *prisons claustrales* dont nous avons déjà parlé.

La tour au nord est désignée par le nom de *Tour de Saint-Frogent*, et sa correspondante au midi était appelée la *Tour Saint-Michel*, selon MM. de Beauregard et Marchand. Cette dernière tirait son nom d'une chapelle qui lui est contiguë et qui est dédiée à cet archange (1).

La tour Saint-Michel ayant été exposée aux ravages de l'incendie qui fut si funeste à l'abbaye, au commencement du XIe siècle, l'abbé Gauslin la fit rétablir, et ce serait par suite de cette restauration, selon les auteurs que nous venons de citer, que serait provenue la méprise des historiens qui ont écrit sur cette église, lesquels ont confondu cette tour Saint-Michel avec la grosse tour du péristyle qui sert de porche à l'église; c'est l'erreur qu'ont commise dom Mabillon, dom Chazal, M. Vergnaud-Romagnési, etc. MM. de Beauregard et Marchand fondent leur opinion sur ce que cette tourelle étant située à l'entrée de la grande église (*in ingressu majoris ecclesiæ*) se trouvait par conséquent contre la porte de communication du monastère avec l'église (2). A cette époque les religieux entraient en effet directement de leur cloître dans celle-ci, soit par la porte

(1) BEAUREGARD et MARCHAND. L. c. p. 127 et p. 27.

(2) Ce nom de *major ecclesiæ* nous annonce que l'église de Saint-Pierre, qui était celle du monastère, existait encore alors.

principale, aujourd'hui rebouchée, et qui se trouve près du dernier contrefort voisin du transept, soit par celle plus petite dont on reconnaît également le cintre à l'angle de jonction du mur du transept avec celui du bas-côté; mais cette dernière pouvait être destinée à l'entrée des novices et des écoliers, tandis que l'autre, plus voisine de l'abbatiale, semblait faite pour l'abbé accompagné de son cortége.

N'ayant pu reconnaître aucun vestige de portes autour du chevet de l'église, après un examen attentif, je suis persuadé que M. Marchand fait erreur en disant que les religieux avaient leur entrée derrière le maître-autel. Quant aux habitans de la ville, ils se rendaient aux offices par un portail particulier situé au côté nord de la nef, et dont le tympan était enrichi de nombreuses sculptures. Nous en parlerons incessamment.

4° Extérieur de l'Eglise.

A. — CÔTÉ NORD.

MUR DE LA NEF. — Le mur de son bas-côté nous présente d'épais contreforts et des fenêtres dont les pieds-droits sont accompagnés de colonnettes à chapiteaux fort simples. Ces fenêtres ont leur archivolte plein-cintre; il est muni d'un redans qui se profile autour de la fenêtre sans interruption et dont la vive-arête est abattue par un chanfrein. Ses sculptures consistent en un tore marginal, qui est séparé par une cannelure du listel supérieur, lequel se trouve au niveau de la muraille; sous ce listel nous voyons un réglet fort étroit et un peu moins élevé, auquel confine une gorge rentrante. Un nouveau réglet, pareil au précédent, se retrouve sous le tore dont nous avons parlé ci-dessus.

Le tailloir du chapiteau des colonnettes est saillant et se prolonge de chaque côté jusqu'au contrefort voisin.

Les contreforts de la muraille du haut de la nef diffèrent des inférieurs par leur peu de saillie. Les fenêtres y sont aussi proportionnellement plus étroites que les inférieures; elles n'ont point de colonnettes latérales et ne nous offrent qu'une doucine profilée sur le chanfrein qui borde leur ouverture. Le redans,

sans colonnettes, rentre simplement d'une manière oblique jusqu'au bord de la baie.

Telle est la forme et l'ornementation des quatre premières fenêtres de ce bas-côté ainsi que de la partie supérieure de la muraille, en allant d'occident en orient. Les trois dernières sont plus simples et ne nous présentent, au lieu de la moulure en doucine, qu'un chanfrein sur leur vive-arête, de même que sur celle du redans ; elles sont obtusément ogivées à leur sommet.

La corniche qui couronne cette muraille est munie de diverses moulures, dont le rang inférieur est sculpté en pointes de diamant, qui n'ont pas été continuées jusqu'au transept.

PORTE D'ENTRÉE POUR LES HABITANS. — Cette porte, qui se trouve au milieu de la longueur du bas-côté nord de l'église, doit être, en raison de sa position, du côté de la ville, celle par laquelle les habitans venaient assister aux offices divins. Comme elle est murée et qu'elle paraît l'être depuis long-temps, j'ai lieu de croire que cette opération fut faite en 1648, sous la direction du monastère, par messire Barbier de La Rivière, conseiller d'état et 14e abbé commendataire de Saint-Benoît. Cet abbé fit non-seulement changer les entrées de l'église, mais encore celle du monastère.

Cette porte, la plus richement décorée des entrées latérales de l'église, me paraît contemporaine de la tour occidentale. Quoique son tympan soit de forme ogivée, elle nous offre une profusion de sculptures minutieuses, ainsi que le portail de nos cathédrales ; c'est le même style, le même système, mais seulement sur une petite échelle ; ses pieds-droits sont accompagnés chacun de quatre colonnettes dont les trois internes ont une statue adossée à leur face antérieure.

L'archivolte nous présente extérieurement une bordure composée d'anneaux enchaînés, qui sont alternativement vides ou remplis de feuillages ou de fleurs. Au-dessous, c'est une guirlande de feuilles tréflées, à laquelle succède un filet en zig-zag. Plus intérieurement encore, se trouve un entrelacs de bande

lettes qui nous offrent des vides occupés par quatre points creux. Enfin, c'est une chaîne de losanges qui sont séparés par un petit disque arrondi... et toutes ces séries occupent à peine une largeur de 45 centimètres transversalement. Viennent ensuite deux rangées parallèles de figurines diversifiées.

Le tympan a son aire entourée d'une bordure découpée à jour, qui forme cinq arceaux principaux sortant de derrière une ceinture de petits festons ondulés symétriquement et de longueur inégale. Mais c'est à ceux-ci que s'arrête l'œuvre antique, car toute la porte est moderne ; elle a son linteau en anse de panier surbaissée, avec ses pieds-droits accompagnés chacun d'une colonnette. Elle est murée ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.

BRANCHE NORD DU TRANSEPT. — Cette partie du temple nous offre plus d'ornemens que la nef; c'est là aussi que reparaît l'architecture de l'époque carlovingienne ou romane, avec ses pleins-cintres, ses pieds-droits à vive-arête et ses redans en forme d'arcs-doubleaux.

En continuant notre marche d'occident en orient, nous voyons la façade de la muraille qui se présente à l'ouest munie de trois contreforts entre lesquels sont deux fenêtres plein-cintre, larges, avec un redans à vive-arête qui est peu profond ; la voussure est composée de claveaux romans parfaitement caractérisés. Il n'y a plus au-dessus de ses fenêtres qu'un rang de moellons antiques au parement de la muraille.

Au-dessus de ce niveau commencent de nouvelles assises faites en pierres blanches, qui s'arrêtent à une série de machicoulis simulés, dont les retombées se terminent par une pierre sculptée en têtes d'animaux ou autrement, qui forme leur cul-de-lampe. L'espace compris entre leurs corbelets se partage en deux arcs plein-cintre dont le croisement se termine en une pointe aiguë. Quelquefois ces arcs sont doubles; d'autres fois on les voit remplacés par trois demi-cercles qui sont concentriques. La voussure de ces machicoulis se trouve contiguë avec une corniche moderne sur laquelle repose le bord du toit.

Le pignon du transept, faisant face au nord, nous offre une grande fenêtre accompagnée de chaque côté d'une colonne libre dont le socle repose sur la bande transversale qui s'étend depuis le dessous de la fenêtre sur toute la largeur du pignon. Cette fenêtre, plus ornée que toutes les précédentes, est surmontée d'un large archivolte à deux redans, orné de sculptures diversifiées ; mais comme elles sont semblable à celles de la branche au midi, où il nous est plus facile de les observer en détail, nous en réservons la description pour le moment où nous traiterons de cette autre partie de l'édifice.

En nous transportant ensuite vis-à-vis le côté qui fait face au levant, nous y rencontrons, ainsi qu'à la muraille occidentale, deux fenêtres et deux machicoulis simulés ; mais ici la corniche repose sur des corbelets un peu distans et dont la partie antérieure est ornée de quelques moulures.

Les deux fenêtres sont pareilles à leurs correspondantes ; mais nous remarquons à leur voussure un mélange de claveaux blancs et bruns ; l'extérieur, qui est en pierres brunâtres, ainsi que les parties anciennes de l'édifice, repose sur un tailloir qui excède peu sa largeur par les côtés.

C'est de ce côté que nous rencontrons, ainsi qu'à la branche opposée, le relief des deux absidules parallèles que nous avons mentionnées en décrivant l'intérieur de l'église ; elles se présentent comme deux tourelles demi-circulaires, munies chacune d'une fenêtre de fond ou centrale, qui est plein-cintre avec claveaux romans, dont l'archivolte est surmonté d'un péricycle saillant, sculpté de moulures qui rentrent par-dessous son bord inférieur. Les prolongemens de celui-ci rejoignent les deux contreforts voisins, lesquels remontent sous la forme de colonnes demi-circulaires presque jusqu'à la corniche.

Ces absidules ont leur corniche ornée de moulures en doucine ; elle repose sur des corbelets peu saillans, séparés entre eux par un intervalle égal à leur épaisseur. C'est ici que finit le transept de l'édifice.

SANCTUAIRE. — Nous avons remarqué ci-dessus les contreforts

remplacés par des demi-colonnes, mais ici nous trouvons plus c'est l'addition de ces colonnes sur un contrefort plat; il n'y en a pas d'autre exemple sur le reste du bâtiment. Le mur qui forme l'extérieur du bas-côté est percé de trois fenêtres avec un redans, qui sont séparées entre elles par les contreforts que nous venons de mentionner.

Le mur de la partie supérieure, au lieu de deux, nous offre quatre fenêtres dans le style des inférieures; sa corniche, ainsi que celle du bas-côté, est supportée par des corbelets ou modillons sans figures humaines ou d'animaux, sur lesquels on en voit qui sont évidés inférieurement en arc de cercle, d'autres coupés en doucine et d'autres encore simplement un peu convexes sous un listel supérieur.

On a appliqué contre le milieu de la longueur de ce sanctuaire un gros contrefort pour contenir le repoussement en-dehors que pourrait occasionner le haut de la muraille supérieure.

TOUR SAINT-FROGENT ET SA PRISON CLAUSTRALE. — Nous avons déjà parlé de cette prison en décrivant l'intérieur du sanctuaire, mais nous avons à ajouter ici quelques détails relativement à la tour qui la renferme. Cette tour forme extérieurement, avec sa correspondante au côté sud, comme un arrière transept pour l'édifice.

La muraille du sanctuaire dont nous parlions tout-à-l'heure s'arrête à une tour ou tourelle de forme carrée, dont toute la partie supérieure est une reconstruction assez récente, ainsi que nous l'avons dit précédemment. Dom Jandot nous apprend qu'elle s'appelait la tour de Saint-Frogent. Elle est munie d'un escalier latéral, établi dans une petite tour également carrée, qui est appliquée contre l'angle nord-ouest de la susdite tour.

On voit au bas de celle-ci, du côté du nord et sur sa face occidentale, deux fenêtres plein-cintre dont la première est destinée à éclairer le caveau qui précède la crypte, et la seconde, la partie par laquelle la muraille de celle-ci se rattache au sanctuaire. Cette crypte ou caveau reçoit encore du jour par

une fenêtre en carré long qui est moderne. C'est sous cette tour qu'on rencontre la petite pièce carrée avec une absidule dont nous parlerons en décrivant l'intérieur de la crypte.

L'adsidule est construite contre la face de cette tour exposée au levant. Les deux fenêtres qui l'éclairent sont longues et séparées par des colonnettes menues surmontées d'un *double chapiteau*. Le premier est de forme conique, et comme il se resserre par conséquent dans sa partie supérieure, il se trouve débordé par la base de celui qui lui est superposé. Je ne connais pas encore d'autre exemple de ce genre de décoration.

Nous terminerons cet article en rappelant que les fenêtres ont leur voussure munie d'un péricycle avec moulures, dont les bras rejoignent les colonnes interpositives, un peu au-dessous de leur chapiteau.

ABSIDE OU CHEVET DE L'ÉGLISE. — L'abside nous présente, ainsi que nous l'avons dit en décrivant l'intérieur de l'édifice, un hémicycle à cinq absidules en forme de demi-tourelles dont une est centrale et les quatre autres placées symétriquement de chaque côté, deux à droite et deux à gauche. Comme la crypte nous offre la même distribution, il en résulte qu'on voit ici deux étages de fenêtres dont les supérieures sont au niveau du pourtour du chœur, et les inférieures à peine plus élevées au-dessus du sol que les abat-jour par lesquels la lumière descend dans nos caves.

Nous devons faire remarquer que le mur de la partie inférieure de ces absidules forme une saillie d'un décimètre, laquelle rejoint le niveau du parement supérieur par un talus. C'est à cette déclivité que s'arrêtent les fenêtres supérieures, en même temps que leurs colonnes interpositives. Le socle de ces dernières y repose sur le sommet d'une espèce de contrefort carré, haut de deux mètres. Les petites fenêtres qui éclairent les absidules de la crypte se trouvent au-dessous des supérieures, au milieu de l'intervalle que ces contreforts laissent entre eux.

La corniche qui soutient le bord de la toiture du chevet

nous offre les mêmes moulures qu'aux absidules précédentes; c'est toujours un listel suivi d'un biseau qui rejoint le parement de la muraille.

La base des arcs-boutans du mur supérieur descend et s'arrête sur cette corniche, où la forme de celle-ci est remplacée momentanément par de petits corbelets qui sont en cône inverse.

En faisant le tour du chevet, et le commençant par le côté nord, nous verrons sa première absidule éclairée par une fenêtre pratiquée entre deux colonnes pareilles à celles de la tour de Saint-Frogent. J'ai regretté de voir laisser le péricycle de son archivolte dans l'état de dégradation où il se trouve. Cette fenêtre éclaire l'absidule du pourtour du chœur et celle qu'on voit au bas de sa muraille, la première absidule ou chapelle de la crypte.

L'absidule suivante est éclairée par trois fenêtres analogues aux précédentes et munie comme elles d'un péricycle; elles sont séparées entre elles par une colonnette ici surmontée d'un chapiteau conique.

Nous arrivons maintenant à l'absidule qui est au centre du chevet et par conséquent dans l'axe de l'église. Mais au lieu de la fenêtre romane que nous avons rencontrée jusqu'à présent sur cette partie de l'édifice, la fenêtre de fond a été agrandie et surmontée d'une ogive ayant en outre ses pieds-droits accompagnés chacun d'une colonnette. L'archivolte, muni d'un redans, nous offre sur le bord de sa voussure antérieure un tore suivi d'un listel de même largeur qui confine au péricycle. Ce dernier, qui est orné de moulures sur sa déclivité, nous présente deux bras de peu de longueur.

L'absidule suivante exposée au sud-est, nous offre, ainsi que celles qui précèdent, trois fenêtres supérieures qui éclairent au pourtour des chœurs leur chapelle intérieure, et trois autres fenêtres pour celle de la crypte; elle est la répétition exacte de l'absidule opposée.

Après celle-ci, le mur du chevet nous offre une fenêtre plus haute que celles des absidules, mais qui descend cependant au

même niveau ; il en est ainsi pour la fenêtre qui se trouve au-dessous.

La dernière absidule du pourtour du chevet, celle au S. S. E. suit immédiatement et ne nous présente aucune différence avec les trois latérales que nous venons de décrire ; étant la 5e, c'est elle qui termine le chevet de l'église du côté du midi. Le mur supérieur s'y trouve consolidé par de puissans contreforts d'une construction plus récente qui remontent jusqu'à sa corniche.

Nous devons faire remarquer cette dernière aux archéologues, parce qu'elle est sculptée de petites billettes sur trois rangs contigus, et que ses corbelets en pierre blanche s'y trouvent munis d'ornemens diversifiés.

Le même genre d'ornementation en billettes sur trois rangs reparaît autour de l'archivolte des fenêtres destinées à éclairer le sanctuaire ; elles ont un redans profond à leur voussure, un péricycle en pierre blanche et sont flanquées de colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de figurines bizarres et de feuillages conformes au caractère de cette époque reculée.

B. — CÔTÉ SUD.

TOUR DE SAINT-MICHEL (1). — On rencontre immédiatement après le chevet une seconde tour carrée qui correspond à la tour de Saint-Frogent, du côté du nord ; celle-ci est désignée par MM. de Beauregard et Marchand sous le nom de la TOUR DE SAINT-MICHEL. Elle se présente, ainsi que la précédente, comme un second transept et renferme comme elle une prison claustrale dans sa partie supérieure.

Cette tour est contiguë à l'absidule que nous venons de décrire ; elle nous offre une fenêtre plus haute et plus large que celles du chevet et qui sert à donner du jour à l'allée en ligne droite, au moyen de laquelle les piliers du centre de la crypte sont isolés du mur qui soutient le sanctuaire et l'autel.

La façade de cette tour au midi nous présente une grande fenêtre ogivée avec plusieurs redans creusés en gorge, dont

(1) Selon M. DE BEAUREGARD.

l'archivolte est occupé par un réseau de meneaux tréflés inférieurement, qui ont une certaine analogie avec le *style flamboyant.*

Je ne dois pas omettre qu'il existe encore à l'angle du mur de cette façade de la tour une fenêtre oblique en même temps que profonde et resserrée intérieurement, qu'on a sans doute pratiquée pour éclairer les dernières marches de l'escalier par lequel on descend verslacrypte.

M. de Beauregard nous apprend que cette tour de St-Michel fut rasée en 1780, ainsi que celle de St-Frogent, par ordre de Dom Godard, prieur de cette abbaye. Elles s'élevaient jadis à cinquante pieds au-dessus du petit toit qui en recouvre maintenant les restes. Au second et au troisième étage de la tour de St-Michel il y avait des prisons fermées par de doubles portes et défendues par des grilles de fer.

On présume que le duc de Richelieu en fit des prisons d'Etat, car on y trouva, en les démolissant, des colliers de fer, de grosses chaînes, des lambeaux d'habits presque consumés par le temps et même quelques ossemens des malheureux qui y moururent sous le poids de leurs fers. Des vieillards respectables, dit M. de Beauregard, témoins de ce spectacle, m'en ont fait l'aveu.

C'est entre cette tour et la branche sud du transept qu'on a bâti la sacristie ; elle est de construction moderne et occupe au bas du mur supérieur du sanctuaire la longueur des quatre fenêtres qui en éclairent l'intérieur. Nous en parlerons ailleurs avec plus de détail.

La corniche qui supporte le bord de la toiture de celui-ci nous offre la répétition des corbelets avec des têtes humaines et les divers autres ornemens que nous avons rencontrés au côté nord de l'église ; ceux-ci vont encore reparaître sur celle du transept.

BRANCHE SUD DU TRANSEPT. — Les archéologues verront avec joie que toute la partie supérieure du pignon de cette branche du transept vient d'être restaurée par ordre du Gouvernement,

et j'aime à dire que ce travail a été fait avec une intelligence et un talent qui ne nous laissent rien à désirer.

On a pareillement reconstruit en totalité la fenêtre qui se trouve au milieu de ce pignon. La base de cette fenêtre descend au niveau des deux qui l'accompagnent, mais elle est plus élevée et nous offre une colonnette à chacun de ses pieds-droits. Son large archivolte est fort remarquable par son ornementation ; il est à deux redans, dont l'interne a sa vive-arête brisée par un chanfrein, tandis que la grande bande plane qui s'étend jusqu'au péricycle conserve partout sa vive-arête. Le péricycle se compose d'un listel duquel descend un biseau sculpté de trois rangées de petites billettes ; ses extrémités descendent chacune sur un tailloir dont le prolongement va rejoindre le contrefort qui se trouve aux angles de la façade.

Entre les deux côtés de cet archivolte et les contreforts, nous voyons deux arcades contiguës qui sont séparées par une colonnette.

La partie supérieure du pignon forme un grand fronton triangulaire qui repose sur une corniche transversale, soutenue par une série de corbelets, dont l'un présente une figure humaine, l'autre une tête d'animal ou quelque ornement particulier.

On remarque au milieu de celui-ci cinq petites arcades plein-cintre qui sont séparées par de petits piliers carrés. Il n'y a ni porte ni fenêtre dans la partie inférieure de cette façade du transept.

Du côté du levant nous retrouvons au-dessous de la corniche qui porte le bord du toit la série de machicoulis simulés qui existent à la branche au nord ; nous aurions dû y rencontrer aussi sur la corniche le triple rang de billettes que nous avons mentionné sur l'autre ; mais elles n'ont été exécutées ici que partiellement.

En décrivant l'intérieur de cette branche du transept, nous y avons indiqué les deux absidules qui correspondent à celles au côté nord ; quoiqu'elles existent en effet, nous n'en voyons plus qu'une seule extérieurement, parce que l'autre est enveloppée dans la construction de la sacristie.

Il ne nous reste plus à décrire que la façade occidentale : elle nous présente, ainsi que celle au levant, deux fenêtres avec un redans profond, sans colonnettes à leurs pieds-droits et dont leurs angles sont à vive-arête ; elles sont séparées par un des contreforts qui appuient la muraille.

Je dois faire remarquer qu'il existe encore à la jonction du mur du transept avec celui de la nef *un cintre qui m'a paru celui d'une porte rebouchée.*

MUR DE LA NEF, PORTE D'ENTRÉE DES RELIGIEUX. — C'est de ce côté que se trouvait la principale porte par laquelle les religieux entraient dans l'église ; elle nous est constatée par les claveaux qui formaient son archivolte, ainsi que par les moellons de ses pieds-droits. Elle est actuellement murée. Cette porte était pratiquée à peu de distance du dernier contrefort voisin du transept ; elle avait 1 mètre 46 centimètres de largeur sur 3 mètres et demi de hauteur. Sa voussure plein-cintre touche par son sommet au corbelet du rang inférieur que ceux-ci forment le long de la muraille.

Tous les contreforts sont plus larges que saillans ; les supérieurs ont un talus qui descend jusqu'à leur partie moyenne, et leur sommet s'engage dans la corniche, qu'ils interrompent jusqu'à l'approche de son bord supérieur.

Les fenêtres du haut de la nef nous présentent le même caractère que celles de la façade au nord, c'est-à-dire qu'elles sont un peu étroites et obtusément ogivées à leur sommet, sans colonnettes latérales. Les inférieures, c'est-à-dire celles du bas-côté, ont leur voussure plein-cintre avec un redans, leurs pieds-droits également sans colonnettes et leur vive-arête abattue par un chanfrein. Elles sont au nombre de six, plus une septième, à l'occident, dans un état de mutilation. Ces fenêtres descendent jusqu'à une série de corbelets qui semblent avoir été placés pour soutenir une toiture.

Au-dessous de ceux-ci, nous en remarquons un second cordon qui s'étend d'un bout à l'autre du bas-côté, en passant pardessus les contreforts qui se trouvent entre les fenêtres.

Nous en voyons encore une nouvelle série à cinq mètres au-dessous de la précédente, laquelle aurait servi, comme la supérieure, à soutenir une seconde toiture qui n'aurait été qu'à trois mètres au-dessus du sol. Ces corbelets sont ordinairement au nombre de trois sur chaque travée.

Tel est l'état de l'extérieur de l'église. Je dois prévenir les archéologues principalement qu'on a placé ici dans la muraille quelques inscriptions que le temps aura bientôt fait disparaître et dont je me propose de donner par la suite le *fac simile*.

SACRISTIE ET ARMOIRIES DE L'ABBAYE. — La sacristie est une construction du XVIIe siècle ou peu antérieure; elle est située, comme nous l'avons déjà dit, au côté sud de l'église, vis-à-vis et au niveau de la plate-forme qui précède l'autel, afin que le clergé pût arriver à celui-ci presque de plein-pied. Mais cette pièce, qui est fort spacieuse, aurait eu un double emploi; elle aurait été en même temps *la librairie* du couvent, puisqu'on ne voit aucun autre appartement qui eût pu servir de sacristie et qu'elle se trouve qualifiée du nom de *librairie*. Mais il n'y a plus rien aujourd'hui qui nous annonce qu'elle ait eu cette seconde destination.

Tout son intérieur est entouré d'armoiries et d'une boiserie en chêne, qui est d'un fort beau travail; on y voit même une marche dont le devant est orné d'arabesques qui appartiennent à la fin du XVIe siècle; mais il faut être prévenu pour y prendre garde.

J'ai remarqué dans cette sacristie un écusson entouré de deux branches de laurier, qui présente une grande croix centrale à branches égales, avec quatre roses placées chacune près de l'extrémité de celles-ci et une dernière rose à leur intersection; deux fleurs-de-lis sont entre les branches supérieures; deux crosses abbatiales au-dessous de celles-ci et une troisième fleur-de-lis surmonte la branche supérieure de la croix.

J'ai observé encore d'autres armoiries sur lesquelles on voit un globe hémisphérique qui est entouré d'une couronne d'é-

pines avec le mot *pax* inscrit au centre ; au-dessous de celui-ci se trouvent les trois clous de la Passion.

Quant aux armes de l'abbaye, proprement dite, elles consistent en deux fleurs-de-lis et deux crosses abbatiales séparées par une croix ; c'est ainsi que nous les indique M. de Beauregard.

LA CRYPTE. — C'est un caveau demi-circulaire comme le chevet de l'église sous lequel il est pratiqué ; sa hauteur sous voûte n'est que de 3 mètres 80 centimètres sur 30 mètres de circonférence, d'où il résulte que cette construction semble trop basse ou comme écrasée en raison de son étendue. Sa profondeur au-dessous du niveau du sol est d'environ 1 mètre 80 centimètres.

Les arcades de sa voûte sont plein-cintre, à claveaux romans parfaitement caractérisés ; elles ont leurs angles à vive-arête et trois d'entre elles nous présentent un redans. Comme cette construction est d'une simplicité fort rustique, les caissons de sa voûte ont leurs angles à peine marqués et toujours dépourvus de tores ou de moulures quelconques ; on n'y rencontre pas non plus d'arcs-doubleaux. Le mortier qui cimente les pierres est grossier, très-graveleux, très-abondant et d'une assez grande solidité. Mais ni la nature de celui-ci ni aucun caractère dans le mode de construction, ne la peut faire remonter au temps des Romains, selon nous ; je la croirais postérieure au moins de quatre à cinq siècles.

On descendait dans cette crypte par deux portes qui furent murées le 8 février 1639, par ordre du duc de Richelieu, alors abbé commendataire de Saint-Benoît. Comme on avait cessé de dire la messe dans les chapelles qu'on avait établies dans les absidules, à cause de l'humidité, leurs autels furent en même temps démolis. Les portes par lesquelles on y descendait, devaient être à l'entrée des branches du transept, car c'est là que nous voyons dans celle au sud la porte de l'escalier qui y conduit et qu'on a débouchée depuis la mort de l'abbé-duc et cardinal. Cette porte se trouve entre la chapelle de Saint-Benoît et l'entrée du sanctuaire.

Comme cette crypte n'est autre chose que la répétition souterraine du chevet, elle nous offre cinq absidules à sa circonférence, plus les deux réduits ou cabinets carrés qui se trouvent à l'origine de son demi-cercle et sont pourvus chacun d'une absidule particulière.

En commençant l'examen de cette crypte par son côte nord et que nous la traversions par sa jonction avec le mur du sanctuaire, nous rencontrons à sa circonférence deux absidules voûtées en cul-de-four, ainsi que toutes les suivantes. Ce sont ensuite deux arcades plein-cintre par lesquelles on entre dans le réduit ou cabinet de forme carrée qui précède l'hémicycle. L'arcade au nord sert d'entrée à une absidule qui est éclairée par une fenêtre de fond en même temps que par une seconde fenêtre qui est située du côte du nord-est.

Au-delà de cette construction accessoire se trouvent deux travées qui la séparent de la première absidule du chevet, qui est celle au nord-est. La première travée n'a pas de jour au-dehors, mais la seconde en reçoit par une fenêtre romane longue et étroite.

L'absidule qui lui est contiguë est éclairée par trois fenêtres pareilles, dont une de fond et deux latérales.

Nous rencontrons ensuite, au lieu de ces formes primitives, une absidule reconstruite postérieurement en style ogival, dont la voûte nous offre quatre tores croisés à son centre et placés, comme d'usage, sur les angles des caissons. Ici nous sommes au milieu de la circonférence de la crypte, où l'absidule qui nous occupe forme une espèce de chapelle qui s'ouvre à l'extérieur, en face de l'orient, par une grande fenêtre aussi large que la travée et dont la partie supérieure se trouve plutôt triangulaire que d'une forme rigoureusement ogivale.

La travée suivante nous offre la troisième absidule du pourtour de la crypte et la seconde qui soit éclairée par trois fenêtres romanes. Au-delà de cette absidule viennent deux nouvelles travées dont la première est percée d'une fenêtre longue et étroite ainsi que les précédentes.

Cette travée confine à une pièce ou réduit de forme carrée

qui correspond à celui du côté nord; mais celle-ci fait face directement au midi. Elle nous présente sur sa face au levant, de même que sa correspondante, une absidule avec une fenêtre de fond à l'est et une autre du côté du sud.

Un pourtour large de 3 mètres 35 centimètres sépare cette partie qu'on peut nommer extérieure, des piliers qui occupent le centre de la crypte. Ils sont isolés les uns des autres, hauts de 2 mètres, sans chapiteaux et surmontés seulement d'un lourd tailloir dont les côtés ne débordent point les claveaux de la petite voûte qui les sépare.

Un groupe particulier de ces piliers occupe le centre de la crypte et devient comme l'axe de celle-ci; il est séparé des autres piliers par une petite ruelle circulaire qui est moitié plus étroite que le pourtour, n'ayant que 2 mètres 40 centimètres de largeur. Le groupe central est composé de dix colonnes engagées, peu distantes les unes des autres, hautes de un mètre et demi, qui sont munies de chapiteaux ornés de feuillages tous fort simples et néanmoins toujours diversifiés.

Les dix arcades qui rayonnent de ce groupe central produisent un effet pittoresque où l'on aime à étudier les oppositions des ombres et de la lumière qui vient de l'extérieur.

On voit au milieu de ces colonnes centrales un réduit carré dans lequel fut déposé et conservé le corps de saint Benoît jusqu'en l'année 1107, époque à laquelle l'abbé Simon le fit extraire de son tombeau et placer ses précieuses reliques dans une châsse. Il n'y a qu'une entrée pour pénétrer dans cette espèce de petite chapelle, et celle-ci se trouve du côté du maître-autel; elle est haute de 3 mètres, large de 1 mètre 25 centimètres et surmontée d'une voussure plein-cintre avec un redans. Le fond de ce réduit nous présente une fenêtre au levant, qui est plus grande que les deux latérales, dont l'une est au nord et l'autre au midi.

Du côté de la circonférence de la crypte, son pourtour est demi-circulaire comme elle; mais comme elle se joint au sanctuaire par une ligne droite, le pourtour, en prenant cette di-

rection, détermine entre le réduit sépulcral et le mur de l'église, un intervalle de 1 mètre 90 centimètres.

Les trois arcades centrales pratiquées dans cette muraille, en face du tombeau de saint Benoît, se trouvent partagées chacune en deux baies par un pilier carré, au-dessus duquel on voit un trou qui est pareillement carré ; mais ce trou manque aux deux autres arcades, ainsi que le pilier central ; les suivantes se distinguent encore des trois intermédiaires par le redans qui se trouve à leur voussure.

Il est à remarquer que le pilier carré qui divise l'arcade située vis-à-vis l'entrée du tombeau est orné lui seul de moulures longitudinales ; mais celles-ci n'ont été peut-être sculptées que postérieurement. Nous ne devons pas omettre encore qu'il existe sous la voussure de l'arcade partielle formée par ces piliers, une autre petite ouverture en carré un peu oblong qui communique aussi dans la grande cave creusée sous le sanctuaire ; il y avait sans doute pour y descendre un escalier particulier, mais dont on ne peut plus découvrir la porte dans l'église.

Les colonnes qui sont de chaque côté des arcades bi-partites sont munies, elles seules, de chapiteaux, tandis que les suivantes n'ont plus qu'un tailloir à leur sommet. Ces chapiteaux sont tout-à-fait rustiques, lourds, en cône inverse et sans aucun ornement, tandis que ceux des autres arcades sont ornés de moulures, mais sans feuillages d'aucune espèce. Nous devons faire aussi remarquer que ceux qui n'ont pas d'ornemens sont faits avec la pierre d'un brun foncé qu'on appelle le *grès ferrifère*, qui se trouve dans quelques endroits du département, et cette pierre n'est nullement, ainsi qu'on l'a dit, une pierre volcanique, une espèce de basalte que les Bénédictins auraient apportée jusqu'ici depuis leur monastère sur le Mont-Cassin, à vingt lieues de Rome !!!

Les autres pierres employées à la construction de cette crypte sont un calcaire d'eau douce, homogène et à grain fin ; elle est très-solide et d'une couleur blanchâtre fort claire. D'autres fois sa couleur passe au gris verdâtre, et la pierre se trouve

alors criblée de petites concavités qui sont produites par l'oxide de fer réduit et tombé en poussière. Elle appartient au calcaire d'eau douce comme la précédente.

Les grands tailloirs des piliers sont faits avec une pierre d'une espèce particulière ; c'est un conglomérat de pierres de couleurs variées, mais dont la pâte d'un rouge d'ocre souvent très-vif, est d'un bel effet. Les maçons employés à la restauration de l'édifice m'ont dit qu'elle provenait des carrières de Briare.

Quant au ciment ou mortier, ce n'est nullement celui des Romains, ni un ciment fait à leur imitation. Au lieu de la chaux vive, qui lui donnait la solidité des pierres, celui de St-Benoît s'égrène assez facilement en beaucoup d'endroits ; il est grisâtre ou d'un jaune tirant sur le fauve et très-graveleux ; il est donc tout différent.

On ne voit non plus ici le petit appareil romain dans aucune partie de la crypte ni de l'église, pas même quelques morceaux de leurs briques épars dans le parement de ses murailles. Alors quand il n'y a ici ni dans le caractère de l'œuvre ni dans le ciment, rien qui puisse rappeler leur manière de bâtir, il m'est impossible de leur attribuer la construction de cette partie de l'édifice !

Je dois faire remarquer que quelques arceaux de cette crypte sont revêtus d'un enduit de chaux sur laquelle on a figuré en ocre rouge divers arabesques ou fleurs imaginaires à grands ramages qui sont flexueux ou recourbés en crosse à leur sommet. C'est un genre d'ornementation que j'ai rencontré sur diverses églises romanes de l'Anjou et de la Bretagne et d'après lequel je ne pourrais reporter cette construction plus loin que le IXe ou le Xe siècle. J'ai rencontré ces mêmes ramages exécutés en couleur brune sous l'arcade d'une des absidules.

En étudiant cette crypte, on remarquera que les tailloirs et même les fûts des colonnes ont été mutilés. Cela n'a pu arriver qu'à l'époque où le monastère fut saccagé pendant les guerres de religion ou plus anciennement. Mais malgré la force des piliers qui soutiennent le centre de la voûte, celle-ci ayant fléchi sous le poids du maître-autel moderne, il a fallu pour renforcer

ses appuis non-seulement reboucher diverses arcades entre les pourtours, mais encore doubler l'épaisseur de la muraille, afin d'en prévenir l'écroulement.

Nous ne devons pas omettre une *excentricité* fort étrange qui eut lieu, non pas dans une des absidules de la crypte, mais dans la chapelle centrale même où se trouvaient jadis les reliques de saint Benoît. Un prêtre s'y fit enterrer et graver sur son tombeau :

FATO FUNCTUS D. ALEXIUS SEBELON,
PRESBYTER VII DECEMBRIS 1781, PRIMUS EX
ŒTATUM MEMORIA IN HAC CRYPTA
SEPULTUS.
REQUIESCAT IN PACE.

Traduction :

FEU ALEXIS SEBELON, PRÊTRE, A ÉTÉ LE PREMIER
DE MÉMOIRE D'HOMME, ENTERRÉ DANS CETTE CRYPTE,
LE 7 DÉCEMBRE 1781.
QU'IL REPOSE EN PAIX.

CERCUEIL D'UN INCONNU. — On a déposé provisoirement dans une des absidules de cette crypte un très-ancien sarcophage en pierre fait en forme de coffre qui est resserré du côté des pieds du cadavre. La surface de la pierre est grossièrement sculptée en feuille de fougère, ainsi que le tombeau de saint Friard, dans l'île de Besné, près de Saint-Nazaire, dont j'ai présenté le dessin et la description à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce coffre est long de 1 mètre 93 centimètres sur 64 centimètres de largeur à la tête et 41 centimètres aux pieds ; la hauteur, de ses bords, est de 58 centimètres et 7 centimètres seulement. C'est par conséquent un de ces tombeaux en gaîne qui remontent au v[e] siècle de l'ère chétienne. La pierre qui le forme est un calcaire grossier comme tufacé, étranger au pays.

Je n'y ai rencontré aucune inscription ni pu me procurer aucun renseignement à son sujet. Néanmoins je présume qu'il

a été trouvé en fouillant le sol sur lequel était construit le monastère.

Nous croyons devoir rappeler en terminant cet article que l'usage de ces tombeaux en pierre prévalut au VIe siècle et se propagea même jusqu'au XIIIe ; on en fit même encore avec du plâtre ou de longues pierres plates entre lesquelles on en plaçait deux plus courtes selon la longueur du corps. Une des îles des Glénans, près de Quimper, nous présente une quantité très-considérable de ces tombeaux où ils sont tous à fleur de terre ; j'en ai fait la découverte en 1847. Peut-être remontent-ils aux temps celtiques.

CHAPITRE III.

Bibliothèque du monastère.

Nous sommes redevables, comme on le sait, aux monastères de la conservation de la plus grande partie des ouvrages des anciens, et peut-être que sans les hommes instruits qui s'y sont retirés, toutes les richesses littéraires de l'antiquité eussent été perdues pour nous. Avant la découverte de l'imprimerie, qui ne date que de l'année 1440, les monastères avaient des religieux auxquels on donnait le nom d'ANTIQUAIRES ou de COPISTES, *antiquarii scribentes*, qui étaient spécialement occupés à transcrire des ouvrages en tous genres. En outre, les élèves de l'abbaye de St-Benoît étaient tenus de donner pour paiement à leurs maîtres chacun deux manuscrits par an. C'est à cette coutume que l'abbaye dut les prodigieux accroissemens de sa bibliothèque.

Elle fut surtout enrichie par les soins de l'abbé *Jean*, qui fit copier par ses religieux, pendant les treize années qu'il gouverna le monastère, tous les ouvrages dont il entendait parler avec éloge.

En 1146, Macaire, 41e abbé de Saint-Benoît, dès qu'il fut installé, convoqua les prieurs et autres officiers de l'abbaye et les taxa à une certaine somme par an pour rétablir et conserver

les livres de la bibliothèque. Cette taxe, sanctionnée par une ordonnance de Louis VII, en 1146, fut rigoureusement observée jusqu'au pillage des calvinistes en 1562.

Le bâtiment qui la renfermait était au côté..... du monastère et présentait..... fenêtres de front à sa façade. Mentionnée au IXe siècle, je vois l'empereur Charlemagne se plaire à l'enrichir de nombreux manuscrits, et ce grand homme, ami et protecteur des arts et de la civilisation, invite en même temps les abbés à ouvrir des écoles dans leurs monastères. Celui de Saint-Benoît était alors administré par l'abbé Théodulphe, homme d'une profonde érudition, et peuplé de religieux fort instruits. Mais l'histoire ne nous apprend plus quel fut le sort de ce précieux dépôt littéraire lorsque les Normands vinrent à diverses reprises saccager la contrée et incendier le monastère en 865. Surpris par ces barbares, l'abbé Bernard et ses religieux s'enfuient à la hâte, abandonnant ainsi le monastère avec toutes ses richesses.

En 1552, à cette époque désastreuse où le prétexte de religion, armant les Français contre les Français, occasionna de si grands ravages, où tant d'églises et de couvens furent pillés et démolis par les protestans, l'abbaye de Saint-Benoît ne put échapper à cette nouvelle calamité. Sa bibliothèque, l'une des plus riches en manuscrits de tout le royaume, fut dispersée!! Mais par une suite de circonstances les plus extraordinaires, elle finit par passer presque en entier dans celle du Vatican (1). Voici comment MM. de Beauregard et Marchand nous racontent ce fait (2) :

Pierre Daniel, avocat à Orléans et bailli de Saint-Benoît, célèbre littérateur, en arracha les débris à la fureur des soldats du prince de Condé en les achetant à bas prix de ces pillards ; il se fit donner ensuite par le cardinal, où il l'acheta des religieux, ce qui était resté à la bibliothèque.

A la mort de P. Daniel, en 1603, ses héritiers vendirent sa

(1) Celle-ci fut fondée en 741 par le pape Zacharie.

(2) *Saint-Benoît-sur-Loire*, in-8°, p. 60.

bibliothèque pour le vil prix de 1,500 francs. Une partie fut achetée par Paul Peteau, conseiller à la cour du Parlement de Paris, et l'autre part par Jacques Bongard, employé par Henri IV dans la diplomatie. Ils étaient tous deux d'Orléans et amis du bailli Daniel.

Paul Peteau étant mort, son fils Alexandre, aussi conseiller au Parlement, vendit ses livres à Christine, reine de Suède, qui les emporta en 1656 à Stokholm. Cette reine, qui avait abdiqué, parcourant l'Europe pour se livrer aux sciences et aux arts, vint enfin fixer sa résidence à Rome, où elle abjura le protestantisme et reçut la Confirmation du pape Alexandre VII. Elle fonda une académie, fit des collections précieuses de manuscrits et de tableaux et donna pour son inscription funèbre ces mots: *vixit Christina annos LXIII*, Christine vécut soixante-trois ans ; elle mourut le 19 avril 1689. Les manuscrits achetés par la reine, au nombre desquels se trouvaient ceux de St-Benoît, furent vendus au pape Alexandre VIII et déposés au Vatican.

La bibliothèque de Jacques Bongard passa par testament au fils de l'hôtesse chez laquelle il faisait son séjour ordinaire à Strasbourg ; depuis elle fut vendue à Frédéric III, prince palatin, qui la transporta à Heydelberg. Cette ville ayant été prise en 1622 par les troupes du duc de Bavière, la cour de Bavière, usant du droit de conquête, disposa de la bibliothèque palatine et en fit don au pape Grégoire XV, par les ordres duquel elle fut transportée à Rome et déposée au Vatican.

C'est ainsi que par suite de ce partage fait entre deux amis de religions différentes, la part du catholique devint la propriété d'une reine hérétique, qui fit quatre cent soixante-trois lieues pour l'emporter à Stokholm, et cinq cent quatre-vingt-cinq lieues pour la reporter de Suède à Rome. La part du calviniste passa à un prince d'une religion réformée, et par un singulier hasard, elle fut réunie à la première.

Lorsque cette abbaye fut vendue en 1793, on n'y trouva qu'un fort petit nombre de manuscrits provenant de nouvelles acquisitions, car ceux que les religieux avaient pu sauver dans

le pillage des calvinistes, furent en partie retenus par quelques littérateurs infidèles auxquels on les avait confiés. Lorsque les supérieurs généraux de la congrégation de Saint-Maur eurent formé le dessein de faire travailler à de nouvelles éditions des pères grecs et latins, ils firent transporter à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, les meilleurs manuscrits qu'ils tirèrent des plus célèbres bibliothèques de leur ordre et notamment de celle de Saint-Benoît.

On avait pris l'engagement de les renvoyer à leur premier dépôt, après l'impression des ouvrages pour lesquels on les avait consultés; mais ces promesses ne furent pas réalisées, malgré les réclamations de ceux à qui on les avait faites. Ils ont été sans doute dévorés par l'affreux incendie qui eut lieu à St-Germain-des-Prés où ils étaient restés; perte irréparable, qui prouve la nécessité de multiplier les dépôts. C'est ainsi que des milliers de manuscrits qui existaient à Saint-Benoît avant le XVIe siècle, sont réduits à 231 volumes qui furent transportés en 1793 dans la bibliothèque d'Orléans.

Parmi ces manuscrits, il y en a des VIIe, VIIIe et IXe siècles, écrits en lettres onciales et très-difficiles à lire; tous sont en latin excepté six seulement; les lettres majuscules y sont presque toujours en couleur. Différens sujets sont traités dans ce petit nombre de volumes, tels que la théologie, jurisprudence, histoire naturelle, histoire ecclésiastique, histoire sainte, sciences et arts, etc., etc. Tel a été le sort de cette précieuse collection pour laquelle les bénédictins avaient fait tant de sacrifices et d'efforts pour l'enrichir.

CHAPITRE IV.

Collége de Saint-Benoît.

Le collége de cette abbaye est qualifié du titre d'*Université* dans la brochure de MM. de Beauregard et Marchand. On y enseignait le latin, le grec et plusieurs autres langues; il y avait en outre des cours de théologie, de physique, de philosophie,

de mathématiques, etc., où les élèves étaient successivement admis.

Dans les derniers temps on y voyait encore un second collége, tel que nos petits séminaires, pour y former des religieux, où les novices habillés en bénédictins, étaient élevés gratuitement, sous la seule condition de manifester le désir de se faire moines.

Voulant que les professeurs fussent toujours des hommes éminens par leurs connaissances, l'abbé Jean, qui reçut en 1235 l'investiture du monastère, sentit qu'il obtiendrait ce résultat en envoyant dix religieux aux diverses écoles de Paris pour étudier les sciences. Ceux-ci partirent en 1247, et trois ans plus tard, le 29 novembre 1250, Pierre de Latour, 49e abbé de Saint-Benoît, fit acheter une maison dans la rue de Saint-Etienne-des-Grées pour loger ces religieux.

Lorsqu'il y avait des chapitres généraux ou des diètes provinciales, les élèves y soutenaient des thèses publiques, outre les examens qui avaient lieu tous les ans à la fin de l'année scolaire. On s'occupait aussi dans ces chapitres généraux de la nomination des professeurs dont il fallait pourvoir les cours dans les colléges des monastères et dans les autres écoles.

Le collége de St-Benoît fut fondé par Louis-le-Débonnaire, vers l'an 818, pendant l'administration de l'abbé Adacale. Dès-lors on y enseignait les sciences et les lettres et elles y étaient cultivées avec tant de succès qu'on y vit réunis des *milliers d'élèves* studieux ; les plus riches habitans de la France y plaçaient leurs enfans. Presque tous les princes de la seconde race soutinrent la gloire de Saint-Benoît et vinrent s'y livrer à l'étude des sciences.

Lorsque Charles-le-Chauve arriva à Saint-Benoît avec toute sa cour, en 847, le 30 octobre, il y établit même un collége qu'il nomma *Collegium nobilium*, le Collége de la noblesse, l'abbaye se trouvait alors dans un état florissant auquel elle n'était pas encore parvenue. Mais nous ne devons pas omettre, au sujet de ce collége, que Thomas Leroy prétend qu'il fut

institué par Louis-le-Débonnaire, et que Charles-le-Chauve en confirma seulement la fondation.

Quant au nombre des élèves que cette abbaye aurait reçus dans son sein, les titres du monastère rapportent que sous Abbon, 30e abbé, en l'an 1000, l'on y comptait 5,000 écoliers. La Bibliothèque de Fleury, par Jean du Bose, moine de Saint-Benoît, dit même qu'il dépassait ce chiffre. Le cardinal Baronius, bibliothécaire du Vatican, porte aussi leur nombre à 5,000, ainsi que Papire Masson, dans le IIIe livre des *Annales de France*. Mais s'il en eût été ainsi, le contenu, je l'avoue, eût été plus grand que le contenant, car d'après la connaissance des lieux, que je possède, il faut consciencieusement retrancher un zéro ou plus peut-être sur ce nombre. En effet, ni l'abbaye, telle qu'elle était alors, d'après une ancienne gravure, découverte et publiée par M. Vergnaud-Romagnési, ni une cité où l'on ne compte encore aujourd'hui que 1,600 habitans, n'ont pu admettre à la fois 5,000 étrangers, et surtout lorsque rien ne nous annonce que le nombre des maisons à Saint-Benoît ait jamais été beaucoup plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui (1).

Quoi qu'il en soit, l'abbaye a toujours joui d'une haute renommée par le rang distingué que ses religieux ont tenu dans le monde savant; on l'a même comparée à Athènes pour la marche des sciences, ainsi que comme un centre des arts et des belles-lettres. Lemaire, dans son *Traité des Antiquités*, page 139, a dit enfin au sujet de ce monastère : « qu'il en était sorti, comme du cheval troyen, une infinité d'hommes doctes et savans, véritablement dignes du rang qu'ils occupent parmi nos illustrations. » Mais aujourd'hui, une église, il est vrai monumentale.... et c'est tout ce qui nous reste de cette espèce d'académie.

(1) Peu de temps avant la révolution de 1789, les élèves de l'abbaye se révoltèrent contre le prieur, avec menaces de l'assassiner. Deux d'entre eux furent emmenottés, et conduits à Paris par la maréchaussée; on ignore ce qu'on en fit.

CHAPITRE V.

Richesse et puissance féodale de l'abbaye de Saint-Benoît.

Le seigneur Jean Albon de Fleury donne en 605 au monastère, en le fondant, le fief royal qu'il avait eu par échange du roi Clovis II, pour le domaine d'Attigny situé dans le diocèse de Reims.

Léodebode, abbé de Saint-Aignan, à Orléans, possesseur d'une immense fortune, fait don en 642, à Saint-Benoît, de plusieurs métairies, terres et bois qu'il avait achetés à prix d'argent.

Charlemagne visite l'abbaye et la comble de ses dons. L'abbé Théodebert la fait restaurer avec magnificence après ses dévastations et les incendies des Normands. En 883 elle renfermait plus de soixante religieux.

En 1050, le prieuré de Dié en Champagne dépendait de St-Benoît.

La paroisse de Châlette est donnée au monastère en 1060; elle est située près de Montargis.

Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, donne à St-Benoît le prieuré qu'il venait de fonder à St-James ou Jacques-de-Beuvron ; il était affermé 1,800 livres en 1658.

Philippe Ier, roi de France, lui donne les droits de justice et de pêche sur la Loire depuis Saint-Benoît jusqu'à Châteauneuf, en 1080. Il lui avait donné, deux ans auparavant, une partie de la forêt d'Orléans, plusieurs autres bois très-considérables, entre lesquels on cite celui de la Vacherie, à Neuvy-en-Sullias. Ce fut vraisemblablement ce monarque qui fit don à l'église de l'abbaye d'une magnifique châsse d'or pour renfermer les reliques du saint fondateur de l'ordre ; l'or qui s'y trouvait employé pesait trente-cinq livres.

Louis-le-Gros, en 1108, donne au monastère le bois appelé le Tréfonds-de-St-Benoît, qui est situé dans la forêt d'Orléans et plusieurs autres bois situés dans les paroisses de Vieilles-Maisons, Bouzy, Châtenoy, Mézière-en-Gâtinais, etc.

En 1137, Hélie, évêque d'Orléans, donne l'église collégiale de Sully-sur-Loire, avec ses bénéfices à l'abbaye.

Louis VII, dit le Jeune, en 1146, emprunte à l'abbaye trois cents marcs d'argent et cinq cents bezants d'or. Le marc d'argent valait alors quarante sols et le marc d'or vingt livres (16,000 livres).

En 1148, le monastère fait l'acquisition de la seigneurie du Moulinet et de celle de la Cour-Marigny, qui rapportaient ensemble plus de 4,000 livres de rente.

Les ermites de Chappe-en-Bois donnent leurs biens à Saint-Benoît, en 1187, et s'y retirent avec les religieux.

Un nommé Nicolas de Enra, en 1211, qui avait la moitié de la dîme dans la *Mairie* de Bray, la donne à l'abbaye, et cela, pour la rémission de ses péchés! Les moines jouissant déjà de l'autre moitié, l'eurent alors en entier.

Depuis l'an 1225, l'abbé de Saint-Benoît posséda toute la seigneurie de Châtillon-sur-Loire.

En 1247, l'abbé Jean assigna pour la subsistance des dix moines envoyés aux écoles de Paris les revenus du prieuré de St-Jean-de-Beauvais, de la prévôté de St-Benoît-du-Retour, à Orléans, et de la terre de St-Benoît-sur-Seine.

L'an 1254, les religieux achetèrent une maison à Paris pour les loger.

En 1296, le pape Boniface VIII confère par une bulle, à chaque membre de l'abbaye, les mêmes priviléges et immunités accordés au corps entier.

Philippe-le-Bel accorde aux religieux la somme de 2,200 livres parisis pour les indemniser des bois abattus par leur abbé dans le Tréfonds-de-St-Benoît et pour bâtir sa maison de Châteauneuf-sur-Loire.

En 1317, les droits de haute et basse justice de Gien-le-Vieil appartenaient à l'abbé du couvent de St-Benoît, ainsi que dans les seigneuries du Moulinet et de la Cour-Marigny.

L'an 1374, un nommé Laurent Rigomier fit don à l'abbaye de la métairie de Charipault, en Saint-Martin-d'Abbat, avec toutes ses dépendances.

Un gentilhomme nommé Naudin de Marcillac donne au monastère des *menues dîmes* de la paroisse de Poilly près de Gien.

Raoul afferme en 1421 à Etienne du Boutres-Chambrie la *châtellenie de Saint-Benoît*, pour trois ans, à condition que ce dernier entretiendrait vingt-quatre religieux.

L'abbaye possédait les seigneuries d'Yèvre-le-Châtel, de Sennailles et plusieurs autres terres seigneuriales.

Le seigneur (maire) de Trousse-Vache payait annuellement une somme aux religieux outre l'obligation de son service personnel aux offices.

Il est à remarquer qu'aucun de ses vingt et un abbés commendataires ne l'a gratifiée d'une seule propriété rurale.

Telle fut la richesse de l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire. On y comptait jusqu'à treize officiers, savoir : l'abbé titulaire, auquel a succédé le commendataire, le chambrier, le prieur, le trésorier, le sous-chambrier, le sous-prieur, le maître-des-œuvres, le prévôt, le chevecier, le chantre, l'aumônier, l'infirmier et le procureur. L'abbaye avait encore son protonotaire.

L'abbé de Saint-Benoît était seigneur temporel de six châtellenies, qui étaient, ainsi que nous l'avons vu : Saint-Benoît, Châtillon-sur-Loire, Yèvre-la-Ville, Autonet, le Plessis-St-Benoît, le Moulinet et la Cour-Marigny près de Lorris (1).

Le siége abbatial avait aussi une grande étendue. L'abbé seul avait le droit de pourvoir aux cures dans l'étendue de sa juridiction spirituelle et de sa censive. Il prélevait les dîmes dans dix-sept communes ; il avait en outre le droit de champart (le douzième des récoltes) dans les communes de Courcelles, Bouzonville, Bouilly, Tillay-Saint-Benoît près de Pithiviers, etc.

(1) J'ai vainement cherché à découvrir quelles ont été les servitudes des vassaux de l'abbaye avant le XIIIe siècle. L'abbé de Saint-Benoît avait probablement les mêmes droits que celui de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Voici ce qu'on lit à la page 127 de l'histoire de cette dernière abbaye, par Dom Bouillart :

« Les vassaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés étaient encore en 1247 dans une telle servitude, qu'ils étaient contraints d'en labourer les

On criait les dîmes au parloir de l'abbaye, tous les ans, vers la fin de juin, et on les adjugeait au plus offrant et dernier enchérisseur, moyennant une certaine quantité de muids de blé, d'orge, d'avoine, de pois, de navets, etc. Pour ces diverses denrées et pour le chanvre, la dîme était fixée au quinzième ; pour le vin, elle n'était qu'au trentième.

Le revenu de l'abbé commendataire s'élevait, selon dom Leroy, à plus de vingt-deux mille livres de rentes. Indépendamment d'une vingtaine de métairies, d'une partie de la forêt d'Orléans, de plusieurs moulins, étangs, d'immenses prairies, etc., que possédait l'abbaye, celle-ci eut encore au XVII siècle :

Le prieuré conventuel de Saint-Benoît-de-Perey, dans le diocèse d'Autun ;

Le prieuré de la Réole, à dix lieues de Bordeaux ;

Le prieuré de Saint-Benoît-du-Saut, dans le diocèse de Bourges ;

La seigneurie de Villers-Saint-Benoît ;

La terre de Souchamp, près de Rambouillet, etc.

Cette dernière fut vendue à M. d'Armenonville, directeur

terres, d'en faire la récolte, de faire des corvées certains jours de l'année, à proportion des biens qu'ils tenaient, sans qu'on fût obligé de leur donner autre chose que leur nourriture et celle de leurs bêtes; ils payaient certaines redevances en argent pour les terres qu'on leur avait données à cultiver.

Outre cela l'abbé leur imposait des tailles quand il le jugeait à propos ; aucun serf ne pouvait changer de demeure sans sa permission ni se marier hors de sa dépendance. Quelquefois même il se faisait des échanges de seigneur à seigneur pour cause de mariage ; de sorte qu'une fille de St-Germain, épousant un homme de Ste-Geneviève, il en venait une autre de Ste-Geneviève à St-Germain ; s'il n'en venait point, les enfans provenant de ce mariage étaient partagés également par les deux seigneurs ; et si le nombre était impair, la mère conservait celui qui restait ; ces serfs venant à mourir sans enfans, leurs biens retournaient aux seigneurs.

Telle était leur condition, et ceux qui ne voulaient pas ou prétendaient n'être pas en état de payer la taille que le seigneur leur avait imposée, étaient mis en prison. Il ne faut pas oublier que chaque serf était mortaillable et exploitable à merci et volonté et que les seigneurs quelconques avaient droits de cuissage, de jambage, de quintaine, de marquette et de prélibation, etc., étant exploitables à merci et volonté.

des finances, pour 20,000 livres comptant, et 2,150 livres de rente annuelle.

L'abbaye, supprimée en 1789, fut vendue le 24 fructidor an IV de la République. Tous les bâtimens renfermés dans son enceinte et vingt-deux arpens de terrain en première classe formant un clos renfermant des viviers et entouré d'un large et profond fossé, furent acquis par M. Lebrun, architecte à Orléans, pour la somme de 56,673 livres en mandats territoriaux, ce qui pouvait équivaloir à environ 4,000 francs en argent. Tous les bâtimens, à l'exception d'une petite portion de l'abbatiale, ont été démolis.

L'église, qui avait été distraite de cette vente par les soins des administrateurs de la commune de Saint-Benoît, fut également achetée par M. Lebrun pour 5,400 livres en mandats. Elle servit aux clubs et ensuite aux offices paroissiaux.

M. Lebrun ayant accepté l'offre qui lui fut faite par la commune d'échanger cette église et l'ancienne prison, qui sert aujourd'hui de presbytère, contre l'église de Fleury et l'ancien presbytère, un décret impérial, signé au camp de Burgos le 21 novembre 1808, autorisa cet échange, et les habitans parvinrent ainsi à conserver un édifice monumental. Tel fut le sort de cette abbaye et celui de sa basilique.

QUELQUES COUTUMES DE L'ABBAYE. — Lorsque les moines faisaient la procession jadis, hors de l'enceinte du monastère, ils marchaient les pieds nus, avec des bâtons à la main. Les religieux de Cluny ont conservé cet usage jusqu'à la révolution.

Le feu nouveau, qui dans toutes les églises, à Rome et en France, se bénissait le Samedi-Saint, était béni le Jeudi-Saint à Saint-Benoît. Les offices du matin s'y faisaient sans lumières. Pendant la grand'messe on donnait le pain *azyme* aux religieux. A l'office du soir, un des religieux lavait les pieds à douze enfans placés dans le chœur, et leur donnait à chacun un hareng saur et une pièce de six liards.

Le jour de l'Ascension, la procession était très-solennelle; on y portait des bannières attachées à des lances militaires, la croix d'or, le texte de l'Evangile couvert d'or, toutes les croix

du monastère, les philactères, le dragon, les reliques, etc. L'usage de porter le dragon aux processions remonte aux premiers temps du christianisme ; les religieux l'ont sans doute porté depuis la fondation de l'abbaye.

Ce dragon n'était autre chose qu'un serpent ailé en bois, avec la gueule béante. C'est dans l'abbaye de *Sainte-Croix*, en Poitou, fondée vers l'an 550, par sainte Radégonde, religieuse et reine de France, qu'on a porté le premier dragon. On a fait bien des comptes sur celui-ci faute de connaître cette pensée mystique. On portait le dragon à la suite de la vraie Croix aux processions de cette autre abbaye.

Quand les religieux faisaient pendant la nuit le moindre bruit dans le dortoir, l'abbé ou celui qui le représentait, leur donnait pour pénitence d'*aller à la croix* du préau, qui était placée au milieu de la place carrée qu'entourait le cloître : *eat ad crucem*. Ils devaient y rester jusqu'à ce qu'on allât les chercher.

On rapporte qu'un saint évêque étant venu pour visiter l'abbaye, laissa tomber sa chaussure pendant la nuit, l'abbé lui dit à voix basse : *eat ad crucem*. Le prélat s'y rendit immédiatement. C'était pendant une nuit d'hiver; la neige tombait à gros flocons et le pénitent fut oublié. Il passa ainsi tout le reste de la nuit immobile et les bras en croix. Quand les religieux se levèrent pour l'office, ils le trouvèrent couvert de neige et à moitié mort. On parvint à le rappeler à la vie en le mettant dans un bain d'eau tiède.

Mais il est facile, selon nous, de deviner le motif qui a fait imaginer ce conte. On trouve les autres coutumes de ce monastère dans l'ouvrage intitulé *Bibliotheca Floriacensis*.

CHAPITRE VI.

L'étang de Vitry.

Cet étang, qui n'existe plus, se trouvait entre les *grands jardins* de l'abbaye et la rive droite de la Loire ; il est mentionné au sujet de l'inondation qui eut lieu le 6 octobre 1707. On rapporte, au sujet de celle-ci, qu'il y eut sept pieds d'eau

entre les jardins que nous venons de citer et l'*étang de Vitry*. Comme il n'y a point d'étang dans le voisinage de la ville ni de l'ex-monastère, je présume qu'il devait se trouver près de celui-ci, du côté du sud-ouest, soit à l'endroit où nous voyons encore un bassin assez spacieux avec un îlot au milieu, soit à la place de cette espèce de canal fort large qui servait de vivier ou de réservoir pour conserver le poisson et l'avoir toujours sous la main pour la table des religieux.

Tout ce terrain est actuellement en vignobles et en prairies. Comme il est entouré par le profond fossé qui formait l'enceinte extérieure de la dépendance immédiate du monastère, c'était là sans doute qu'étaient ses *grands jardins*.

CHAPITRE VII.

Maison des Templiers.

On remarque bientôt celle-ci, au côté nord de la grande place de Saint-Benoît, parce qu'elle se trouve, elle seule, ornée à son premier étage de sculptures antiques. Elle y présentait jadis trois arcades ogivées, dont les deux latérales, rebouchées ensuite, ont presque totalement disparu. Celle du milieu conserve seule ses sculptures latérales, mais son ouverture a été encore murée, pour ne laisser de jour aux appartemens que par les deux fenêtres modernes, qui sont pratiquées sur l'emplacement des arcades latérales.

L'arcade du centre nous offre un petit tympan; ses pieds-droits sont accompagnés de trois colonnettes menues, dont les chapiteaux sont sculptés de feuillages diversifiés qui ne manquent pas d'élégance. L'archivolte a sa vive-arête adoucie par une moulure, puis suivent deux tores séparés de la moulure qui précède par une gorge et à l'opposite par un listel muni d'un petit chanfrein sur son angle. Nous voyons ensuite un tore interne qui forme son dernier ornement.

L'aire de cet archivolte nous présente à son sommet une

rosace isolée ayant une fleur à quatre pétales au centre. Cette aire est divisée au-dessous par deux arcs contigus et ornés de fleurs en-dessous, dont les pédoncules se roulent en demi-cercle. Les deux arcs reposent sur le chapiteau d'une colonnette qui partage la fenêtre en deux ouvertures.

Le pignon de l'édifice offrait quatre corbelets destinés à soutenir un ballet établi pour protéger les sculptures.

Au-dessous des trois arcades, on remarque encore quatre autres corbelets placés pour soutenir le ballet inférieur qui abritait la porte d'entrée au rez-de-chaussée en même temps que les fenêtres latérales.

Cette maison n'a qu'une élévation médiocre. Comme la chapelle était éloignée, ce serait peut-être pour ce motif qu'on aurait bâti près d'elle celle de l'hôpital qui est *dirigée du nord au midi* et munie d'une abside demi-circulaire. Le domaine de la maison des Templiers s'étendait jusqu'au château de La Motte-du-Roi, qui fut construit depuis par François Ier ; celui-ci n'est plus qu'une métairie située à un kilomètre environ de Saint-Benoît.

CHAPITRE VIII.

Anciennes chapelles construites dans la ville.

1° Chapelle Saint-Denis.

Personne ne m'avait appris l'existence de cette antique et curieuse chapelle ; elle continuait d'être oubliée, et depuis plus de trente ans, au dire de son propriétaire, personne n'avait pris garde à ses restes et par conséquent ne les avait honorés d'une visite. Cependant son pignon oriental, qui formait son chevet, devait frapper les yeux des antiquaires en traversant la rue du Four-à-Ban pour se rendre de la rue Bourgnante à l'Orléanaise, qui est la grande rue de Saint-Benoît. Mais trop de touristes n'aperçoivent que ce que tout le monde connaît !

Ce pignon, qui s'élève au côté gauche de la rue, lorsqu'on

va du nord au midi, doit fixer nos regards par une fenêtre excentrique sous une grande arcade romane et par conséquent plein-cintre, construite entre deux contreforts peu saillans; par le parement de ses murailles en pierres, qui nous rappellent le petit appareil romain, quoique taillées en général moins régulièrement; par l'épais ciment qui les sépare; enfin par la présence des briques, d'un côté du pignon, qui se trouvent parmi leurs assises. Tels sont les caractères extérieurs par lesquels cette partie du vieil édifice mérite l'attention des archéologues.

En continuant son examen, on remarquera dans cette muraille des assises parfaitement régulières et bien horizontales, mais où les pierres, au lieu d'être cubiques, sont plus longues, quoique disposées aussi symétriquement que dans une construction romaine; et tandis que ces pierres longues sont ici parfaitement horizontales, on en remarque d'autres qui sont placées verticalement. C'est une espèce de désordre qui nous annonce manifestement une reconstruction, autrement on ne rencontrerait pas ici une réunion formée de tant de pièces dissemblables.

Ayant appris que c'était la chapelle Saint-Denis et qu'elle appartenait à M. Mahy, je m'empressai d'aller lui demander la permission de la visiter; il me l'accorda avec une extrême obligeance et ne négligea aucun des renseignemens qui pouvaient m'intéresser; il eut même la bonté d'y être mon pilote. Je dois prévenir ici les étrangers, qu'à l'exception de son pignon oriental, cette chapelle est complètement dérobée à nos regards par toutes les maisons qui se sont établies contre elle. Trois rues l'entourent, et du quatrième côté, c'est-à-dire à l'occident, ce sont les maisons qui bordent l'extrémité de la grande place de Saint-Benoît.

Comme la chapelle Saint-Denis fut acquise par M. Vaillant et plusieurs autres propriétaires, ce n'est qu'après avoir fait ma visite à ceux-ci que j'ai fini par en reconnaître avec certitude la forme primitive. Ses collatéraux et sa nef ont été détruits sans doute au temps des guerres entre les catholiques et

les protestans, de sorte qu'il n'en reste plus maintenant que le sanctuaire.

Sa longueur totale était d'une centaine de pieds environ, sur une largeur de vingt-quatre, y compris ses bas-côtés larges chacun de neuf pieds. Sa nef se prolongeait jusqu'au bout oriental de la grande place, comme nous le prouve son carrelage, qui forme le sous-sol de la cour de M. Mahy; elle avait quinze pieds de largeur ainsi que le chœur. Cette église n'avait pas de transept.

La nef était séparée du chœur par une grande arcade plein-cintre, dont la voussure ne m'a paru qu'une reconstruction plus récente faite pour clore l'intérieur, c'est-à-dire le sanctuaire, après la destruction de la nef. Cette voussure nous offre dans sa partie supérieure beaucoup de briques minces, dont on s'est servi pour remplacer les anciens claveaux qui manquaient. La porte par laquelle on entre dans l'intérieur, ainsi que la fenêtre au dessus, sont tout-à-fait récentes; elles ont leurs pieds-droits en briques.

LE CHŒUR. — Le chœur a vingt et un pieds de longueur, dix-neuf de hauteur, quinze et demi de largeur. Il n'est point ici terminé par une abside demi-circulaire, mais coupé en rectangle, n'ayant pour l'éclairer que la grande fenêtre sous l'arcade extérieure dont nous avons parlé ci-dessus. Cette fenêtre, qui est placée dans sa partie supérieure et voûtée en claveaux romans, est ouverte dans un mur épais de trois pieds et demi, haute de quinze pieds environ sur cinq pieds dix pouces de largeur en-dedans par l'effet de son évasement, mais elle n'en présente que trois à l'extérieur.

Une grande voûte en pierre, renforcée de deux arcs-doubleaux, recouvre le chœur dans toute sa longueur; elle est plein-cintre et forme trois travées dont la largeur est de cinq pieds dix pouces ou environ. Les arcs-doubleaux n'ont que dix-huit pouces de relief; ils se composent de larges bandes plates sans ornemens et à vive-arête, qui ne descendent pas au-dessous du niveau du bas de la fenêtre du pignon oriental,

c'est-à-dire à neuf pieds au-dessus du sol ; ils reposent sur une espèce de tailloir sans saillie, dont la coupe en biseau va rejoindre la superficie de la muraille.

Ce chœur nous offre une particularité dont je ne connais pas d'autre exemple dans la contrée : c'est d'être muni à chaque travée de deux pots enchâssés sur la même ligne dans la muraille, vers la partie supérieure de la voûte, afin de lui donner plus de sonorité ; il y a par conséquent six pots de chaque côté du chœur.

On y voit encore contre la face, à l'est du second arc-doubleau, une poulie qui était placée à son point le plus élevé, pour soutenir vraisemblablement une lampe ou un lustre, et de l'autre côté du même arc un gros tuyau de bois, large de six pouces, pour le passage de la corde de la cloche. Alors le clocher, dont il ne reste aucune trace, se trouvait sur la partie antérieure du chœur.

Il existe de chaque côté du chœur, seulement, une petite arcade haute de sept pieds, large de trois, et sans tailloir à chaque retombée de sa voussure. Celle-ci, qui est plein-cintre, se compose de vingt et un claveaux romans en pierre blanche, trois fois plus longs que larges et séparés entre eux par une couche épaisse de ciment.

PEINTURES DU CHŒUR. — Toute la voûte de celui-ci est décorée de peintures diverses, dont les couleurs grossières répondent à la rusticité de l'exécution. Mais il est bien à regretter que tous ces sujets, encore intacts, me disait-on, et comme sortant des mains de l'ouvrier, il y a six ans, se soient trouvés si détériorés et quelques-uns même trop effacés pour qu'on pût reconnaître ce qu'ils représentaient. Cela n'est arrivé que depuis la malheureuse idée de faire de cette curieuse chapelle une grange, un grenier à foin et à fagots.

La dernière travée, celle qui confine au pignon oriental, nous offre au milieu de la voûte un médaillon circulaire qui contient un dessin où l'on ne peut plus distinguer qu'une croix de consécration, correspondante au milieu de l'autel. Ce mé-

daillon est soutenu par quatre anges, dont deux se trouvent de chaque côté ; tous ont leur tête entourée d'un nimbe plein.

Ces anges sont longs, étriqués, d'un dessin fort incorrect, et surtout remarquables par leurs grandes ailes étroites, dont les pointes divergentes et un peu recourbées en dehors, descendent jusqu'à leurs genoux ; ils sont chaussés avec des sandales qui sont attachées sur le coude-pied avec des bandelettes. Leur corps est vêtu d'une tunique dont le bas descend jusqu'aux chevilles de pied. Ce costume, les mains, les pieds, tout est étiré dans ces quatre figures, qui nous rappellent le caractère de celles dont on ornait au xe et au xie siècle le portail des églises.

Au-dessous s'étend une bande où des rinceaux diversifiés ressortent sur un fond vert. Cette bande encadre en même temps un tableau qui représente une ville fortifiée de tours et de murailles crénelées, qui se détachent sur un fond rembruni.

Nous ne rencontrons plus au-dessous que des restes de personnages ayant leur tête entourée d'un nimbe plein ainsi que les supérieurs et à la gauche desquels s'élèvent des édifices dont les combles de forme conique ont leur sommet surmonté d'une boule. Ces personnages sont peints en rouge brun-clair varié de jaune. Le reste du sujet se compose de nuances vertes, qui forment des ramifications et des masses de feuillages dont la couleur vert-clair ressort sur un fond noir.

Mais le style ou caractère de ces figures change à la travée suivante, c'est-à-dire à l'intermédiaire ; au lieu de ces longs personnages, nous y rencontrons des médaillons plus modernes, réunis au nombre de trois, par séries horizontales, qui sont superposées sans intervalle jusqu'au sommet de la voûte. On voit dans ces encadremens un chien de chasse, un hibou, un lion, un renard, un coq, un héron, un loup; les autres sont trop effacés pour qu'on puisse reconnaître les sujets qu'on y avait peints. J'ai remarqué au côté opposé une figurine assez gracieuse dont la chevelure bouclée retombait sur ses épaules.

Au-dessous de ces médaillons, nous voyons de grandes gerbes de fleurs rustiques qui ressortent sur un fond noir ; ces mêmes fleurs ornent aussi les arcs-doubleaux ; mais au-dessus de leur niveau, on ne voit plus que des feuilles peintes en vert, lesquelles s'arrêtent à une bordure formée par deux traits d'une couleur brun-rouge. Ces traits laissent entre eux et l'arc-doubleau un intervalle de sept pouces, qui est gris-cendré un peu rose, marqué de traits blancs, en forme d'échelons, placés avec symétrie.

Enfin, la dernière travée, confinant à la grande arcade du chœur, semble n'avoir jamais été ornée de peintures.

La piscine est pratiquée dans le mur du côté sud du chœur, au milieu de la travée comprise entre le dernier arc-doubleau et le pignon oriental ; elle consiste en une petite niche peu ancienne d'après la largeur des claveaux qui composent sa petite voûte. On remarque encore à la muraille opposée une autre petite niche carrée, large d'un pied cinq pouces et à sept pieds de hauteur, qui paraît beaucoup plus moderne. J'en ignore la destination.

BAS-CÔTÉS DE LA CHAPELLE. — Il faut entrer dans la maison de M. Loiseau pour connaître le bas-côté nord de l'édifice qui nous occupe. Comme nous voyons à celui-ci une fenêtre de fond, nous devons en conclure que le bas-côté sud en avait une pareille ; leur hauteur aurait été de quatre pieds et demi, d'après celle qui existe, sur une largeur de deux pieds neuf pouces à leur évasement dans l'intérieur.

Ces bas-côtés étaient voûtés en pierre, comme nous le démontre la naissance de leur voûte sur leurs murs latéraux ; elle commençait à dix pieds environ au-dessus du sol.

Leur arcade de communication avec le chœur ne ressemblait qu'à une porte ordinaire, vu son peu de grandeur ; elle avait seulement huit pieds de hauteur sous voûte et trois pieds et demi de largeur, et se trouvait entre deux contreforts, dont le sommet se noyait dans la retombée de la voûte supérieure. Ces contreforts ont un pied de saillie sur deux pieds de largeur ;

et il est à remarquer que l'arcade au lieu d'être au milieu de l'intervalle qu'ils laissent entre eux, se trouve à trois pieds de distance de celui qui est du côté de l'orient, tandis qu'elle devient contiguë par son côté opposé avec le contrefort à l'occident. C'est une irrégularité qui doit rappeler celle de la position de la grande fenêtre du pignon oriental.

PIGNON ORIENTAL. — COMPLÉMENT. — Lorsque nous avons parlé de celui-ci au commencement de notre article sur cette chapelle, nous n'avons indiqué que la grande arcade simulée qui va d'un contrefort à l'autre, il nous reste maintenant à compléter ce qui concerne ce pignon, en mentionnant la manière dont se présente à l'extérieur la grande fenêtre qui éclaire le chœur de l'église. Elle est plein-cintre et à claveaux romans, ainsi que l'arcade, n'a point aussi de tailloirs sous la naissance de sa voûte, et elle nous offre, comme les arcades des bas-côtés, une excentricité dont je ne peux pas davantage deviner les motifs. Mais cependant elle n'est pas reportée latéralement jusqu'au contrefort à son côté nord; il reste entre lui et son pied-droit une distance égale à la moitié de celle qui le sépare du contrefort opposé.

Quant au parement de la muraille, on y voit un défaut de symétrie qui nous annoncerait une reconstruction bien précipitée ou des mutilations. On y remarque même du côté sud deux grands carreaux *lateres* qui me semblent romains et se trouvent interposés dans des assises bien horizontales.

Nous ne devons pas omettre qu'on voit au-dessus de l'arcade simulée un exhaussement du pignon plus moderne, avec trois petites lucarnes triangulaires, sur la même ligne, qui sont formées par la réunion de deux briques posées en chevron, ayant sa pointe en haut.

Le bas-côté se terminait au-delà du contrefort du pignon à la série de moellons qui formaient l'angle de sa muraille avec le côté sud de l'église; mais au lieu de ne rencontrer à cet angle que des moellons, on les y voit séparés par quatre, cinq ou six carreaux superposés, ces *lateres* dont nous avons parlé ci-dessus.

Plus tard, et comme si un simple bas-côté n'eût pas été suffisant, on a prolongé la muraille pour doter l'édifice d'un double bas-côté. Comme cette limite du premièr collatéral n'existe plus sur l'autre partie du pignon, sa disparition provient sans doute des restaurations qu'on y aura faites après les dévastations de l'église.

Il résulte de tout ce qui précède, que l'église qu'on appelle la chapelle Saint-Denis, si nous en jugeons par sa grandeur et ses ornemens, dût être la paroisse de la petite cité vers le XIe siècle; qu'elle fut saccagée à diverses reprises, et en dernier lieu par les calvinistes, lorsque ceux-ci brûlèrent et rasèrent le bourg de Germigny; qu'alors, non contens d'avoir abbatu sa nef, comme à Germigny, à Notre-Dame-de-l'Espinois, à Châteauneuf, ainsi qu'aux chapelles de St-André et de St-Loup, à Saint-Benoît, ils en saccagèrent et ruinèrent le santuaire lui-même en diverses parties; enfin, que c'est à leurs restaurations anachroniques que nous devons les arcades qui n'ont plus de tailloirs au sommet de leurs pieds-droits. Mais rien ne peut m'expliquer ni justifier à mes yeux l'excentricité ou non symétrie des arcades latérales du chœur et celle de la fenêtre de fond, au chœur de l'église.

La chapelle Saint-Denis fut rétablie en 1095 avec les restes de la primitive qui échappèrent à l'incendie du 26 mars même année, qui détruisit presque en totalité la ville de Saint-Benoît. Cette église servait jadis aux élèves du petit collége de Saint-Benoît, lequel fut établi vraisemblablement dans la maison des Templiers, toute voisine, quand cet ordre fut supprimé, détruit et que tous ses biens furent confisqués. Alors ce fut dans l'église St-Denis que les écoliers assistaient aux offices divins. M. de Beauregard a trouvé ces renseignemens dans un manuscrit du XVIIe siècle.

2° Chapelle Saint-André.

Elle était située à peu près au centre de l'agglomération qui compose la petite ville de Saint-Benoît, entre les rue Orléanaise et celle qui porte son nom, c'est-à-dire la rue St-André. Sa nef fut détruite vers le commencement du XVIIe siècle. Mais par les derniers débris du petit édifice, il nous est facile de reconnaître qu'elle était contemporaine de celles de St-Loup et de St-Denis. Ses derniers restes sont maintenant masqués et enveloppés par les dépendances de la maison de M.....

Le chœur était, ainsi qu'à la chapelle Saint-Loup, séparé de la nef par une grande arcade plein-cintre, large de quatre mètres, et dont la hauteur, sous clé, est de cinq mètres environ. Ayant été démolie plus récemment par M. Besançon, j'en ai vu tous les claveaux amoncelés; ils étaient en pierre calcaire bien taillée, longs de 35 à 40 centimètres, sur une épaisseur de dix et cimentés entre eux avec un mortier extrêmement endurci.

Le chœur était court, et l'on reconnaît encore l'entrée de la petite abside analogue à celle de St-Loup par laquelle il se terminait. Elle avait environ quatre mètres de largeur sur cinq mètres environ de profondeur; mais la partie la plus saillante de sa courbure a été tranchée pour régulariser un appartement.

En montant dans le grenier construit sur l'espèce de remise qui occupe tout le chœur, on voit le haut du pignon oriental, qui est d'une construction analogue à celle du Xe siècle; il a ses côtés bordés de moellons plats et blancs, ainsi que les claveaux de la grande arcade du chœur.

En examinant le mur du côté sud de celui-ci, on reconnaît la naissance d'une voûte qui nous annonce qu'il était voûté en pierre.

Il est probable que la nef occupait la longueur de la cour actuelle, c'est-à-dire une étendue de quatorze pas, parce que c'est à cette distance que commence le mur d'une vieille maison appartenant à M. Chatouillat.

Cette muraille intéresse les archéologues, parce qu'on y

rencontre vingt-sept assises de pierres en petit appareil très-régulier, dont l'ensemble nous offre le type le plus parfait des constructions romaines. Ce sont de petites pierres cubiques, longues de 5 pouces et hautes de 4 ou un peu plus, qui sont toutes taillées avec uniformité.

Quant au ciment, il est fort dur, très-graveleux, et au lieu de la brique pilée qu'y mêlaient les Romains, on rencontre quantité de petits morceaux de charbon, ajouté sans doute pour lui donner de la solidité.

J'ai compté neuf assises de petit appareil entre les trous d'échafauds et quatorze pierres sur la longueur de l'intervalle qui les séparait entre eux. Je ne dois pas omettre qu'on ne voit aucun morceau de briques dans le parement de cette muraille, qui est resté bien intact sur une hauteur de trois mètres.

En examinant cette muraille, nous remarquons à son extrémité, qui se dirige vers la chapelle, la partie occidentale d'une arcade ou porte s'ouvrant, soit dans un bas-côté, soit simplement au-dehors. Sa voûte, dont nous voyons un reste, était plein-cintre, à claveaux romans parfaitement caractérisés, mais sans tailloir à l'origine de son arcature. Ils ont 9 pouces et demi de longueur sur 2 pouces et demi d'épaisseur à l'intrados et 3 pouces environ à l'extrados, terme moyen. La couche de mortier qui les sépare est épaisse d'un pouce. Comme la hauteur de cette petite arcade ou porte ne pouvait être que de cinq pieds au-dessus du sol, il devient manifeste que celui-ci s'est exhaussé de plus d'un mètre.

Cette antique chapelle est entourée de maisons en bois. Leurs façades, faites en colombages comme aux XIVe et XVe siècles, ont les intervalles de leurs solives remplis par des briques disposées soit horizontalement, soit en feuille de fougère, avec leur toiture en angle fort aigu. Ce sont les plus anciennes de la ville.

Nous ferons observer, au sujet du patron de cette chapelle, que son culte fut l'objet d'une ferveur particulière dès l'introduction du christianisme dans la Gaule, car j'en ai trouvé une chapelle à Domaigné près de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine; une seconde à l'île de Noirmoutiers; l'une et l'autre

sont à mes yeux des constructions du Bas-Empire; elles étaient inconnues au monde savant. Nous ne devons pas omettre que la cathédrale de Bordeaux est aussi sous le vocable de Saint-André.

M. de Beauregard présume qu'elle aurait remplacé une église paroissiale, comme plusieurs écrivains l'ont pensé. Le quartier où elle se trouve fut le premier habité et le plus peuplé de toute la ville.

3° Chapelle Saint-Loup ou Saint-Clément.

Cette petite église fut bâtie à la même époque que les précédentes, ainsi que nous le confirme son architecture romane; mais elle est en-dehors de la ville, à l'extrémité du faubourg Saint-Clément, à peu de distance du chemin de Germigny. En reportant les yeux du côté du midi, on l'aperçoit au milieu des vignobles. Elle avait deux autels, dont le second était placé à l'extrémité de son bas-côté nord. Elle a perdu celui-ci, ainsi que toute sa nef, vers l'an 1700, et même M. de Beauregard dit, mais je crois à tort, qu'elle fut remplacée par une plus petite; ce qui nous en reste me paraît le sanctuaire de l'église primitive. Son revenu était de 60 livres parisis.

La chapelle Saint-Loup était là au bord du chemin le plus fréquenté jadis, puisque c'était l'ancienne voie qui traversait directement la Loire, sans se rapprocher davantage de l'endroit où nous voyons aujourd'hui la ville. Alors l'église avait une nef qui se prolongeait jusqu'au bord même de la route. Elle n'avait qu'un seul bas-côté.

On entre maintenant dans la chapelle par une porte pratiquée au milieu du mur moderne qui bouche la grande porte du chœur. Celle-ci est plein-cintre, haute de douze pieds et large de onze, avec tous ses angles à vive-arête. Ses pieds-droits ont sept pieds de hauteur jusqu'au tailloir fort simple qui se trouve à l'origine de sa voussure.

Ce chœur était éclairé seulement par ses deux fenêtres latérales, l'une au nord, l'autre au midi; elles ont trois pieds huit pouces de hauteur sur un pied et demi de largeur et surmontées

d'un plein-cintre en claveaux romans de couleur blanche. Ceux de la grande arcade sont au nombre de dix-sept et de longueur un peu inégale, au lieu d'être toujours uniformes. Les murs latéraux ont environ cinq mètres de hauteur.

L'abside ou le chevet de cette chapelle est voûté en cul-de-four et nous offre sa voussure avec des claveaux romans de largeur inégale. Sa profondeur est de sept pieds et demi, sa largeur de huit et demi sur dix pieds environ quatre pouces de hauteur.

On entrait dans le bas-côté par de petites arcades qu'on eût prises partout ailleurs pour de simples portes; elles n'avaient que quatre pieds et demi de hauteur sous voûte et deux pieds quatre pouces de largeur; leur cintre se composait de treize claveaux hauts de sept pouces et demi et larges de quatre pouces sur trois à l'intrados. Ces arcades étaient au nombre de trois pour communiquer du bas-côté avec le chœur; il était voûté en pierre, de même que l'abside, comme nous l'annonce une naissance de voûte au mur extérieur; mais le chœur n'était couvert que par la charpente qui portait la toiture.

La nef de cette église, en se prolongeant jusqu'au grand chemin, avait dix-neuf pas de longueur; ses décombres, qu'on retrouve sur toute cette étendue, sont recouverts par une couche de terre de bonne qualité de deux pieds d'épaisseur, et en creusant à quatre pieds plus bas, on n'était pas arrivé aux fondemens des murailles. C'est de cet exhaussement actuel du sol que résulte le peu d'élévation qu'on voit aux arcades du bas-côté. On a retrouvé les fondations de sa muraille extérieure en fouillant le sol; mais il paraîtrait qu'il n'aurait eu que le tiers de la longueur de la nef.

On ne rencontre dans ce petit édifice ni colonnes, ni pilastres, ni aucune espèce d'ornemens sculptés; il semblerait même qu'il eût été privé de ces simples ornemens, tels que des fleurs, des rinceaux, etc., exécutés en traits rouges, ainsi que la chapelle Saint-Denis.

Depuis que le dessus de l'arcade du chœur est devenu le pignon occidental de cette chapelle, on y a pratiqué une petite

fenêtre carrée pour placer la clochette qui appelait les fidèles aux offices. On n'y célébrait ordinairement que la fête de saint Loup son patron, auquel on avait associé saint Fiacre ultérieurement. On venait y invoquer saint Loup contre la peur, contre l'épilepsie, les infidélités conjugales, etc., etc. Un des moines de l'abbaye évangélisait en conséquence les *malades* et recevait un sou par tête. On ne disait pas de vêpres.

C'était au reste une fête de peu de durée ; il n'y venait que quelques marchands de galettes, de mirlitons, de fruits et de menue mercerie ; elle avait lieu le 1er septembre.

Quoique cette chapelle ne soit plus qu'un cellier pour la métairie dont elle dépend, il y vient encore assez souvent des étrangers qui s'agenouillent devant sa porte et invoquent son patron ; jadis c'étaient, pour la plupart, des amans *incertains* ou des maris jaloux, me dit-on confidentiellement.

M. ......, son propriétaire, me fit remarquer près de la fenêtre du côté du midi, à trois mètres de hauteur, une espèce de petit collier en fer, fixé par un fort piton enfoncé dans la muraille. Il en ignorait l'usage.

CHAPITRE IX.

Chapelles ou églises bâties aux environs de la ville.

1° Chapelle de Sainte-Scholastique et le terrain de Beaumont.

La chapelle de Sainte-Scholastique, que le peuple nomme ici Sainte-Escolas, se trouve sur le chemin vicinal de Bonnée, à deux kilomètres environ de Saint-Benoît, du côté de l'est-nord-est. Elle n'existe plus, ainsi que la précédente, et se trouve remplacée par une simple croix érigée entre quatre peupliers, à la sortie du village. On va en procession à cette croix à toutes les neuvaines.

La chapelle de Sainte-Scholastique fut vendue en l'an v de la République et démolie ensuite ; mais la statue de sa patronne fut conservée et placée dans l'église de l'abbaye. Le village où elle fut fondée se nommait anciennement la Ville-Neuve et il y

aurait eu un monastère de religieuses, lequel existait encore il y a quatre cents ans. Ce fait nous est révélé par le testament d'une couturière à Saint-Benoît, nommée Benoîte, qui est daté de 1428. On y lit :

« *Item dedit et legavit gagiatoribus ecclesiæ parochialis de*
« *Floriaco, unum quarterium terræ, situatum in* NOVA-VILLA,
« *juxta vel prope* MONASTERIUM SANCTÆ SCHOLASTICÆ *virginis.* »

« *Item* elle donna et légua aux *gagiers* (fabriciens) de l'église
« paroissiale de Fleury un quartier de terre situé à la Ville-
« Neuve, proche le monastère de Sainte-Scholastique. »

Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque d'Orléans sous le n° 463.

La tradition nous apprend que la chapelle de Sainte-Scholastique fut bâtie à l'endroit où les pélerins du Mans se séparèrent de saint Aigulfe pour retourner dans leur pays. Ce fait nous est raconté par le P. Guyon, dans son *Histoire des évêques d'Orléans*. « Les religieux, dit-il, s'arrêtèrent en revenant du Mont-Cassin, sur le chemin de Bonnée à Saint-Benoît, environ à quinze cents pas de l'abbaye, à un endroit nommé la Ville-Neuve. »

La patronne de cette antique chapelle, sainte Scholastique, fut la sœur de saint Benoît, et fut comme lui un modèle de piété ainsi que de ferveur pour la foi chrétienne. Toujours occupée de son salut, elle ne cessait sa prière que pour mériter auprès de Dieu par des actes de vertu. Son humilité cachait les plus hautes qualités, en même temps qu'une bienfaisance sans bornes soulageait toutes les souffrances. Après une vie, qui fut un saint modèle, Scholastique rendit son âme à Dieu l'année ..... Mais la couronne céleste était réservée à sa mémoire, et la béatification qu'elle reçut fut la récompense de sa sainteté et de sa foi en Jésus-Christ. De nombreuses chapelles ont été mises en France sous son vocable, ainsi qu'en Italie.

La pieuse Scholastique fut abbesse, sous la direction de son frère, d'un couvent de religieuses situé à Plumbariola, à cinq

milles du monastère de Saint-Benoît au Mont-Cassin ; l'un et l'autre furent ruinés par les Lombards. La translation des reliques de la sainte aurait eu lieu en l'an 660 par des personnes pieuses de la ville du Mans, qui les déposèrent dans le couvent de *La Couture*.

Le village de Ste-Scholastique fut couvert presqu'en entier par l'inondation de 1846. Il fait partie du territoire de Beaumont, qui est, après le sol de l'abbaye, le point le plus élevé de la commune. On lui a donné le nom de *Gascogne*, je ne sais pour quel motif. Nous voyons dans la contrée qui a reçu cette étrange qualification d'abord le village de Beaumont, puis celui de Sainte-Scholastique et deux autres villages. Un intervalle de cinq cents pas environ sépare Beaumont de la butte vers laquelle on avait construit l'église de Saint-Clair ; il forme un petit bas-fond qui fut ravagé et couvert de sable par l'inondation de 1846, au point qu'il ne peut plus rien produire ; en outre, il se trouve noyé par les eaux pluviales en hiver.

Je ne dois pas omettre encore qu'on m'a indiqué beaucoup de briques romaines dans le *climat de la Bonnée*, à un quart de lieue de Saint-Benoît. Je recommande par conséquent cette localité à MM. les antiquaires qui visiteront la commune.

2° Chapelle de Narbonne, autrement de Saint-Fiacre, en dernier lieu de Saint-Clair.

Cette chapelle, dont on ne voit plus aucun vestige, était située sur une éminence, à deux kilomètres de Saint-Benoît, du côté du levant. Elle avait, au XIVe siècle, 28 livres de rentes et fut vendue en 1793 en même temps que celle de Sainte-Scholastique. Lorsqu'on la démolit, le clocher fut acheté par la commune de Bonnée, pour le placer sur son église. On y disait la messe tous les ans le jour de la fête de Saint-Clair, qu'on célébrait le mardi de Pâques.

Il y avait auprès de cette chapelle une maison qui était habitée par des religieux nommés les *Frères de Narbonne*, qui existait encore en 1614. Pierre Chartier, ancien curé de Fleury, rapporte dans son manuscrit qu'on en voyait encore les maté-

riaux en 1614 et qu'il les avait vus enlever. Comme ces frères prenaient soin des personnes attaquées de la lèpre, on appela cette maison la *Maladrerie*, c'est-à-dire l'*Hôpital des lépreux*.

L'existence de cette maison nous est constatée par un testament de l'an 1382, dans lequel Naudin de Barate lègue une partie de ses biens à la *Maladrerie* de Narbonne, et par une vente qui eut lieu en 1368, entre Pierre Guérin et Jean Lesourd, où se trouve mentionné un terrain contigu à l'héritage des *Frères de Narbonne*. Ces deux actes sont relatés dans le manuscrit de P. Chartier que nous venons de nommer.

Un cultivateur qui labourait à peu de distance me montra du côté du midi l'endroit où se trouvait le cimetière. On y rencontre souvent encore, me dit-il, des ossemens qui sont très-détériorés par leur vétusté.

L'endroit sur lequel on avait construit la chapelle a conservé le nom de la *Butte de Saint-Clair*. Elle est située au midi et à un kilomètre de la chapelle de Sainte-Scholastique, dont elle était séparée par un petit bas-fond. Les terres qui dépendaient de la maison des frères ont été réunies à la métairie qu'on appelle la Maladrerie, parce qu'elle est située dans le voisinage de l'ancien établissement; elle appartenait à l'Hôtel-Dieu de Saint-Benoît.

Je mentionne encore ce domaine, parce qu'on m'a assuré que le sol était rempli dans le voisinage des anciennes constructions de grandes briques épaisses avec rebords, de tuiles ordinaires, etc., qui doivent être alors l'œuvre des Romains. Mais comme nous étions au mois de juin lorsque je visitais cette localité, les seigles, dont tous les champs étaient couverts, m'empêchèrent de vérifier ce témoignage.

On m'a indiqué encore près du lieu qui nous occupe le village de *Beaumarier* situé à un kilomètre de Saint-Benoît, sur la gauche en allant à Sully, comme un endroit qui renferme aussi des antiquités. On y trouve parmi la terre quantité de grandes et grosses briques, des tessons des décombres de bâtimens, et le sol en serait même rempli par endroits. On croit que la guerre aurait détruit les maisons qui existaient sur ce terrain.

Il y aurait aussi des décombres mêlés de briques, etc., etc., dans la luzerne de *Beaufleury*, d'après les rapports qui m'ont été faits.

Quant à la Maladrerie actuelle, je n'y ai rien vu d'antique ni qui fût digne de remarque. C'est une grande ferme dont les constructions ne nous présentent que ce qu'on rencontre dans les métairies d'une certaine importance.

3° Chapelle de la Conception de la Sainte Vierge ou de Saint-Lazare.

Personne ne m'ayant fait connaître cette chapelle pendant mon séjour à Saint-Benoît, je l'aurais omise dans cette notice si elle n'eût pas été mentionnée par MM. de Beauregard et Marchand. Elle était située à droite en allant du Pont-Dos-d'Ane à l'abbaye, c'est-à-dire dans le jardin de l'abbé, précisément à l'angle sud-ouest de la maison neuve de M. Michelet.

Cette chapelle fut abattue en 1682 par l'ordre de Philippe de Loraine, commendataire de Saint Benoît, avec la permission de Mgr. l'évêque d'Orléans, et de M. Chartier, titulaire. Comme elle était grande et fort belle, elle aurait vraisemblablement été jadis une église paroissiale. Le grand autel étant dédié à la sainte Vierge et le petit à saint Lazare, j'en induirais, sans hésiter, qu'elle avait un bas-côté, ainsi que la chapelle de St-Loup ou de St-Clément. Ce qui nous le confirmerait encore, c'est la présence de deux portes d'entrée.

La quantité d'ossemens qu'on y trouva en levant le carrelage, de même que dans le terrain qui l'environnait et s'étendait jusqu'au fossé de l'abbaye, nous annoncent qu'il y aurait eu un cimetière dans cet endroit.

4° Prieuré de Saint-Thomas-de-Chappe-en-Bois.

Il était situé dans la forêt, à deux lieues de Saint-Benoît; sa chapelle fut conservée jusqu'en 1789.

La fondation de l'ermitage de Chappe-en-Bois est due à Louis VIII. Ce roi faisait délivrer annuellement trente-six *mines* de seigle aux ermites, et en outre, lorsqu'il habitait son

domaine royal de Lorris, il leur donnait quatre pains par jour, plus deux deniers et quatre chandelles.

Philippe-Auguste confirma en 1180 la donation faite par son père ; mais sept ans après, ces ermites vinrent se réunir aux bénédictins de Saint-Benoît, lesquels touchaient encore leurs revenus en 1700.

Chaque année, depuis l'abandon de l'ermitage, les moines de Saint-Benoît allaient y dire la messe le jour de la fête du patron de la Chapelle. Celle-ci se trouvait à une lieue dans l'intérieur de la forêt d'Orléans et à une lieue du bourg des Bordes.

5° Ancienne Aumônerie au village des Braudins.

Ce village se compose d'une dizaine de maisons ou familles qui exploitent le terrain environnant ; il se trouve au sud-ouest de la ville, à deux kilomètres de distance à la limite des dunes de sable qui bordent ici la rive droite de la Loire. C'est auprès de ce village qu'existait autrefois l'*Aumônerie* du couvent; mais cette maison est détruite depuis long-temps, et l'on ne retrouve les fondemens de ses murailles qu'en fouillant le sol à 50 ou 60 centimètres de profondeur.

Les murailles de ce bâtiment avaient une épaisseur de 65 à 80 centimètres d'épaisseur ; elles étaient parmentées en petites pierres cimentées par un mortier très-épais et d'une extrême dureté ; l'intérieur n'était qu'un bouage confus noyé aussi dans le ciment. Les *soumurages*, c'est-à-dire les fondemens de ces murailles, étaient à une profondeur de 60 à 80 centimètres au-dessous du niveau du sol. On a trouvé parmi les décombres de ces constructions des briques, des carreaux, des tuiles à rebords, des faîtières, en un mot, toutes celles qui caractérisent une position romaine.

Il y avait une église aux Braudins, dont le curé se trouve mentionné dans un vieux livre que possédait Mad. Petit, marchande au port de Saint-Benoît.

Le bâtiment de l'Aumônerie était situé sur la partie la plus élevée de la plaine qui s'étend vers le midi de l'abbaye, car

c'est là seulement qu'on en rencontre les vestiges; des murailles y occupaient une étendue de quatre arpens environ, et le reste du terrain qui en formait la dépendance comprenait dix arpens environ et se trouvait clos par une haie vive.

En fouillant la partie qu'occupait le logis, on a rencontré un amas de briques comme empilées, qui avaient un mètre de largeur sur deux mètres de longueur. On y a rencontré encore à un mètre et demi de profondeur du moellon, des cailloux, du ciment pourri tant il était vieux. On m'a cité encore un pilier analogue à ceux de nos églises et qui aurait eu deux mètres de diamètre; il fut trouvé par M. Burgevin.

En parcourant cette localité pour l'examen des vestiges romains qu'on pouvait trouver encore épars sur le sol, j'y recueillis des fragmens de poteries grises, d'autres jaunâtres et dont quelques-unes étaient fort grossières. J'y recueillis aussi des tessons de ces vases en terre rouge extrêmement fine et comme vernissée, qui ont suivi les Romains dans toutes leurs stations.

On a aussi trouvé en labourant les vignes qui occupent ce terrain une pièce antique, m'a-t-on dit, de forme hexagone dont la légende était en lettres extraordinaires. On voyait une tête sur sa face. Cette pièce était de la grandeur d'une de 2 francs et moins épaisse qu'une pièce de 10 centimes.

A un mètre de profondeur on a rencontré un pot en terre sans anses, de couleur ardoisée et comme plombée, d'une nature moins fine que celle des vases étrusques. Sa hauteur n'était que de 8 pouces; son orifice était assez large pour qu'on pût y introduire le poing fermé, la panse à peine plus renflée; mais le fond qui lui servait de base était si petit, qu'à peine avait-il plus que la largeur d'une pièce de 5 francs. Ce vase pouvait contenir un litre.

On m'a encore communiqué un autre vase sans anse, d'une pâte très-fine, de couleur rouge-jaunâtre, aussi belle que de la porcelaine; il est haut de quatre pouces environ, aussi large à son orifice que par la panse, et représentant en petit la forme de nos pots de nuit, mais sans avoir les bords renversés. Sa

base, fort petite aussi et brusquement resserrée, n'a que le quart à peine de la largeur de son entrée. Son extérieur est orné de fleurs en relief, avec des hommes et des animaux d'un dessin très-gracieux.

Il était au même endroit que le précédent, ainsi qu'un autre vase également curieux, dont M. Jacques Dinard m'a remis les fragmens avec une obligeance infinie. Je suis aise de pouvoir le remercier publiquement, ainsi que M. Pierre Aigret, de la Chapelle-St-Loup, des précieux documens qu'ils m'ont fournis sur les Braudins, et qui ne me laissent aucun doute qu'il ait existé primitivement ici, de même qu'à Germigny, un établissement romain.

CHAPITRE X.

Antiquités romaines.

1° Devant le portique.

En réfléchissant au nom de *Floriacum*, que nous avons mentionné ci-dessus, nous sommes porté à croire qu'il remonte au temps du Bas-Empire, puisque c'était sur l'éminence où l'on avait bâti le monastère que se trouvait le *château romain* de Jean Albon, selon les titres de l'abbaye de St-Aignan d'Orléans, sous la date de l'année 642 et la quatrième du règne de Clovis.

Ce château aurait été, soit un poste militaire pour commander la vallée et le cours de la Loire, comme Bonnée, soit une maison de plaisance de quelque patricien, ainsi que dut l'être la *villa* de Germigny.

J'ai le plaisir de pouvoir appuyer ces présomptions d'origine romaine, par la découverte qui fut faite en 1838 lorsqu'on nivela la place qui se trouve devant le frontispice occidental de l'église. Un des ouvriers qui avait été employé à ce travail m'a appris qu'on avait rencontré de fortes murailles, épaisses de trois à quatre mètres environ, *arasées*, selon ses expressions, à soixante centimètres au-dessous du niveau du sol, et ces

murailles, cimentées avec du mortier aussi dur que la pierre, avaient leurs paremens *faits avec de petites pierres* bien alignées; elles furent démolies jusqu'à deux mètres de profondeur, mais sans descendre plus bas. L'une d'elles se dirigeait vers l'église, mais en passant par-dessous. On les a mises à découvert d'un travers à l'autre de la place, sur une longueur de cinquante pas environ.

Le ciment de ces murailles était de couleur rouge, comme dans les constructions au nord-ouest de l'éminence de Bonnée; elles se croisaient à angle droit et présentaient à leur jonction une masse centrale épaisse de cinq mètres faite en maçonnage plein, qui différait des deux autres murailles par sa couleur blanche. On n'a pas trouvé de *lateres* parmi ces constructions ni de cercueils dans leur voisinage.

Néanmoins, malgré cette absence des grandes briques et des médailles, je me crois fondé à regarder ces murs comme ayant appartenu au château qu'habitait Jean Albon avec Lengilde son épouse, et dont ils firent cession à Léodebode, abbé de Saint-Aignan d'Orléans, pour qu'il y bâtît un monastère. La présence de ces constructions romaines nous démontre aussi que ce reste de muraille avec un parement en petit appareil, que j'ai remarqué dans le voisinage de l'église Saint-André, ne peut être qu'un ouvrage romain, et pareillement encore cette grosse masse en blocage si solide qu'on rencontre à l'angle d'un jardin, qu'on dit être le dernier reste d'un grenier à sel. Au reste, si nous n'avions toutes ces données pour nous démontrer l'établissement des Romains sur le monticule de Saint-Benoît et sur le terrain qui y confine du côté du nord, leur occupation de la contrée nous serait confirmée de la manière la plus incontestable par les vestiges qu'ils ont laissés au village des Braudins. (1).

(1) On a découvert dans le quartier du *Baraban*, à cent pas de la chapelle de Saint-Etienne, un bassin carré entouré d'une muraille en briques, long de quatre mètres, et dans lequel on descendait par plusieurs marches, qui étaient également faites en briques. C'était sans doute une baignoire pour l'édifice voisin. Un tuyau en plomb, de la grosseur du bras, formait sans doute le canal par lequel les eaux y arrivaient.

2° Aux environs de la ville.

CHATEAU DE LORMET. — La tradition nous apprend qu'il existait jadis un château à Lormet, mais comme il n'en reste plus aucun vestige au-dessus du sol, le terrain n'est plus connu que sous le nom de *climat* de Lormet. Il est à quatre cents pas environ de distance du village de Trousse-Vache, lequel se trouve à trois quarts de lieue de Saint-Benoît. On s'y rend par le chemin vicinal de St-Aignan-des-Gués, où il faut s'arrêter lorsqu'on arrive au *Vieux-Chemin*, c'est-à-dire à la voie romaine d'Orléans en Bourgogne.

En sortant de Saint-Benoît, la campagne ne cesse de vous offrir une plaine très-unie, qui se couvre chaque année de récoltes magnifiques. C'était le 4 mai que je la traversais, ne cessant d'admirer sa fécondité, en même temps que la variété des cultures. On récoltait alors le trèfle incarnat, qui est le prélude des autres moissons, et dont les fleurs, naguères encore, formaient parmi nos cultures ordinaires des compartimens d'un rouge carminé intense presque couleur de sang.

Cette étendue de pays fut sous les eaux le 28 octobre 1846, et celles-ci s'élevèrent même à un mètre au-dessus du terroir dit *climat* de Lormet, qui se trouve un peu plus élevé que le reste de la plaine. C'est sur ce relief que passe la voie romaine ; il borde les prairies, encore marécageuses, de la Bonnée, vers lesquelles il descend par une pente peu rapide. Quoique peu au-dessous du niveau de la plaine, ce bas-fond formait au-

On y a rencontré parmi les décombres des marbres et d'autres objets ; un offrait en relief deux étoiles, un autre présentait la tête d'un dauphin, etc.

Les marbres se trouvaient enfouis à un pied et demi ou deux pieds au-dessous du niveau du sol. Il y avait aussi parmi, de petites pièces de monnaie et des creusets brisés de lagrandeur d'un verre à boire ordinaire, qui avaient sans doute servi à fondre les pièces ou à faire des lingots.

Les habitans de la contrée disent qu'il y avait eu un couvent dans cet endroit, ce qui ne serait pas invraisemblable, selon moi, parce que j'ai vu en divers endroits des maisons de Templiers construites sur des établissemens romains.

trefois une espèce de lac assez étendu d'orient en occident, dont les abords étaient remplis de fondrières où le bétail s'embourbait journellement. Il fallait courir à son secours, saisir par les cornes et la queue les bœufs et les vaches, pour les en arracher et leur sauver la vie, et c'est de là qu'est provenu le nom de *Trousse-Vache*, qui a été donné à la métairie voisine si sujette à ces accidens. Son domaine confine au climat de Lormet, et il est à remarquer que les prairies portent encore le nom de ce dernier.

La propriété de Trousse-Vache était une seigneurie qui appartenait en 1652 à M. Paul Poulain, auquel un titre du 4 mai même année donne la qualification de *maire de Trousse-Vache* et de *Guinaut*. Ce dernier endroit, qu'on appelle aujourd'hui Dinant, est un village de Germigny, limitrophe de la paroisse de Saint-Benoît.

Le titre en question est un arrêt du Parlement, qui condamne Paul Poulain à payer chaque annéee une somme aux religieux de St-Benoît et à faire le service accoutumé de l'abbaye, savoir : assister à la messe, aux vêpres, aux processions, etc.; marcher devant les religieux et devant la croix, aller *quérir* et reconduire le prêtre à l'autel et au chœur. Il devait faire ce service à cause des *mairies* (dépendances) dont il était le seigneur. Il était payé pour chaque cérémonie, outre sa pitance et son vin, 2 sols 6 deniers. Cette sentence est signée du Tillet et confirmée au bailliage d'Orléans (1).

Je tenais d'autant plus à visiter cet endroit que les briques à rebords et autres et quelques morceaux de faîtières que j'avais vus chez M. Jean Chevalier de la Musetière, en Germigny, ne m'avaient laissé aucun doute que Lormet n'eût été l'assiette d'un établissement romain. Celui-ci se trouvait, pour ainsi dire, à la limite nord de la commune de Saint-Benoît. Cette limite est formée ici par le cours de la Bonnée qu'on traverse sur un pont fort ancien, avec une arche plein-cintre et encore très-solide, m'a-t-on dit.

(1) MARCHAND. L. c., p. 77.

L'établissement romain se trouvait au bord de la voie, du côté du nord, où il occupait le point le plus élevé et dominait le cours de la rivière d'une hauteur de six à sept mètres. Comme la terre s'y trouve remplie de débris, le blé languit, s'élève peu et bientôt ses feuilles inférieures jaunissent. Mais tandis que la couche superficielle est légère et fort sablonneuse, le sous-sol est plus argileux et noirâtre, comme si cette couleur provenait d'un incendie. Cependant on ne la rencontre que dans quelques endroits. J'ai su que pour déblayer ce terrain de ses décombres, M. François Blanluet en avait retiré plus de vingt voitures uniquement de briques et de tuiles de toute espèce. Toute la terre, m'a dit celui-ci, est encore pleine de pierrailles et de morceaux de mortier aussi dur que la pierre de Briare.

En fouillant à un mètre et demi de profondeur, il a découvert une chambre carrée large de six mètres, avec un carrelage en briques, à 45 centimètres au-dessous du sol. Toutes les briques éparses et les tuiles sont cassées par morceaux.

Cet appartement se trouvait à quarante pas au midi d'un pilier qui avait deux mètres de largeur. M. Blanluet soupçonna qu'il devait encore rencontrer d'autres piliers et continua sa recherche. Il reconnut ainsi qu'il était comme le point de départ d'une muraille épaisse de 60 centimètres environ, qui se prolongeait sur une longueur de sept mètres vers l'occident.

Il rencontra du côté du nord une seconde muraille à vingt pas de la précédente et dans la même direction. Il remarqua que le pied de chacune était muni extérieurement d'un glacis en *couroi*, c'est-à-dire en terre glaise, qu'il regarda comme destiné à les préserver des inondations de la Loire. Il est à regretter que, dans ces fouilles, M. Blanluet ne soit descendu jusqu'à un mètre et demi de profondeur et ne les ait pas étendues au-delà. Il estime à 200 mètres la superficie qui était occupée par ces anciennes constructions.

Mais ce qui donne de l'importance à cette localité, c'est la rencontre d'aqueducs faits en briques fortement cimentées; celle d'une table de marbre blanc veiné de rouge et de quantité de carreaux de marbres fort beaux et d'espèces diverses. On y

découvrit encore une pierre sacrée en marbre, qui fut transportée à Germigny, et un table d'autel dans le voisinage de ces murailles romaines. On eut la surprise de rencontrer sous leurs fondemens deux têtes humaines, lorsqu'on ne vit aucun autre ossement dans leur voisinage.

En visitant avec M. Blanluet son domaine, je vis de toutes parts des débris de constructions parmi la terre; j'y trouvai même parmi les tessons divers fragmens de vases en terre rouge très-fine et revêtue d'un enduit luisant, qui se trouvaient ornés de fleurs et de figurines en relief d'un dessin correct et gracieux. Après avoir reçu ces précieux renseignemens, j'en témoignai ma vive reconnaissance à M. Blanluet et je revins à Saint-Benoît.

VOIE ROMAINE. — Cette voie traverse la commune dans la direction du nord-ouest au sud-est pour se rendre à Bonnée; elle est connue sous le nom de *Vieux-Chemin* et n'est plus fréquentée que par les habitans du pays. C'était primitivement la route royale d'Orléans en Bourgogne, celle par coteau de la rive droite est très-nouvelle.

La voie romaine suit la vallée de la Loire à une demi-lieue environ du pied de la colline et du bord du fleuve; elle est projetée en ligne très-droite et nous présente encore en plusieurs endroits 50 à 60 pieds de largeur aux approches de Bonnée; elle en conserve encore 40 à Potandré et au Marois d'où elle se dirige vers Lormet. Dans ce dernier endroit, par suite des empiétemens, elle n'a plus en général qu'une trentaine de pieds; elle se trouve là presqu'à la sortie de la commune pour entrer dans celle de Germigny, en traversant la Bonnée sur un vieux pont avec un arche plein-cintre.

Je n'ai reconnu sur cette route aucun reste de sa chaussée primitive, ni à son arrivée à St-Benoît, sur le domaine du Marois, ni à sa sortie près de Lormet. J'aime à remercier ici M. Aigret, propriétaire du Marois, pour l'accueil plein d'obligeance que j'ai reçu de lui et ses renseignemens au sujet de la voie romaine, pendant son trajet dans le voisinage de son habitation.

Un peu au-delà de Lormet, du côté de l'occident, elle reçoit par embranchement le chemin qui se rend directement à la petite ville de Sully, alors sans passer par St-Benoît. Comme il y avait en cet endroit un vieux pont sur la Loire, je croirais volontiers qu'il était construit pour conduire directement à *Avaricum*, aujourd'hui Bourges.

CHEMIN DE L'ANCIEN PONT. — Lorsque je parcourais, le 9 mai, les environs de l'ancienne chapelle de St-Loup, qui est située à l'extrémité du faubourg de Saint-Clément, je fus étonné d'y rencontrer une route large de huit mètres, allant vers la Loire. On me dit qu'elle s'appelait le *Chemin-de-l'Arche*. Ce nom lui avait été donné parce qu'elle passait sur un pont n'ayant qu'une arche construit sur un cours d'eau où se réunissaient les eaux des bas-fonds, et pour servir peut-être en même temps de décharge pour le fleuve.

Je m'acheminai alors vers celui-ci par cette grande route, et je ne tardai pas d'arriver à l'endroit où cette arche était construite; mais j'eus le regret de ne plus rencontrer que la culée du côté de la Loire, c'est-à-dire celle de la rive gauche, et ne pus m'assurer si c'était véritablement une construction romaine. J'avoue cependant que la dureté du ciment me le ferait croire. L'arche pouvait avoir au plus une largeur de deux mètres. Mais ce pont n'existe plus que d'un côté du chemin; il n'est fait qu'avec deux solives côte à côte pour le passage des piétons, lorsque des pluies abondantes font couler le ruisseau.

On arrive à ce petit pont par une chaussée pierreuse qui exhaussait le sol à un mètre et demi à son arrivée, ainsi que celle du vieux pont de Germigny, que j'ai vu détruire; on n'y remarque aucune trace de pavé.

Ce petit pont n'est séparé de la Loire que par l'épaisseur de la levée, qui est vraisemblablement de 50 à 60 mètres. Le chemin, en arrivant contre celle-ci, ne nous offre aucun vestige de la direction qu'il pouvait prendre ensuite. Il paraît qu'il remontait la rivière jusqu'au pont qui la traversait à trois cents pas environ en amont.

J'appris par un ancien marin que ce pont était extrêmement vieux, et comme l'eau était fort basse, il me fit reconnaître la position de quelques-unes des piles par les remous qu'elles occasionnaient dans le courant. On les a cependant minées avec de la poudre le plus qu'on a pu, afin de diminuer les dangers de ce passage pour les bateaux lorsqu'il y avait peu d'eau.

L'existence de ce pont, bien constatée, était un fait très-important pour mes travaux archéologiques, et j'avais été assez heureux encore pour reconnaître la portion du chemin qui s'y rendait depuis le village de Saint-Loup, mais cela n'était pas suffisant; il me restait à découvrir le prolongement de cette route du côté du nord.

Je remontai donc vers ce village et là je m'informai si elle ne faisait pas un détour pour rentrer en ville par le faubourg Saint-Clément. On m'assura que non et qu'elle continuait son trajet en ligne droite, quoique son resserrement, depuis la chapelle Saint-Loup jusqu'au grand chemin de Germigny, n'en fit plus qu'une ruelle, pour ainsi dire.

A mon arrivée sur cette route, la voyant barrée par les maisons et les murs des jardins qui se trouvent en face, j'allai jusqu'à leur extrémité et visitai les vignobles situés par-derrière, ne perdant pas de vue sa direction. Ce fut d'abord vainement; mais apercevant des métairies à quelque distance, j'eus l'espoir d'en retrouver la continuation parmi les chemins du voisinage; je n'avais jusqu'alors suivi que le chétif sentier indispensable pour la culture des vignes; mais sa direction cadrait avec l'ancien chemin du pont.

Arrivé à la ferme du *Point-du-Jour*, j'appris que ce sentier portait le nom de *Chemin* ou *Sentier-de-l'Ane* et s'appelait plus anciennement le *Chemin-des-Mariniers*. Ces noms frappèrent ma curiosité. En le suivant, je le vis bientôt s'élargir, mais sans reprendre encore cette grande largeur qu'il avait aux environs de Saint-Loup; enfin j'appris par des cultivateurs qui soignaient leurs vignes, que c'était l'*ancienne grande route*, mais qu'elle était maintenant abandonnée; qu'elle allait rejoindre la voie romaine, dite le *Chemin-de-Bourgogne*, lequel passe par

Bonnée et faisait sa jonction avec celui-ci, à la ferme de Quétain, près du climat de Lormet. Je vérifiai ensuite moi-même ces renseignemens que je trouvai parfaitement exacts. Durant tout ce trajet, qui est au moins de deux kilomètres, la route suit toujours une ligne droite du sud-sud-ouest au nord-nord-est jusqu'à son extrémité.

ANCIEN PONT DE SAINT-BENOIT. — Dans l'opinion des habitans du port, ce pont aurait été le plus ancien du pays qui aurait traversé la Loire. Ses arches, au nombre de neuf, étaient fort étroites, comme nous l'annonce le rapprochement des piles, dont la base reste encore à découvert quand les eaux sont extrêmement basses. Le mortier qui lie ces pierres s'y trouve avec profusion, et malgré qu'il soit constamment sous l'eau, il n'a rien perdu de sa force. Il est fait avec de la chaux vive mêlée d'un peu de sable, qui s'est endurcie comme la pierre elle-même. Il ne paraît pas qu'il ait été fort large, et s'il n'a point été détruit par les anciennes guerres, une grande débâcle des glaces de la rivière aurait suffi pour l'emporter, selon les habitans du port.

Quoique ceux-ci n'aient pas remarqué de briques dans le maçonnage des piles, ce pont pourrait cependant avoir été l'ouvrage des Romains. L'antiquité qu'on lui suppose en serait à mes yeux la preuve, d'autant plus que le blocage à bain de mortier était le système dont ils faisaient usage pour l'intérieur de leurs murailles, ainsi que l'abondance de la chaux qu'ils y employaient. J'ajouterai que l'absence de la brique ne serait pas une preuve du contraire, car on l'observe à Bonnée, ainsi qu'à la ville de Gannes dans leurs constructions; et si ces considérations ne suffisaient pas pour établir mon opinion, je l'appuierais derechef sur ce que le pont qui nous occupe venait relier les établissemens romains des bords du Cher avec ceux de la rive droite de la Loire.

Nous ne pensons pas que ce pont ait eu beaucoup d'élévation, parce que le rapprochement des piles est toujours la conséquence de la médiocrité du diamètre d'une voûte en

demi-cercle ou plein-cintre, et en second lieu, parce qu'il ne reste pas la moindre trace du remblai qu'il eût fallu faire pour rendre l'accès du pont plus facile. Alors ses arches pouvaient se trouver plus facilement obstruées et le pont détruit.

ROUTE D'OUTRE-PONT. — Si nous nous bornions à ne chercher le prolongement de cet ancien chemin que sur le terrain qui confine à la Loire, nous serions tenté de croire qu'on ne l'aurait pas prolongé davantage, car toutes ses traces ont complètement disparu. Les inondations qui se sont succédé ont emporté sa chaussée, ainsi que la couche supérieure du terrain et recouvert ensuite le sous-sol d'un attérissement considérable de sable et de galets. Chaque grande crue de la Loire suffit pour qu'elle couvre tous ces abords de son lit sur la rive gauche.

Mais en s'avançant davantage dans l'intérieur de la commune de Guilly, nous retrouvons la suite de la vieille route, que sa largeur nous fait bientôt reconnaître. Elle arrive à la *Sergenterie*, maison qui était peut-être autrefois un bureau de péage au profit de l'abbaye, passe ensuite auprès du bourg de Guilly et se rend ensuite à celui de Neuvy-en-Sullias, de là à Tigy, à Vienne-en-Val, enfin à la Ferté-St-Aubin, chef-lieu de canton, à six lieues au midi d'Orléans. Elle devait se rendre ensuite à Amboise, enfin à Tours, parce qu'il était indispensable qu'une abbaye aussi importante que Saint-Benoît eût des rapports directs et faciles avec la métropole d'une grande province.

C'est ainsi que je conçois cette route pour le moyen-âge, c'est-à-dire après la formation des bourgs que nous avons rencontrés sur la rive gauche de la Loire. Mais avant cette époque, la petite ville des Bituriges, nommée *Gubris*, sur le Cher, et celle de *Tusciaca* sa voisine, appartenant aux TURONES, avaient besoin de communications avec les Senonois, à leur nord-ouest, et ces chemins devaient se rendre vers *Agendicum* leur capitale, soit par le pont de St-Benoît ou par celui de Sully et *Belca* ou *Vicus*, ville limitrophe. Mais la direction de ces voies secondaires nous est encore inconnue.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS ;

Par M. de Vassal.

Séance du 5 novembre 1852.

M. de la Pylaie vous a soumis un mémoire intitulé : *Nouvelles Recherches sur la ville de Saint-Benoît*, *son abbaye et les antiquités de la contrée.*

Ce travail ne contient en grande partie que des notes puisées à des sources connues ou empruntées à la tradition. Aimoin, Helgaud, Dom Chazal, Dom Leroy, M. de Beauregard, M. Marchand, Lemaire, Chartier ont été compulsés par M. de la Pylaie, et les dires des bonnes gens de l'endroit n'ont pas été négligés.

Nous allons tenter de vous faire connaître sommairement, au moyen d'une analyse rapide, le travail de M. de la Pylaie.

ANCIEN BOURG ET PAROISSE DE FLEURY. — « Ce bourg n'est plus « aujourd'hui, dit notre auteur, qu'un simple village séparé de « la petite ville de St-Benoît par un intervalle d'un kilomètre. « Il occupe une petite éminence qui s'élève à neuf mètres au-« dessus du niveau de la plaine, sur le point culminant de la-« quelle les derniers lambeaux de son église paroissiale ont été « démolis en 1845. Cette hauteur me paraît un peu inférieure « à celle qui portait l'abbaye de Saint-Benoît. Pendant l'inon-« dation de 1846, son sommet, resté à deux mètres et demi « environ au-dessus du niveau des eaux, formait une île. »

Suivant M. de la Pylaie, l'église de Fleury aurait été construite vers l'an 605 par le seigneur Albon, contemporain de Clotaire II, et mise sous l'invocation de Saint-Sébastien. L'importance du monastère de Saint-Benoît aurait promptement affaibli celle de Fleury et l'abbaye n'aurait pas tardé à absorber non-seulement les habitans du bourg, mais encore son nom.

Cette observation n'est pas exacte. Le hameau de Fleury est encore désigné par sa dénomination ancienne, et, jusqu'en 1790, l'église de Saint-Sébastien conserva son titre et ses prérogatives de paroisse.

PETITE VILLE DE SAINT-BENOÎT. — « Cette petite ville, peuplée « de 1,600 habitans, est située vers le milieu de la vallée de « la Loire, entre Sully et Châteauneuf. Elle occupe la partie « de la plaine qui confine à l'éminence sur laquelle on avait « bâti le monastère, et forme autour de ce mamelon un demi- « cercle, du levant au couchant, en passant par le nord. « Comme elle est entourée d'un fossé profond, on n'y entre « qu'en passant sur des ponts défendus autrefois par une porte « de ville flanquée de deux tourelles à meurtrières. Ces tou- « relles ont été démolies et leurs fondations elles-mêmes ont « été arrachées depuis 1830. »

Quant au mur d'enceinte qui devait relier les portes d'entrée, M. de la Pylaie prétend qu'il n'a jamais existé, 1° parce qu'on n'en retrouve de trace nulle part; 2° parce que cette dépense eût été au-dessus des ressources de la ville.

Nous savons bien que les habitans s'élèvent avec une noble indignation contre l'opinion de M. de la Pylaie et qu'ils veulent absolument avoir été entourés de pierres; mais en réfléchissant qu'un rempart élevé formé par la terre d'un fossé, qu'un fossé large et profond rempli des eaux empruntées à la Bonnée, le tout commandé et défendu par les portes bastionnées, présenterait un ensemble de fortifications respectable, nous sommes amené à conclure que l'opinion de M. de la Pylaie est de nature à être prise en sérieuse considération.

Cette petite ville, qui revendique si fièrement sa ceinture de pierres, a eu, comme tous les bourgs, une humble origine. Les enfans de Saint-Benoît s'établissent dans le vieux château du seigneur Albon. Autour du nouveau monastère se groupent les artisans, les ouvriers chargés de pourvoir aux besoins et au service journalier des religieux. La renommée du saint attire bientôt de nouveaux habitans. Le cercle des maisons s'élargit,

et, avec les siècles, le pauvre village devient ville fortifiée et renferme des bourgeois du roi.

Ce fut en 1542 que François Ier autorisa les habitans de St-Benoît à fermer leur bourg de fossés, de tours, de portes avec ponts-levis et de lui donner le nom de ville. Ce premier point obtenu, les nouveaux citadins voulurent s'exempter du logement des gens de guerre, et ce privilége leur fut accordé en 1622, grâce à la protection de leur abbé l'évêque de Luçon. Enfin Saint-Benoît devint le siége d'un bailliage auquel ressortissaient dix-sept paroisses. Elle renfermait, avant 1789, quatre notaires, autant d'huissiers et deux procureurs.

PRÉCIS HISTORIQUE SUR L'ABBAYE DE FLEURY NOMMÉE ENSUITE SAINT-BENOÎT. — Ce monastère fut fondé vers 622, sur l'emplacement d'un vieux château gallo-romain appartenant au seigneur Albon. Il s'appelait dès lors abbaye de St-Pierre-de-Fleury. Mais en 660, à la suite de la translation des reliques du fondateur du Mont-Cassin, il prit le nom de Saint-Benoît.

Cette abbaye, durant 1166 ans, a eu soixante-six abbés titulaires et vingt et un commendataires. Avec les premiers, elle eut à traverser des siècles pendant lesquels la bonne et la mauvaise fortune la visitèrent souvent. Les premiers rois de la deuxième race enrichirent Saint-Benoît et lui concédèrent de nombreux priviléges. Ainsi, Pepin-le-Bref lui octroya le droit d'avoir quatre chariots et quatre bateaux allant et venant sur toutes les routes et sur tous les fleuves de France sans acquitter de péages.

Charlemagne et Louis-le-Débonnaire exemptèrent l'abbaye, ses métairies et dépendances de tout impôt, taxe ou tribut.

Charles-le-Chauve confirma les priviléges émanés de ses prédécesseurs, en accorda de nouveaux et fonda le collége de la noblesse.

A ces temps de prospérité pour l'abbaye succédèrent les mauvais jours. Voici les Normands ! De 856 à 883, ces hommes du Nord, dont les chroniques anciennes racontent de si terribles choses, ruinèrent Saint-Benoît quatre fois. Enfin, en 884, Car-

loman visita cette abbaye et la trouva dans l'état où l'avait laissée la dernière invasion des barbares. Il en ordonna la reconstruction complète. Ces bâtimens furent de nouveau incendiés en 974 par l'imprudence de quelques ouvriers occupés à fondre des cloches. Il fallut trois ans pour réparer les ravages causés par ce dernier sinistre.

Hugues Capet, Robert et Henri Ier, par leurs dons et leurs priviléges, firent renaître la prospérité matérielle de l'abbaye, tandis qu'Alexandre II et Grégoire VII en relevaient l'éclat spirituel. Alexandre donnait à l'abbé de Saint-Benoît le titre de premier abbé de France et lui permettait de porter la mitre, l'anneau d'or et les sandales. Grégoire exemptait le monastère de toute juridiction épiscopale.

Philippe Ier fut celui de nos rois qui combla l'abbaye de plus de bienfaits. Il lui concéda en 1080 les droits de justice et de pêche sur la Loire, depuis Saint-Benoît jusqu'à Châteauneuf; il la plaça sous la protection immédiate des rois de France ; il en rétablit l'église dont quelques parties menaçaient ruine, et enfin il y choisit sa sépulture.

Tant de faveurs pouvaient induire les moines à se glorifier de leur prospérité; aussi Dieu tenait-il toujours en réserve quelque moyen de prouver à ses serviteurs la vanité des choses terrestres. En 1095, le monastère et le bourg de Saint-Benoît devinrent la proie d'un incendie qui dura deux jours.

Ces catastrophes, presque périodiques, avaient souvent de bons résultats. A leur occasion, les donations des fidèles, les concessions des grands et les priviléges des papes prenaient une sorte de recrudescence. La misère momentanée des serviteurs de Dieu se changeait promptement en richesse, à tel point qu'un incendie ou un pillage de couvent devait être considéré comme un faveur céleste. A ceux qui trouveront par trop originale cette manière de compâtir aux malheurs des moines, nous dirons qu'en 1096, le pape Pascal confirma la donation de plusieurs églises faites à St-Benoît; qu'en la même année, des aumônes, dues à la piété d'une foule de particuliers, grossirent le trésor du couvent; que ce trésor s'enrichit d'une

châsse ornée de pierreries et dans la confection de laquelle entraient trente-cinq livres d'or fin ; qu'en 1107, lorsque l'église eut été entièrement restaurée, le pape vint présider en personne un concile qu'il y avait convoqué; que Louis VI s'y rendit aussi accompagné de toute sa cour ; qu'en 1110, Saint-Benoît vit un autre concile présidé par Richard, légat du Saint Siége, auquel assistèrent tous les évêques de France ; que tous les jours de nouveaux pélerins accouraient au monastère, et qu'en 1131 le pape Innocent II, Louis VI, sa femme Adélaïde de Savoie et ses deux enfans s'y rencontrèrent.

Il est certain que tous ces illustres visiteurs ne venaient pas, les mains vides, s'agenouiller devant les reliques de saint Benoît. La richesse de l'abbaye devint tellement évidente qu'en 1146, Louis-le-Jeune n'hésita pas à lui demander 300 marcs d'argent et 500 besants d'or. Les religieux consentirent à prêter cette somme, mais à condition que le roi fournirait une caution. Cette formalité fut remplie, et, plus tard, cette somme restituée, servit à édifier un nouveau dortoir.

Nous n'en finirions pas si nous voulions simplement énumérer toutes les faveurs que durant les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, grands et petits se plurent à verser sur les seigneurs de cette partie du val de Loire, si justement appelée par les moines *Vallis aurœa*. Elle était en effet pour les pauvres serviteurs de Dieu non une vallée de larmes, mais bien une vallée d'or.

A la mort de Jean V d'Eschines, 66e abbé titulaire, l'abbaye de Saint-Benoît tomba en commende. Jean de La Trémouille, évêque de Poitiers, archevêque d'Auch, puis cardinal, fut le premier abbé commendataire de St-Benoît. Il défendit énergiquement les droits de l'abbaye et fit bâtir le chapitre.

Au nombre de ses vingt et un successeurs, nous citerons :

Etienne Poucher, évêque de Paris et garde-des-sceaux de France. En 1520, il fit une transaction avec les religieux ; il s'obligea à leur fournir annuellement cent douze poinçons de vin, la moitié du crû de Châtillon-sur-Loire et l'autre moitié de St-Benoît. Il fit bâtir la maison abbatiale et le jubé de l'église.

Il eut pour successeur Antoine Duprat, chancelier de France.

Cet abbé de nouvelle fabrique dut vaincre la résistance des religieux par la force des armes. Il fit exécuter la belle mosaïque qui décore le sanctuaire.

Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, successeur de Duprat, fut remplacé par Odet de Coligny.

Cet abbé embrassa le protestantisme, pilla les richesses de Saint-Benoît, se maria en habit de cardinal avec Elisabeth d'Hauteville, brava les anathèmes de la cour de Rome et continua à jouir de tous ses bénéfices jusqu'en 1569.

A cette époque, le Parlement le dépouilla de l'abbaye de St-Benoît et nomma en son lieu Louis de Lorraine, cardinal de Guise.

Charles d'Orléans, fils de Charles IX et de Marie Touchet; Achille de Harlay; Jacques Leber, pour le duc de Sully, dont il était le prête-nom; Guillaume Fouquet de Varennes, évêque d'Angers, possédèrent successivement l'abbaye de Saint-Benoît.

A Fouquet succéda le terrible cardinal de Richelieu, qui, au dire des moines, s'entendait à merveille à jouer du *haut bois*, c'est-à-dire à abattre les hautes futaies du couvent. Il en vendit une fois pour 300,000 livres.

A la mort du cardinal, son neveu, M. de Viguerot, fut pourvu de l'abbaye par Louis XIII, tandis que Gaston d'Orléans la donnait à messire Barbier de la Rivière. Ce dernier l'emporta sur son concurrent. En échange de la somme qu'il devait payer annuellement à la manse conventuelle, il s'engagea à donner aux moines cent seize poinçons de vin, quatre-vingt-dix-sept muids de blé, un tiers en froment, deux tiers en seigle, un muid de haricots, un muid de fèves, quatre-vingts cordes de bois de chauffage et tous les bois de construction. Il se chargea en outre de payer les gages du médecin, de l'apothicaire et de toutes les personnes employées au service de l'église et du monastère; enfin de faire toutes les aumônes selon l'usage.

Il mourut le 30 janvier 1670, après avoir fait faire le rétable du maître-hôtel et le magnifique jeu d'orgues qu'on voit aujourd'hui à Sainte-Croix.

Puis obtinrent successivement l'abbaye :

En 1670, Raymond Beranger de Lorraine ;

En 1679, Philippe de Lorraine ;

En 1704, Hardouin Roussel de Grancey ;

En 1706, Jérôme Dufaur de Pibrac.

Ce dernier gouverna le monastère durant vingt-six ans. Il eut pour successeurs :

En 1707, Daniel-Joseph de Conac, évêque de Dié ;

En 1741, Alexandre Milon, évêque de Valence.

Sous l'administration de ces deux abbés, on construisit les salles d'étude, les hôtelleries et le grand dortoir.

Après le décès de Milon, l'abbaye fut réunie à l'archevêché de Bourges.

En 1788, il n'y avait plus à Saint-Benoît que douze Pères et une quinzaine de novices.

HOMMES ILLUSTRES DU MONASTÈRE. — Pendant la longue période de onze siècles, l'abbaye de Saint-Benoît a produit une grande quantité d'hommes illustres, parmi lesquels M. de la Pylaie en cite quatorze. Leur biographie sommaire se retrouve dans tous les auteurs et notamment dans l'ouvrage de M. Marchand.

ÉPOQUE DE LA CONSTRUCTION ET DES RESTAURATIONS DE L'ÉGLISE ET DE L'ABBAYE. — Si M. de la Pylaie s'est borné jusqu'ici à analyser ses prédécesseurs, il va maintenant discuter leur avis et donner le sien.

M. de la Pylaie pense que MM. de Beauregard et Marchand se sont trompés en attribuant au VIIe siècle la construction de la basilique de Saint-Benoît. Il veut que ce monument ait été commencé dans le XIe siècle, continué dans le XIIe et terminé dans le XIIIe.

EXAMEN DES DIVERSES PARTIES DE L'ÉDIFICE. — L'auteur passe en revue la tour occidentale, celle du transept, puis à l'intérieur 1° la nef et les bas-côtés, l'orgue, le chœur, le tombeau de Philippe Ier, le sanctuaire, l'abside et l'autel, les prisons clau-

strales et leurs tours, et 2° à l'extérieur de l'église, d'abord au nord, les murs de la nef et la porte d'entrée pour les habitans, la branche du transept, le chœur, la tour Saint-Frogent avec la prison du couvent, l'abside; puis, au midi, la tour Saint-Michel, la seconde branche du transept, la crypte, les murs de la nef et la porte d'entrée pour les religieux, la sacristie, enfin les armoiries de l'abbaye. Rien n'échappe à l'œil investigateur de M. de la Pylaie.

Nous n'analyserons pas ces deux dernières parties du travail de notre auteur, parce qu'elles contiennent des aperçus nouveaux et des appréciations dont il serait difficile de bien faire ressortir le bon et le mauvais dans un résumé. Il faudrait écrire un mémoire aussi étendu que celui de l'auteur, et tel n'est pas le devoir de votre section.

HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BENOÎT. — Formée grâce au zèle des abbés, aux cotisations des prieurs et autres titulaires d'offices claustraux, aux générosités des écoliers, la bibliothèque augmenta d'importance jusqu'aux guerres de religion. Elle fut alors pillée. La majeure partie des livres recueillie par Pierre Daviel, bailli de Saint-Benoît, passa plus tard entre les mains de Petau et de Bongard. Les manuscrits possédés par Petau furent cédés à Christine de Suède, puis vendus au pape Alexandre VIII. Ceux possédés par Bongard appartinrent successivement à un bourgeois de Strasbourg, à Frédéric III, prince palatin, au duc de Bavière, enfin au pape Grégoire XV. La bibliothèque de St-Benoît se retrouve donc presque entière déposée au Vatican.

Un chapitre est relatif aux colléges de Saint-Benoît et aux études variées qu'y suivaient de nombreux écoliers.

Vient ensuite une analyse rapide des richesses territoriales du monastère et de la puissance féodale exercée par l'abbé et par les treize officiers qui composaient l'état-major monacal. L'auteur cite quelques coutumes particulières au couvent et relate la vente et la démolition des bâtimens claustraux.

Un autre chapitre est consacré à la description de la maison

des Templiers sise au nord de la grande place de Saint-Benoît.

L'auteur examine ensuite les anciennes chapelles construites dans la ville. Elles étaient au nombre de trois :

1° La chapelle de Saint-Denis, dont l'existence était ignorée, quoique cet édifice fût situé dans la grande rue. Cette inattention des archéologues s'explique très-bien, suivant M. de la Pylaie ; trop de touristes, dit-il, n'aperçoivent que ce que tout le monde connaît ;

2° La chapelle de Saint-André, qui s'élevait au centre de la ville ;

3° La chapelle de St-Loup sise à l'extrémité du faubourg de St-Clément.

M. de la Pylaie pense que ces trois édifices sont contemporains et que leur fondation peut remonter au xe siècle.

A cet examen succède la description des chapelles bâties aux environs de St-Benoît.

1° La chapelle de Sainte-Scholastique, qui s'élevait sur le chemin de Bonnée, à deux kilomètres de la ville ;

2° La chapelle de Narbonne, qui était construite sur une éminence, à deux kilomètres de St-Benoît, du côté du levant ;

3° La chapelle de la Conception, qui se trouvait dans les jardins de l'abbaye ;

4° La chapelle du prieuré de Saint-Thomas, située dans la forêt d'Orléans, à huit kilomètres de Saint-Benoît ; elle fut détruite en 1789 ;

5° L'ancienne Aumônerie, au village des Brandins.

Enfin l'auteur a réuni dans un dernier chapitre tout ce qui se rapporte aux antiquités romaines, qu'il dit avoir reconnues aux environs de St-Benoît. Elles sont :

Le château de Lormet, près du village de Trousse-Vache ;

Le chemin allant en Bourgogne, par Auxerre ;

L'ancien pont et la voie qui y conduisait ;

Enfin le château d'Albon.

Tout cela *est*, d'après lui, ou plutôt *était* romain, puisqu'il n'en existe plus que quelques vestiges enfouis dans le sol.

Tel est, Messieurs, le travail de M. de la Pylaie. Il peut se

diviser en deux parties bien distinctes. La première, purement historique; la deuxième, archéologique. Celle-ci contient des idées nouvelles et signale quelques découvertes utiles à la science; celle-là, au contraire, n'offre que peu de faits nouveaux.

Votre section, Messieurs, ne vous propose donc que l'impression de la partie archéologique.

Si vous adoptez cette proposition, le mémoire de M. de la Pylaie prendrait le titre suivant : *Recherches archéologiques sur l'abbaye de Saint-Benoît et sur les antiquités de la contrée.*

PORTRAITS DE JEANNE D'ARC ET DE LA FAUSSE JEANNE D'ARC;

(Complément du Mémoire (page 92) sur les fausses Jeanne d'Arc.)

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Notre intention n'est point de parler des peintures, dessins, bustes et statues qui ont été produits de nos jours idéalement en se rapprochant plus ou moins des types anciens; mais seulement des anciennes effigies de l'héroïne de Domrémy (1), surtout en ce qu'elles peuvent avoir de rapport avec notre *Mémoire sur les fausses Jeanne d'Arc.*

Il est certain qu'un portrait de la Pucelle a été fait pendant sa vie, elle-même le dit en ces termes dans un des interrogatoires de son infâme procès : « Interroguée se elle avoit point « veu ou faict faire aulcuns ymaiges ou paincture d'elle et à « sa semblance, répond : Quelle veit à Rheims une paincture « en la main d'un Ecossais; et y avoit la semblance d'elle « toute armée, qui présentoit une lettre à son roy, et estoit « agenouillée d'un genouil; et que oncques ne veit ou fest « faire aultre ymaige ou paincture en sa semblance. »

Ce portrait était-il ressemblant? qu'est-il devenu? C'est ce qu'on ignore absolument. On a conjecturé, et peut-être avec

raison, que c'était le même qu'on montrait en 1429 (2) à Ratisbonne, et sur lequel on n'a que ce simple renseignement dans une *Histoire de Ratisbonne*, à l'époque du séjour en cette ville du roi Sigismond.

Item, avons payé, pour voir le tableau de la jeune fille qui a combattu en France, 24 deniers. Ce portrait a disparu sans laisser de trace.

En 1436, Henri Mellein, célèbre verrier, avait peint sur les vitres de l'église de Saint-Paul, à Paris, un portrait en pied de la Pucelle d'Orléans. Ce portrait, qui a été brisé et anéanti, fut tellement admiré, que Charles VII avait accordé pour cela à Mellein des exemptions de taxe et d'autres priviléges (3).

La petite statue de Domrémy, aujourd'hui placée à la maison où Jeanne d'Arc est née, et dont le Musée d'Orléans possède un plâtre, serait la plus ancienne figure de Jeanne d'Arc que nous possédions, si sa date correspondait à celle des sculptures de la porte d'entrée de sa maison où se trouvait l'année 1461 et le nom du roi Louis XI (4).

En 1458, sans doute avec l'agrément du roi Charles VII, qui probablement contribua à cette œuvre, les habitans d'Orléans, et notamment les dames et demoiselles, érigèrent sur le pont de la ville un monument en bronze à Jeanne d'Arc, ainsi que le disent Pontus Heuterus, qui le décrit, et Hordal.

Là se trouvait la Vierge, Jésus descendu de la croix, Charles VII à genoux à droite, et Jeanne d'Arc aussi agenouillée à gauche, et tous deux couverts de leurs armures.

Ce monument, mutilé lors des troubles religieux, fut restauré en 1571; mais s'il est vrai que le buste de Jeanne d'Arc et une partie du corps de la Vierge aient été mutilés et jetés dans la Loire par un coup de canon tiré, avec ou sans intention, par les protestans, il y a lieu de douter que le statuaire Lescot, qui rétablit le monument, ait conservé à Jeanne d'Arc l'expression de la figure ancienne (5). Quoi qu'il en soit, ce monument détruit par les vandales de 1792 pour en fondre des canons, n'a laissé aucune trace précise de sa figure, qu'on n'a pas eu le soin de faire dessiner ni de faire mouler.

Vient ensuite, par ordre de date, la figure de Jeanne d'Arc, peinte avec soin et talent sur la bannière donnée à la ville d'Orléans par François Ier, de 1515 à 1530 (6). Cette effigie est d'autant plus intéressante qu'elle se rapproche beaucoup, par la coupe de figure et par l'armure, de la statue de Domrémy.

On trouve, dans les *Hommes illustres*, de Thévet, édition de 1584, fo 279, une gravure de Jeanne d'Arc faite d'après un tableau qui existait jadis dans le trésor de la ville d'Orléans, et dont le frère Hilaret, prédicateur ordinaire de la ville, lui avait envoyé le dessin. Cette gravure, si elle a été faite exactement, donne lieu de penser que l'armure de la Pucelle était simple et telle qu'on la conservait au château d'Anet; le duc d'Aumale étant venu visiter Thévet en 1582, et ayant, suivant le dire de cet auteur, trouvé l'armure de la Pucelle en tout semblable à celle qu'il conservait à Anet, et qui est aujourd'hui au Musée d'artillerie à Paris. M. l'abbé Dubois, qui a écrit que cette armure doit servir de modèle pour celles qu'on donnerait à Jeanne d'Arc, ne connaissait point l'armure dont elle est couverte dans la bannière de la ville qu'il avait vainement cherchée, qu'il croyait détruite, et que nous n'avons retrouvée que depuis sa mort.

M. du Haldat du Lys, le vénérable secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, mort récemment, et avec lequel nous étions en correspondance, attachait, avec raison, un grand prix à un portrait de la Pucelle conservé dans sa famille, et il se serait révolté contre l'idée que ce portrait pouvait bien être celui de la dame des Armoises, tout en convenant que des renseignemens de Metz lui avaient appris, ainsi qu'à nous, qu'il existait anciennement un portrait de la dame des Armoises dans la maison qu'elle habitait, où elle est morte et qu'on vient de détruire à Metz.

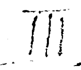
Assurément cette dame des Armoises avait dans toute sa personne de la ressemblance avec Jeanne d'Arc, car autrement comment expliquer qu'elle eût été accueillie par ses frères, qu'elle n'eût point été repoussée par sa mère à Orléans,

qu'elle eût pu rendre dupes de sa supercherie ceux des notables de la ville qui l'avaient vue et hébergée pendant le siége ; enfin, que sa descendance, long temps liée à la descendance de Jeanne d'Arc, et par suite à la branche des du Lys dans laquelle se trouvait le portrait, eût pu conserver le souvenir de cette pseudo-Jeanne d'Arc, si elle n'avait point eu avec la vraie fille de Pierre d'Arc une similitude extraordinaire, et si ses enfans n'eussent point été accueillis par les descendans des du Lys.

En examinant avec attention ce portrait, aujourd'hui en la possession de M. J.-B.-A. du Haldat du Lys, frère cadet du secrétaire de l'Académie de Nancy (7), et dont on a fait plusieurs copies, anciennes et récentes, il est impossible de ne point remarquer que dans l'ajustement de la toque, dans sa pose, dans la chevelure, dans les ornemens et la disposition gracieuse de la cuirasse à tête de lion, il n'y a pas un faire plus coquet, quelque chose de plus maniéré, de mieux ajusté enfin que dans les autres portraits de Jeanne d'Arc. La figure elle-même, tout en présentant quelque analogie de traits avec celle du tableau de la mairie d'Orléans, donne à la physionomie générale plus de distinction que n'en ont les autres portraits anciens. Quant aux armoiries peintes au côté gauche du portrait, on sait que la fausse Jeanne d'Arc se les était appropriées et qu'elles étaient peintes et sculptées dans sa propre maison de Metz, où on les détruisit avec tant d'autres en 1792.

Nous livrons du reste nos observations à cet égard à l'examen critique des lecteurs qui s'intéressent à tout ce qui tient à Jeanne d'Arc, et nous les leur donnons comme de simples conjectures que nous semblent autoriser la dissemblance d'exécution générale et d'ornement de ce portrait avec la généralité des autres, et notamment de ceux d'Orléans, auxquels M. du Haldat donnait une date plus récente. Nous ne le croyons point, quoique nous ayons parlé de ce portrait resté dans la famille du Lys avant ceux qu'on conserve dans notre ville.

Le portrait de Jeanne d'Arc de la mairie d'Orléans a été refait à deux fois différentes. En 1581, sous Henri IV, M. Fran-



çois-Colas sieur Desfrancs étant maire d'Orléans, et le même qui fit bâtir le pavillon de la maison de l'Annonciade pour honorer la mémoire de Jeanne d'Arc (8), trouvant « qu'un ancien tableau de la Pucelle, ornant l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville était en mauvais état, presque entièrement effacé et qu'on ne pouvait le rétablir, » en fit repeindre un nouveau et plaça les vers qu'on lit au bas de celui qui existe. « En 1690, le maire d'Orléans, Marin Baguenault, le corps de ville consulté, fit repeindre les portraits de la Pucelle qui étaient dans l'Hôtel-de-Ville par le peintre Debrie, et les fit encadrer richement, en or moulu, par Hermann Weyen (9). » Quelle était la figure primitive de Jeanne d'Arc? Nous l'ignorons. Le tableau peint par l'ordre de M. Colas reproduisit-il le premier effacé? C'est douteux, d'après des descriptions antérieures à 1581; enfin, la restauration ou retouche de ce tableau, en 1690, n'a-t-elle point altéré les traits du personnage ou dénaturé les accessoires? C'est ce qu'il est impossible de savoir.

Un autre portrait de Jeanne d'Arc existe à la préfecture du Loiret, il semble être une mauvaise copie du tableau repeint en 1581, la même inscription existait au bas. Elle a été effacée pour substituer celle qu'on y voit aujourd'hui (10). Quant au mot *trésor* qu'on y lit à gauche, et que M. l'abbé Dubois a cru être le commencement de l'indication *trésor de Saint-Denis*, nous pensons qu'il s'est trompé, que c'est tout simplement le nom du peintre qui aurait pu se dispenser de signer une aussi mauvaise toile.

De nombreuses copies peintes, gravées, lithographiées ont été faites sur le tableau actuel de la mairie, mais parmi elles on doit distinguer une petite gravure due au burin remarquable de N. Le Mire, et la gravure en taille de bois que nous devons au talent et au zèle éclairé de notre vénérable créateur du Musée d'Orléans, M. le comte de Bizemont.

Cette gravure, faite sur bois, dans un temps où cette branche de l'art du graveur était moins cultivée qu'aujourd'hui, est peu répandue, et son mérite réel, qui est de tous les temps, nous a engagé à la joindre à ce mémoire.

NOTES.

—

(1) M. l'abbé Dubois, dans son consciencieux travail manuscrit sur le siége d'Orléans, nous a laissé une dissertation sur les portraits de Jeanne d'Arc et sur les monumens élevés en son honneur. Sa nomenclature, quoique incomplète, et dont quelques appréciations manquent, selon nous, de justesse, n'en sera pas moins consultée avec fruit, de même que le travail sur les portraits de Jeanne d'Arc par M. Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, inséré dans l'*Année littéraire de Trévoux*, en 1777, IIIe vol., p. 119, et IVe v., p. 217. M. Jollois a publié aussi une courte notice, en 1835, avec des dessins de M. Pensée, sur les monumens élevés en l'honneur de Jeanne d'Arc. Un travail critique et complet sur cette matière serait d'un grand intérêt.

(2) C'est sûrement en 1430. Voir cette histoire et le *Magasin pittoresque*, t. II, p. 119.

(3) *Mémoires de l'Académie celtique*, t. III, p. 360.

(4) Voir, pour les détails, l'*Examen critique de l'Histoire de Jeanne d'Arc*, etc., de M. du Haldat et autres auteurs.

On ne conçoit pas trop la date de 1441 ainsi exprimée : Mil. IIII. iiii. I. avec ces mots : *vive le roi Loïs*, puisque Charles VII n'est mort que le 22 juillet 1461, et qu'il avait contribué, en 1458, à l'érection du monument d'Orléans, qu'on lui a à tort attribuée tout entière.

En outre, cette statue n'était point placée à la maison de Jeanne d'Arc dans l'origine ; et l'armure, ainsi que la collerette ou fraise, sont évidemment d'une époque bien postérieure au règne de Louis XI.

(5) On a pensé que les fragmens mutilés avaient été retirés de la Loire pour refaire le monument. Rien ne le prouve rigoureusement ; mais le marché détaillé que nous reproduisons ici comme note très-curieuse, appuie l'opinion que la tête de Jeanne d'Arc existait :

« Pardevant Girard Dubois, notaire, est comparu Hector Lescot, fondeur, demeurant à Orléans, dist Jacqueminot, lequel a confessé qu'il avoit entrepris et entreprend des maire et eschevins, qui lui ont baillé et baillent à faire ce qui s'ensuit ; en ce qui convient refondre et ressoulder les effigies de Notre-Dame-de-Pitié et la Pucelle qui soulloient estre d'ancienneté sur les ponts de ceste ville. Premièrement, faut ressoulder tout le corps de la dicte Pucelle, réservé les jambes, brats et mains ; plus ressoulder de neuf une lance avec le guidon tournant au bout de la dicte lance, son armet avec un panache, une épée et des éperons, une croix, ung pellican, trois clous, ung chapeault d'épines au-dessus de la croix et une esponge ; plus ressoulder ung bras au crucifix, et mettre une grande pièce à l'estomac, faire une encolleture au col, et plusieurs aultres pièces qu'il convient faire et ressoulder et encore réparer plusieurs coups de harquebuzes au corps et à la tête du roy, et lui reffaire une couronne qui

se mist sur ses armoyryz, et généralement de faire tout ce qui conviendra de faire, et accommoder et asseoir la dicte Pucelle et en pareille façon quelle soulloit estre. Pourquoy faire lesdicts maire et eschevins fournyront de cuyvre au potier, de plomb et aultres mactières à ce nécessaires; et quant aux moulles ledict preneur les fera faire à ses coûts et dépends; et la dicte Pucelle et tout le contenu ci-dessus, yceluy preneur rendra réparé, faict et parfaict, assis sur les ponts ou icelle a accoustumé d'être assise, le tout bien duement, comme il appartient, dedans le sixième jour de janvier prochain, moyennant la somme de six vingt dix livres tournoys (130 l.), etc., présens, etc... »

(6) Voir notre notice sur une ancienne bannière de la ville d'Orléans et le t. XIV des *Annales de la Société académique d'Orléans*.

Voir notre mémoire sur les monumens élevés en l'honneur de Jeanne d'Arc, etc., et sur une ancienne bannière de la ville d'Orléans avec deux lithographies, et archéologie du département du Loiret, t. II, 1846.

(7) Il lui a été légué par les dames d'Arbamont, dernières descendantes de Jean du Lys, second frère de Jeanne d'Arc, dont la famille s'est éteinte à Vaucouleurs en 1812.

Ne serait-ce point sur ce tableau qu'auraient été faites la peinture et la gravure de Cathelin, d'après un tableau de Vouet probablement copié pour la galerie du cardinal de Richelieu? Nous le penserions volontiers.

(8) Il eût mieux fait assurément de nous conserver, telle qu'elle était, la chambre où elle occupa le même lit avec la fille ou la femme du trésorier Bouchier, dans la maison qu'avait achetée M. Colas depuis la mort du sieur Bouchier, et qui s'appelle encore l'Annonciade.

(9) Payé 38 livres à Debrie pour avoir peint et fait douze armes de la ville, d'or et d'azur, et avoir repeint (sans doute retouché) les portraits de la Pucelle. *Item*. 20 livres 10 sols à Herman Weyen, marchand à Orléans, pour deux cadres dorés qui ont servi à mettre les portraits de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans.

(10) L'inscription de 1581, attribuée à Dorat ou à Millandre, a trait à une époque du règne de Henri III et n'est point sans mérite :

In iconem Janæ Vaucoloriæ viraginis Aureliæ
Virgo redit Gallo mutà vel imagine felix,
Quam numen quondam patriæ, non machina misit
Subsidio. Augurum bone rex Henrice saluta.
De cœlis excita tuis virago altera votis
Fortunet regni auspicium, lancemque retractet :
Utraque ut antiquum tua sæcla recudat in aurum.

C. V. C. P. P. 1581.

En 1690, on a substitué à ces deux C deux G.

L'inscription repeinte sur le portrait de la préfecture porte :

Inclita sic oculos, sic ore virago ferebat
Gallorum eversas dum repararet opes.
Libertas urbi, regno lux redditur, Anglis
Excitum : tanti fœmini dux operis.

Ces deux inscriptions ont été plusieurs fois traduites en français, plus ou moins fidèlement. Voici notre version sur la première :

SUR LE PORTRAIT DÉ JEANNE D'ARC DE VAUCOULEURS,
HÉROÏNE D'ORLÉANS.

Français, vous voyez dans ce portrait la vierge prédestinée que l'Eternel rendit jadis l'instrument de votre délivrance.

Bon roi Henri, accepte cet augure, que du haut des cieux une autre vierge exauce tes vœux, qu'elle rende ton règne prospère, qu'elle fasse refleurir la justice, et qu'ainsi elle ramène parmi nous l'âge d'or des premiers siècles.

Cives (Aurelianenses) virgini celeberrimæ posuere 1581.

En 1581, les dames d'Orléans ont fait faire ce portrait d'une fille célèbre.

Ou bien :

Gratè virgines (Aurelianenses) gratiosæ puellæ posuere 1581.

En 1581, les dames d'Orléans, pour témoigner leur reconnaissance à la Pucelle, ont fait faire ce portrait.

Voilà notre version de la seconde :

Portrait de l'héroïne qui sauva la France épuisée. Elle délivra Orléans, rendit tout son éclat au royaume, chassa les Anglais, et tant de hauts faits sont dus à une femme valeureuse.



RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR L'OUVRAGE DE M. LE DOCTEUR DUCHESNE, INTITULÉ :

Histoire de la Prostitution dans la ville d'Alger ;

Par M. le docteur LHUILLIER.

Séance du 5 janvier 1855.

« J'ai trouvé, dit Parent-Duchâtelet dans l'introduction « de son *Histoire de la Prostitution de la ville de Paris*, j'ai « trouvé dans la plupart des esprits une défaveur particulière « attachée aux fonctions de tous ceux qui, d'une manière ou « d'une autre, s'occupent des prostituées. Plusieurs personnes, « *même des plus éclairées*, scandalisées de voir que je me « livrais à des recherches, suivant elles, si dégoûtantes, ne « m'ont épargné en cela ni les observations ni les avis chari- « tables. En y réfléchissant, je n'ai pu comprendre cet excès « de délicatesse et me rendre aux observations qui m'ont été « faites. En me livrant à des recherches sur les prostituées, « serais-je donc flétri par le contact de ces malheureuses ? Je « m'en remets au jugement des hommes sensés qui voient et « apprécient les intentions, et tout en respectant les préjugés « des autres, je déplore leur aveuglement. »

Dans ces quelques lignes, Parent-Duchâtelet indique tout à la fois les obstacles qu'il lui a fallu vaincre et le courage dont il a eu besoin. Une fois convaincu de l'utilité, je dirais presque de la nécessité d'entreprendre ce travail, Parent-Duchâtelet l'aborda franchement, et il n'hésita pas à mettre sous les yeux de tous un tableau qui jusque-là était resté dans les cartons du cabinet de la police, dit *Bureau des Mœurs*. Les médecins comme les hommes du monde ont contemplé ce tableau, les uns d'un œil curieux, les autres avec effroi, mais tous du moins avec surprise. C'était déjà beaucoup que d'avoir reconnu

et sondé une plaie qui rongeait la société. On pouvait prévoir que chacun allait s'occuper des moyens d'en obtenir la cicatrisation.

En effet, l'œuvre de Parent-Duchâtelet a inspiré sur le même sujet des travaux dont on ne peut contester ni le mérite, ni l'intérêt, ni l'utilité, et des magistrats, des administrateurs chargés de veiller au bien-être de la société, ont senti que la prostitution, cette hideuse nécessité de la civilisation avait besoin d'être dirigée si on ne voulait pas en voir naître les plus effrayantes calamités, les plus révoltans abus. L'intérêt de l'humanité a vaincu la répugnance bien naturelle qu'ils éprouvaient à fouiller dans ce bourbier infect, et tous aujourd'hui ont la conviction que cette branche de leur administration n'est pas la moins importante au bien-être de leurs concitoyens.

M. Duchesne, notre honorable confrère et collègue, vient à son tour associer ses lumières à celles des auteurs qui ont écrit sur cette matière, et dans un ouvrage dont il a fait hommage à la Société et dont nous venons aujourd'hui vous rendre compte, il a continué pour l'Algérie ce que Parent-Duchâtelet avait fait pour la France.

Dans ce livre, comme dans tous ceux qui traitent ce même sujet, on trouve plusieurs sortes de renseignemens, les uns purement administratifs, les autres statistiques dans toute la force de l'expression ; d'autres enfin, et ce sont les plus curieux, sont ceux qui nous font connaître les habitudes et les actes de la vie la plus intime des malheureuses dont il s'agit. Il ne faut pas croire cependant que par cette manière d'envisager la matière M. Duchesne ait divisé son ouvrage en trois parties bien distinctes ; il n'en pouvait pas être ainsi, car tout se tient dans un semblable travail ; les améliorations dans l'administration sont nécessairement des améliorations pour l'hygiène et la morale.

Descendant profondément dans les détails, l'auteur a divisé son sujet en de nombreux chapitres où il a pu exposer avec soin tout ce qui devait jeter quelque lumière sur son sujet.

Pour ne pas s'égarer dans une route difficile, parsemée d'é-

cueils et parcourue avec tant de succès par Parent-Duchâtelet, qui n'a rien omis, rien laissé sans examen, notre collègue n'a pas cru pouvoir mieux faire que de le suivre pas à pas et pour ainsi dire chapitre par chapitre. Que d'autres l'accusent de manquer d'originalité et d'avoir profité servilement des travaux de son prédécesseur, nous, au contraire, nous nous en applaudirons, puisque cette ressemblance nous permettra de mettre en opposition les deux pays et de faire mieux ressortir les différences qui les caractérisent sous le fâcheux rapport dont il s'agit. Ce rapprochement tournera, nous l'espérons, au profit du rapporteur en donnant à son travail un peu de l'intérêt puissant répandu dans les deux ouvrages.

Certains détails peuvent au premier abord étonner le lecteur, mais non le blesser, parce qu'ils sont présentés avec un ton de gravité qui ne permet pas à l'imagination de s'égarer. M. Duchesne peut dire de son livre ce que Auguste Barbier disait de sa poésie :

Mon vers dur et brutal est honnête homme au fond.

Quant à nous, Messieurs, qui n'avons pas été libre de choisir notre sujet, notre route est toute tracée. Sur cette pente glissante nous nous efforcerons d'imiter la réserve de l'auteur. Si l'on nous accusait l'un et l'autre de n'avoir pas adouci certains tableaux, de n'avoir pas coloré certaines expressions, nous répondrions par ces paroles de Diderot : « Montrez la Vénus de Médicis toute nue, la pudeur n'en sera pas alarmée; mettez-lui un bonnet ou une mule, vous en ferez l'objet le plus indécent du monde. »

Nous avions besoin, Messieurs, de vous présenter ces réflexions avant d'aborder notre sujet.

Lors de l'occupation d'Alger, les Français trouvèrent la prostitution établie sur une grande échelle. Pouvait-il en être autrement dans un pays où, suivant la loi de Mahomet, tout Musulman peut avoir dans sa maison, en outre des quatre femmes permises par le Coran, autant de concubines qu'il lui plaît et qu'il est libre de changer à son caprice?

Dans ses recherches sur l'origine de cette calamité, M. Duchesne ne trouve aucun document avant le XVIe siècle. En 1612, un auteur espagnol écrivait : Il n'y a pas de femme à Alger qui ne se laisse aller non-seulement aux Turcs et aux Maures, mais encore aux chrétiens, sans être arrêtée par la crainte des châtimens réservés aux femmes coupables. » Emmanuel Daranda, dans l'histoire de sa captivité en 1617, disait : « Les femmes et les filles s'abandonnent quand elles en trouvent l'occasion à tous ceux qu'elles rencontrent, fussent-ils des coquins, des bélîtres. »

Quand les Français débarquèrent en Algérie, on portait à 3,000 le nombre des femmes de mauvaise vie dans la seule ville d'Alger. Evidemment il y avait erreur ou une grande exagération, puisque plus tard on n'en trouva plus à inscrire que 350 à 400. Du reste une semblable exagération avait été commise à Paris avant que Parent-Duchâtelet, avec l'inflexibilité de sa méthode numérique, n'eût rétabli le chiffre exact. Avant lui on portait à 25 ou 30,000 le nombre des prostituées, qui ne se trouva plus être, après son examen, que de 3,000. Ce défaut de détail n'est pas le fait de M. Duchesne, il tient à ce qu'aussitôt après l'entrée de l'armée française, les fonctionnaires indigènes abandonnèrent leur service, en emportant ou faisant disparaître les registres et les documens les plus utiles. « Jamais, dit le capitaine Pélissier dans ses *Annales algériennes*, occupation ne fut faite avec autant de désordres administratifs que celle d'Alger, même dans les temps les plus barbares. »

Le personnel de ces femmes se composait de Mauresques, d'Arabes, de négresses, de mulâtres et de juives. Les Françaises et les Espagnoles arrivèrent plus tard. Les juives étaient les moins nombreuses, non qu'elles fussent de mœurs plus pures, mais parce que les musulmans avaient les femmes de cette religion en trop profond mépris pour les fréquenter.

Comme partout, les villes de l'Algérie fournissent beaucoup plus d'aliment à la débauche que les campagnes. La nationalité n'était pas étrangère au choix que faisaient les visiteurs. Les Français, sans doute pour satisfaire leurs goûts pour la nou-

veauté, recherchaient de préférence les indigènes. Mais les Arabes étrangers à la ville, comme les Biskris, les Kabyles, les Mozabites ne visitaient que les indigènes et surtout les Mauresques.

Les filles de joie étaient renfermées dans des maisons particulières et tenues d'habiter certains quartiers spéciaux. Elles étaient divisées en plusieurs classes dont chacune avait son prix. Elles étaient sous la direction du mezouar.

Le mezouar était l'intendant de la police générale d'Alger. C'était toujours un Maure qui occupait ce poste lucratif et des plus abhorrés, car cet homme faisait l'office de bourreau. Tenant la liste des femmes de mauvaise vie, il percevait de chacune d'elles une redevance mensuelle. Comme la moitié en revenait au gouvernement du dey, le mezouar jouissait de certains priviléges qui lui donnaient moyen d'augmenter la recette. Ainsi, il avait la permission de faire, un certain nombre de fois par an, une sorte d'exhibition de ses administrées dans les bals publics, et tout le produit était pour lui. C'était au mezouar qu'on s'adressait pour emmener une femme chez soi, et le prix qu'il exigeait dépendait de la qualité de l'objet. Comme il avait intérêt à voir s'accroître le nombre des prostituées, il faisait rechercher par ses agens, parmi les femmes réputées honnêtes, celles dont la conduite était suspecte; et s'il pouvait prouver devant le cadi qu'elles étaient tombées en faute, elles étaient inscrites sur le livre fatal, à moins de donner une somme plus ou moins forte; aussi le mezouar faisait-il surtout guetter les épouses des gens riches. Il devait arriver de là que des femmes qu'une faiblesse avait écartées du sentier de la vertu n'osaient plus y rentrer. La faute qui aurait pu n'être que passagère, le fisc la rendait définitive en la timbrant de son cachet.

Les priviléges et la tutelle du mezouar subsistèrent quelque temps encore après l'occupation d'Alger, mais on sentit bientôt que, dans l'intérêt du soldat et des nombreux arrivans attirés par l'espérance de faire fortune, on devait réglementer la prostitution et l'enlever à l'autorité despotique et capricieuse

de cet homme. On créa donc un dispensaire de santé. Les premiers registres mal tenus par des fermiers exacteurs ont complètement disparu, et il faut arriver à 1837 pour trouver un peu de régularité. De cette année 1837 jusqu'en 1851, le nombre des femmes inscrites a varié depuis 342 jusqu'à 512. Chacune d'elles devait verser entre les mains d'un agent comptable la somme de 5 fr. Mais, chose remarquable, les mêmes abus de confiance qui accompagnèrent l'établissement du dispensaire de Paris en 1810, et qui ne furent rendus publics qu'en 1836, par Parent-Duchâtelet, signalèrent aussi à Alger les commencemens d'une institution si sage et si utile. Le fisc, dont on connaît les entrailles et la moralité, ne trouva rien de mieux à faire que de mettre le revenu en adjudication : et du 11 juillet 1831 jusqu'au 3 août 1835, où la dernière cession fut accordée, les adjudicataires payèrent chaque année de 22 à 27,000 f. Comme il fallait équilibrer un droit aussi fort avec le revenu de l'impôt et laisser un bénéfice *honnête* au concessionnaire, on mit d'abord les visites à 9 fr. par mois, puis et bientôt à 10 fr. Mais comme ces sortes de femmes sont, aux yeux de bien des gens, taillables et corvéables à merci, en sus du prix ordinaire on ajouta 3 fr. pour celles qui voudraient se faire visiter chez elles; plus 10 fr. pour chaque permission d'assister aux fêtes extérieures, et 5 fr. seulement pour les fêtes de la ville. Ceux qui savent combien les personnes qui sont tombées dans le désordre sont prodigues de leur argent, avides de plaisir et de distractions, combien leur esprit inquiet les porte à espérer aux lieux où elles ne sont pas, un bonheur qui les fuit partout, ceux-là seuls peuvent apprécier l'importance des sommes perçues. Il y avait encore le chapitre des amendes qui venait augmenter des profits déjà considérables. En outre, les femmes dites entretenues payaient 20 f. par mois. Il est fâcheux que M. Duchesne ne nous ait pas fait connaître le chiffre exact de ces impôts additionnels vraiment extraordinaires, Parent-Duchâtelet, l'homme chiffre, n'y eût pas manqué.

Enfin, après plusieurs années de tâtonnemens plus ou moins malheureux, on finit par où l'on aurait dû commencer. On ap-

pliqua à l'Algérie, comme je l'ai dit plus haut, le réglement qui existe en France; seulement le fisc, semblable à l'avare Achéron, ne lâcha pas sa proie, et tous les impôts furent maintenus.

En France et dans tous les pays civilisés, la débauche a les mêmes caractères. Mais le climat, les mœurs, les habitudes et le fanatisme religieux ont introduit dans l'Arabie, l'Egypte, la Perse et l'Afrique des différences qu'on ne trouve pas ailleurs.

L'un des spectacles les plus pénibles pour l'observateur, dit M. Duchesne, c'est surtout le scandale de la dépravation anticipée de la jeunesse et de l'enfance à Alger. A chaque pas, sur les promenades publiques, vous rencontrez des enfans, de jeunes garçons de dix à douze ans, qui vous adressent les provocations les plus révoltantes ou vous débitent le catalogue varié de la maison dont ils sont les commissionnaires. Cette débauche, qui date de loin, est aujourd'hui passée dans les mœurs du pays et n'est point un objet de scandale. L'ancien dey avait ses mignons, tous ses beys et ses principaux officiers suivaient son exemple.

L'auteur recherche la cause d'une pareille dépravation, et il croit, ainsi que la plupart des écrivains, pouvoir l'attribuer à ce qu'en Orient les femmes, presque toujours renfermées, ne sortent que voilées. Les désirs des sens ne trouvant point d'alimens dans la vue de ces masses informes de draperies ambulantes se trompent d'objets. C'est donc la séquestration trop absolue des femmes qu'il faut en accuser. Un an après la conquête cet usage existait encore, et beaucoup de nos soldats eurent à repousser les propositions dégoutantes des Algériens. Comment se fait-il que les documens administratifs, les arrêtés, les nouveaux réglemens ne sévissent point contre ce vice?

Notre collègue, en étudiant les causes des mauvaises mœurs des femmes d'Alger, est frappé de l'analogie qui existe sous ce rapport entre tous les pays. C'est que partout les mêmes causes, la paresse, la vanité, la gourmandise, les chagrins domestiques, les mauvais traitemens de la part des parens produisent les mêmes effets. Parent-Duchâtelet, dans un de ses curieux ta-

bleaux, ne trouve que 90 filles sur 5,183 qui aient pu donner une excuse admissible à l'exercice de leur honteux métier.

C'est surtout après la conquête qui ruina tant de familles, renversa tant d'industries, qu'on vit augmenter le nombre des prostituées indigènes. Toute Mauresque qui vivait du produit de son travail, se voyant enlever jusqu'à sa dernière ressource, transigea avec sa répugnance, bien connue pour les chrétiens, et pour un morceau de pain vendit sa fille qui était dans le principe destinée à la chasteté de l'hymen. En France, une femme peut trouver à gagner sa vie dans certains travaux, peu productifs il est vrai, mais enfin qui lui permettent de vivre. Il n'en est pas ainsi à Alger. Une femme ne peut aller en journée, soit pour blanchir, coudre ou faire un ménage; il lui faudrait ôter son voile devant de nombreux témoins, et sa religion le lui défend.

Plongées dès l'enfance dans la plus grande oisiveté, les Mauresques ne rêvent que toilette; n'ayant aucun des plaisirs, aucune des distractions que nos femmes d'Europe peuvent se donner, leurs pensées, et ceci s'applique à tous les degrés de l'échelle sociale, leurs pensées sont continuellement occupées de leur personne, et l'amour est le seul sentiment de leur existence. Que l'on ajoute à ces causes la précocité de la puberté, l'influence du climat, l'on ne sera pas étonné de la démoralisation des Algériennes. Le séjour des Français vint encore l'augmenter. Mais si l'on est forcé d'avouer la fâcheuse influence de notre conquête sur les mœurs arabes, on doit aussi convenir que cette facilité excessive dans le commerce des femmes a un peu réagi sur les Européens dont le niveau moral a sensiblement baissé sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

L'instruction nulle à très-peu d'exceptions près en Europe chez les filles de mauvaise vie, est absolument nulle chez les Algériennes, dans quelque classe qu'on l'examine. En Afrique, les femmes en général croient qu'elles ne sont faites que pour servir à la génération et aux plaisirs des hommes; aussi pensent-elles davantage à embellir leur corps qu'à cultiver leur esprit.

La danse est le plus grand et presque l'unique plaisir des Algériennes. Par la description qu'en donne l'auteur, les danses espagnoles, dont on connaît toute la désinvolture, nous paraîtraient décentes en comparaison de celles-là, où danseurs et danseuses se fuient, se rapprochent et s'entrelacent avec les signes du dévergondage le plus révoltant. Avant 1830, le dey donnait souvent à ses mamelucks des fêtes où ces danses jouaient un grand rôle, et auxquelles assistaient avec bonheur les femmes du harem dans des loges grillées.

Dans la rue, le costume des prostituées indigènes ne diffère en rien de celui des femmes honnêtes : il est plus ou moins riche, suivant la classe à laquelle elles appartiennent. Le costume des Mauresques riches est très-élégant. Les broderies d'or et d'argent s'y montrent à profusion. A leurs oreilles, dont le lobe est percé de cinq ou six trous, pendent de riches anneaux. Le cou, le poignet, les chevilles et les doigts sont chargés de bijoux de toutes sortes. L'influence des coutumes nationales et des habitudes contractées dès l'enfance est si grande que, dans les rues et les promenades, elles ne quittent jamais le voile qui leur cache la figure. Les femmes seules du désert sortent partout la figure découverte.

Les maisons mal famées n'étaient pas toujours pour nos officiers des lieux de débauche, c'étaient souvent des lieux de réunion, où ils se donnaient rendez-vous pour fumer, boire et jouer. Ils allaient souvent dans la même soirée dans cinq à six maisons. Beaucoup, dit M. Duchesne, ont appris l'arabe par ce moyen.

Un des caractères les plus tranchés des mœurs musulmanes, c'est que le métier de fille de joie n'imprime aucune honte sur le front de celle qui l'exerce. Quand elle revient à de meilleurs sentimens, elle n'a besoin que d'une simple déclaration, faite devant le cadi, en présence de deux témoins, pour rentrer dans la société et reprendre sa place au milieu des femmes honnêtes. — Allah ! disent-ils, c'était écrit ! que Mahomet les préserve d'une nouvelle possession du démon ! L'oubli du passé est si complet, que souvent ces repenties se marient à des

hommes jouissant d'une certaine aisance. Pour les mahométans, la femme est une marchandise : celle qui a été le plus recherchée doit avoir nécessairement le plus de qualités.

En France, la question la plus grave et la plus embarrassante peut-être, est l'âge auquel on peut permettre l'enregistrement sur le livret de la police. Tous les préfets qui se sont succédé à la police de Paris ont été frappés de cette difficulté. D'abord tous voulurent que l'inscription fût en harmonie avec la loi et n'eût lieu qu'à la majorité ; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître les graves inconvéniens d'un aussi long délai, et suivant leurs idées particulières et leur expérience personnelle, ils ont fait varier l'âge auquel cette tolérance pouvait être accordée. M. Pasquier fixa l'âge à 16 ans, M. Delaveau à 18, M. de Belleyme à 17, M. Mangin à 18. Aujourd'hui l'âge de 16 ans est regardé comme l'époque légale de l'inscription. En dérogeant à la loi, ces magistrats ont fait acte de prudence ; car lorsqu'une fille de 16 ou 17 ans s'est jetée pendant un certain temps dans le libertinage et en a contracté l'habitude, elle continuera de s'y livrer malgré ses parens, malgré la police, et si le réglement s'opposait à l'inscription, on serait certain de la retrouver plus tard dans des maisons clandestines ou sur la voie publique. « Ainsi donc, dit Parent-Duchâtelet, enregistrer une fille mi-« neure après toutes les formalités et les précautions que ré-« clame un acte de cette importance, ce n'est point ouvrir à « cette malheureuse le chemin du vice et favoriser la débauche, « c'est se procurer le moyen d'exercer sur elle une surveillance « salutaire, c'est l'empêcher de se jeter dans la prostitution « clandestine, cent fois pire que celle qui est réglementée. »

On sent que les considérations qui ont, en France, dirigé les magistrats ne peuvent pas s'appliquer à l'Algérie. La précocité de la puberté, qui permet de se marier à 8 ou 10 ans, l'influence du climat, l'ignorance dans laquelle sont tous les indigènes sur l'époque de leur naissance, sont autant d'obstacles à l'application de cette sage mesure. Car les Algériens ne savent pas leur âge. Les actes de l'état-civil ne s'établissaient, avant la conquête, que par la notoriété publique, par le rapprochement de

la naissance avec un fait remarquable arrivé à une époque déterminée. Si vous demandez à une Mauresque son âge, elle vous répondra infailliblement : J'étais ou je n'étais pas née quand les Français sont venus.

M. Duchesne, pensant avec raison qu'une existence si agitée et si misérable doit influer sur la santé d'une manière défavorable et apporter dans la constitution des changemens bien sensibles, porte son examen sur l'embonpoint, l'altération de la voix, la menstruation et plusieurs autres points non moins importans. Ces sujets fournissent à l'auteur des considérations physiologiques dans lesquelles notre cadre ne nous permet pas de le suivre. Remarquons seulement leur analogie avec les observations faites en France par Parent-Duchâtelet, en tenant compte des différences du climat.

Les filles Mauresques se font aisément reconnaître à l'habitude très-générale chez elles de se teindre les cheveux en blond rouge, les cils en noir, les ongles, le bout des doigts, les mains, jusqu'aux poignets, et les pieds jusqu'à la cheville en rouge orange. Les Françaises se contentent de mettre du rouge et du blanc.

Il est encore parmi ces femmes un usage non moins général, l'épilation des parties cachées du corps; mais s'étend-il aux classes honnêtes de la société ? M. Duchesne n'a jamais pu le savoir; car il ne faut pas penser à se procurer des renseignemens de cette espèce auprès des naturels du pays. Parler à un Turc de ses femmes, c'est commettre la plus grossière inconvenance. On ne doit même pas faire la moindre allusion à ce sujet délicat. La femme d'un ambassadeur de France ayant fait présent à Reschid-Pacha de quelques belles soieries de Lyon pour son harem, les lui remit en lui disant : Voilà des étoffes dont vous saurez mieux que personne trouver l'emploi. Exprimer plus nettement l'intention du cadeau, eût été faire preuve d'un manque de savoir-vivre, même aux yeux d'un ministre ottoman habitué aux mœurs françaises comme l'était Reschid-Pacha.

Les tailles sveltes, la fermeté des chairs, si recherchées chez

nous, passent aux yeux des Turcs pour des défauts. Un embonpoint excessif leur semble le plus grand degré de perfection auquel puisse parvenir sa beauté. Si une vie oisive et sédentaire, si l'usage journalier des bains n'amènent pas cet embonpoint si désiré, les mères nourrissent leurs filles de pâtes faites exprès et d'alimens des plus substantiels, et il faut bien que leurs recettes soient efficaces, car en Turquie rien n'est plus rare qu'une femme à taille élancée. Toutes ont cet embonpoint hors de nature qui nous paraît si disgrâcieux.

Les chapitres les plus curieux et les plus intéressans peut-être de l'ouvrage sont ceux où l'auteur traite de ce qu'il appelle *clandestinité;* car nulle part il n'y a moins de clandestinité qu'à Alger dans les liaisons des hommes et des femmes. Ces liaisons ont même souvent besoin d'être sanctionnées par l'autorité.

La clandestinité algérienne a des caractères particuliers qui tiennent aux mœurs et aux préjugés du pays.

Parmi les filles qui font véritablement le trafic de leurs charmes, on peut distinguer celles qui, après avoir été inscrites, se retirent du vice pour vivre maritalement, ce sont en général des indigènes. On ne saurait croire, dit M. Duchesne, combien de mariages de colons se sont formés en puisant à cette source. On peut distinguer encore celles, et ce sont le plus souvent des Françaises, qui trônent au comptoir des buvettes, des cafés, des magasins de nouveautés, des débits de tabac; celles aussi qui se font chanteuses, figurantes; enfin celles qui reçoivent secrètement chez elles, aidées en cela par la disposition des habitations mauresques qui pouvant communiquer par leurs terrasses au moyen de planches jetées en guise de pont, favorisent leur fuite dans les maisons voisines où il n'est pas permis de les suivre.

Peu de femmes en Algérie se livrent par amour, c'est presque toujours l'argent qui est le mobile de leurs actions.

Entre autres usages qui ne peuvent qu'entretenir la démoralisation, nous citerons certains marchés qui, dans nos mœurs, seraient condamnables; mais qui, sous l'empire du Coran, n'ont pas du tout ce caractère. Les indigènes louent sans scrupule

eurs filles pour quelque temps. La transaction se passe devant l'autorité, et cela s'appelle un mariage arabe. Evidemment dans ce pays où les troupes changent si souvent de garnison, ces marchés doivent se renouveler fréquemment.

On peut aussi avoir une servante pour 5 fr. par mois, avec la faculté de la renvoyer quand elle ne convient plus ; c'est une monnaie courante qui passe de main en main.

Chez les nomades du désert, lorsqu'un chef de famille se trouve à court d'argent, il envoie sa femme et sa fille faire une campagne dans une des villes du Sahara ; l'une et l'autre rentrent ensuite au foyer domestique et n'en sont pas plus mal vues pour cela. A l'exception de quelques rares tribus de l'intérieur de l'Afrique dont les mœurs sont pures, les femmes de toutes les autres viennent dans les villes faire argent comptant le honteux commerce de leur personne.

Les mariages eux-mêmes conduisent à la débauche. Un mari, quand il est las de sa femme, peut la renvoyer en payant au père, soit en argent, soit en bestiaux, la somme stipulée lors du mariage. Un musulman prend une femme comme il achète une marchandise au bazar.

Il ne faut donc pas s'étonner si toutes les femmes répudiées qui ont contracté des habitudes de luxe, de bien-être et d'oisiveté, s'abandonnent pour pouvoir continuer cette vie qui renferme pour elles toutes les félicités qui les attendent dans l'autre monde.

La clandestinité indigène est encore favorisée par la loi de continence qui oblige tout musulman, qui en a fait serment, à ne pas cohabiter avec sa femme pendant tout le temps de ce serment qui peut se prolonger beaucoup, comme il arrive pour l'allaitement dont la durée légale est de deux ans.

Chez les peuples les plus anciens, surtout chez les méridionaux, les établissemens de bains étaient des lieux de réunion où les sexes se trouvaient mêlés et provoquaient certainement à la débauche. A Alger, où ils semblent plus moraux, les hommes et les femmes devant être complètement séparés, ces établissemens ne le sont pas réellement davantage, car malgré les

réglemens de la police et sa surveillance, les Mauresques parviennent à s'y introduire au milieu de la nuit avec leurs amans. Sous un autre rapport, ces établissemens sont encore plus funestes aux mœurs, desservis qu'ils sont par de jeunes garçons de dix à douze ans, vêtus avec plus de recherche que les autres baigneurs, espèce d'agens provocateurs qu'on rencontre encore dans les cafés, dans les restaurans et dans tous les lieux publics. Aussi M. Duchesne s'élève-t-il avec force contre ces infamies et appelle-t-il fortement contre elles l'attention de l'autorité.

De ces détails dégoûtans l'auteur passe aux questions administratives et s'occupe successivement du dispensaire, des visites sanitaires, de l'étude des maladies honteuses et de la durée de leur traitement à l'hôpital. Pour nous, au point de vue médical, cette seconde partie est la plus importante de l'ouvrage.

Nous avons dit qu'avant la conquête, l'inscription des femmes perdues se faisait à Alger et dans les autres villes africaines sur un registre tenu par le mezouar, mais ce n'était qu'une simple mesure fiscale, et rien de plus. Il n'existait aucun service sanitaire. Un individu s'apercevait-il qu'il avait été trompé, il signalait la coupable à ses camarades, le vide se faisait autour d'elle, et la nécessité l'obligeait à suivre une diète rigoureuse de quarante jours, seul remède qui était alors employé.

Un dispensaire devenait donc indispensable, on le sentit et le dispensaire fut créé. Les considérations dans lesquelles entre l'auteur à propos de cette mesure sont pleines d'intérêt; elles montrent par combien d'épreuves, de tâtonnemens, de difficultés il faut passer avant de faire quelque chose d'utile, quand on est obligé de s'en rapporter à des administrateurs malhabiles ou dont les conseils ne sont pas écoutés. Ce fut au point qu'après sept ans d'occupation, il n'y avait pour le service de l'hôpital que 4 lits, 36 matelas dégradés, et à peine 26 couvertures. Tous ces objets de première nécessité, demandés alors, n'arrivèrent cependant que deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1839. A cette époque enfin, le local du dispensaire fut convenablement agrandi. Il est disposé aujourd'hui de manière à recevoir 80 malades.

Nous ne suivrons pas M. Duchesne dans les chapitres qu'il consacre au personnel du dispensaire, à l'alimentation et au prix de revient de la dépense pour chaque malade. Ces détails administratifs n'auraient pour vous, Messieurs, qu'un intérêt secondaire, nous aimons mieux arriver de suite à la partie purement médicale de l'ouvrage.

Le service chirurgical du dispensaire, mesure essentiellement préservatrice, consiste dans la visite générale de toutes les personnes inscrites au matricule de la police. Si ce moyen n'est pas infaillible, on ne peut du moins en contester la grande utilité.

La visite sanitaire devint obligatoire dès l'installation des autorités françaises. Elle était faite au dispensaire pour toutes les femmes inscrites, et avait lieu deux fois par mois. Celles qui étaient reconnues malades y étaient consignées pour y subir un traitement. Malheureusement ces registres étaient si mal tenus, que M. Duchesne ne peut établir le chiffre exact que pour l'année 1842. C'est une omission qu'il déplore et qu'il a vainement cherché à réparer.

Le nombre des femmes visitées en 1842 a été de 5,186, sur lesquelles 446 ont été reconnues malades, c'est-à-dire 1 sur 13. Quoiqu'un résultat qui ne s'appuie que sur une seule année d'observation soit de peu de valeur pour la statistique, il faut cependant en tenir note, ne serait-ce que pour avoir un point de départ et de comparaison. Tandis que l'Algérie, en 1842, a donné une moyenne de 1 sur 13, Parent-Duchâtelet constate pour Paris, d'après un relevé de dix-huit ans, une moyenne de 1 sur 24, différence de moitié en faveur de Paris.

Il est fâcheux que M. Duchesne ne nous ait pas dit quelle était la proportion relative des malades de la clandestinité. C'était un détail trop important pour croire qu'il y eût manqué s'il avait pu se procurer des documens à cet égard.

Les affections virulentes les plus communes à Alger sont les mêmes qu'en France. L'auteur a seulement remarqué qu'un symptôme assez rare dans nos hôpitaux se rencontre fréquemment en Algérie et indifféremment chez les deux sexes.

Nous regrettons que l'auteur ne nous ait pas fait connaître

si le climat ou quelques circonstances particulières n'obligeaient pas les médecins à modifier le traitement suivi en France, et de quelle valeur était dans certains cas la diète de quarante jours dont nous avons parlé.

Les maladies honteuses sont bien plus communes sur les côtes et dans les ports de mer que dans l'intérieur des terres et des villes. Cette fréquence s'explique par la présence des soldats et des matelots toujours plus considérable sur le littoral. Elle est rare au contraire dans les tribus, parce que les femmes de mauvaise vie y sont en petit nombre. C'est peut-être à cette rareté qu'il faut attribuer, dit notre confrère, une singulière croyance qui est répandue dans les douars de l'intérieur et qu'il serait bien important de détruire. Les Arabes se figurent qu'en cohabitant avec une négresse ils se guérissent de leur maladie en la lui communiquant. Avant 1830 les esclaves devaient se soumettre à cette épreuve, dont le résultat était nécessairement de doubler le nombre des infectées. Mais nous ferons observer que cette erreur n'est pas particulière à l'Afrique ; on la rencontre aussi chez beaucoup d'individus en Europe.

M. Duchesne a fait le relevé des journées d'hôpital depuis 1830 jusqu'en 1851, moins six années pourtant dont les documens manquent complètement. Il en résulte qu'en quinze ans la durée moyenne du traitement a été de vingt-cinq jours. J'ai cherché dans Parent-Duchâtelet un renseignement à cet égard pour les hôpitaux de Paris, je n'y ai rien trouvé.

L'auteur termine son ouvrage par des considérations de philanthropie et de bon ordre sur les moyens de correction employés, sur la création d'un ouvroir qui serait destiné à apprendre différens métiers d'aiguille aux jeunes filles indigènes et sur une maison de refuge. Loin de partager l'opinion de ces moralistes sévères qui veulent qu'on abandonne ces malheureuses à elles-mêmes comme indignes de tout intérêt, l'auteur ne paraît pas désespérer du grand nombre ; il pense avec raison qu'une protection bien entendue, une sollicitude bien dirigée pourraient souvent remettre dans la bonne voie quel-

ques-unes de celles que la misère ou des circonstances particulières en ont fait sortir.

Dans un dernier chapitre, M. Duchesne propose un réglement où se trouve embrassée toute l'administration de la police. A de légères différences près, il nous paraît semblable à celui en vigueur à Paris et dans presque toutes les villes de France; seulement, pour le mettre en harmonie avec les mœurs africaines et les besoins de la civilisation qu'on cherche à y introduire, l'auteur consacre un article à la répression du vice honteux dont nous avons parlé. Il voudrait que tout individu qui en serait convaincu fût, comme en France, poursuivi, traduit devant les tribunaux et puni.

Tels sont, Messieurs, les traits principaux de l'ouvrage dont nous étions chargé de vous rendre compte. Rapprochés, comme nous l'avons dit en commençant de ceux tracés avec tant d'autorité par Parent-Duchâtelet, ils nous ont mis à même de juger les différences qui existent à ce sujet entre les deux pays, différences qui se réduisent, vous avez pu le reconnaître, à fort peu de chose, car la femme perdue est un type qui se produit partout avec les mêmes formes et les mêmes apparénces: passions, vices et qualités, tout se ressemble.

Dans cette analyse, nous avons dû passer sous silence tous les chapitres dont l'examen ne pouvait entrer dans ce rapport. Si malgré cela l'on pensait encore que nous avons accordé une trop grande place aux détails, nous répondrions que c'était la seule manière de donner une connaissance exacte de l'ouvrage. Nous savions que les goûts, les études et les occupations du plus grand nombre d'entre vous ne les porteraient pas à le lire. *Les vrais amans des loisirs studieux*, seuls, dit André Chénier, se plaisent à tout lire. Et puis d'ailleurs, en supprimant certains passages nous aurions enlevé autant de traits caractéristiques à la physionomie des personnes dont il s'agit. Séparer de leur passé, de leurs habitudes dans la vie intime, des mœurs et des préjugés de leur pays, les femmes vicieuses dont nous avions à vous parler, c'eût été risquer de faire des portraits de fantaisie et non pas s'attacher à peindre d'après nature.

Cet ouvrage, Messieurs, de notre honorable confrère et collègue M. le docteur Duchesne, prouve de nouveau qu'il n'est pas de sujet dans notre organisation sociale indigne d'occuper des hommes sérieux, et qui ne puisse donner lieu à des observations importantes et servir de base à de sages améliorations

---

DE L'INFLUENCE DU CHOIX DES GRAINES SUR LA PROSPÉRITÉ DES SEMIS DE PINS MARITIMES EN SOLOGNE ;

Par M. DE BUZONNIÈRE.

Séance du 19 *février* 1855.

L'histoire du pin maritime en Sologne présente un fait grave et dont tous les propriétaires éprouvent les fatales conséquences.

Les premiers semis de ces conifères furent opérés, il y a environ cent ans, par M. Boutin dans les dépendances de son château de la Source. Leur belle végétation engagea quelques propriétaires intelligens à reproduire ces essais, et dès la fin du siècle dernier, on voyait sur divers points de la Sologne un nombre de pinières assez considérable pour que le problème de leur acclimatation pût sembler résolu. Les sujets étaient généralement alors d'une belle venue. La plupart ont atteint l'âge de soixante ans et plus, et quoiqu'ils ne soient pas parvenus aux dimensions colossales que ce végétal acquiert sur les rivages du département des Landes, on put croire que le pin maritime devait peupler la Sologne de futaies.

Dès lors les semis se multiplièrent; leur nombre et leur étendue se sont prodigieusement accrus pendant la première moitié de ce siècle, et chaque jour nous en voyons opérer de nouveaux.

Ceux-ci cependant n'ont pas complètement répondu à l'espoir qu'ils ont fait naître. Souvent nous les voyons dépérir

jeunes encore, présenter à vingt ou trente ans tous les symptômes de la décrépitude et bientôt mourir, à moins que nous ne les ayons fait abattre à blanc, triste ressource qui supprime la source des produits à l'instant même où ils allaient acquérir le plus d'importance.

Cet état de choses a frappé tous nos sylviculteurs. On a cru en trouver la raison dans le mauvais choix des terrains ou dans l'insuffisance des dépressages. Certes ces deux causes peuvent exercer une influence fâcheuse sur la prospérité de nos semis; mais elles sont insuffisantes pour expliquer, en thèse générale, la dégénérescence d'un même végétal semé dans une même contrée, à moins qu'on ne suppose, contre toute probabilité, que nos ancêtres aient débuté dans la carrière avec une intelligence et des soins dont ils ne nous auraient pas légué la tradition.

Il faut donc chercher ailleurs la solution, et nous nous étonnons qu'elle n'ait pas encore été trouvée, car elle se présentera d'elle-même à quiconque prendra la peine de rapprocher d'un des axiômes agricoles les plus généralement invoqués les faits qui sont à la connaissance de tous.

On sait que tout végétal transporté dans un sol et dans un climat différent de celui qui lui est propre subit une dégénérescence qui s'accroît en raison de ses générations successives. Il en est même, comme les choux-fleurs, qui donnent, au premier semis, des produits semblables au type générateur et dont les graines cependant, semées dans le terrain qui les a nourries, ne produisent qu'un végétal complètement dégénéré.

N'en serait-il pas ainsi du pin maritime? se trouve-t-il en Sologne dans des conditions identiques à celles de son pays natal? La réponse à ces questions se présente d'elle-même.

Le sol des parties du département des Landes où se plaît le pin maritime se compose d'une couche siliceuse analogue à celle qui recouvre la Sologne, mais généralement plus profonde. Cette profondeur, déjà très-favorable à sa végétation, ne lui est cependant pas suffisante, même dans sa contrée natale, pour parvenir à son plus grand développement. Ainsi

que son nom l'indique, il aime les bords de la mer, et un Landais égaré dirait à l'aspect des pinières à quelle distance il se trouve du rivage, car quelques kilomètres de plus ou de moins exercent une influence sensible sur sa vigueur. Or, la Sologne est située au centre de la France, à la plus grande distance possible de la Méditerranée, de la Manche et de l'Océan, de telle sorte que les vents de la mer ne peuvent lui en apporter les émanations dans aucune direction. L'atmosphère au milieu de laquelle il se trouve ne lui présente donc plus les conditions d'alimentation qu'il exige pour parvenir à son plus grand accroissement.

Enfin, le département des Landes, situé dans les 44 et 45es degrés de latitude, tandis que la Sologne occupe le milieu du 48e, jouit d'une température beaucoup plus élevée que la nôtre et n'est pas, comme la Sologne, enveloppé de brouillards pendant une partie de l'année.

La graine de pin des Landes semée en Sologne y trouvera par conséquent un climat tout différent de celui sous lequel elle s'est formée. Le végétal qu'elle produira aura à lutter contre des obstacles qu'il n'eût pas trouvé sur le sol natal, et si la vigueur de sa constitution lui permet d'en triompher en partie, il est certain que les sujets auxquels il donnera naissance devront à chaque génération s'affaiblir de plus en plus.

C'est précisément ce qui est arrivé. En 1750 M. Boutin ne pouvait tirer ses graines que des Landes ; il en fut de même pour ses imitateurs pendant la plus grande partie de la fin du XVIIIe siècle, car les pinières du Maine, quoique établies un peu avant celles de Sologne, ne fournissaient pas encore de graines au commerce ; mais plus tard leurs produits se répandirent ; la proximité, le bon marché les firent préférer à ceux du département des Landes ; enfin la Sologne elle-même fit concurrence au département de la Mayenne, et maintenant les graines de ces deux dernières provenances se vendent concurremment et sans distinction.

Ces faits une fois posés, rien de plus naturel que de voir nos pinières, belles et vigoureuses à leur origine, dégénérer rapi-

dement ; de telle sorte que , si l'on ne parvient pas à s'opposer au mal , elles deviendraient peut-être un jour un embarras au lieu d'être un produit.

La cause du mal une fois connue , il est facile d'en indiquer le remède.

Puisqu'un premier semis de graine des Landes donne de beaux produits , tandis qu'il en est tout autrement de ceux opérées avec les semences recueillies dans nos localités, il s'agit tout simplement de ne semer que des graines de bonne provenance.

Cette solution est tellement élémentaire que j'aurais cru inutile de la produire si je ne devais ajouter que sa mise en pratique a été jusqu'ici généralement impossible et qu'elle présentera encore pour l'avenir de sérieuses difficultés.

La malheureuse routine qui nous engage à nous servir de ce que nous avons sous la main , surtout lorsque nous y trouvons quelque économie , a si bien fait négliger la graine de provenance des Landes, que celle-ci a complètement disparu du commerce de nos provinces et même de celui de Paris. Or, comment changer cet état de choses ? comment nous assurer que le commerce, dans le cas même où nous lui offririons une augmentation de prix , ira chercher à deux cents lieues un produit qu'il trouve dans sa localité et qu'il pourra toujours nous vendre au cours offert en changeant seulement un mot sur la facture ?

Le plus sûr serait d'acheter directement dans le pays. Une fois les rapports établis avec un grainetier sûr de la localité , nous pourrions nous faire expédier individuellement des envois même d'une minime importance ; mais ces rapports n'existent pas encore , et dans le cas même où quelques propriétaires viendraient à se mettre en relation avec les Landes , ce fait n'entrant que peu à peu dans le domaine de la publicité, resterait pendant long-temps inutile au plus grand nombre.

La maison Vilmorin-Andrieux à laquelle je m'étais adressé l'année dernière pour avoir de la graine des Landes, m'avait répondu qu'elle ne pouvait pas m'en fournir. J'insistai , et cette

année elle m'a écrit qu'elle s'en était procuré, mais en petite quantité, parce qu'elle craignait que le placement ne fût difficile. Elle les cotait à 65 fr. les 100 kilogrammes.

En supposant donc que la graine des Landes ne pût nous arriver que par le commerce parisien, l'excédant de prix comparé à celui de la graine du pays serait de 20 francs environ les 100 kilogrammes, c'est-à-dire de 4 à 5 francs par hectare, ou, pour mieux dire, de zéro, par rapport aux immenses avantages que nous devons obtenir de l'emploi d'une bonne semence.

Au surplus, ce serait se tromper que de croire qu'il suffira de jeter en terre de la graine des Landes pour s'assurer de belles futaies; il est au contraire essentiel d'observer qu'en raison même de leur vigueur, les végétaux qui en proviendront exigeront un sol meilleur et des éclaircies plus largement opérées.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LES OBSERVATIONS CI-DESSUS;

Par M. E. DU PRÉ DE SAINT-MAUR.

Séance du 16 mars 1855.

Vous avez renvoyé à votre section d'agriculture une notice intitulée : *De l'influence du choix des graines sur la prospérité des semis de pin maritime en Sologne.* Votre section l'a relue et discutée avec tout l'intérêt et tout le soin que méritent les communications de notre honorable collègue M. de Buzonnière. Elle y a reconnu son esprit investigateur sans cesse occupé de chercher en toutes choses les améliorations possibles ; toutefois, certaines de ses assertions lui ont paru contestables et susceptibles d'observations qu'elle m'a chargé de vous soumettre. Je vais avoir l'honneur de vous les exposer.



Les conclusions de l'auteur sont le conseil donné aux planteurs d'employer pour leur semis de pin maritime la graine de Bordeaux de préférence à celle du Maine ou de l'Orléanais, afin d'éviter, dit-il, la dégénérescence que subit ce végétal éloigné de la mer et transporté sous un climat trop septentrional pour lui.

Si M. de Buzonnière se fût borné à ces considérations de botanique générale, votre section d'agriculture, Messieurs, n'eût pu qu'approuver le conseil ainsi motivé, sans rechercher même si la dégénérescence alléguée est véritablement bien réelle quant à présent. Dès-lors qu'elle est probable ou seulement possible dans un temps plus ou moins rapproché, il est sage de la prévoir, et, si faire se peut, de la prévenir.

Mais à l'appui de ces considérations, notre collègue vous a présenté une sorte d'état général de situation des plantations résineuses en Sologne avec des appréciations qui nous ont paru beaucoup trop sinistres.

Le succès obtenu par M. Boutin, dit-il, avait dû faire croire que le pin maritime allait couvrir la Sologne de futaies. Les semis se multiplièrent, *mais ils sont loin de répondre à ce qu'on avait espéré. Souvent nous les voyons dépérir jeunes encore, présenter à vingt ou trente ans tous les symptômes de la décrépitude et bientôt mourir, à moins que nous ne les ayons fait abattre à blanc, triste ressource qui supprime les produits à l'instant même où ils allaient acquérir le plus d'importance.*

Ici, Messieurs, nous croyons que l'auteur généralise beaucoup trop les insuccès partiels que chacun de nous peut constater çà et là, mais qui sont largement rachetés par des exemples de végétation aussi vigoureuse que celle des Landes (les dunes exceptées). Et même, en cas de dépérissement, lorsqu'on abat à blanc de vingt à trente ans, est-il juste de dire que c'est là une triste ressource, quand il est constant qu'une pinière des plus médiocres, abattue à cet âge, donne encore un produit très-supérieur à la somme que le même terrain eût payée par toute autre culture dans la même période? Sans doute il y a loin des résultats obtenus par la plantation, dans le

Maine et l'Orléanais, à ceux qu'avait rêvés l'enthousiasme de Gervais Delamarre ; ce n'est pas la richesse millionnaire qu'il annonçait, mais c'est beaucoup mieux qu'une *triste* ressource ; c'est une amélioration très-satisfaisante relativement, puisqu'elle triple au moins le revenu de la terre en Sologne, tout en lui permettant le repos dont cette terre épuisée par une mauvaise culture a si grand besoin.

Notre dissidence avec l'auteur augmente encore quand il continue ainsi :

« *Cet état de choses a frappé tous les sylviculteurs ; on a cru en trouver la raison dans le mauvais choix des terrains ou dans l'insuffisance des dépressages ; certes ces deux causes peuvent exercer une fâcheuse influence sur la prospérité des semis, mais elles sont* insuffisantes *pour expliquer la dégénérescence d'un même végétal*........ »

Nous pensons au contraire qu'il *suffit* d'une seule de ces deux causes, et à plus forte raison des deux réunies, pour expliquer non pas *la dégénérescence* (c'est là un point contestable, selon nous, et qui resterait à prouver), mais l'état de dépérissement et de mort sur pied que nous constatons dans certaines pinières. En effet, ces pinières languissantes, comment les a-t-on créées ? comment les a-t-on conduites ? Dans les unes, on a laissé jusqu'à dix et douze ans deux ou trois arbres par pied carré, quand alors, et même beaucoup plus tôt, chaque pin aurait eu besoin de plus d'un mètre pour son développement normal.

Ailleurs on a semé des terrains nouvellement défrichés, tout imprégnés encore des acides les plus contraires à la croissance des végétaux ligneux; on ne les a qu'imparfaitement assainis en lésinant sur les rigoles et les fossés indispensables. Malgré tous ces inconvéniens la graine a levé tant bien que mal, mais la bruyère a repoussé et monté plus vite que le jeune semis, elle l'a couvert de ses tiges et comprimé sous terre par ses racines ; les eaux stagnantes l'ont tenu noyé pendant l'hiver et le printemps. Puis les sujets eux-mêmes, pressés l'un contre l'autre comme des brins de chanvre, se sont mutuellement étouffés ;

et puis après quinze ou vingt ans de lutte contre tant d'obstacles, quand la plantation succombe enfin sous toutes ces causes de mort, c'est au mauvais choix de la graine qu'on impute le désappointement du sylviculteur ; nous ne pouvons admettre, Messieurs, une pareille explication. Selon nous, quelle que fût la provenance de la graine, de Bordeaux, du Maine ou de Sologne, les semis, tels que nous venons de les décrire, devaient également périr ou du moins languir. Nos pères ont, il est vrai, semé la graine des Landes soit par préférence, et nous sommes très-portés à croire qu'ils avaient raison, soit parce qu'elle était alors à peu près seule dans le commerce ; mais en même temps ils n'ont opéré généralement que sur de faibles étendues, et par suite, ils ont naturellement fait avec plus de soin que nous qui avons travaillé sur une plus vaste échelle. Ils ont consacré à leurs semis des terrains usés par la culture épuisante des fermiers de Sologne, et cet épuisement du sol se trouve précisément être favorable à la végétation du pin maritime. Venus après eux, et manquant quelquefois de vieilles terres arables à planter, parce que les fermiers avaient déjà été réduits au nécessaire, nous avons semé sur des défrichemens trop récens ; c'est là une des plus grandes causes des insuccès d'aujourd'hui ; enfin la quantité des produits des premières éclaircies ayant augmenté proportionnellement à l'étendue des plantations, le prix de vente des bourrées s'est abaissé ; il en a baissé au point de couvrir à peine les frais de façon sur certains points privés de débouchés. De là l'ajournement indéfini d'une première éclaircie qui donnait une perte sèche au lieu d'un bénéfice ; de là l'étouffement des sujets et leur mort ou leur étiolement irréparable.

Encore une fois, c'est là un résultat dans lequel la nature de la graine n'est pour rien.

Ce qui le prouve, c'est qu'à côté de plantations plus ou moins languissantes, et souvent dans la même pièce, mais avec d'autres conditions de sol, d'assainissement et d'espacement, nous voyons soit des sujets, soit des massifs, soit de vastes enceintes tout entières présenter l'apparence de la plus belle

végétation et promettre ce qu'ont tenu les pins plantés çà et là chez nous dans le dernier siècle. Qu'on veuille bien remarquer surtout que les pins qui nous restent de cette époque sont généralement épars dans les taillis à grande distance les uns des autres ; c'est là le secret de leur belle venue. On obtiendra presque toujours le même résultat avec le même moyen.

Si donc nous avions à donner un conseil aux planteurs de pins maritimes en Sologne, nous le formulerions à peu près ainsi :

Quand vous aurez le choix entre la graine des Landes, du Maine et de l'Orléanais, préférez la graine des Landes, dussiez-vous la payer plus cher; les probabilités sont en sa faveur; seulement hâtez-vous, car si notre conseil était universellement suivi, si tous les planteurs voulaient de la graine de Bordeaux exclusivement, cette graine deviendrait très-chère d'abord, puisto ut-à-fait insuffisante.

Mais si pour cette dernière raison ou pour toute autre vous n'avez à votre disposition que la graine du Maine ou de la Sologne, semez encore, semez hardiment et ne craignez rien pour l'avenir de vos plantations, même comme bois futaies; tout dépendra du soin que vous mettrez au choix de votre terrain, à sa préparation, à son assainissement et plus tard à la tenue de vos pinières. Eclaircissez largement, en prenant pour règle d'espacement qu'après chaque éclaircie les branches latérales de chaque arbre doivent toucher à peine de leurs extrémités les branches des arbres voisins. N'exagérez pas l'élagage; laissez dans vos jeunes glandées des pins espacés à l'état de baliveaux ; ceux-là ne le céderont en rien à ce que nous voyons aujourd'hui dans les arbres de soixante ans. En un mot, nous pensons qu'en employant une graine inférieure peut-être, mais en l'employant bien, le succès est assuré; tandis qu'en choisissant la graine de Bordeaux, si bonne qu'elle puisse être, mais en opérant aussi mal que l'ont fait certains planteurs de nos jours, vous n'avez en perspective que des demi-succès ou des échecs décourageans.

Heureusement, et c'est par là que nous finirons, ces échecs

trop réels ne sont que l'exception en Sologne ; les demi-succès sont la généralité, et nous en avons dit la cause ; mais aussi les succès complets et brillans ne sont pas rares ; ils sont la récompense de ceux qui ont moins cédé à la précipitation, moins épargné les frais, de ceux enfin qui ont commis le moins de fautes, car tous en ont fait, tous ont payé leur propre instruction. Aujourd'hui l'expérience est acquise aux planteurs ; elle doit leur profiter ; d'autre part leur ardeur est stimulée par les débouchés chaque jour plus étendus qui leur sont offerts. Le bois de pin trouve des emplois nouveaux, soit comme bois d'œuvre, soit comme combustible à feu clos. Une hausse marquée se prononce dans le prix du cotret, sorte de marchandise dont la demande est devenue presque illimitée, depuis que les chemins de fer permettent son transport jusqu'à Paris. Enfin l'industrie résinière se naturalise et promet des produits assez importans.

En présence de tous ces faits, alors même qu'on semerait d'autre graine que celle de Bordeaux, nous ne saurions partager les appréhensions exprimées par notre collègue ; nous ne craignons pas que les pinières de la Sologne *deviennent jamais un embarras au lieu d'être un produit ;* nous pensons au contraire qu'on peut considérer désormais cette contrée comme en voie croissante de prospérité forestière, et son avenir à cet égard comme définitivement assuré, surtout si les canaux projetés reçoivent leur exécution.

ENQUÊTE, PAR M. VICTOR CHATEL, MEMBRE DE LA CHAMBRE CONSULTATIVE D'AGRICULTURE DE VIRE, ETC., SUR LA MALADIE DES POMMES-DE-TERRE.

Les personnes qui cultivent des pommes-de-terre sont priées de répondre aux questions ci-dessous et d'adresser leurs réponses avant le 31 décembre 1855 à M. Chatel, à Vire ou à Valcongrain, près et par Aulnay-sur-Odon (Calvados), avec le titre suivant :

OBSERVATIONS

Sur la culture et la récolte des pommes-de-terre en **1854** *et en* **1855**, *recueillies par*..... (nom et qualité du cultivateur, maire, curé, instituteur, propriétaire, fermier, etc.) *commune d...., canton d...., arrondissement d...., département d....*

1 A quelle époque la plantation des tubercules a-t-elle été faite?
2 Etaient-ils gros, moyens ou petits?
3 Provenaient-ils d'une plantation d'automne, d'hiver ou de printemps?
4 Comment avaient-ils été conservés?
5 Avaient-ils été plantés entiers ou coupés par morceaux?
6 Etaient-ils ou non germés au moment de la plantation?
7 S'ils l'étaient, était-ce peu ou beaucoup?
8 Ces germes avaient-ils été conservés ou arrachés au moment de la plantation?
9 Nom de la variété, dans la commune, de la pomme-de-terre plantée.
10 Est-elle précoce ou tardive?
11 Etendue de la culture en ares (2 perches à l'are).
12 Exposition du terrain. (Nord, midi, est, ouest.)
13 Nature du sol. (Argileux, sableux, argilo-sableux, calcaire.)
14 Etat du sol. (Sec, frais, humide.)
15 Nature de la terre. (Légère, forte, meuble, compacte.)
16 Nature de la dernière récolte sur cette partie de terrain. (Céréales, etc.)
17 Espèce d'engrais employé pour cette dernière récolte.
18 Nombre et époque des labours avant la plantation des tubercules.
19 Espèce d'engrais employé et époque de son enfouissement.
20 Disposition de la surface du sol. (Planches, sillons, billons.)
21 Intervalle des lignes de plantation et des tubercules dans le rang.
22 Profondeur de la plantation.

Questions relatives à la plantation d'automne.

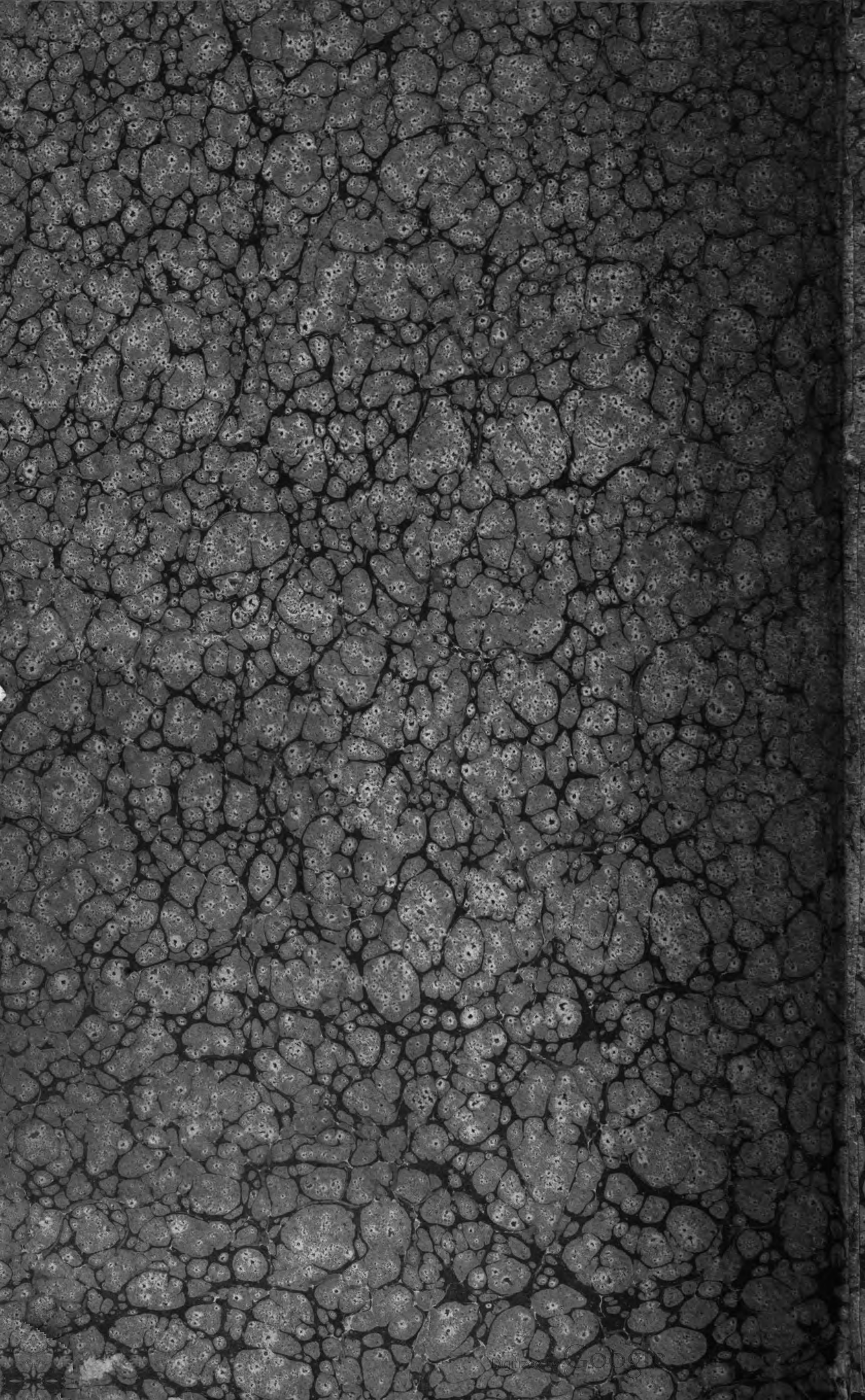
23 Si la plantation avait eu lieu à l'automne, à quelle époque le buttage d'hiver avait-il été rabattu?
24 Dans quel état de végétation se trouvaient les tubercules au moment du *débuttage*?
25 Les mulots ou les vers blancs en avaient-ils détruit un certain nombre?
26 Nombre de binages et nombre de buttages.
27 Epoque des buttages. (*Question importante*).
28 Epoque de la récolte.
29 Produit, en hectolitres, par chaque surface cultivée.
Soit par hectare.
30 Produit approximatif en nombre de tubercules, par pied.
31 Combien, à peu près, de tubercules malades, pour cent ou par pied?
32 Qualité de la récolte, comparée à celle de 1854.
33 Résultats des essais de plantation, à diverses époques, de tubercules *malades, mais déjà germés*, car souvent le germe a été détruit par la maladie.
34 Epoque de l'invasion de la maladie dans la commune, en 1854 ou en 1855.
35 En 1855 la maladie a-t-elle sévi plus ou moins qu'en 1854?
36 Les tiges ont-elles donné des fleurs?
37 Les fleurs étaient-elles nombreuses? (*Question importante.*)
38 Ont-elles produit des baies ou graines?
39 Les feuilles et les tiges se sont-elles tachées avant de se dessécher?

Nota. — *Si le même cultivateur a planté* plusieurs *parcelles de terrain en pommes-de-terre*, chaque *plantation devra donner lieu de sa part à une observation particulière.*

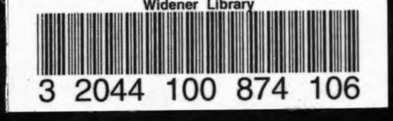
FIN DU TOME PREMIER.

TABLE.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.






Widener Library
3 2044 100 874 106